3 1761 04572461 4

UNIV.OF
TORONTO
LIBRARY

THE

A. H. U. COLQUHOUN

LIBRARY

OF CANADIAN HISTORY

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/mlangeshistor1v2sult

MÉLANGES HISTORIQUES

(Droits réservés, Canada, 1918).

Benjamin Sulte

VOLUME 1

MÉLANGES HISTORIQUES

Études éparses et inédites

DE

BENJAMIN SULTE

Compilées, annotées et publiées par

GÉRARD MALCHELOSSE

—o—

G. DUCHARME
libraire-éditeur
36a, rue Notre-Dame, Ouest
MONTREAL

1918

314347-6 35 A A

OUVRAGES DE GÉRARD MALCHELOSSE

Cinquante-six ans de vie littéraire ou *Benjamin Sulte et son oeuvre.* Essai de bibliographie des travaux historiques et littéraires (1860-1916) de ce polygraphe canadien, précédé d'une notice biographique. Préface de M. Casimir Hébert. Un volume in-8, 80 pages, Montréal, 1916.

Généalogie de la famille Malchelosse. Lettre-préface de M. Benjamin Sulte. Un volume in-8, 32 pages, sur papier de luxe et tiré à cinquante exemplaires. Montréal, 1918.

La famille Roupe. Brochure in-8, 8 pages, Montréal, 1918. (Epuisé).

"PRÉFACE"

On l'a dit, et c'est une précieuse vérité, les enseignements de l'Histoire sont considérables; ce sont eux qui affermissent l'attachement au sol, qui cimentent la solidarité de la race et qui imposent le respect des traditions — trois choses essentielles au développement harmonique des sociétés.

C'est à mieux connaître son passé que se fortifie chez un peuple l'idée de Patrie; car l'une des plus puissantes forces morales que puisse posséder un être humain, n'est-ce pas de savoir ce qu'ont fait ses parents, ses ancêtres, les lointains représentants de sa famille?

A notre époque, où nous éprouvons l'impérieuse nécessité d'enfoncer de puissantes racines dans le sol national, où nous avons un si grand besoin de placer notre conscience en regard de celle des aïeux, afin de raviver la foi en nous-mêmes, cette connaissance du passé canadien s'impose plus que jamais.

"L'histoire nationale, a dit Augustin Thierry, est pour tous les hommes du même pays une sorte de propriété commune; c'est une portion du patrimoine moral que chaque génération lègue à celle qui la remplace".

Par l'Histoire, le sentiment de la Patrie s'accentue d'âge en âge dans les coeurs; et c'est précisément l'une de ses plus claires missions de fortifier, d'éclairer et de justifier ce précieux sentiment. Les énergies vitales de notre nationalité doivent, sans doute, beaucoup aux études historiques.

Pour être précieuses, ces études représentent de considérables labeurs en recherches. Ceux qui écrivent l'histoire générale me rappellent l'ingénieur qui trace une route en pays mal connu. Mais que ne devons-nous pas à tous les obstinés chercheurs qui s'appliquent à élargir cette route et à lui faire franchir des obstacles que leurs prédécesseurs avaient considérés comme insurmontables? Les uns et les autres collaborent à une oeuvre géante autant que salutaire, et qui intéresse chacun de nous.

M. Benjamin Sulte a écrit l'histoire en grand et en détail. Il est à la fois ingénieur et cantonnier. Durant sa longue et fructueuse carrière, il n'a cessé de promener à travers notre merveilleux domaine historique un flambeau inquisiteur, qu'alimentait une ardente passion pour la vérité, un souci de l'exposé précis et révélateur. Combien de faits, restés jusqu'à lui imparfaitement compris ou totalement ignorés, n'a-t-il pas mis en parfaite lumière?

Ses écrits sont considérables. Il les a disséminés dans des articles de journaux et de revues, tant du Canada que de l'étranger, dans des conférences et des mémoires de sociétés savantes, enfin dans des opuscules et des in-quartos, depuis longtemps épuisés.

Nul ne l'ignore, il n'y a pas de bibliothèque où se puisse trouver une collection complète des nombreuses publications

auxquelles M. Sulte a collaboré; en outre, l'auteur a souventes fois retouché ses écrits, afin de les enrichir et de les mettre à point; mais ils restent épars. Les fruits de tant de recherches consciencieuses et perspicaces ne doivent pas rester inaccessibles à la légion des compatriotes et de tant d'étrangers qu'intéresse le passé canadien.

C'est avec cette préoccupation que nous mettons en volumes une première série de Mélanges historiques. Il va de soi que ces études, écrites au cours d'un demi-siècle, n'ont d'autre lien entre elles que celui de se rapporter à notre histoire. On trouvera donc la variété dans l'unité.

Leur vénérable auteur, qui ne connaît pas l'oisiveté et qui a travaillé sans relâche, veut bien approuver notre initiative en revisant ses écrits. On peut dire, par conséquent, qu'ils sont définitifs. Grâce à la découverte de documents, grâce aussi à la publication d'ouvrages historiques à l'étranger se rapportant à l'histoire du Canada, certaines pièces de M. Sulte ont été transformées au point de leur donner le caractère de l'inédit. Partout du neuf, jamais de redites, toujours de l'utile savoureux.

La matière des Mélanges historiques consiste en études d'une importance de premier ordre, sur des points inaperçus ou simplement effleurés par d'autres historiens. De même qu'il n'est nul détail du patriotisme menacé qui doive être négligé, il n'est pas un point d'histoire, pas un personnage, pas une situation dont la connaissance puisse nous laisser indifférents.

D'ailleurs, quel travail de longue haleine, quelle histoire générale d'une nationalité a la prétention de tout dire? Les

dissertations et les développements minutieux suspendraient l'intérêt du récit. Et pourtant, un chercheur fourrageant dans un domaine voisin de celui qu'a fréquenté l'auteur de l'étude générale, ne peut trouver réponse à ses enquêtes. Par contre, n'est-ce pas trop que de demander à un artisan de l'histoire des éclaircissements définitifs sur telle figure, telle époque, tel événement? En histoire, chacun apporte son contingent de trouvailles et de réflexions, sans prétendre avoir donné le mot final; il publie avec l'espoir qu'un autre, plus heureux que lui, découvrira ce qui manque encore, ce qui manquera toujours. A maints égards, tout travail d'histoire représente une ou quelques mailles d'une chaîne qui ne sera jamais terminée.

Si l'histoire, telle qu'on l'entend de nos jours, approche plus souvent de la réalité que selon la conception des Anciens, c'est qu'elle a demandé le concours de diverses sciences. L'auteur des Mélanges historiques *a depuis longtemps fait sienne cette vérité, en étudiant, parmi tant d'autres sciences, la stratégie et l'économie politique. M. Sulte comprend, à l'exemple de Balmès, que l'historien ne peut rien inventer et qu'il doit être en état de prouver l'exactitude des moindres traits que fixe son pinceau. Si l'histoire doit se résigner à n'être qu'une science conjecturale, ainsi que l'a dit Gaston Boissier, il est constant que les travaux de ce genre n'acquièrent de valeur qu'en autant qu'ils constituent un effort pour se faire de moins en moins imprécis, sur chacun des moments historiques.*

Cette publication que nous nous proposons de continuer, à raison de quatre volumes par année, si le public lui accorde l'accueil qu'elle est en droit d'attendre, constitue en même

temps qu'un hommage à la gloire d'un chercheur aussi laborieux que narrateur agréable, un recueil de matériaux de grande valeur, pour l'histoire de la nationalité canadienne-française.

Gérard MALCHELOSSE

1er *novembre*, 1918.

DECOUVERTE DE L'AMERIQUE

L'idée m'est venue d'écrire sur ce sujet en lisant un article publié dans la *Revue des Deux Frances* de Paris, sous la signature d'un Irlandais, Barry O'Delany, qui débite ses histoires sans être contredit par personne. Nous allons d'abord le citer en entier afin que mes lecteurs puissent suivre plus facilement ce que je dirai en réponse:

* * *

"Il est presqu'universellement admis aujourd'hui que l'honneur de la découverte précolombienne de l'Amérique revient à l'Irlande. Le seul point sur lequel il semble exister quelqu'incertitude, est de savoir si la gloire de cette découverte revient à l'Irlande païenne ou à l'Irlande chrétienne. Dans son savant ouvrage *Histoire de la découverte de l'Amérique,* l'auteur, Paul Gaffarel, dit, en faisant allusion aux divers voyages supposés précolombiens au Nouveau-Monde, par les Irlandais: "Il y a deux parts à faire dans ces voyages; "la première toute de tradition, mais de tradition persistante, "et marquée par des légendes, soit d'origine païenne, soit "d'origine chrétienne. La seconde repose sur des témoi- "gnages plus authentiques. Le premier de ces Irlandais, au "coeur intrépide, dont la légende a conservé le souvenir, se "nommait Condla le Beau (1). Il était le fils de Conn Cet

1. Voir *la Légende de Condla*, traduite de l'irlandais par Beirne Crowe, dans *The Journal of Royal historical and archaeological Association of Ireland*, pour 1874. Voir également *Irishe Texte*, par Ernest Windish; et *la Grande Terre de l'Ouest*, par Beauvois.

"Cathac, roi d'Irlande de 123 à 157 de notre ère. Cette "légende était populaire en Irlande. On la trouve sous "diverses formes, et est modifiée par les civilisations et reli-"gions différentes: mais le fonds subsiste le même; il s'agit "toujours d'un voyage par mer dans la direction de l'Ouest "à la recherche d'une terre merveilleuse. Dans une autre "légende, presque aussi populaire que la précédente, celle de "Cuculain, prince de Cualaigne et Muirthenne, dans l'Ulster "(2), il est question d'un pays situé à l'Ouest, au-delà de la "grande mer. Le fils de Fionn, Oisin, bien plus connu sous "le nom d'Ossian (3), est aussi le héros d'une légende dont "le retentissement fut autrement considérable. Assurément, "toutes ces légendes païennes sont étranges et fabuleuses, mais "on les a trop dédaignées. Elles cachent un fonds de vérité. "Les légendes chrétiennes sont également remplies d'événe-"ments extraordinaires, mais elles confirment la réalité des "voyages entrepris par les Irlandais dans la direction de "l'Ouest."

"Le principal héros de la découverte de l'Amérique par l'Irlande chrétienne, est saint Brandan, évêque de Clonfert, dans le Galway (4). La plupart des autorités placent sa naissance en 460, mais quelques-uns soutiennent

2. Voir un article de M. Curry, dans *The Ptlantis*, le 11 juillet 1858.

3. D'après certains savants, il paraîtrait plus probable qu'Ossian fut l'auteur de cette légende, mais qu'il n'en fut nullement le héros. Les chants d'Ossian sont écrits en langue herse, sinon apocryphes et presqu'indéchiffrables: c'est sans doute à cause de cela que les traducteurs du barde Ossian, qui vivait au IIIe siècle, l'ont pris pour le héros même. La tradition nous rapporte qu'il était fils de Fingal, roi de Morven, et non de Fionn comme l'indique l'appellation ci-haut employée, et qu'il devint aveugle après la mort de son fils Oscar.

4. *Lyfe of Saynt Brandon* dans le *Golden Legend*, publiée par Wynkyn de Worde, en 1843.

qu'elle n'a eu lieu qu'environ vingt années plus tard. On raconte que, dans l'année 545, avec quelques fidèles compagnons, saint Brandan s'embarqua sur la côte de Kerry, dans la baie qui porte encore son nom. Gaffarel, dans son *Histoire de la découverte de l'Amérique,* décrit ainsi le voyage du saint irlandais: — "Après plusieurs aventures, ils finissent "par trouver une terre inconnue, un immense continent où "se rencontrent les productions les plus variées. Pendant "quarante jours, les moines essayent de faire le tour de cette "terre, qu'ils prenaient pour une île, mais ils arrivent à "l'embouchure d'un fleuve immense qui leur prouve, comme "plus tard l'Orénoque à Christophe Colomb, que l'île est un "continent".

"Paulo Toscanelli, qui prépara pour Colomb les cartes dont il se servit dans son premier voyage, donna le nom de "Terre de saint Brandan" à la contrée appelée maintenant Amérique (5).

"L'Amérique était connue des Scandinaves sous le nom de "Irland it Mikla", ou "Grande Irlande". Leurs annales parlent de trois voyages après celui de saint Brandan, et avant l'arrivée de Christophe Colomb. Le plus connu de ces voyages est peut-être celui d'Ari Marson, parent d'Eric le Rouge, qui dans l'année 983, fut poussé par une tempête à "Huitmamnaland" ou "Terre des Hommes blancs", aussi appelée "Irland it Mikla". On nous raconte que Marson s'était converti au christianisme pendant son séjour en "la Grande Irlande", où les semences de la foi, semées par saint Brandan, avaient porté fruit et où on parlait encore la langue irlandaise.

"En faisant allusion aux annales scandinaves, Gaffarel écrit:

5. *Greater Ireland or The Iris Race in America*, par E. O'Elleagher Cordon.

"De ces trois documents, il semble donc résulter que les "Irlandais avaient découvert à l'Ouest un pays auquel ils "avaient donné leur nom, "Irland it Mikla", ou "La Grande "Irlande"; que cet autre nom de "Huitmamnaland", ou "Terre "des Hommes blancs," ou vêtus de blanc, rappelle le costume "des papas (6); qu'ils avaient conservé l'usage de la langue "irlandaise; qu'ils étaient restés fidèles au christianisme". "Pour conclure, l'auteur ajoute: "Il ne nous reste plus qu'à "déterminer l'emplacement de cette Irland it Mikla. La "plupart des savants se sont contentés de reproduire une "assertion de Rafn (Carl-Christian) (7), qui plaçait l'Irland "it Mikla dans la partie méridionale des Etats-Unis. Mais "Beauvois (8) a démontré par une étude attentive des textes "et une rigoureuse argumentation, que la véritable position de "l'Irland it Mikla doit être reportée beaucoup plus au nord, "soit dans l'île de Terre Neuve, soit sur la rive méridionale "du Saint-Laurent. L'authenticité de cette nouvelle théorie "est confirmée par des notions très précises sur les traces "persistantes du christianisme dans cette région que recueil-"lirent quelques missionnaires français en Canada".

"Le temps et l'énergie dépensés dans la suite par les Irlandais, pour combattre chez eux l'invasion étrangère, les empêchèrent de poursuivre leur découverte par la formation d'autres colonies, ou même de garder une communication avec l'Irland it Mikla.

"Mais les Irlandais d'aujourd'hui, exilés dans le Nouveau-Monde, dont l'influence et le nombre sont la cause que cette contrée est souvent appelée "la Grande Irlande", n'ont pas

6. Les prêtres furent quelquefois appelés *papae* (du grec), dans les premiers temps.

7. Archéologue danois (1795-1864), auteur des *Antiquitates americanae*.

8. *La Grande Terre de l'Ouest.*

oublié que ce nom fut donné à l'Amérique par leurs ancêtres, qui foulèrent ses rives et les colonisèrent, de longs siècles avant que son existence ne fût même soupçonnée par aucune autre nation. — BARRY O'DELANY.

* * *

J'ai répondu par l'article suivant qui a été inséré dans la *Revue des Deux Frances,* janvier 1899:

Il suffit de lire quelques ouvrages des sociétés savantes sur ce sujet pour comprendre que si l'Amérique a été découverte vingt fois avant Christophe Colomb, elle est restée inconnue et n'a jamais été colonisée. (Voir les volumes du Congrès des Américanistes).

D'après M. Barry O'Delany (*Revue des Deux Frances,* octobre 1898) c'est aux Irlandais que reviendrait l'honneur d'avoir vu, les premiers, notre continent et même de l'avoir habité. Ainsi, les autres nations du nord de l'Europe n'y seraient pour rien. Comme je sais où cet écrivain puise ses connaissances, je lui demanderai pourquoi les Scandinaves ne comptent pas dans ses histoires, ou plutôt ses légendes.

Etablissons une base à notre raisonnement. Voici ce que disait en 1892, Henry Harrisse qui ne se paye pas d'imagination, comme on le sait: "Colomb n'eut pas le premier l'idée que, sur l'autre rive de l'Océan, se trouvent des régions accessibles au marin confiant et hardi. Ce ne furent pas non plus ses propres calculs ni ses arguments qui en démontrèrent l'existence. Il est certain, d'ailleurs, que son hypothèse, alors répandue parmi les savants depuis dix-sept siècles, était dans ses discours et dans ses écrits entachée de profondes erreurs."

J'ai eu entre les mains un volume de belle taille uniquement composé de citations de tous les auteurs connus, depuis Aristote jusqu'à Colomb, et traitant de cette partie de

la terre qui doit se rencontrer à l'occident, au-delà de l'Atlantique. La question n'était donc pas nouvelle lorsque le florentin Toscanelli dressa ses cartes et que, de son côté, l'immortel Génois dit: "C'est trop de discussions; il est temps d'y aller voir!"

Tandis que tout cela se passait au midi de l'Europe, que faisait le nord? C'est ce que M. Paul Gaffarel, de Dijon, expose dans deux ou trois de ses ouvrages, et M. O'Delany ne semble pas avoir consulté d'autres sources.

Les écrits où se trouvent mentionnés les voyages des Scandinaves, des Irlandais et des Islandais en Amérique, depuis le VIe jusqu'au XIVe siècle, ne sont pas des raretés, car la plupart ont été imprimés et forment partie des bonnes bibliothèques. L'origine de ces écrits n'a rien d'inconnu, encore moins de mystérieux.

Les *Saagas du Nord,* par exemple, l'une des principales collections de cette classe de manuscrits, ont été rédigées dans les monastères de la Scandinavie et on peut dire que, depuis sept cents ans, elles n'ont pas cessé d'être consultées par les hommes instruits. Quant à la valeur de ces textes, c'est autre chose. La copie la plus ancienne que nous en possédons paraît avoir été faite au XIIe siècle. Reste à savoir si c'est une copie fidèle ou si l'on a ajouté au texte primitif, ou même si c'est une pure invention.

Les traditions religieuses et historiques des peuples septentrionaux remplissent uniquement ces ouvrages, qui sont nombreux et parmi lesquels on compte au premier rang les Sagas de Lodbrock, Hervara, Vilkina, Volsemga, Blomsturvalla, Olaf Tryggva Sonar.

Interpréter ces vieux récits n'est pas une tâche facile; aussi la science et la sagacité des écrivains de notre temps s'exercent-elles à annoter et rendre plus clair le sens que ren-

ferment tant de pages si diversement composées, et cela dans une langue aujourd'hui à peu près hors d'usage.

Si donc nous voulons connaître cette matière, il faut lire volume sur volume et, en quelque sorte, y consacrer sa vie. Pour ma part, j'en ai vu et lu ce qui tiendrait dans trois volumes de cinq cents pages, et c'est assez!

MM. Gaffarel et Beauvois (que j'ai l'honneur de connaître tous deux) ne sont pas seuls en France à étudier ce sujet; leurs commentaires ont du poids, sans doute, mais enfin ils travaillent sur des pièces dont les historiens du nord de l'Europe ont seuls la possession et une meilleure connaissance de la langue que nous tous. En examinant cet amas de légendes, Mark Twain disait sentencieusement: "L'Amérique a toujours été découverte."

Ainsi, au XIIe siècle furent redigées les plus anciennes chroniques scandinaves ou autres, racontant les navigations du peuple du Nord. On y affirme que saint Brandan, au Ve ou VIe siècle, se rendit en Amérique. Six cents ans s'étant écoulés entre le voyage dont il s'agit et la narration écrite, le doute est permis sur bien des points, comme aussi sur d'autres événements du même genre. Le vague qui enveloppe les prétendus voyages faits avant celui de saint Brandan, et dont parle M. Barry O'Delany, nous empêche d'y ajouter foi. Avec saint Brandan on est plus à son aise; car il a laissé, paraîtrait-il, une explication quasi précise, et l'on voit que les hommes de science l'ont toujours regardée d'un oeil attentif, à venir jusqu'à Toscanelli.

Le mérite du moine et évêque irlandais consiste à avoir fourni une indication susceptible de conduire à la découverte de l'Amérique. Cette indication a-t-elle contribuée au succès de Colomb? Personne ne l'a prouvé. C'est pourtant sur ce point seulement que saint Brandan pourrait briller dans

l'histoire. Personne n'a cru devoir lui attribuer la découverte de ce double continent, pas même de la partie nord.

Est-il certain que, vers l'an 1000, les semences de la foi répandues, dit-on, par saint Brandan, avaient porté fruit? Il y a là une grosse question. Alors les Sauvages auraient adopté le christianisme? Pour nous en persuader, M. O'Delany mentionne les croix dont parle le Père Le Clercq, mais, en Amérique, personne n'attache d'importance à ce fait et même, s'il fallait le ramener à certaines pratiques chrétiennes, ce serait dépasser tout exagération en l'attribuant à saint Brandan, car, du Xe au XVIe siècle, les indigènes pouvaient l'emprunter aux Européens qui fréquentaient les côtes de l'Acadie. Le Père Le Clercq écrivait en 1680, c'est presque de nos jours. Il était loin des époques dont nous parlons et ne savait rien des Scandinaves, encore moins de saint Brandan.

Après les mots: " porté fruit", M. O'Delany ajoute: "et où on parlait encore la langue irlandaise." Ce n'était donc pas des Sauvages! En effet, il y avait, vers l'an 1000, au bouches du Saint-Laurent, un ou deux postes de traite occupés par des gens du nord de l'Europe et on devait y parler "encore" la langue de l'Irlande ou celle de la Scandinavie, puisque les hommes en question étaient nés en Europe. L'adverbe "encore" donne à entendre que cet état de chose remonte à saint Brandan, et, de plus, que tout était devenu irlandais en Amérique. N'allons pas si vite en besogne.

Autre citation de M. O'Delany: "Les Irlandais d'aujourd'hui, exilés dans le Nouveau-Monde, n'ont pas oublié que le nom de "Grande-Irlande" fut donné à l'Amérique par leurs ancêtres qui foulèrent ses rives et les colonisèrent, de longs siècles avant que son existence ne fut même soupçonnée par aucune nation." Ils avaient parfaitement oublié tout cela,

mais, depuis cent ans, les vieux récits ont été imprimés et les Irlandais les ont lus; seulement, il leur semble y voir une foule de choses qui n'y sont pas, comme la colonisation des disciples de saint Brandan, par exemple, qui n'est pas plus véritable que celle d'Eric le Rouge venu quatre siècles après lui — et qui n'était pas Irlandais, celui-là.

L'impression que j'ai gardé de mes lectures me porte à croire que saint Brandan n'est pas un être imaginaire et qu'il a, bel et bien, visité ce coin du monde jusqu'à la Floride ou les Bahamas, il y a quatorze cents ans. Nous ne connaissons pas de carte de lui; il faut lire le récit qui le concerne et calculer les distances comme on peut; toutefois les géographes avant Toscanelli persistaient à indiquer à l'ouest, très loin de l'Europe, la terre que ce moine dit avoir visitée. Lorsque les Açores furent découvertes, on ne les confondit pas avec l'île ou le continent de saint Brandan parce que l'opinion commune chez les savants reportait la position beaucoup au-delà.

Ceux qui sont venus après saint Brandan étaient des commerçants, soigneux de cacher la source des pelleteries qu'ils transportaient en Europe. C'est pourquoi eux non plus ne sont pas des découvreurs.

Nous savons qu'au IXe siècle, et même avant, les Norvégiens qui avaient colonisé l'Islande et fondé des établissements au Groënland, poussant toujours leurs découvertes, s'étaient avancés le long des côtes de l'Atlantique jusque sur le territoire actuel des Etats-Unis où ils avaient longtemps séjourné. Nous savons que les Gallois ou Cambriens prétendent avoir visité l'Amérique avant Colomb, etc.; mais il n'était resté que des traces écrites longtemps après ces premières découvertes, et c'est incontestablement à Christophe Colomb que l'ancien monde doit la connaissance du nouveau.

Ses devanciers ne sauraient donc être considérés comme les découvreurs de l'Amérique. Voilà le fond de la question.

Il faut bien tenir compte du fait que, il y a mille ans, ce que nous appelons publicité n'existait pas. Un navigateur qui possédait un secret, c'est-à-dire un lieu de trafic où il opérait seul n'avait pas grande peine à le conserver.

Avant 1340, il y avait, le long des côtes, en descendant jusqu'à la Virginie, des postes de Norvégiens, d'Islandais, etc., qui s'y maintenaient le temps de râfler les fourrures que les Sauvages apportaient des environs. Le Potomac, Taunton (Massachusetts), le Maine, la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick avaient des stations de ce genre. Ari Marson, qui en 983, mentionne la "Terre des Hommes blanc", comme nous dirions le bas Saint-Laurent, devait par là faire allusion à l'une des colonies que les gens du nord de l'Europe entretenaient en Amérique. Le mot "Huitmannalan", cité par M. O'Delany ou plutôt " Huit man land ", est de langue danoise; en langue runique (scandinave), "huit" se dit comme "White" en anglais, et white veut dire blanc: blanc homme terre, ou terre des hommes blancs.

Les peuples de l'Europe qui n'étaient pas chrétiens étaient nécessairement païens; mais il paraît bien certain que ces derniers ne devaient pas être nombreux dans les postes de l'Amérique, si toutefois ils fréquentaient les chrétiens.

Un évêché existait au Groënland. On prêcha dans l'étendue de ce diocèse en faveur de ce que l'on nommait déjà le "denier de Saint-Pierre", pour aider le Pape à organiser une croisade contre les Sarrazins.

D'après plusieurs documents de provenances variées, les établissements catholiques du Groënland allaient en prospérant au XIe, XIIe et XIIIe siècles. Il en résultait un

grand commerce de fourrures avec l'Europe. Le climat paraît avoir été alors à peu près semblable à celui de la province de Québec aujourd'hui. On appelait cette région "Terre Verte" — "Greenland" — en langue norwégienne "Groënland".

Lorsque survint l'invasion permanente du froid, vers 1340, et qu'il fallut abandonner le Groënland, les postes, le long des côtes, allant au sud, se trouvèrent coupés de leur base d'opérations et ils disparurent.

Cent cinquante ans plus tard, Colomb chercha les terres nouvelles en suivant la ligne du tropique. Il prenait toute cette partie du monde pour une annexe de la Chine et du Japon, et l'on sait qu'il mourut sans avoir compris l'existence d'un continent nouveau et sans deviner l'océan Pacifique.

Il ne restait rien des prétendues colonisations de l'Amérique. Les navigateurs se préoccupaient toujours de pénétrer le mystère de l'autre rive de l'Atlantique, car on s'accordait à dire qu'il y avait une borne, un rivage, un terme d'arrêt pour les eaux. "Dès le milieu du XVe siècle, dit Harisse, de hardis marins portugais, açoriens, anglais, tentèrent d'atterrir aux îles fantastiques, telles que celles de saint Brandan, des Sept-Cités, de l'Antillia, etc., semées à travers l'Océan d'après les relations du moyen âge. Nous avons relevé de 1431 à 1492, vingt-et-une expéditions de ce genre; aucune n'atteignit les côtes du Nouveau-Monde."

Toscanelli (9), qui vivait lorsque Christophe Colomb vint au monde, mettait sur ses cartes les Canaries et les

9. Paulo del Pozzo Toscanelli (1397-1482) était l'un des hommes les plus savants de son temps. Il partagea les idées de Marco Polo et il imagina la possibilité de rejoindre le Cathay en naviguant vers l'ouest. Ses projets furent communiqués à Alfonse V de Portugal et plus tard à Christophe Colomb.

Açores comme des terres connues; mais il plaçait aussi la terre saint Brandan bien au-delà, pas trop loin de la position de San Salvador où Colomb débarqua pour la première fois.

Il n'y a pas de doute que la carte de Toscanelli et pareillement celle que l'on suppose avoir appartenu à Pinzon servirent de guide à Colomb. Celle de Toscanelli semble avoir eu la préférence, car Pinzon (10) avait dû former la sienne pour la route du Brésil, où il paraît bien qu'il était allé lui-même (ou d'autres navigateurs de sa connaissance) avant que de s'engager à suivre Colomb. Une fois les trois caravelles parvenues à moitié chemin de l'Atlantique, il y eut dispute entre Colomb et Pinzon parce que l'un tirait au nord-ouest et l'autre au sud-ouest. C'est la ligne ouest qui fut adoptée finalement, c'est-à-dire, que sans y penser probablement l'on mit le cap sur la prétendue île saint Brandan tout bonnement.

Vous voyez que je concède au moine irlandais le plus possible, étant donné le fait que rien n'est certain dans ce que l'on rapporte de lui; il a peut-être indiqué l'existence de terres lontaines, alors que tous les savants de l'Europe pensaient la même chose sans aller y voir, mais il n'a point tracé de route comme Colomb. Quant à sa conversion des Sauvages et à la colonisation, comme aussi l'unique prépondérance des Irlandais en Amérique, au détriment des Scandi-

10. Martin Alonzo Pinzon, navigateur espagnol, mort en 1492. Il commanda une des trois caravelles de Colomb, *La Pinta*, devançant toujours les autres bâtiments, et se séparant même de Colomb pendant six semaines consécutives. Au retour, il prit encore les devants, dans l'espoir de faire valoir ses prétentions à la découverte du Nouveau-Monde, mais mourut peu après son retour, sans avoir pu obtenir une audience à la cour.

Son frère, Vicente Yanez Pinzon, mort en 1523, commanda un autre des bâtiments de l'expédition *La Nina*, et se montra dévoué à son chef. Plus tard, il découvrit le Cap Saint-Augustin, l'embouchure du fleuve des Amazones et la côte du Brésil.

naves, ce sont des efforts d'imagination qu'explique la chaleur du patriotisme.

Pour revenir à M. Barry O'Delany, je m'étonne qu'il ait pu imprimer dans un journal de Paris un article aussi naïf que le sien. C'est comme si un Canadien nous disait:

—On m'a raconté qu'il y a des livres qui expliquent comment les Français se sont établis au Canada.

Il ne nous apprendrait rien.

M. O'Delany a découvert un livre de Gaffarel qui lui apprend que Gaffarel a découvert les écrivains du Nord et que ceux-ci font connaître les découvreurs de l'Amérique. Et avec une si étonnante découverte au bout de sa plume, il fait circuler en plein Paris l'expression de son étonnement personnel qui trahit son ignorance, voilà tout.

III

Le siècle où naquit Colomb est remarquable par les tentatives faites sur mer dans le but de résoudre le problème de l'étendue et de la forme de notre planète, et aussi par les disputes que ce même sujet souleva en Europe. Les esprits se montèrent bien davantage lorsque, après 1486, on connut l'existence de la pointe sud de l'Afrique, observée, cette année-là, par Barthélemy Diaz et que Vasco de Gama devait contourner en 1497. Une route maritime s'ouvrait donc pour aller aux Indes et devait l'emporter sur celle de l'isthme de Suez.

Colomb, alors âgé de cinquante ans, était d'avis que le chemin serait plus court et moins dangereux en allant tout droit vers l'ouest, car il avait calculé que la terre, qu'il supposait ronde, mesurait un peu moins que les deux tiers de son volume réel. Ne connaissant rien du continent nord ou sud de l'Amérique, non plus que de l'océan Pacifique, il les omettait, mais comme l'Atlantique, dans sa région orien-

tale, lui était familière, depuis l'Irlande jusqu'aux Canaries, il avait conjecturé sur des rapports des marins de plusieurs nations, que la terre se retrouverait à mille lieues à l'ouest de l'Espagne et il ne se trompa point. On sait qu'il atteignit San Salvador à la date annoncée par lui, seulement il se crut arrivé à destination et il vécut toujours dans cette erreur. Les historiens lui mettent dans la bouche des paroles auxquelles il n'a jamais songé: "Là-bas, par delà les mers il y a une terre inconnue!" C'est tout le contraire de ce qu'il prétendait. Son plaidoyer pour obtenir la permission de se lancer à travers la Mer Ténébreuse consistait à soutenir que, la terre était ronde et que tous les continents étaient connus dans leurs places et dans leurs formes, excepté la côte orientale sud de l'Afrique. Il voulait prendre la voie la plus courte pour naviguer vers l'Asie et soutenait que la ligne 35e le mènerait tout droit au centre du Japon et que de là à la Chine et aux Indes il n'y avait plus ni mystère ni embarras. Les globes terrestres qu'il fabriquait et vendait continuellement dans l'intervalle de ses courses vers l'Irlande et les Canaries, contribuèrent à répandre son idée.

Les marchands, quoique tentés de faire explorer la route indiquée par Diaz, hésitaient devant les périls et la dépense d'une telle entreprise, car c'eût été un voyage très long et semé de tempêtes dont la renommée avait été répandue par les Portugais, à juste titre, tandis que l'Atlantique leur semblait être un bon enfant qu'on mettrait en belle humeur avec un peu de soin et d'intelligence. Lorsque la *Santa-Maria*, la *Pinta* et la *Nina* firent voile de Palos, le 3 août 1492, il y avait sur le port nombre de commerçants intéressés dans l'entreprise. Ces gens avaient dû, selon la coutume du temps, placer l'expédition sous la sauvegarde de la couronne.

QUEBEC EN 1629-31

Cet article n'a pas la prétention de raconter tout ce qui s'est passé à Québec durant l'occupation des Anglais, de 1629 à 1632, mais seulement de répondre à trois ou quatre questions qui m'ont été posées en demandant de publier ce que j'ai à dire sur le sujet.

I

De 1608 à 1628, je ne rencontre que vingt personnes du sexe masculin, habitant le Canada, c'est-à-dire le poste de Québec. Les autres personnes n'étaient que des hivernants, arrivant de France et repartant d'année en année.

Le nombre des femmes est de neuf pour la même période; deux d'entre elles étaient mortes avant 1628. En 1629, on comptait trois petits garçons, sept petites fills, une grande fille.

Trois-Rivières et Montréal n'avaient point de colons, n'étant pas encore fondées.

Les navires anglais étaient commandés par trois frères: Louis, David et Thomas Kertk, qui passent généralement pour des Français transfuges, mais la preuve de tout ceci n'a jamais été faite, tandis que tout nous porte à croire à leur origine anglaise.

Champlain n'avait nul moyen de résister à l'agression des Anglais. Tout se régla en peu de temps.

Louis Kertk prit possession de Québec le 20 juillet 1629 et le 24, Champlain s'embarquait sur le navire de Thomas

Kertk pour se rendre prisonnier à Londres. De là, on l'envoya en France, après l'avoir gardé durant quelques semaines sous divers prétextes, probablement pour le faire parler et en obtenir des renseignements sur le Canada.

Avec Champlain partirent volontairement les personnes suivantes qui revinrent en 1631 et 1632:

Olivier Le Tardif, interprète et commis de la traite.

Thierry Desdames, navigateur sur le fleuve, depuis Gaspé à Montréal (1).

Jean-Paul Godefroy, intéressé dans le commerce de fourrures.

Robert Giffard, médecin, qui fonda Beauport en 1632.

Ceux qui restaient au Canada formaient un petit groupe que l'on peut qualifier de premiers Canadiens, comme aussi Giffard, Godefroy, Desdames, Le Tardif et Champlain — c'étaient:

Nicolas Marsolet, interprète, non encore marié, le seul, avec Champlain, de ceux qui avaient hiverné à Québec en 1608-09.

Etienne Brûlé, interprète, célibataire, découvreur de la Pennsylvanie et du lac Supérieur; il fut brûlé par les Hurons en 1631.

Guillaume Couillard, charpentier de navire, homme adroit en plus d'un métier; il avait un jardinage où il cultivait du blé-d'Inde, des citrouilles, etc.

Guillemette Hébert, sa femme, et ses trois petites filles.

Abraham Martin, pilote; il se fit accorder vers 1636 la terre qui porte son nom: plaines d'Abraham.

Marguerite Langlois, sa femme, ses trois petites filles, un garçon.

---

1. Thierry Desdames alla plus tard à l'île de Miscou.

Nicolas Pivert, employé à la ferme du cap Tourmente où l'on commençait à élever des bestiaux et faire du foin depuis trois ans.

Marguerite Lesage, sa femme, avec leur nièce et un jeune homme.

Pierre Desportes, Françoise Langlois, sa femme, et leur fille Hélène Desportes; ils devaient être parents d'un membre de la Compagnie des Cent-Associés qui se nommait aussi Desportes.

Adrien Duchesne, chirurgien, et sa femme, de nom inconnu.

Guillaume Hubou, commençait à cultiver la terre à la bêche et s'en tirait passablement bien; Marie Rollet, sa femme, veuve de Louis Hébert, apothicaire, le premier qui sema du grain pour se nourrir. Elle avait un fils.

Il se trouvait dans les bois cinq interprètes de grande valeur qui refusèrent de vivre avec les Anglais et ne reparurent qu'au retour de Champlain en 1632. C'étaient:

Jacques Hertel, non encore marié. Il est l'auteur d'une famille célèbre et dont le fils fut anobli par Louis XIV.

Jean Nicolet, demeura au Nipissing, découvrit le Wisconsin, fut l'un des premiers commis des Cent-Associés et laissa une fille qui devint la mère de Le Gardeur de Saint-Pierre, fameux dans les guerres et les découvertes.

François Marguerie, qui épousa la soeur de Hertel. Pas de descendance.

Thomas Godefroy, célibataire, brûlé par les Iroquois en 1652.

Jean Godefroy, son frère, homme considéré, anobli par Louis XIV, fondateur d'une famille importante.

Le lecteur a sous les yeux tous les Français qui s'étaient faits Canadiens et qui demeurèrent tels. Leurs descendants

sont encore parmi nous — sauf les cas de Champlain, Marguerie et Brûlé qui n'ont pas laissé d'enfants.

D'autres Français, qui ne devaient pas faire souche ici, continuèrent à résider autour de Québec. Ce sont:

Gros-Jean, de Dieppe, interprète algonquin, ami des Kertk.

Le Baillif, né à Amiens, arrivé en 1622 en qualité de sous-commis et chassé vers 1628 "pour être grandement vicieux". Il se donna aux Anglais qui l'employèrent au magasin de traite.

Corneille, sous-commis, peut avoir été parent du grand Corneille, car tous deux étaient de Rouen et du même âge.

Pierre Raye, charron, natif de Paris, qualifié de "rénégat, perfide, traître et méchant" par Champlain.

Le Cocq, charpentier, et Froidemouche, travailleur, capturés par les Anglais alors qu'ils cherchaient à repasser en France dans les navires du sieur de Caën.

Sur quatre-vingt-dix Anglais, il en mourut quarante le premier hiver; vingt hommes arrivèrent durant l'été de 1630, de sorte que les Anglais étaient au nombre de soixante-dix l'hiver de 1630-31, à Québec. Nous ne savons pas combien ils étaient l'hiver de 1631-32.

On observe qu'ils ne cultivèrent point le sol, mais se jetèrent avec ardeur dans le trafic avec les Sauvages.

Les Kertk avaient occupé Québec du 20 juillet 1629 au 13 juillet 1632, soit trente-six mois, et s'étaient procuré des masses de pelleteries qui leur valurent une petite fortune. Ils étaient habiles commerçants; par la suite, ils devinrent riches.

Louis Kertk fut créé chevalier et joua un rôle dans la marine marchande et militaire que l'on vit se développer sous Cromwell de 1650 à 1658. L'une de ses filles épousa

vers 1669, Pierre-Esprit Radisson, parti du Canada sous le coup d'un mécontentement et qui contribua beaucoup à fonder la Compagnie de la baie d'Hudson en 1668-70. A cette dernière date, sir Louis Kertk vivait encore et prit une part active à l'établissement de la compagnie en question.

Chose curieuse, il expliqua à son gendre que le roi d'Angleterre, en l'obligeant à quitter le Canada (1632) alors qu'il s'attendait à y rester encore un certain temps, lui avait causé un dommage de quarante mille louis sterling. Cette réclamation reparut vers 1685 alors que les Français chassèrent les Anglais de la baie d'Hudson. Sir Louis Kertk était mort à cette époque et son gendre demeurait à Québec.

II

Autre affaire. On m'adresse les observations suivantes:

"Vous jetez beaucoup de lumière sur toute cette époque, surtout sur les années 1628-32. J'y comprends quelque chose et vous me permettrez, j'en suis sûr, une remarque: — il me semble que vous êtes un peu trop sévère pour l'administration française. Voyez ses lettres et vous constaterez qu'elle a songé à réclamer le Canada aussitôt que la nouvelle du succès des Kertk fut arrivé en France. L'inventaire des archives du "Record Office" de Londres fait voir que les négociations se poursuivaient dès le mois de janvier 1630. Le but de Charles I (roi d'Angleterre) était de se faire payer la dot de sa femme. Je ne sais où Charlevoix a pris ce prétendu fait qu'on discutait en France l'utilité de la restitution du Canada. Ni Louis XIII (roi de France) ni Richelieu ne me semblent avoir eu la moindre hésitation. Une fois le Canada rendu, Richelieu, il est vrai, ne semble plus s'occuper de nous. Etait-il trop absorbé par l'Europe? L'organisation qu'il avait donnée à la colonie naissante demandait-elle,

permettait-elle l'intervention du souverain? Les commencements de notre histoire sont bien plus intéressants qu'on ne pense — vous le faites voir; continuez à y faire de la lumière".

En 1889, j'ai imprimé dans les papiers de la Société royale les négociations relatives à Québec; elles s'accordent avec ce que dit mon correspondant, mais celui-ci, je crois, manque de clef pour en saisir le sens.

Le 27 octobre 1629, Champlain était à Douvres en Angleterre. Il écrivait de ce lieu à M. Jean de Lauzon, qui demeurait à Paris, lui disant combien les Anglais se trouvaient embarrassés de ce que la capture de Québec avait eu lieu après la signature de la paix.

La paix avait été signée à Suze le 24 avril 1629, et la prise de Québec était du 20 juillet suivant.

M. de Châteauneuf, ambassadeur de France auprès de Charles I, appela Champlain à Londres vers les premiers jours de novembre, et là on leur promit que le poste de Québec serait restitué à la France.

Peu après, M. de Châteauneuf retourna à Paris et devint garde des sceaux. M. de Fontenay-Mareuil le remplaça comme ambassadeur.

Charle I tenait en réserve deux ou trois cartes de son jeu qui allaient transformer la situation. Un diplomate habile peut encore gagner beaucoup, même lorsqu'il a été battu.

L'hiver de 1629-30, le Dr André Daniel alla négocier à Londres la reddition du Canada. Le roi d'Angleterre mentionna alors pour la première fois la capture d'une colonie écossaise du Cap Breton, par le capitaine Charles Daniel (frère d'André) survenue au mois de septembre, par conséquent quatre mois après la paix signée. Il fallut une enquête, laquelle eut lieu à Dieppe et amena un gros procès. L'évalua-

tion des hommes dans cette affaire se poursuivait en même temps que la diplomatie française insistait pour la reddition de Québec.

Et qui poussait Louis XIII, Richelieu, Jean de Lauzon à revendiquer le Canada? Les marchands de fourrures. C'est ce qui explique pourquoi Richelieu et le roi ne s'occupèrent plus de Québec du moment où leurs gens rentrèrent en possession de cette colonie sans colons.

Le mérite de Louis XIII et de Richelieu consista à satisfaire les commerçants de Dieppe, de Paris et de Rouen, mais pas du tout à supporter les vues de Champlain qui avait à lui seul plus de patriotisme que cent mille marchands français ou anglais.

Mon aimable correspondant sait que Richelieu avait mis sur le papier, en 1627, un plan de colonisation et qu'il s'imaginait naïvement avoir par là fondé une nouvelle France. Le plan n'était qu'un rêve presqu'irréalisable et pour en tirer partie il fallait tout d'abord s'armer contre les rapacités et les fraudes des marchands. Que fit le premier ministre? En 1630, engagé dans une guerre en Italie, faisant de la politique de palais en France, combinant des alliances avec divers princes et souverains, il remit la direction du Canada... à une compagnie de marchands .. aussi, il faut voir la douleur de Champlain.

Vous demandez si les affaires de cette colonie à peine existante exigeaient l'intervention du monarque; eh! oui, car autrement la classe des commerçants qui avait pour chef Jean de Lauzon s'emparait de tout, empêchait la colonisation, éternisait le Canada sauvage, ne faisait rien pour la France ou la religion—mais tout dans l'intérêt du trafic des pelleteries.

Et Champlain voyait cela, s'en plaignait, indiquait ce qu'il y avait à faire, mais on ne l'écoutait pas. Vous comprenez maintenant pourquoi je suis sévère à l'égard de Richelieu.

Poursuivons l'exposé du débat diplomatique.

Après avoir réglé plus ou moins le cas du capitaine Daniel, on s'attendait à voir clore les difficultés. Charles I ne le voulait pas ainsi.

—Je rendrai Québec, Port-Royal et toutes ces régions, dit-il, lorsque l'on aura payé la balance qui reste due sur la dot de ma femme..

Il avait épousé, en 1625, Henriette-Marie de Bourbon, sœur de Louis XIII.

Ce nouveau débat fit traîner la conclusion des choses jusqu'au printemps de 1632.

III

Reste à savoir si Charlevoix était justifiable d'écrire (cent ans plus tard), que du temps de Richelieu (1630), on disputait en France pour savoir s'il fallait reprendre le Canada ou le laisser aux Anglais.

Si l'on considère la question au point de vue d'une colonie agricole et industrielle il n'y a pas de doute que Charlevoix tombe juste: mais du moment où le prétendu patriotisme de Louis XIII, de Richelieu et de Jean de Lauzon se concentre sur les peaux de castor et la dépouille des orignaux, soyez certain qu'il y avait un parti pour redemander le Canada à grands cris.

Charlevoix écrivait cent ans après, l'événement dont il parle et, si vous le suivez attentivement, vous voyez très bien qu'il a utilisé abondamment les *Relations* des Pères Jésuites, alors très peu connues des hommes d'études. Je vais vous

mettre sous les yeux un passage de la longue lettre que le Père Paul Le Jeune écrivait de Québec, en 1636, et dont l'importance n'a pas échappé à Charlevoix puisqu'il la mentionne comme une source de renseignements précieux. Cette lettre est divisée en chapitres, afin de mieux classer les matières qu'elle renferme. Voici en quels termes s'ouvre le chapitre VIII:

"Il me semble qu'en contemplant le progrès des affaires de la Nouvelle-France je vois sortir une aurore des profondes ténèbres de la nuit."

Ceci demande interprétation. Le Père Le Jeune était arrivé en 1632, et durant trois années n'avait vu à Québec que misère et désolation. Au moment où il écrivait, les chevaliers de Malte venaient d'annoncer qu'il allaient coloniser le Canada. En même temps débarquaient à Beauport quelques familles de cultivateurs venues du Perche. La population blanche se trouvait portée à quatre-vingt-dix âmes, ce dont le digne Père s'émerveillait. Il espérait voir compléter la centaine.

Il ajoute: "Les grandes pertes qu'ont faites les Cent-Associés en la première naissance de leur compagnie sont justement comme une nuit très épaisse qui couvrait d'horreur toutes les contrées. On n'y pensait que pour les rebuter; on ne les regardait que pour les fuir; on débattait en France la juste possession de ces terres; pendant que la famine et l'Anglais les partageaient et les affligeaient l'un après l'autre. Les lys y mouraient en leur naissance; le peu de Français qui les habitaient étaient étrangers dans leur propre pays."

Voilà qui est bien suffisant pour justifier le texte de Charlevoix si je ne me trompe, et, de plus, les lamentations de Champlain à ce sujet, les observations de Sagard, tout nous montre que le groupe des marchands de fourrures était

le seul qui voulait reprendre le Canada en 1629-1632, mais pour le trafic du castor et de l'orignal seulement.

"Ces grandes provinces ne pouvaient aspirer à une plus grande fortune que d'être faites en magasin de peaux de bêtes mortes", dit encore le Père Le Jeune. Un peu plus loin il fait allusion au temps où il arrivait de France et s'exprime très clairement: "Entrant dans le pays, nous y trouvâmes une seule famille qui cherchait passage en France pour y vivre sous les lois de la vraie religion."

Si le roi ou Richelieu voulaient coloniser, il faut avouer que nous sommes bien ignorants de ce qu'ils ont accompli dans ce but. Je pense que Charlevoix n'a pas exagéré et qu'il avait lu le Père Le Jeune, Sagard, Champlain, tous les papiers diplomatiques dont j'ai parlé.

1901.

BEAUPORT vs QUEBEC

L'esprit qui régnait en France à l'égard des colonies lorsque fut commencé l'établissement du Canada, doit être étudié avec soin si l'on veut se rendre compte de ce qui s'est passé autour de Québec il y a trois cents ans.

En France, comme dans l'Espagne, le Portugal, la Hollande et l'Angleterre, ceux qui s'occupaient du Nouveau-Monde n'y voyaient que des mines à exploiter: l'Espagne, l'or et l'argent, le Portugal, les épices, la Hollande et l'Angleterre, la pêche, la France, les fourrures. Chaque nation se partageait ainsi les portions nouvelles du globe, d'après ses instincts. Il est bien entendu que l'idée de transplanter dans ces pays éloignés des groupes de population qui y formeraient, avec le temps, un "duplicata" de la mère-patrie — une "Nouvelle-France" autrement que sur le papier — il est bien compris que cette idée n'avait aucun poids dans les classes dominantes. Montaigne, en 1580, exprimait le désir de voir adopter une telle politique, mais il se trouvait seul, ou à peu près, avec le conseiller Jeannin (1) pour saisir l'importance de la question.

Dès que la paix fut rétablie en France après une guerre intestine de quarante ans, quelques navigateurs firent connaître aux gens de la cour l'existence du Canada au point de vue du commerce des pelleteries. En 1598-9, une expédition se rendit sur le Saint-Laurent pour tâter le terrain. Les sieurs

1. Voir le *Bulletin des Recherches historiques*, janvier 1918, un article de M. Sulte, intitulé: *le Président Jeannin*.

de Monts et Champlain y allèrent dans le même but en 1603. Vers 1607, le projet prit de la consistance et le roi Henri IV autorisa de Monts à trafiquer seul le long du Saint-Laurent durant l'espace d'une année. Voilà comment et pourquoi fut construite la première maison de Québec, du 3 juillet à l'automne de 1608.

Ce n'est pas là une fondation de colonie bien solennelle; ce n'était même pas une colonie, mais un simple comptoir de traite aux allures incertaines, jouissant d'un privilège limité et précaire — la plus pauvre chose en un mot. Trente ans plus tard, ou mieux cinquante ans après, la cour, qui était toute la nation à cette époque, n'avait pas encore conçu l'idée d'un établissement agricole.

Le roi, reconnu propriétaire des domaines découverts par les aventuriers français était la "fontaine des privilèges" selon les termes alors adoptés, et il conférait, moyennant retribution à sa cassette, le droit d'exploiter tout ou partie de ces terres. Il se formait donc une compagnie de marchands, mêlés de gentilshommes, à qui cette permission était accordée, mais le roi plaçait entre lui et la compagnie un personnage de grande maison, avec le titre pompeux de vice-roi, comme s'il y eut vraiment des populations à gouverner sur les bords du Saint-Laurent. C'est ainsi que l'on trouve le duc de Montmorency, le prince de Condé et le duc de Ventadour, l'un après l'autre, à la tête des affaires du Canada—traite de pelleteries et rien davantage. Champlain était le principal employé sur les lieux; on l'appelait gouverneur, à la façon des gouverneurs des postes de la Compagnie de la baie d'Hudson. Sous ce régime, une maison assez spacieuse pour loger les quinze ou vingt hommes de la traite et contenir le magasin, suffisait amplement; c'est pourquoi

il ne fut jamais question d'augmenter cette prétendue colonie.

Champlain voulait ouvrir des cultures, tout au moins un jardin potager pour se procurer des légumes. Il planta quelques pommiers. La compagnie trouvant à redire à cela, il fallut se contenter du moins possible et vivre de salaisons envoyées de France une fois par année. Lorsque les vaisseaux manquaient ou que les provisions se gâtaient, adieu lard, farine, pois et fèves! on tombait dans la famine noire, aussi le scorbut ravageait-il ces pauvres gens abandonnés à quinze cents lieues de tout secours. Il en mourait un quart, un tiers, la moitié, même un plus grand nombre encore, chaque hiver. L'établissement était stable, à condition de renouveler son personnel. Nous sommes loin de la création d'une Nouvelle-France!

Avec Louis Hébert, qui arriva à Québec en 1617, on est convenu de dire que la colonisation commença. C'est une erreur; il ne fit pas plus que Marsolet et Couillard qui l'avaient précédé, ou Godefroy et LeTardif qui le suivirent. Louis Hébert était mort lorsque, en 1629, sa veuve entreprit un jardinage à la bêche. Précisément, cette année, les provisions de bouche firent défaut et tout le monde se nourrit misérablement de racines déterrées dans la forêt. Ces crises revenaient de deux en trois ans depuis 1608.

Au milieu de cette désolation, Kertk survint, s'empara du magasin, transporta Champlain et ses engagés en France, ne gardant autour de lui que huit ou dix hommes disposés à suivre sa fortune. Le trafic des pelleteries resta entre les mains des Anglais à peu près trois ans.

L'été de 1632, le poste fut rendu aux Français qui reprirent leur ancien système, totalement en dehors de la colonisation. Champlain, revenu au pays en 1633, mourut à

Québec en 1635, laissant la place comme il l'avait faite d'après les ordres de la compagnie, c'est-à-dire que l'élément cultivateur ne s'y trouvait pas. M. de Montmagny, d'Ailleboust, de Lauzon et les autres gouverneurs jusqu'à 1663, furent également empêchés de faire des défrichements. De toute manière, Québec ne s'occupa que de la traite des fourrures.

Mais attendez! nous allons tourner nos yeux sur Beauport et la côte de Beaupré. C'est là que fut le berceau du Canada, le nid d'éclosion des cultivateurs, la terre promise des "habitants". Celui qui joua dans cette occasion le rôle de Moïse et qui eut le bonheur de vivre de longues années avec le peuple qu'il avait tiré de la France, se nommait Robert Giffard. Il était du Perche et amena des familles de son voisinage, parfaitement choisies pour la tâche qu'il leur réservait. Son Josué se nommait Jean Juchereau, de la Beauce, pays limitrophe du Perche; il recruta dans la Beauce des gens pareils à ceux de Robert Giffard. Quoiqu'en petit nombre, ces familles se mirent résolument à défricher et à labourer, deux opérations qui leur convenaient en tous points, à cause de leurs antécédents. Dès le premier automne (1634), elles récoltaient presque tout ce dont elles avaient besoin pour passer l'hiver et attendre la fin de l'été suivant. Et point de maladie! le scorbut ne se montra point à Beauport! Tout dépend des gens en ces rencontres, — et aussi de la liberté qu'on leur donne de se conduire d'après leurs lumières.

On leur laissait donc la liberté d'agir? mais oui! et par suite de la plus étrange situation: la Compagnie des Cent-Associés, formée en 1627, annonçait à grand renfort de trompette, qu'elle adoptait l'idée d'une colonisation par le moyen des cultivateurs. Elle n'en fit rien pour une bonne raison, c'est qu'elle se ruina dès le début. Je dirai même qu'elle n'avait pas tant à coeur qu'on le disait de s'occuper

du peuplement du Canada. Elle aussi en voulait aux castors et aux orignaux, sans compter les martres, les renards et les ours. La colonisation, chose lente, qui ne devait pas rapporter de gros bénéfices aux actionnaires de la compagnie, était un grand mot mis en avant pour masquer tout le reste. Sans l'initiative de Robert Giffard et de Jean Juchereau, qui se mirent à l'oeuvre pour accomplir ce que les Cent-Associés ne faisaient pas, le poste de traite de Québec eût continué à végéter et n'aurait pas pu nourrir ses gens mieux qu'autrefois.

C'est de Beauport qu'est venue la vie du Canada. Nous devons au Perche, à la Beauce et aux régions de la Normandie qui avoisinent ces deux petites provinces, le commencement sérieux de notre peuple. Sept ou huit Normands (2) qui se trouvaient d'ancienne date dans le pays à la mort de Champlain, se joignirent à ce groupe courageux et contribuèrent à son développement.

Comment Robert Giffard s'est-il inspiré du désir de fonder une colonie agricole? Il n'est pas difficile de s'en rendre compte. En 1627, étant médecin des gens de la traite, il avait construit un cabanage à la Canardière et y faisait la chasse pour se distraire. L'endroit lui parut convenable à la culture, d'autant mieux que les Sauvages y avaient fait un " désert " dont ils ne se servaient plus. Lorsque, en 1631-32, il fut décidé que les Français rentreraient en possession de Québec, il n'hésita point à réaliser son plan et se fit donner ces terres en seigneurie. Les marchés qu'il passa avec les cultivateurs du Perche qui se décidaient à le suivre font voir que ces derniers entreprenaient d'émigrer à leurs frais et nous ne voyons rien qui montrait que le seigneur se

2. Jeunes interprètes instruits.

chargeait, par exemple du transport ou de la nourriture. La même chose dut avoir lieu à l'égard de Jean Juchereau. Celui-ci avait un frère, Noël (3), employé par les Cent-Associés, qui l'a probablement induit à accompagner Robert Giffard. Quoiqu'il en soit, les colons de ces deux seigneuries étaient d'une trempe exceptionnelle et calculaient sur leurs propres ressources pour se tirer d'affaire: c'est là ce qui les rend remarquables.

En arrivant, Giffard fit avec eux un contrat par lequel il se borna à leur donner des terres (qui ne lui coûtaient rien), mais à condition qu'on lui bâtirait une résidence, et, de plus, que les colons cultiveraient sa réserve en divisant avec lui le revenu de ce domaine, à titre de métayers. Sa transaction était ainsi la plus forte de beaucoup et l'on ne saurait en inférer qu'il "établissait" ses censitaires, car c'étaient eux qui facilitaient son installation. Vers 1636, plusieurs l'abandonnèrent pour passer sur la seigneurie de la côte de Beaupré appartenant à Cheffault, Rosé, &c., tous membres des Cent-Associés.

Ces hommes du Perche, de la Beauce et de la Normandie, étaient débrouillards, exerçant tous des métiers, bons cultivateurs, entendant la manière de se gouverner et ne demandant de secours qu'à leur travail. Giffard et Juchereau ne pouvaient faire un meilleur choix.

Il suffit de citer leurs noms pour rappeler aux lecteurs les plus beaux types des familles canadiennes et les plus nombreuses: Amyot, Aubuchon, Auber, Ayotte, Bacon, Badeau, Bance, Boucher, Bellanger, Brassard, Bourguignon, Bonhomme, Caron, Cloutier, Côté, Cauchon, Couture, Drouin,

3. Mort durant un voyage en France, en 1649, sans laisser de postérité. Il était licencié en loi. Voir: *la Famille Juchereau Duchesnay*, par Pierre-Georges Roy, Lévis, 1903.

Drouet, Duquet, Damien, Giroux, Guyon, Gagnon, Gadois, Godet, Langlois, Larchevêque, Lemoine, Leblanc, Maheu, Mézerai, Morin, Pelletier, Pinguet, Poulin, Poisson, Paradis, Rainville, Tavernier.

Les descendants de ces familles qui sont à présent d'âge à porter les armes, formeraient plusieurs régiments. Leurs titres de noblesse sur le sol canadien remonte à deux cent soixante ans. Il n'y a pas de colonie, dans le monde entier, qui puisse se comparer à ce groupe.

L'initiative personnelle, et non pas les compagnies de traite, a fondé le Canada. C'est tellement vrai que le recrutement a eu lieu par parenté après la mort de Champlain. On s'écrivait, on s'invitait à suivre les pionniers et, bien que les arrivages fussent très restreints chaque année, le nombre des habitants augmentait petit à petit. Il eut été plus considérable si Québec, après 1645, eut fourni quelques soldats pour protéger la campagne contre les courses des Iroquois, mais Québec n'ayant pas de troupes pour lui-même, n'en pouvait donner à Beauport. Pourtant, les Cent-Associés s'étaient solennellement engagés à entretenir des militaires à cette fin qui avait été prévue; ils ne s'en occupèrent en aucun temps.

Pour comprendre l'histoire des habitants à l'origine de la colonie, il faut analyser ainsi la part des éléments qui opéraient dans Québec et aux environs. Il ressort de cet examen que l'initiative individuelle a tout fait, et comme le mérite appartient à qui s'en est montré digne, ne confondons plus Beauport avec Québec.

L'Evénement, Québec, 21 sept. 1898.

LA COMPAGNIE DES HABITANTS

Si quelqu'un désire savoir pourquoi je n'ai pas donné les noms des membres de la Compagnie des Habitants au cours de ma conférence d'hier soir au château Ramesay, c'est pour la raison la plus simple: je n'y ai pas pensé! Je dirai plus: c'était la seule partie de mon travail qui fut écrite et je l'ai gardée dans ma poche! Une autre fois je mettrai tout mon bagage historique dans ma tête, pour être certain de ne pas l'oublier.

Rien n'empêche de vous fournir aujourd'hui les noms des six familles qui se sont emparé du pouvoir en 1644 sous la désignation de *Compagnie des Habitants*.

Le premier d'entre eux qui vint dans le pays était Noël Juchereau sieur des Chastelets, natif de la Beauce. (1) Il était employé de la traite au service des Cent-Associés. En 1636, ces derniers passèrent presque tous leurs droits à la compagnie Cheffault — Rosé — Berruyer — Fouquet — Castillon — Lauzon, (2) et Juchereau des Chastelets devint le représentant de la nouvelle compagnie à Québec. Durant cette même année arrivèrent de Normandie, Pierre Le Gardeur de Repentigny, Charles Le Gardeur de Tilly, Michel Leneuf du Hérisson, Jacques Leneuf de la Poterie, tous intéressés dans le commerce des fourrures (3). Ces gentilshommes

1. Il mourut durant un voyage en France, en 1649, sans laisser de postérité.

2. Anciens membres des Cent-Associés.

3. Le débarquement de ce groupe eut lieu à Québec, le 12 juin, 1636.

se faisaient concéder des terres en seigneuries mais ne les défrichaient ni ne les peuplaient. Tous s'étaient engagés pour vivre ici des farines et des salaisons apportées de France chaque été par les navires de la traite. Loin d'engager des colons à les suivre, ils désiraient plutôt n'en pas voir dans le pays car, semblables aux marchands de bois qui, si longtemps, ont gardé le monopole du Saguenay, du Saint-Maurice et de l'Ottawa, leur froideur à l'égard de la colonisation paralysait absolument cette dernière. Ainsi, l'oeuvre principale était arrêtée la seconde année après ses débuts. Dès que la combinaison de 1636 fut mise en activité, il y eut abandon de tout ce qui pouvait donner naissance à une colonie; cependant, il arrivait quelques familles chaque année. Nos historiens persistent néanmoins à dire que la colonie existait; le mot est trop grand pour la chose. Un comptoir de traite ne sera jamais digne du nom de colonie, du moins dans le sens de pays établi et d'habitants vivant des produits du sol.

La compagnie [illegible] du traite des fourrures [illegible] un certain nombre de cultivateurs et à entretenir une force armée suffisante pour intimider les Iroquois. Elle éluda le plus possible ces deux obligations.

En [illegible] neur général et de ses deux ou trois commis, ce qu'elle faisait en [illegible] qu'il fallut les nourrir! L'enthousiasme que des personnes pieuses de France avaient d'abord manifesté en faveur des religieux et des religieuses des missions sauvages, s'était tourné ailleurs et la Compagnie des Habitants, chargée du pays, se

voyait avec cette énorme famille sur les bras. La crise dura de 1640 à 1654 et même jusqu'à 1662.

N'oublions pas Jean-Paul Godefroy et René Robineau de Bécancour, tous deux de Paris, qui vinrent s'adjoindre aux gentilshommes déjà mentionnés.

Pierre Le Gardeur de Repentigny et Jean-Paul Godefroy virent les directeurs des Cent-Associés à Paris en 1644 et obtinrent de substituer à Cheffault, Rosé, &c., une compagnie dite *des Habitants*. (4) Voilà un mystère éclairci. Dorénavant, lorsque vous lirez dans les *Relations des Jésuites* ou les lettres de la Mère de l'Incarnation, que les Habitants ont fait ceci ou cela, vous comprendrez qu'il ne s'agit nullement des vrais habitants.

Ces messieurs de la traite des pelleteries contractaient les mêmes obligations que leurs prédécesseurs ou anciens associés; — ils eurent bien le soin de ne les remplir que le moins possible et, sous le rapport de la colonisation, lettre morte!

Les six ou sept prétendus habitants étaient apparentés de très proche. En éclairant ce pacte de famille, je vous indique comment le Canada était gouverné.

A Beauport, au Cap Rouge, aux Trois-Rivières s'étaient formés des petits établissements agricoles qui se tiraient d'affaire sans être aidés ni par le roi, par les Cent-Associés, par Cheffault, Rosé, &c., ou par la Compagnie des six Habitants.

Vers 1650, les vrais habitants ne comptaient guère plus de cinq cents âmes, Montréal compris, et remarquez que ce

4. La compagnie Cheffault, Rosé, &c., abandonna son pouvoir (confirmé par un édit royal) moyennant une rente seigneuriale d'un millier pesant de peaux de castors (abbé Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, tome I).

dernier poste ne possédait pas un seul cultivateur. Autour de Québec et aux Trois-Rivières ces noyaux de colonies vivaient dans l'ombre en tant que l'administration publique était concernée. Les mémoires du temps daignent à peine nous signaler leur existence. Sauf les alertes causées par les maraudes des Iroquois, cette population était fort à son aise, ne manquant de rien grâce à ses cultures et à son industrie.

La banqueroute des *Habitants* suivit de près les incursions iroquoises de 1652 et 1653, aussi tous ceux qui vivaient de la traite sont-ils remplis de lamentations sur ces événements. Ils écrivent en propres termes que le pays est ruiné — et nos historiens les ont crus. Je ne vois pas de quelle manière les colons cultivateurs, les seuls qui formaient le pays, pouvaient être la victime d'un état de chose qui ne les regardaient pas, sauf en ce qui touche à la guerre des Iroquois, comme il vient d'être dit. Ce ne sont pas les massacres des travailleurs des champs qui apitoyent les auteurs des *Relations des Jésuites* ou la Mère de l'Incarnation, c'est le désarroi de la compagnie de traite qui ne peut plus sustenter leurs maisons. "Le pays est à bas!" mots sublimes d'indifférence envers ceux qui étaient le pays même dont on ne parle pas.

En 1654 ou 1655, les Cent-Associés reparurent pour réorganiser une autre compagnie, ce qui ne changea en rien l'état des cultivateurs.

L'abolition de ce système absurde n'eut lieu qu'en 1663, alors que Le Gardeur de Tilly, Leneuf du Hérisson, Leneuf de la Poterie, Jean-Paul Godefroy et Robineau de Bécancour vivaient encore. Sous le nouveau régime de la liberté du commerce, ils poursuivirent le castor et l'orignal comme autrefois sans trop s'occuper de la culture des terres.

Vous avez maintenant sur le papier la physionomie de ces seigneurs. Leurs seigneuries ont été défrichées par leurs descendants.

Les deux Leneuf ont toujours eu quelques arpents en pâture avec [illegible] à Pointeuf et aux Trois-Rivières, ce qui me porte à les regarder presque comme de vrais habitants.

L'homme qui a le plus contribué à démolir l'incroyable mode de colonisation inventé par Richelieu en 1627 et appliqué au Canada sans discernement ni mesure, fut Pierre Boucher que sa longue résidence dans le pays mettait en position de juger le mal et de trouver le remède. Comme [illegible] de cette époque, il mérite une statue.

Il n'y a pas de traces d'un arrivage de troupes ou de colons en 1663 avant le 15 septembre de cette année, jour où [illegible] le nouveau gouverneur M. [illegible], commissaire chargé par le roi de s'enquérir de l'état des affaires du pays. Avec ces personnages étaient cent familles et quelques officiers, tant militaires que civils.

Aussitôt revenu de France, l'automne de 1662, M. Boucher fut rétabli dans sa charge de gouverneur des Trois-Rivières, et c'est de ce poste que le 8 octobre 1663, il signe la préface de son *Histoire Naturelle de la Nouvelle-France.*

Le 29 octobre 1664, il se démet de sa charge de juge qui passe à Michel Leneuf du Hérisson, puis, au mois de septembre 1667, il abandonne son poste de gouverneur des Trois-Rivières pour aller se fixer à Boucherville. Il venait de marier sa fille aînée à René Gauthier de Varennes, officier du régiment de Carignan, qui lui succéda et conserva le

gouvernement des Trois-Rivières jusqu'à 1689, date de sa mort.

Sa famille se composait alors de six garçons et de trois filles; elle atteignit plus tard le chiffre de quinze enfants; sur ce nombre il y eut deux prêtres, une religieuse, quatre filles mariées et cinq chefs de famille, trois seigneurs et militaires. Ces derniers, ainsi que leurs descendants, ont porté les noms de Boucherville, Grandpré, Grosbois, Labroquerie, Labruyère, Laperrière, Montbrun, Montarville, Montizambert et Niverville, dont plusieurs subsistent de nos jours.

La Patrie, Montréal, 14 nov. 1896.

NICOLAS PERROT A BECANCOUR

Nicolas Perrot fut l'un des quatre ou cinq personnages marquants du XVIIe siècle qui ont le plus voyagé dans l'Ouest.

A chaque instant, son nom revient sous notre plume, mais nous ne savons jamais où il se trouvait à telle ou telle date. Je vais essayer de mettre ses mouvements dans l'ordre chronologique.

Ce genre de travail, je l'ai fait pour Duluth, Tonty, La Forest, Bourdon d'Autray, Barbier, Cauchois et d'autres, tous gens de l'Ouest, mais Perrot était le plus difficile à saisir et il est resté le dernier en portefeuille. Perrot lui-même a été peu soigneux sous ce rapport; il ne fournit presque jamais de dates pour éclairer ses narrations; rarement il parle de manière à se mettre en scène.

Rien ne nous indique de quelle partie de la France il venait. Charlevoix (*Histoire de la Nouvelle-France*) se contente de dire: "C'était un homme d'esprit, d'assez bonne famille et qui avait quelques études."

Les recensements de 1667 et 1681 le font naître en 1641 et 1644; son acte de sépulture le ramène à 1643.

Dès 1663, il était parmi les Sauvages du Wisconsin, serviteur des Pères Jésuites, selon Charlevoix qui écrit: "La nécessité avait obligé Perrot de se mettre au service des Jésuites."

Une supposition. M. Gilles Perrot, prêtre, qui arriva à Montréal au mois de juillet 1663 et devint curé de cette ville le 29 septembre 1665, venait du diocèse de Chartres; était-il

parent de Nicolas? tous deux sont-ils venus de France ensemble? Si oui, comment ont-ils pu se diviser, l'un allant aux Jésuites, l'autre aux Sulpiciens? Les instincts de Nicolas Perrot le portaient vers les régions inconnues, les pays de traite, comme on disait, et bien que la classe appelée plus tard les "coureurs de bois" ne fut pas encore formée, il existait assez d'éléments de cette nature en préparation pour attirer un homme de la trempe de Perrot.

Il n'est pas possible qu'il ait fait partie de l'expédition de Cavelier de la Salle qui se mit en route l'été de 1669 et remonta le fleuve de Lachine au lac Erié. Deux prêtres du séminaire de Saint-Sulpice, MM. Dollier et Galinée, étaient du voyage. La Salle se sépara d'eux entre Toronto et Niagara et dit qu'il allait se rendre à l'Ohio. Au mois de mai 1670, ces deux prêtres arrivaient au saut Sainte-Marie, d'où plusieurs bandes de canots partaient en ce moment pour se rendre à Montréal par la voie de la rivière Ottawa. Perrot et quatre Français étaient sur l'une de ces flottilles. A sa grande surprise, il rencontra Cavelier de la Salle qui était à la chasse avec cinq ou six Français et dix ou douze Iroquois, un peu au-dessous des Chats, rivière Ottawa. C'était vers le commencement de juin.

Une fois à Montréal, Perrot dut se rendre à Québec (juillet 1670), appelé par M. de Courcelles; il y attendit l'intendant Talon qui arriva de France le 18 août. Il fut décidé que M. de Saint-Lusson et Nicolas Perrot iraient au Wisconsin pour rassembler les représentants des tribus de l'Ouest et faire une alliance solennelle avec toutes ces nations. Ces deux envoyés partirent de Montréal au commencement d'octobre et remontèrent l'Ottawa; parvenus chez les Amikoués ou peuple du Castor, au nord du lac Huron, ils furent contraints d'hiverner parmi ces Sauvages, amis de Perrot,

et, le 5 mai 1671, ils arrivaient au saut Sainte-Marie, où la cérémonie de la prise de possession des contrées de l'Ouest, au nom du roi de France, eut lieu le 14 juin, avec l'approbation de quatorze peuples différents venus chacun de son pays pour cette fin. Perrot signa le procès-verbal en qualité d'interprète officiel, après avoir admirablement parlé des bienfaits d'une telle entente. (1)

Avant 1671, Perrot n'avait été qu'un coureur de bois trafiquant pour son compte, avec quelques associés, peut-être, mais sans éclat, sauf qu'il avait acquis un prestige personnel extraordinaire sur l'esprit des indigènes et qu'il était regardé comme un interprète et un orateur de premier ordre. Evidemment plus instruit que la plupart de ceux qui se livraient à cette vie errante, doué de talents supérieurs, brave et rusé au possible, il dominait à la fois son entourage français et les peuplades qui venaient en contact avec lui.

Perrot possédait une belle écriture et l'art de coucher sur le papier les observations toujours si remarquables qu'il recueillait dans ses courses lointaines. M. de Courcelles faisait donc un bon choix en lui donnant pour mission d'accompagner son commissaire au saut Sainte-Marie et en le munissant de pouvoirs étendus, pour arriver à conclure un pacte durable avec quatorze ou quinze nations qu'il s'agissait de mettre dans nos intérêts.

C'est après son retour du saut Sainte-Marie (2), l'automne de 1671, que Perrot se maria — du moins je le

1. [illegible] Allouez, Dablon [illegible] qui étaient de [illegible]

2. A la prise de possession du pays de l'Ouest, au saut Sainte-[illegible] 17 août 1671. François Bibaud fut l'ancêtre de Michel Bibaud, l'historien, né à la Côte-des-Neiges, le 20 janvier 1782.

suppose, parce que son premier enfant connu est porté à neuf ans au recensement de 1681.

Au cours des années 1671-73, Madeleine Raclos épousa Nicolas Perrot, Marie Raclos épousa René Beaudoin, de Champlain, et Françoise Raclos épousa Michel David, de Bécancour. Nous n'avons pas les actes de ces trois mariages. D'après l'enregistrement de sa sépulture, en 1724, aux Trois-Rivières, Madeleine serait née en 1650.

Ces trois femmes devaient être soeurs ou parentes, si l'on en juge par leur nom de famille et par leurs alliances presque à la même date avec trois hommes du voisinage immédiat des Trois-Rivières.

M. l'abbé Ferland dit que Madeleine Raclos, femme de Nicolas Perrot, de Bécancour, et Marie Raclos, femme de René Beaudoin, de Champlain, nièces et héritières de Collette Raclos, veuve d'André d'Hoin, procureur en la cour au parlement de Paris, reçurent des sommes considérables de l'héritage de cette dame (3).

Toujours d'après le recensement de 1681, il naquit à Nicolas Perrot, en 1674 ou 1675, un autre enfant appelé Nicolas; en 1676, une fille du nom de Clémence; en 1677, un autre fils baptisé Michel et que le recensement nomme Michelle ; en 1679, Marie. Ces enfants, comme François, le premier en date, vécurent à l'âge adulte; leur descendance est encore parmi nous.

Tout cela indiquerait la présence de Perrot sur les bords du Saint-Laurent de 1672 à 1678. Ce devait être à Bécancour.

Parlant de ce qui se passait en 1671-73, l'intrépide coureur des bois rapporte dans ses *Mémoires* (p. 130) que

3. *Revue Canadienne*, 1871, p. 935; voir aussi les *Mémoires* de Perrot, p. 301.

"M. de Frontenac donna des congés à différents particuliers pour la traite que l'on fait dans le pays d'en haut chez les Sauvages qui sont hors de la colonie. J'en obtins un aussi, par la faveur de M. Bellinzani, secrétaire de M. Colbert."

Ce M. Bellinzani est le même qui, un peu plus tard, se faisait donner des pots-de-vin par Cavelier de la Salle pour soigner les intérêts de celui-ci dans l'affaire de la traite et des découvertes.

"La cour révoqua, en 1680, les congés de traite. C'était une vingtaine de permissions que Sa Majesté accordait aux familles des gentilshommes les moins aisés, pour aller commercer chez les Outaouas, et que le gouverneur général distribuait aux personnes qu'il croyait en avoir le plus de besoin. Un congé était donc une permission pour un an de mener un canot chez les Outaouas, chargé de marchandises. Ceux qui ne voulaient pas y monter les vendaient depuis huit jusqu'à douze cents francs Celui qui achetait, choisissait trois voyageurs, auxquels il donnait la valeur de mille écus en marchandises qu'il faisait valoir, lesquels produisaient environ douze mille francs de profit" (4).

Perrot conserva son privilège jusqu'à 1683. Il paraît hors de doute que, de 1672 ou 1673 jusqu'à 1683, il était redevenu coureur de bois, exploitant son permis de traite avec l'aide que lui avait procuré l'argent de sa femme. Durant cette période d'une dizaine d'années, il devait faire un voyage chaque été aux pays des grands lacs, où il étendait ses connaissances chez les tribus indigènes.

Les trois actes qui suivent ne sont pas sans valeur dans l'étude qui nous occupe:

4. La Potherie, *Histoire de l'Amérique septentrionale*, II, 142.

"Je soussigné ai baptisé, à la Rivière Saint-Michel, ce 14 de janvier de l'année 1679, Jeanne, fille de Pierre Bourbault et d'Anne Bourjolit. Son parrain a été Nicolas Perrot, et sa marraine Jeanne Sauvaget. (Signature): F. Xiste Le Tac, récollet indigne."

Cet acte est au registre de la paroisse des Trois-Rivières. Peut-être que Nicolas Perrot ci-haut mentionné était le fils de Nicolas, mais alors il n'était âgé que de quatre ou cinq ans.

La rivière Saint-Michel est la rivière Bécancour, appelée aussi rivière Puante.

L'acte suivant se lit au registre de la paroisse des Trois-Rivières:

"J'ai baptisé, le 25 juillet de l'an 1680, à la Rivière Saint-François, Marie-Anne, fille de Nicolas Perrot et d'Anne Raclous sa femme. Son parrain a été François Robineau et sa marraine Marguerite Hertel. (Signature): F. Luc Filiastre."

Il faut lire: "Madeleine Raclos, et Marguerite Hertel, femme de Jean Crevier, seigneur de Saint-François-du-Lac." Le Frère Filiastre était missionnaire des Trois-Rivières et des environs. Cette naissance a dû avoir lieu à Saint-François durant un voyage. Mais si Perrot demeurait à Saint-François en 1680, nous le retrouvons habitant du petit fief Dutort, dans la seigneurie de Bécancour, au recensement de 1681:

"Nicolas Perrot, 37 ans; Madeleine Raclos sa femme, 25 ans. Deux fusils, cinq bêtes à cornes, dix-huit arpents de terre en valeur." Le seigneur a vingt arpents en valeur, les autres habitants ne dépassent guère dix ou douze arpents, et un seul a cinq bêtes à cornes comme Perrot.

Quant aux enfants, voici la liste du même recensement: "François 9 ans, Nicolas 7, Clémence 5, Michelle 4, Marie 2, Marianne 1."

A partir de son mariage, Perrot avait établi sa demeure à Bécancour, j'en suis convaincu.

Reprenons le fil des événements administratifs auxquels il va être mêlé plus que jamais, néanmoins il ne cessera pas de se retrouver chez lui chaque année, tout en paraissant demeurer dans l'Ouest, jusqu'à 1701.

M. de la Barre, qui vint en septembre 1682 remplacer le comte de Frontenac, avait instruction de retirer les permis de traite des pays d'en haut à certaines personnes. Perrot dit dans son *Mémoire* (page 133): "M. de la Barre m'avait donné une permission d'aller commercer chez les Outaouas. En allant à la baie Verte, je trouvai, à cinq lieues de Michillimakinac les députés qui allaient inviter les nations "à faire la guerre aux Iroquois, de concert avec les Français." Les Outaouas refusaient, mais Perrot les entraîna et se mit à leur tête. Ce voyage de Perrot a dû avoir lieu en 1683, sinon en 1684, de bonne heure au printemps.

Le 19 février 1683, au registre du Cap de la Madeleine, est l'acte de baptême de Marie-Madeleine, fille de "Nicolas Perrot et de Madeleine Raclo, habitants de la rivière Saint-Michel." Le Frère Sixte Le Tac, récollet, administre le baptême; le parrain est Pierre Guillet et la marraine Suzanne de Noyon.

Maintenant, je lis au registre de Batiscan que, le 9 août 1683, "a été inhumée dans le cimetière du Cap de la Madeleine, une fille de Nicolas Perrot et de Marie-Madeleine Raclot, habitants de la rivière Cressé." Il y a là une autre erreur: Perrot demeurait à Bécancour et non pas à Nicolet (rivière Cressé).

M. de la Barre, gouverneur général, avait maintenu Perrot dans la position qu'il occupait au Wisconsin, à la baie Verte surtout. La guerre ayant été décidée contre les Iroquois, peuple situé à l'est du lac Ontario, il fut question de s'assurer l'appui des nations de l'Ouest pour seconder les troupes françaises dans cette campagne.

Parlant de l'appel que M. de la Barre avait fait aux Sauvages de Michillimakinac et de la baie Verte, pour le rencontrer à Niagara le 15 août 1684, Charlevoix (*Histoire de la Nouvelle-France*) dit que Perrot était alors à la baie Verte et que ce fut lui principalement qui détermina les nations à accepter l'invitation du gouverneur général. On sait que, rendus à Niagara, les guerriers de l'Ouest attendirent vainement M. de la Barre et qu'ils s'en retournèrent mécontents.

"Je ne retournai pas aux Outaouas incessamment après la campagne, dit Perrot, dans ses *Mémoires*, je n'y fus que le printemps suivant, sur les nouvelles qu'on eut, par les voyageurs, que les gens de M. de La Salle troublaient les Français qui allaient sur ses congés, depuis la baie des Puans jusqu'aux Illinois, et qu'ils enlevaient même leurs effets."

Perrot a dû se rendre à Bécancour au commencement du mois d'août, puisqu'il écrivit de ce lieu la lettre suivante à M. de Saint-Martin, notaire au Cap de la Madeleine, l'un de ses créanciers:

"De la Rivière-Puante, ce 20 août 1684 — Monsieur, — J'ai reçu la vôtre par laquelle je vois que vous demandez ce qui est très juste. Je n'aurais pas tant tardé à vous aller voir et tous ceux à qui je dois, si j'avais apporté les pelleteries que j'ai laissées, par le commandement qu'on m'a fait de venir en guerre... Si j'en jouissais, je serais hardi d'aller trouver mes créanciers plus que je ne suis. Mais n'ayant

rien apporté pour payer même les marchandises, crainte d'être puni de désobéissance, je suis honteux. Cela n'empêche pas que je ne descende à Québec, chercher des marchandises; si j'en apporte qui vous agréent, vous en disposerez, sinon je tâcherai à vous satisfaire, si je puis, d'une autre manière. Je ne suis pas le seul qui soit descendu sans rien apporter. Je croyais passer au Cap, pour vous témoigner ce que je vous écris, mais M. de Villiers m'oblige de porter quelques lettres à Québec, qui me fait renoncer à vous aller voir jusqu'à mon retour. Croyez que je suis dans le dessein de vous satisfaire, ou je ne le pourrai...

"Votre très humble serviteur,

"N. PERROT."

Je placerais en 1685 la naissance de Claude, fils de Nicolas Perrot, qui se maria (en 1714) avec Marie Goulet (Tanguay, I, 475).

Au printemps de 1685, M. de la Barre, gouverneur général, envoya Perrot commander à la baie Verte ainsi qu'au pays des Sioux, alors très peu connu. Après avoir visité le premier de ces postes, il se dirigea vers l'Ouest, choisit un site sur le Mississipi pour bâtir un fort, entra dans la contrée des Sioux, le Minnesota aujourd'hui, et paraît avoir eu l'intention d'y passer l'hiver, puisque ses canots ayant été brisés par accident, il ne prit aucune mesure immédiate pour les remplacer. Dans cette situation, l'automne étant presque fini, il reçut de M. de Denonville l'ordre de retourner au Canada avec tous les Canadiens et les Français qu'il pourrait réunir. M. de Denonville était arrivé de France à Québec le 30 juillet 1685. Les instructions qu'il adressait à Perrot portaient la date du mois de septembre.

Par ce fait, Perrot se trouvait placé sous M. de la Durantaye, commandant à Michillimakinac.

Outre le manque de canots, la saison était défavorable, et il eut fallu abandonner une quantité de marchandises de traite qui eussent été perdues à jamais. Perrot resta chez les Sioux.

Le fort qu'il construisit sur le Mississipi, à la Prairie du Chien, non loin de l'île Pelée, s'appelait Saint-Nicolas.

Jusqu'à l'automne de 1686, il paraît avoir demeuré dans ce fort, tout en s'occupant de la baie Verte; en tous cas, il passa l'hiver de 1686-87 au fort Saint-Nicolas. Au printemps de 1687, sur l'ordre qu'il reçut de M. de la Durantaye, il partit avec tous les Français, Canadiens et Sauvages qu'il avait pu rassembler et se dirigea vers Michillimakinac, où il arriva quelques heures après que M. de la Durantaye se fut mis en route du côté de l'est; il le rejoignit, avec d'autres bandes qui allaient à la guerre sur le lac Ontario contre les Iroquois.

Durant ce voyage, un incendie qui eut lieu à la baie Verte fit perdre à Perrot quarante mille francs de castors.

On connaît la campagne de 1687, qui se termina à l'automne. Perrot se rendit alors à Bécancour, dont il était absent depuis près de trente mois. Le 28 novembre, au Cap de la Madeleine, sa fille Clémence fut marraine d'un enfant, et, le lendemain, Perrot lui-même remplissait un devoir semblable.

Son fils Jean-Baptiste naquit en 1688, probablement le 24 juin; cet enfant fut inhumé aux Trois-Rivières le 29 octobre 1705, "âgé de 17 ans," dit le registre.

D'après les textes de Perrot (p. 144), La Potherie (II, p. 225-6) et Tailhan (p. 319-20), il me semble que Perrot partit de Montréal le printemps de 1688 (et non pas l'automne

de 1687, puisque le 29 novembre on vient de le voir au Cap de la Madeleine) avec une quarantaine de Canadiens, passa par la rivière Ottawa, la rivière des Français, la baie Verte et la rivière Wisconsin, pour atteindre le fort Saint-Nicolas, sur le Mississipi. Il se rendit ensuite chez les Sioux, probablement dans le voisinage de la ville de Saint-Paul aujourd'hui. Son oeil observateur, son esprit exercé aux allures des tribus de ces pays lui avaient fait comprendre qu'il se tramait quelque complot contre les Français de l'Ouest et du Canada. Il fit diligence pour revenir, et, au moment où il débarquait à Michillimakinac, les Outaouas étaient devenus très inquiétants. Il leur reprocha avec véhémence leur conduite, leur arracha des prisonniers qu'ils voulaient mettre à mort et gagne que l'un de leurs chefs se rendît à Montréal avec lui pour s'entendre sur la politique qu'il fallait suivre. Le voyage à Montréal eut lieu cet été, 1688, puis Perrot, ayant reçu d'importants pouvoirs de M. de Denonville, repartit pour l'Ouest, mais il dut passer l'hiver chez les Amikoués, au nord du lac Huron.

Le 8 mai 1689, Perrot prenait solennellement possession de la baie Verte, du Mississipi, du pays des Sioux, etc., au nom du roi de France et avec le consentement des Sauvages.

Dans le greffe du notaire Séverin Ameau, Trois-Rivières, à la date du 6 février 1690, est le contrat de mariage de Michel Dizy avec Marie-Jeanne Beaudoin, fille de René Beaudoin et de Marie Raclos. Cette dernière étant la soeur de la femme de Nicolas Perrot (à ce que je crois), je ne m'étonne pas de lire au bas de l'acte la belle signature de "N. Perrot," que je calque avec soin.

Le 15 août 1690 fut baptisé Jean, fils de Nicolas Perrot (Tanguay, I, 475).

Le vaillant interprète était retourné dans l'Ouest, étant parti de Montréal le 22 mai précédent avec La Porte de Louvigny, que le comte de Frontenac envoyait pour remplacer le sieur de la Durantaye. Ce voyage, comme bien d'autres que j'énumère dans le présent travail sans les décrire aucunement, fut rempli d'épisodes tragiques et de situations difficiles, mais Perrot, qui en avait la direction suprême, sut passer partout à son honneur. Laissant M. de Louvigny à Michillimakinac, il se rendit à la baie Verte, d'où il parvint de nouveau au Mississipi, et, vers l'automne, éleva un autre fort sur ce fleuve, toujours en vue de la traite avec les Sioux, en même temps que pour des fins politiques, car il a constamment eu le double caractère du traiteur et de l'agent du gouverneur de Québec. Il faut l'étudier d'après la manière de son temps.

En 1690-92 il est au Mississipi et à la baie Verte. A vrai dire, la baie Verte pouvait s'appeler le quartier-général de Perrot, comme Michillimakinac était la capitale du commandant de l'Ouest, et cela valait mieux que Montréal, il y a deux siècles; le saut Sainte-Marie avec Michillimakinac constituait la maison-mère des missionnaires qui évangélisaient les Sauvages de l'Ouest.

Perrot était devenu seigneur, en achetant le fief de la Rivière-du-Loup, près de Maskinongé, mais comme il ne satisfaisait pas aux conditions du contrat de vente (date inconnue, peut-être 1690, au printemps) il fut appelé en justice, vers 1697 ou 1698, et perdit cette terre.

Il est probable que Perrot passa l'hiver de 1692-93 dans sa famille, puisque Charlevoix le fait repartir pour l'Ouest au mois d'août 1693. En 1694, il revint amenant des chefs sauvages de l'Ouest, retourna avec eux et demeura dans ces

régions jusqu'à 1699. C'est vers la fin de cette période que les procès se mirent à pleuvoir sur lui (5).

Les guerres étant terminées, Perrot assista, en 1701, aux conférences pour la paix générale qui eurent lieu à Montréal; il se retira ensuite à Bécancour. Il associa sa gloire à celle de Callières dans cette pacification de l'Amérique du Nord. Rien de plus beau que la fin d'un coureur de bois qui arrive à de pareilles conceptions. Perrot est unique dans le couronnement de sa carrière. Il sortait d'une lutte de trente ans avec les honneurs de la victoire, et il allait écrire ces choses mémorables pour instruire la postérité.

La carte cadastrale de Gédéon de Catalogne nous montre, sur la rive gauche de la rivière Bécancour, deux terres portant le nom de Perrot; l'une est située un peu au-dessus de la grande île et l'autre est la sixième terre plus haut. Je pense que cette dernière était la résidence de Nicolas Perrot, tandis que celle plus près de l'île appartenait à son fils Michel. Louis Chefdeville dit Larose avait obtenu une concession dans l'île, le 9 septembre 1700. Le 22 février 1703, l'arpenteur Michel Lefebvre mesura le lot de Larose, en vue d'un échange entre Perrot et Larose, mais comme le terrain en question se trouva en partie enclavé dans l'espace mesuré, le 2 juillet 1707, en faveur des Sauvages qui voulaient y construire un fort, Perrot s'en tint à son échange et plaida contre le Père Rasle, missionnaire, et contre le seigneur, devant le juge de Tonnancourt, aux Trois-Rivières, le 10 juin 1708. Par une ordonnance du 15 juin 1708, l'intendant Raudot, père, déclara que Perrot avait droit à un titre pour la terre qu'il tenait de Larose, moins un arpent et un demi-quart, destinés aux Sauvages. Nicolas Perrot, capitaine de la côte, doit donner lecture de cette décision au seigneur et dresser procès-verbal.

5. *Sentences du Conseil Souverain*, IV, 152, 204, 486.

Le seigneur n'ayant pas accordé de titre, l'affaire fut réveillée sur un certificat de Nicolas Perrot, en date du 6 février 1709. M. de Bécancour, qui était grand-voyer du Bas-Canada, dit qu'il allait faire une tournée d'inspection (juillet 1710) et ensuite qu'il irait à Québec, en compagnie de Michel Perrot, terminer les arrangements. Comme il n'agissait pas au temps dit, Nicolas Perrot se transporta à Québec (août 1710) et obtint de Raudot, fils, une nouvelle ordonnance (24 août 1710), confirmant les droits de Michel Perrot sur la terre en question (*Edits et Ordonnances,* III, 142, 148).

Je supprime nombre de menus faits, pour arriver à l'acte qui suit, copié au registre de la paroisse Bécancour (6) :

"L'an 1717, j'ai enterré dans l'église de Bécancour Nicolas Perrot, le 14 août. Il mourut le 13 du même mois, après avoir reçu tous les sacrements de l'Eglise, âgé de 74 ans. (Signature) : De La Chasse, de la Compagnie de Jésus." Etaient présents à l'inhumation : Pierre Bourbeaut, Michel Arseno, Jean Champoux.

Perrot laissait une veuve, plusieurs enfants et petits-enfants.

J'ai fait Nicolas Perrot en famille, afin de mettre au jour le côté de sa carrière que personne n'a étudié. Lorsque je publierai Nicolas Perrot dans l'Ouest, ce sera un tout autre genre d'écrit (7).

1896

6. Jusqu'à 1716, Bécancour et Dutort furent desservis du Cap de la Madeleine.

7. Le travail en question paraîtra dans un prochain volume des *Mélanges historiques*.

CHOUART ET RADISSON A LONDRES

Les journaux ont parlé dernièrement (1918) du fameux incendie et de la peste non moins fameuse qui ravagèrent la ville de Londres en 1666 et, de suite, selon mon habitude, je me suis demandé s'il y avait des Canadiens aux alentours de ce grand théâtre. Hé bien! il y en avait deux et voici comment:

Après leurs visites de 1659 à 1663 (1) au Mississipi, au lac Supérieur, et à la baie James, nos deux hommes — Chouart et Radisson — étaient retournés à Québec. Ils n'avaient pu s'entendre avec les commerçants et les autorités qui, tous ensemble, formaient une société de monopole, et ils étaient passés en Acadie, dans l'espoir d'y engager des bâtiments avec lesquels ils pourraient entrer dans la baie d'Hudson et y acheter des fourrures, autrement dit faire fortune. Ne rencontrant pas ce qu'ils cherchaient, ils se rendirent à Boston, où des Anglais influents leur fournirent le moyen de passer en Angleterre, dans l'espérance d'y trouver des protecteurs qui les aideraient à exécuter leurs projets.

Montés sur un navire anglais, ils furent capturés en mer par les Hollandais en guerre contre Charles II, puis débarqués en Espagne, probablement à cause de leur qualité de Français. D'une traverse à l'autre, ils arrivèrent à Londres au milieu de la peste et de la guerre. Le parlement

1. Voir *le Pays des Grands Lacs au XVIIe siècle*, par B. Sulte, dans *le Canada Français*, 1888.

avait émigré dans le nord. (2) C'était durant l'automne de 1665.

Il y a ici un point d'histoire à examiner. Le 28 juillet précédent, la Mère de l'Incarnation écrivait de Québec: "Ce ne sont plus les Hollandais qui sont voisins des Iroquois, mais bien les Anglais qui se sont rendus maîtres de tout ce qu'ils possédaient et qui les ont chassés."

Charles II d'Angleterre était sous le patronage de Louis XIV, roi de France, de sorte que le Canada devait se trouver bien aise de voir les Hollandais remplacés par les Anglais.

La religieuse ursuline continue: "Un habitant d'ici.... retiré chez les Anglais, il y a environ deux ans, leur donna, à ce que l'on croit, la connaissance de beaucoup de choses du pays des Iroquois et du grand profit qu'ils pourraient en tirer pour la traite, s'ils en étaient les maîtres. On croit que ce peut être la raison qui les a portés à attaquer la Nouvelle-Hollande."

La Nouvelle-Hollande devenait la province de New-York et le Massachusetts (anglais) étendait son influence jusqu'au lac Ontario.

Cet "habitant d'ici", de Québec par conséquent, qui était-ce? Chouart, à n'en pas douter, puisque les expressions employées par la religieuse ne peuvent s'appliquer qu'à lui. De plus, la Mère de l'Incarnation connaissait depuis longtemps Chouart et elle en a parlé en différents endroits de ses lettres. Quant à la partie qui regarde la contrée des Iroquois, ce devait être Radisson qui fournissait les renseignements, car il y avait fait deux séjours assez prolongés.

Reste à savoir jusqu'à quel point ces deux hommes ont contribué à décider la politique anglaise en faveur de cette conquête. Nous les avons vus arriver à Londres l'automne

2. A Oxford où résidait le roi.

de 1665, alors que depuis la fin de juillet, le changement de domination était connu à Québec. Il va sans dire que les gens de Boston avaient demandé à Charles II, de profiter de l'état de guerre pour s'emparer de la colonie hollandaise, mais était-ce vraiment à l'instigation de Chouart? C'est possible, du moins dans une bonne proportion. La Mère de l'Incarnation recevait ses informations des marchands de Québec et du gouverneur, tous très éveillés sur ce qui se passait à Albany, Boston et chez les Iroquois.

Nous allons suivre les deux Canadiens. A peine débarqués, ils se rendirent auprès du roi, au château de Windsor, en reçurent un accueil charmant et furent installés comme des personnages de marque (3).

Les conférences commencèrent, mais interrompues souvent par les tracas de la guerre, de la peste, certains troubles dans le royaume (la queue de Cromwell) et la saison d'hiver qui renvoyait les grandes opérations au printemps.

Le roi hébergeait nos deux voyageurs que venaient voir les gros marchands et l'on causait de la baie d'Hudson, des territoires situés au-delà jusqu'au lac Supérieur, des Sauvages, des castors, des orignaux et des bisons.

Au printemps de 1666, la maladie régnante cessa ses ravages. Le parlement retourna dans la capitale. Une compagnie s'était formée pour la baie d'Hudson (4). La première tentative de mettre à la voile fut paralysée faute de préparations suffisantes et à cause de la guerre.

---

3. Ils étaient porteurs de lettres de recommandation qu'ils avaient obtenues d'un parent de Charles Ier, le prince Rupert, ami de sir George Cartwright, alors commissaire du roi.

4. G. D. Scull. *Voyages de Pierre-Esprit Radisson*, Boston, N.-E. Dionne, *Chouart et Radisson*, Vol. V, *Galerie historique.*

Durant ce chômage forcé, l'été de 1666, eut lieu l'incendie de presque toute la ville de Londres et nos Canadiens ont dû assister à ce spectacle lamentable, quoiqu'ils n'en parlent point dans leurs mémoires. Nous savons qu'ils ne s'éloignèrent ni de Londres ni de Windsor durant toute cette année, ni même en 1667.

Leur voyage à la Baie d'Hudson, en 1668-1670, eut un retentissement immense (5), en Angleterre, à Paris, à Québec. La Compagnie de la baie d'Hudson était fondée.

La Mère de l'Incarnation écrivait en 1670 qu'on avait "fait une gazette" sur Chouart et Radisson, ce qui, de nos jours, a eu lieu pour Nansen, Stanley et autres explorateurs à grands succès.

Les journaux n'étaient pas à cette époque bourrés de nouvelles en tous genres. La cour et la noblesse seules obtenaient l'honneur de l'impression. Il fallait un événement de première importance pour sortir de ce cercle étroit et envisager autre chose. Faire une gazette, sur tel ou tel sujet, voulait dire en parler dans la gazette, mais alors il s'agissait de l'extraordinaire. La Mère de l'Incarnation ajoute que Chouart fut décoré de la Jarretière mais cela m'étonne (6). L'Ordre n'a jamais été accordé à d'aussi petits

5. Chouart, à bord du *Nonsuch*, atteignit seul la baie d'Hudson. Radisson s'était embarqué sur un autre vaisseau, mais une tempête terrible sépara les deux navires qui furent désemparés. Le *Eagle*, qui portait Radisson, fut poussé à quatre cents lieues de l'Irlande et il dut retourner sur ses pas après trois mois de vaine navigation. Le *Nonsuch* continua sa route sans autre incident, et nos deux hommes ne se retrouvèrent qu'après le retour de Chouart à Londres. Ils passèrent tous deux à Paris peu après.

6. L'ordre de chevalerie de la Jarretière se composait de vingt-cinq chevaliers ou membres appartenant à la haute noblesse britannique, du roi, grand maître de l'ordre, des princes de sang et des princes étrangers appelés à en faire partie. Il paraîtrait

compagnons que l'étaient Chouart et son beau-frère. Il est vrai qu'on les combla d'honneurs, mais dans la mesure des choses, des hommes et des idées du temps. La femme de Chouart vivait assez pauvrement aux Trois-Rivières, cependant tout indique que notre aventurier n'était pas indifférent à la situation de sa famille et s'il eut été riche je crois qu'elle s'en serait ressentie. Quant à Radisson, il épousa une fille de la famille Kertk, fort bien notée dans le haut commerce et les entreprises de mer, mais je serais incapable de dire ce que cette alliance lui valut, à part les désagréments.

Le spectacle des trois quarts de la ville de Londres brûlant toute une semaine, me paraît avoir été le plus clair de leur bénéfice.

A présent, je demande pourquoi les écrivains de nos jours ont-ils adopté le nom de DesGroseilliers (7) au lieu de Chouart? Jamais vous ne trouverez cette signature, qui est un sobriquet, mais j'ai vu *Médar Chouar* de la main du

---

donc ridicule que Chouart aît été admis dans cette institution des grands.

L'ordre de la Jarretière a été fondé par Edouard III, roi d'Angleterre, en 1348 ou 1349, à Windsor, en souvenir de la victoire de Crécy. Il lui donna, entr'autres insignes, une jarretière bleue, qui se porte à la jambe gauche, (la reine la porte au bras), parce qu'il avait donné pour mot de ralliement, dit-on, *garter* (*jarretière*). Suivant une tradition populaire, il aurait aussi donné ce nom à l'institution, en l'honneur de la comtesse de Salisbury, qu'il aimait, et qui, dans un bal, avait laissé tomber une jarretière bleue de sa jambe gauche; le roi s'empressa de la ramasser pour la rendre à la comtesse humiliée des sourires que cet incident avait provoqués. Le roi, indigné, aurait répondu: "Honni soit qui mal y pense."

Voilà comment fut créé l'ordre de la Jarretière qui fut placé sous la protection de saint Georges, et dont Henri VIII réforma les statuts le 23 avril 1522. (*Larousse, Bouillet, Grégoire*).

7. N.-E. Dionne (*Chouart et Radisson*) dit que les historiens ont presque tous torturé l'orthographe de ce nom: tantôt on lit Groiseliez, Groselliers, Grozetiers, Groiziliers ou Grosillers. Le Père Charlevoix écrit Groseilliers.

personnage même. Le dictionnaire met *Chouart* comme nom d'un oiseau de la famille des chouettes. Tous les noms d'homme ont des origines aussi banales. On écrit Chouard, Chouart, Chouar pour le nom de l'homme dont je m'occupe ici et c'est bien, mais DesGroseilliers peut tout au plus être accollé au nom propre, jamais le remplacer.

1918.

CE QU'ILS BUVAIENT

Oui, nos ancêtres, tant ceux de France que du Canada, je me demande ce qu'ils buvaient?

De l'eau, me direz-vous. N'allons pas si vite, car les méchants sont buveurs d'eau, d'après ce que l'on sait du déluge.

Ils buvaient de la cervoise qu'ils fabriquaient avec du blé, de l'orge ou du houblon mouillé, rendu liquide, puis fermenté — de la bière, pour vous faire plaisir.

Tacite, qui vivait il y a mil huit cents ans, raconte (1) que les Germains faisaient de la cervoise en quantité et la buvaient de même. Leurs voisins, les Gaulois, en raffolaient, sans parvenir à la brasser aussi adroitement.

Cette boisson paraît avoir été la plus répandue en Europe dans les temps anciens. Aujourd'hui encore, elle dépasse en nombre de gallons tous les autres breuvages. Le peuple y reste fidèle. Les hautes classes en boivent moins parce qu'elles consomment du vin qui coûte plus cher. Le vin est aristocrate. (2)

Deux cents ans après Tacite (276-282), l'empereur Probus fit planter des vignes italiennes dans les Gaules (3)

---

1. *La Germanie* ou *Moeurs des Germains.*

2. On trouve la cervoise sous différents noms en Egypte, en Espagne, en Arménie, en Crête, en Thrace, en Turquie, en Asie. Les Romains l'ont aussi connue, sans y prendre goût; leurs médecins, dit-on, en condamnaient l'usage.

3. Probus, après avoir enlevé toute entrave à la culture de la vigne et fait dessécher les marais de Sirmium par ses soldats, fut assassiné par ceux-ci, en 282.

et, comme celles-ci se multipliaient, l'usage de la bière s'en ressentit, mais il ne faut pas s'imaginer que le vin était populaire, car les fonctionnaires romains seuls y prenaient goût.

L'empereur Probus avait sans doute fait la réflexion que là où les ceps sauvages existaient et subsistaient sans le secours de l'homme, le sol est propice aux vignes cultivées. Ayant trouvé des raisins indigènes dans les provinces gauloises, il mit son idée en pratique et s'en trouva bien. C'est alors que, sur les coteaux de la Bourgogne, de Suresnes et d'Argenteuil, l'on commença à chanter ce refrain qui fut bientôt populaire :

Buvons à la morale,
A la gard' nationale.

Il est bien probable que Jacques Cartier faisait la même réflexion que Probus lorsqu'il se plaisait à parler de l'abondance des vignes sauvages qui recouvraient les rives du Saint-Laurent, mais comme il eut l'imprévoyance de laisser le pays découvert, il est à présumer que ces pauvres arbustes ont pris des engelures et n'ont jamais pu prospérer.

Un écrivain, très au fait des moeurs et coutumes de nos ancêtres, LeGrand d'Aussy, (4) fait remonter à l'industrieuse ville de Troie l'origine de la bière allemande. Selon lui, les Troyens ne se bornaient pas à vendre autour d'eux et dans toute l'Asie mineure, mais ils exploitaient aussi la Grèce malgré l'antipathie que les Hellènes éprouvaient à l'égard des Pélages. Après l'équipée de la femme de Ménelas qui amena le siège, la prise et la destruction de Troie,

4. *Histoire de la vie privée des Français depuis l'origine de la nation jusqu'à nos jours*, 1795.

quelques détachements de fuyards se dirigèrent du côté de l'Europe centrale et d'autres jusqu'à la Scandinavie. La recette de la cervoise voyagea avec eux; mille ans plus tard, les Romains de César la retrouvèrent dans le pays de Bade, tout le long du Rhin et jusqu'au coeur de la Belgique.

A mesure que les vignes plantées par Probus se multiplièrent dans les Gaules, c'est-à-dire dans le midi, la consommation de la bière diminua en proportion, mais il ne faut pas s'imaginer que le vin était populaire.

Sous Julien l'Apostat, l'an 360, Paris, déjà vieille capitale, ne buvait que de la bière. Ce régime dura huit ou neuf cents ans après Julien. Dans sa marche du sud au nord, le vin ne semble pas avoir dépassé Lyon avant l'an 1000 ou même 1100.

La Hollande, la Belgique, le nord de la France ne connurent que la cervoise jusque vers 1300, (5) où le cidre, fabriqué depuis longtemps dans la basse Normandie, commença à se répandre et même fit de grandes conquêtes en Angleterre.

Chose curieuse, Charlemagne (vers 800) tout Allemand qu'il était, encourageait hardiment la production du cidre, sans grand résultat, mais on ne voit pas qu'il ait fait reculer la bière.

De l'an 1000 à 1250, petit à petit, le vin se glisse dans les villes du nord, comprenant la région de Paris et cela eut lieu probablement sous l'égide des croisés qui avaient connu en Sicile, en Italie et en Grèce ce goût nouveau. C'était néanmoins un breuvage à prétentions, étranger aux masses.

Durant un siècle la bière perdit du terrain dans Paris. Elle regagna la vogue au commencement de la guerre de

5. Ce ne fut qu'à la fin du XIIe siècle que l'on commença à manipuler la bière avec du houblon.

Cent Ans (1350) et la conserva jusque vers 1500. Toutefois, au temps de Jeanne d'Arc (1430) on buvait du vin en Lorraine, à Orléans et à Paris, chez les grands. Les chroniques racontent que les Parisiens notables, habitués à la bière et au vin, se crurent empoisonnés lorsque l'évêque de Lisieux (en Normandie) leur eut fait boire du cidre, en 1380.

De 1200 à 1400 le cidre se répandit, devint sujet à la dîme de l'Eglise, aux tailles ou taxes locales et à l'impôt du royaume. Vers 1500, il faisait son entrée à Paris. Cette ville jouissait enfin des trois breuvages qui se partageaient la France. En ce moment, la guerre d'Italie redonna aux nobles et aux troupes l'habitude du jus de la vigne.

La lutte du vin contre la bière, de la bière contre le cidre, du cidre contre la bière et le vin, n'a pas cessé depuis le roi François 1er jusqu'à nos jours, ce qui fait quatre siècles ou à peu près. Cela se balance selon que la pomme, la vigne ou l'orge se présentent en abondance et plus ou moins riches. La bière reste la plus recherchée des trois, car non seulement on l'aime mais elle est à bon marché et à peu près certaine de ne pas manquer de matière première, tandis que le phyloxera et autres maladies affectent la vigne, et que les pommiers vont par séries de mauvaises saisons qui déconcertent le commerce du cidre.

"Pour une année où il n'y a pas de pommes, il y a pas mal de pommes", disent les Normands, et encore "pour une année où il y a beaucoup de pommes, il n'y a guère de pommes".

⁂

Les premiers colons du Canada étant venus des pays du cidre et de la bière, n'étaient pas adonnés au vin.

Vive le cidre de Normandie!
Rien ne fait sauter comme ça.

Du temps de Champlain, dès les trois premières années de Québec, le sieur de Monts y envoya des pommiers de Normandie que l'on signale en plein développement vingt-cinq ans plus tard. Il est probable que d'autres envois de pommiers ont eu lieu par la suite. En tous cas, sous les Français, la région de Québec et celle de Montréal en cultivaient plusieurs variétés pour la compote, mais il n'est pas certain que nous ayons eu la pomme à cidre.

Je crois que l'on commença par la bière d'épinette. Le procédé en était connu en France. Louis Hébert, en sa qualité d'apothicaire et herboriste, et curieux de mettre toutes les plantes à l'épreuve, a bien pu manipuler en Acadie ou à Québec cette boisson qui est, d'ailleurs, un excellent antiscorbutique — et nous savons que le scorbut régnait parmi les hivernants du Canada.

Quatre-vingt-dix ans avant Hébert, les hommes de Cartier avaient été guéris du scorbut par ce remède que les Sauvages fabriquaient tant bien que mal, car ils ne connaissaient pas la fermentation. Cependant, leur manière d'apprêter les branches d'épinette avait du bon.

Nous savons que, sur mer, la maladie en question était la terreur des matelots. En Canada, on l'appelait le "mal de terre". Son origine était la même. On la verra reparaître partout, parmi les gens qui ne mangent que de la viande, et encore plus si c'est de la viande salée. Hébert a dû s'occuper d'une substance dont le double usage, boisson et remède, se recommandait à son attention.

Il ne faut pas oublier le "bouillon", fort apprécié à cette époque. En Picardie et dans la haute Normandie, le peuple

se composait, avec de la pâte crue, mais levée et fermentée dans une eau épicée, un breuvage appelé bouillon qui valait mieux que de l'eau lorsque celle-ci n'était pas bonne à boire. La pratique s'en établit en Canada, bien que l'eau de ce pays fut supérieure à toutes les sources et rivières de l'Europe. L'habitude de faire du bouillon de ce genre existait encore dans la colonie vers 1670, même on en vendait puisque, dans des inventaires de 1650, figurent des barils de bouillon (6).

Le dictionnaire de Trévoux dit que ce mélange était assez semblable au "chousset" des Turcs, lequel est fait de pâte crue levée, cuite dans l'eau, et après cela rassise et séchée. On en jette la grosseur d'un oeuf dans un pot d'eau à boire.

Le cidre, le bouillon et la bière d'épinette ont sans doute dû accompagner les premiers Normands et Picards qui sont venus se fixer sur le Saint-Laurent.

C'est alors (1663) que Pierre Boucher, répondant à des questions qui lui avaient été posées en France, disait: "A l'ordinaire, on boit du vin dans les meilleures maisons de la colonie, de la bière dans d'autres, aussi un breuvage appelé bouillon qui se boit communément dans toutes les maisons. Les plus pauvres boivent de l'eau, qui est fort bonne et commune en ce pays-ci."

Aucun homme ne connaissait le Canada aussi bien que Boucher. Il ne mentionne pas le cidre. L'avait-on abandonné? En avait-on conservé la coutume depuis la fondation de Québec?

L'auteur ajoute: "On n'a point encore planté ici d'arbres (fruitiers) de France, sauf quelques pommiers qui rapportent de fort bonnes pommes et en quantité, mais il y a bien peu

6. Voir *le Bouillon*, par B. Sulte, dans *le Bulletin des Recherches historiques*, 1905, p. 367.

de ces arbres." De fort bonnes pommes, ce n'est pas ce qu'il faut pour en extraire le cidre. La "fameuse" et les autres qui font la gloire de nos vergers n'entrent pas dans ce que je cherche ici.

Boucher ne demande point qu'on encourage la culture des pommiers en vue de la production du cidre et pourtant il était natif de Mortagne, au Perche, ce qui est comme un coin de la Normandie. Alors, on peut en conclure que le cidre ne comptait nullement plus dans les ménages canadiens cinquante ans après la fondation de Québec, bien que la plupart des colons fussent originaires des pays où l'on consomme le plus de cette boisson (7).

Rien d'étonnant que l'intendant Talon, vers 1670, ait fondé des brasseries de bière sans s'occuper du cidre; il voyait probablement que la bière l'emportait sur le cidre dans l'estimation du peuple.

Et remarquons que, de 1665 à 1670, la population avait triplé par le moyen de nouveaux colons venus de nombreux endroits où la bière et le vin dominaient dans toutes les classes.

Conçoit-on, d'autre part, que Boucher ne parle pas de l'eau-de-vie? Il écrivait au milieu des violentes querelles que le commerce de cette liqueur soulevait dans toute la colonie. Le rhum et une eau-de-vie inférieure appelée guildive étaient répandus partout, après 1665 environ, alors que l'on ouvrit des relations avec les Antilles.

Les vins importés au Canada devaient être de sources variées. Peut-être du bordeaux, quoique sa renommée fut

---

7. D'après certains documents (Garneau, Raynal), il appert que les Acadiens aimaient à faire le cidre et la bière; ils y ajoutaient quelquefois de l'eau-de-vie de sucre.

mince durant le dix-septième siècle. Henri IV avait tenté de l'introduire à Paris sans trop de succès. On lui préférait le bourgogne. Il devait y avoir d'autres crus, mais nous ne les connaissons pas. Quant à la tisane de champagne, elle coûtait trop cher pour les gens du Canada.

Ainsi donc, avec l'excellente eau de nos rivières, le bouillon ou chousset, la grosse bière, la bière d'épinette, le cognac, la guildive, le rhum, nos premiers pères canadiens avaient de quoi se tenir dans l'état d'humidité voulu par la nature. Nous n'avons pas davantage aujourd'hui. Ah! si pourtant, le chocolat, que les soldats de Fernand Cortez goûtèrent au Mexique, en 1520, le thé et le café. Au dix-septième siècle, le chocolat et le café avaient des adeptes, à la cour de France; le thé n'avait peut-être pas même un nom parmi nous.

Les premières tasses de café qui furent versées à Paris, vers 1670, furent moquées par Mme de Sévigny qui déclara que le goût de ce breuvage passerait tout "comme les tragédies de Racine". Le café et Racine ont tenu bon malgré l'oracle!

A la longue, la colonie reçut tant de gens de qualités diverses que l'importation du vin prit de la valeur, mais on voit très bien, par les rapports officiels et autres écrits, que la masse du peuple n'en consommait pas; les anciens habitants étaient buveurs de bière forte, d'eau-de-vie, de rhum, et de bière d'épinette sans compter le bouillon. Du moment où le pays passa à l'Angleterre, le revenu sur le vin tomba à zéro, parce que, dit le gouverneur Murray, ceux qui en buvaient sont retournés en France.

Toutefois, il fut une époque où les vins de Madère, Ténériffe, Malvoisie, Oporto, etc., étaient très répandus parmi nos gens à l'aise, — disons vers 1800-25 — mais comme je ne veux pas sortir de 1608 à 1700, ne pénétrons pas dans

ces autres vignobles. Restons avec les premiers Canadiens et, après avoir vu ce qu'ils buvaient, n'oublions pas de dire que, de tous temps, ils n'ont pas eu leurs pareils pour la fabrication des sirops, liqueurs douces, vins de gadelles, vin de framboises, vin de cassis et autres nectars dont la liste est longue — et toute du côté des femmes.

A votre santé, mesdames!!!

1892.

LE SYSTEME SEIGNEURIAL (1)

Nous sommes tous des fils d'habitants; néanmoins, combien y en a-t-il qui pourraient expliquer le régime seigneurial sous lequel nos pères ont vécu durant deux longs siècles. Un bien petit nombre. C'est déjà un passé disparu, oublié, qui ne nous dit rien. Pour le faire connaître, il ne reste que les livres et les vieux manuscrits. C'est donc du nouveau, à force d'être ancien. Parlons-en un peu.

Le système en question se présentait naturellement à l'esprit du cardinal de Richelieu lorsque, en 1627, il voulut fonder une colonie autour de Québec. Je dis naturellement, car il y avait en France un état de chose à peu près semblable répandu par tout le royaume, et il crut naïvement que ce devait être assez bon pour le Canada.

Son idée fut de donner des terres à des gens qui y transporteraient des colons et formeraient des seigneuries dont ils tireraient des revenus, selon la coutume existante dans le royaume. Dans ce but, il passa tout le pays découvert et à découvrir aux mains de la Compagnie des Cent-Associés qui se chargeait de faire la colonisation et de travailler à la conversion des Sauvages.

Comme on devait s'y attendre, la compagnie s'occupa du commerce des fourrures et peu ou point de tout le reste. Sous ce dernier rapport, elle joua au plus fin. Elle accordait à qui le demandait deux lieues de terre de front au fleuve

1. Voir sur ce sujet un article de l'abbé Ivanhoé Caron, paru dans *le Pays laurentien*, mai 1916, et intitulé *le Régime féodal en Canada.*

sur autant de profondeur, se déchargeant sur ces concessionnaires de l'obligation de peupler ces domaines. Mais les seigneurs ainsi créés s'en tenaient à leur titre et ne dépensaient pas un sou pour remplir les vues du roi.

Les colons arrivèrent cependant. Quatre ou cinq familles par année au début, c'était tout. Ils se placèrent à leur fantaisie. Les redevances qu'ils payaient allaient au seigneur, ce qui ne l'enrichissait guère. Avec le temps, il y eut des commencements de paroisses. Dès la deuxième génération, certains "habitants" pouvaient acheter les droits du seigneur et devenir seigneurs à leur tour, mais ce n'était pas la fortune. Vers 1760 une bonne partie des domaines seigneuriaux appartenaient à des fils d'habitants.

On a appelé ce régime du nom de féodal. Il n'en avait pas le caractère. La féodalité donnait au seigneur la terre, les animaux, les familles, la justice, la guerre — tout! en maître absolu.

Notre régime seigneural faisait la famille propriétaire et relevant des tribunaux du roi.

Le droit du seigneur ne consistait qu'en rentes et redevances, très légères, réglées par le roi.

Pour tout réduire en peu de mots, le seigneur n'était qu'un agent de colonisation agissant sans salaire, avec la perspective de laisser à ses enfants des revenus payés par les censitaires. Très peu de seigneurs anciens ont gardé leurs titres assez longtemps pour en retirer des bénéfices. De fait, ils n'ont pas su faire de colonisation, et celle-ci a été entièrement l'oeuvre des habitants.

Les seigneurs qui demeuraient en Canada vivaient au service du gouvernement ou faisaient du commerce. Heureux celui dont les terres étaient situées de manière à attirer les

immigrants — on peut dire que ces derniers lui tombaient du ciel comme alouettes rôties.

La plupart des seigneurs du premier siècle n'ont jamais eu âme qui vive dans leurs concessions. Presque toujours, les enfants des seigneurs vendaient leurs parts aux habitants pour toucher un peu d'argent.

Le colon prenait la terre, abattait les arbres, y mettait la charrue et il était chez lui sans acheter ni solliciter. Une petite taxe lui était imposée par la loi, au profit du seigneur qui l'avait regardé faire. Cette taxe dure encore, bien que la loi de 1854 permette au censitaire de se libérer en payant un capital fixé par cette même loi, mais les habitants ne se pressent pas d'en profiter.

Je serais curieux de savoir combien il y a de seigneurs dans la province de Québec à présent. Ils doivent être plusieurs centaines, attendu que les fiefs sont morcelés à l'infini. J'ai connu des seigneurs qui retiraient trois ou quatre piastres par année de leurs droits pompeux.

C'est faute d'y avoir réfléchi, et surtout faute de connaître notre histoire, que des hommes publics et des journaux viennent aujourd'hui affirmer que nos ancêtres canadiens vivaient dans le servage et à la merci de la noblesse.

Ce mot noblesse, que l'on confond souvent avec seigneurie, représentait parmi nous une classe bien distincte de celle des seigneurs. Notre noblesse était sans privilège.

Un petit nombre de seigneurs appartenaient à la noblesse, et de plus, ils étaient presque tous des habitants anoblis pour leurs services en ce pays.

Louis XIV donna, en 1672 et même un peu plus tard, plusieurs seigneuries à des nobles de France qui étaient passés en Canada, mais la plupart de ces nobles, étant pauvres, se

trouvèrent bien embarrassés du cadeau, et n'en retirèrent presque aucun profit.

Les habitants devinrent par la suite les possesseurs de ces seigneuries, car tous les dix ans, à peu près, le roi faisait rentrer dans son domaine les terres non occupées et alors ceux qui avaient les moyens de les mettre en valeur les obtenaient gratuitement et devenaient ainsi, non pas des seigneurs sur le papier, mais des seigneurs véritables, ou, si vous voulez que j'emploie la vraie expression, des agents de colonisation.

Prenons, par exemple, la seigneurie de Saint-François-du-Lac, voisine de Sorel. Son histoire vous démontre tout le système que j'explique ici. En 1638, le roi Louis XIII l'accorda à M. Jean de Lauzon, un personnage de la traite et un peu de la noblesse, qui laissa la terre dans son état primitif, et par conséquent perdit ses droits sur cette propriété.

M. Pierre Boucher, un habitant des Trois-Rivières, demanda la seigneurie, en 1661, et l'obtint. M. Boucher fut anobli pour ses services à la guerre et reçut la seigneurie qu'il appela Boucherville, non loin de Montréal.

Il abandonna Saint-François sans y avoir placé un seul colon ni abattu un arbre, et en 1667 ou 1668 alla commencer des défrichements à Boucherville, où il demeura jusqu'à sa mort.

En 1671, Jean Crevier, habitant du Cap de la Madeleine et traiteur de pelleteries, se fit donner Saint-François, s'y rendit avec sa famille, dépensa l'argent nécessaire aux premiers travaux et, deux ans après, il était entouré de quatre ou cinq colons qu'il avait fait venir des Trois-Rivières, du Cap de la Madeleine et de Champlain.

Chacun de ces colons recevait quatre ou cinq arpents de terre de front sur une quarantaine de profondeur et s'obli-

geait à défricher sans retard. Il devait payer annuellement au seigneur cinq sous de redevance par arpent et un chapon. Le seigneur devait s'occuper des routes, des ponts et bâtir un moulin à farine. Le colon devait faire moudre ses grains chez le seigneur, en laissant à celui-ci un minot sur vingt. Le seigneur était le représentant de ses colons auprès des autorités, ce qui lui occasionnait parfois d'assez fortes dépenses.

N'oublions pas de dire que le seigneur ne pouvait pas refuser une terre au colon qui la lui demandait. Le colon faisait seul le choix de sa terre et le taux des redevances était toujours le même, à moins que le colon et le seigneur ne s'entendissent pour l'élever ou l'abaisser, selon l'importance de la terre.

Ordinairement, le premier seigneur sérieux dépensait plus que ne lui rapportait sa seigneurie, et il mourait ayant épuisé ses ressources, mais voyant sa seigneurie presque toute occupée. Ce fut le cas pour Jean Crevier, qui périt en 1690 à peu près, et laissa à sa famille un domaine qui commençait à rapporter de bons revenus. Son fils eut de l'aisance; le fils de celui-ci fut riche et il vécut en seigneur, c'est-à-dire comme doit vivre le chef d'une belle paroisse. Après 1775, les Crevier se mirent dans les dettes et commencèrent à vendre des portions de leur seigneurie aux habitants qui désiraient être un peu seigneurs à leur tour. Finalement, toute la seigneurie passa par morceaux à des commerçants, des notaires ou des cultivateurs, lesquels les ont revendus à d'autres, et cela se continue encore.

En 1854, une loi fut adoptée permettant aux habitants de racheter pour une somme fixe toutes les redevances qu'ils payaient aux seigneurs, mais bien peu ont voulu s'en prévaloir. Ils disent:

"La somme que je paye annuellement est insignifiante, je m'en tiens là; pourquoi débourserais-je quelques centaines de piastres, moi plutôt que mes ancêtres, moi plutôt que mes descendants? Ceux qui voudront se libérer de cette manière en auront l'occasion; ils verront ce qu'ils doivent faire."

Je pourrais multiplier à l'infini, pour ainsi dire, les exemples que nous offre Saint-François-du-Lac. Vous avez ici l'histoire du régime seigneurial en Canada, et les grands mots de noblesse et de seigneurs sont réduits à leur valeur réelle.

La noblesse, chez nous, ne rapportait pas d'argent. La seigneurie absorbait beaucoup d'argent avant que de commencer à en rapporter.

Jusque vers 1700, il n'y eut pas plus de cinq ou six seigneurs vivant à l'aise.

De 1700 à 1760, ils furent dans toute leur gloire, mais alors la moitié d'entre eux étaient des habitants qui avaient acheté des premiers seigneurs ruinés. Ces changements n'ont pas cessé d'avoir lieu jusqu'à nos jours.

Louis XIV voulait fonder ici une noblesse ou classe dirigeante, mais il n'y parvint pas à cause de la pauvreté de cette noblesse. Les seuls nobles du Canada qui firent actes de noblesse furent des Canadiens anoblis pour leur mérite personnel.

Richelieu, Louis XIV, Colbert et Talon, en nous imposant le système seigneurial, ont répandu des bienfaits immenses sur le Canada, car c'était le meilleur système de colonisation que l'on pût imaginer à cette époque; il ne serait pas trop mauvais même aujourd'hui.

1899.

KI8ET VAINQUEUR DE LA CHAUDIERE-NOIRE

L'été de 1697, M. de la Gemeraie commandait au fort Cataracoui, situé où est la ville de Kingston à présent.

On lui annonça que la Chaudière-Noire, fameux chef iroquois, de la nation des Onnontagués, rôdait dans le voisinage, accompagné de quarante hommes. Cette nouvelle n'était pas rassurante, car depuis dix ans, la Chaudière-Noire répandait la terreur dans le Haut-Canada, le long de l'Ottawa, du Saint-Laurent, et jusqu'au lac Saint-Pierre.

Pendant que la garnison de Cataracoui se tenait sur le qui-vive par la crainte d'une attaque, une bande de trente-quatre jeunes Algonquins, recrutés aux Trois-Rivières et sur le territoire qui sépare le Saint-Maurice de l'Ottawa, marchait à la sourdine contre les Iroquois et les rejoignait à la baie de Quinté.

Le plus âgé de ces guerriers n'avait pas vingt ans. Ils furent d'une prudence consommée dans la conduite de l'expédition, et ils tombèrent sur la Chaudière-Noire avant que d'avoir été aperçus.

La moitié des Iroquois succomba dans la lutte; quelques-uns furent pris vivants, ainsi que la femme de la Chaudière-Noire. Quant à ce dernier il reçut la mort en combattant (1), et ses dernières paroles furent: "Quelle disgrâce! Moi qui faisais trembler la terre, je péris de la main d'un enfant!"(2).

1. Ki8et lui enleva lui-même la chevelure.
2. La Potherie, *Histoire de l'Amérique septentrionale.* Dans cet audacieux combat, les Algonquins eurent à regretter cependant la mort de six des leurs.

L'automne de cette même année, 1697, les Ursulines arrivaient aux Trois-Rivières pour y établir la communauté qui existe encore et qui a une noble histoire à enchâsser dans les fastes du Canada français. La population blanche et sauvage accueillit avec amour les Soeurs du bon Dieu. Au premier rang se montrait Ki8et, le vainqueur de la Chaudière-Noire. Il était l'homme du jour. Sa vaillance reportait comme un lustre sur les cérémonies religieuses et civiques de la réception enthousiaste dont les Ursulines étaient l'objet. (3)

Je me représente très bien Ki8et, en costume de guerre, attirant tous les yeux, et saluant les religieuses, au bord de cette anse qui fait l'extrémité de la rue du Platon, où Laviolette avait mis pied à terre, soixante-trois ans auparavant, pour fonder le fort des Trois-Rivières.

Les Algonquins, fiers et vaillants encore malgré des revers nombreux, étaient réfugiés autour des Trois-Rivières, d'où ils partaient souvent pour faire des coups dans le pays des Iroquois ou contre les colonies anglaises. La présence de Ki8et doublait donc, aux yeux des spectateurs, l'importance de la manifestation de 1697. Le jeune héros eut ainsi son heure de gloire. Les témoignages de sympathie des Français pour la race algonquine, s'adressaient à lui. Il semblait faire revivre le fameux Piescaret que les Trifluviens ne pouvaient oublier.

L'été de 1701, à Montréal, dans la grande assemblée qui conclut la paix générale avec les Sauvages, Ki8et figurait parmi les chefs, malgré ses vingt-trois ans. Il était habillé à la canadienne et avait accommodé ses cheveux en crête de coq, avec un plumet rouge qui venait derrière la tête. (4)

3. *Les Ursulines des Trois-Rivières*, tome I.
4. *Documents Margry*, V—CLIII.

Doit-on voir une parenté dans l'acte suivant qui se trouve au registre des Trois-Rivières, à la date du 19 juillet 1689? — Le curé Abel Maudoux baptise Marie-Thérèse, âgée de onze mois, fille de Dominique Kib8 et de Thérèse Kibanchisse, Algonquins, mariés hors de l'Eglise. Le parrain fut le sieur Jacques Labadie et la marraine Marguerite, fille de Michel Godefroy de Lintot, capitaine des troupes."

Kib8 ou Ki8et devaient être indifférents à Maudoux qui arrivait de France et prenait les noms par l'oreille, tant bien que mal.

Mais pourquoi Ki8et et non pas Kiwet ou Kiouet?

C'est Ki8et dans le registre, par conséquent c'était Kihuiet dans la bouche des Algonquins, vu que le chiffre 8 se prononce huit en français. Les Algonquins se servent du son "huit" absolument comme nous. Les Anglais rendent la lettre u par ou, et ils ont le w qui fait plutôt "houi" que oui et pas du tout ui.

Les anciennes archives que je consulte en ce moment portent Aha8eté, A8até, Qu8achi, Che8ikhichi8, Amusc8ar8i, Makate8ask8abitish, ce dernier capitaine de la Petite-Nation — tout cela dans une même page, parce que le son uit des Algonquins est celui du chiffre 8 en français.

Reste à savoir ce que signifie le terme Ki8et. Le dictionnaire de la langue des Cris (Algonquins) du Père Lacombe, dans les mots qui ressemblent à Ki8et, Kiwehen, Kiweh donne le sens de retourner, revenir, rentrer quelque part. Là-dessus, je dirai: Ki8et est l'homme qui revient chez lui.

Je ne sais ce que devint Ki8et après 1702, mais, dans le registre de la paroisse des Trois-Rivières, année 1747, on trouve cet acte qui n'est pas connu:

"Ce jourd'hui 20 8bre 1747, je soussigné faisant les fonctions curiales aux Trois-Rivières, certifie avoir inhumé, avec les cérémonies ordinaires, dans le cimetière de cette paroisse, le corps de Jean-Baptiste Ki8et, ancien chef des Algonkins, qui, à l'âge de dix-huit ans, a tué et levé la chevelure à la Chaudière-Noire, chef iroquois qui, avec son parti, désolait le Canada. Il est mort hier, âgé d'environ quatre-vingt-quatre ans. (Signature) frère Barnabé Cordier, récollet."

L'âge du défunt me paraît exagéré. S'il avait dix-huit ans en 1697, il devait en avoir soixante-huit en 1747. Du reste, c'est presque toujours comme cela: ceux qui écrivent dans les registres de baptêmes, mariages et sépultures font continuellement des erreurs de chiffres et de noms, parce qu'ils prennent à la volée les noms et les dates que Pierre ou Jacques mentionne autour d'eux.

Le Père Charlevoix, (5) qui arriva de France sept ans après la mort de la Chaudière-Noire, dit positivement que, dans la bande de Ki8et, il n'y avait pas un homme âgé de vingt ans, et il ajoute que ces jeunes gens faisaient la guerre sans être conduits par aucun ancien de leur nation. Donc le frère Cordier a bien l'air d'avoir raison lorsqu'il écrit en premier lieu que Ki8et était âgé de dix-huit ans, mais il ne connaissait probablement pas, la date de 1697, c'est pourquoi il n'a rien supputé et a pris de bonne foi l'âge final de quatre-vingt-quatre ans qu'on lui donnait comme véritable. (6)

5. *Histoire de la Nouvelle-France.*

6. Paru dans *les Nouvelles Soirées Canadiennes*, en 1887, mais considérablement augmenté par l'auteur.

PIERRE BISAILLON EN PENNSYLVANIE

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les Canadiens-français ont formé des groupes de population, fondé des villages et des villes sur le territoire des Etats-Unis. Il y a près de deux siècles que des familles ont commencé à laisser le Canada pour les colonies voisines, et cependant l'histoire en est encore à s'occuper de ces aventuriers dont l'influence a été de quelque poids dans son temps.

Dans l'ouest des Etats-Unis, au sud des grands lacs, le long du Mississipi, nos gens ont été les découvreurs, les pionniers, les fondateurs de vastes régions; ces faits sont consignés dans plus de cent volumes faciles à consulter—mais dans le sud-est, il semble que notre élément ne cherchait point à se créer un avenir. Cela est vrai en partie, vu que des Européens occupaient certains territoires de ce côté et que leur concurrence présentait un obstacle sérieux.

On peut dire que les Canadiens ne se seraient jamais dirigés vers l'Etat de New-York, la Pennsylvanie, le Maryland sans l'appel qui leur fut adressé par les commerçants de fourrures hollandais, suédois, anglais et autres, qui comptaient utiliser leur merveilleuse connaissance des langues et des coutumes sauvages. Ces descendants des vieux Northmen (Normands) qui avaient couru les mers et les terres de l'Europe en maîtres, répétaient dans les solitudes de la jeune Amérique les prouesses de leurs ancêtres. Ils se plongeaient dans l'inconnu sans le redouter. Tout ce qu'ils rencontraient devenait leur chose à eux: peuples, lacs, rivières, terres, gibier, tout! à la façon de Normandie! Et, avec cela, les Sauvages

les aimaient comme des frères. Rien d'étonnant que les entrepreneurs de la traite des pelleteries aient attiré vers eux ces coureurs de bois légendaires que personne ne pouvait imiter et qui agissaient comme les rois de ces contrées nouvelles, étant partout chez eux, ne craignant rien, dominant les hommes sauvages, et regardant couler leurs jours sans éprouver le moindre désir de revoir le monde civilisé.

Qui se serait imaginé d'aller découvrir dans le premier colon du site où est maintenant la capitale de la Pennsylvanie un pur Canadien? Non seulement nous n'avons aucun livre dans lequel il soit fait mention de ce personnage, mais les écrits américains les plus élaborés renferment à peine trois lignes sur lui. Il va sans dire que cela s'explique: d'un côté, nous n'avons pas fini d'écrire l'histoire de notre race sur ce continent, et d'autre part les auteurs anglais et yankees se gardent bien de tout dire lorsqu'ils rencontrent des documents qui pourraient jeter du jour sur un nom français. Cette partialité est poussée si loin en certains cas que l'on a vu des Anglais écrire l'histoire d'une paroisse ou d'un établissement du Bas-Canada et ne parler exclusivement que des familles d'origine anglaise qui y sont établies, sans avoir même le courage de dire en passant que ce canton avait reçu une population française cinquante, cent et parfois cent cinquante ans avant d'y voir arriver un seul Anglais. Si, en plein Canada français, des tours de passe-passe de cette nature sont pratiqués, à plus forte raison les écrivains des Etats-Unis ne doivent pas s'en priver—et c'est bien ce qui a lieu, sauf quelques exceptions.

Pierre Bisaillon fut le premier Européen qui s'établit dans cette région de la Pennsylvanie où est situé maintenant Harrisburg, comté de Dauphin. Il y a résidé plus de vingt ans, et l'on trouve des mentions non interrompues de ses faits

et gestes dans les territoires environnants entre 1698 et 1725, c'est-à-dire durant une trentaine d'années. Il a, dit un écrivain de la localité, un droit incontestable au titre de premier occupant de ces lieux.

William Penn, le fondateur de la Pennsylvanie, avait commencé par jeter les yeux sur les habitants du Canada et cherché à en faire des amis et bons voisins. Voici la curieuse lettre qu'il écrivit à M. de Frontenac, gouverneur général à Québec, au moment où il se préparait à quitter l'Angleterre avec ses colons pour aller fonder sa province:—

A l'Empereur du Canada.—Le Dieu si grand qui nous a créés vous et moi ainsi que tout ce qui est dans le monde, fait pencher nos coeurs vers l'amour de la paix et de la justice, afin que nous vivions amicalement les uns envers les autres, comme il convient aux créatures du Dieu tout-puissant. Le roi d'Angleterre, qui est un grand prince, m'a pour diverses raisons accordé un vaste pays en Amérique, que je veux toutefois habiter sans qu'il en résulte désaccord entre vous et moi. Et je vous dirai: le peuple que j'y mènerai est modeste, juste et honnête; il ne fait ni la guerre aux autres ni ne la craint, parcequ'il est juste. J'ai mis sur pied dans ma province une société de traiteurs pour trafiquer avec vous et votre peuple, pour votre avantage, dans le but de vous fournir de bonnes marchandises et à bas prix. Cette société a chargé son président d'entrer en négociation avec vous au sujet d'un commerce futur, et elle se joint à moi pour vous expédier ce message accompagné de certains présents pour marque de désir de correspondre avec vous. Ce que notre agent fera en notre nom, nous le reconnaîtrons. J'espère que vous le recevrez avec complaisance et que vous accèderez à sa demande formulée comme venant de nous, tant en ce qui regarde les terres

que le commerce. Que le Dieu puissant soit avec vous. Ainsi soit-il.

Wm. Penn.

Ce 21me jour du 4me mois, appelé Juin, 1682."

M. de la Barre ayant remplacé M. de Frontenac cette année, la politique que ce dernier avait suivie à l'égard de la traite fut généralement abandonnée, et des difficultés survenant entre les Anglais et les Français en Acadie et ailleurs, il ne fut pas donné suite aux offres de Penn. Le Canada n'avait pas moins de cinq cents hommes dans les bois, qui trafiquaient sans permission avec les Anglais, parce que de toutes manières ils y trouvaient plus de bénéfice. La lettre de Penn, qui ne fut peut-être qu'une circulaire destinée à allécher les coureurs de bois, ne pouvait être mieux accueillie qu'en ce moment, et tout nous porte à croire qu'elle produisit un effet considérable. D'ailleurs, ce document semble si peu avoir été reçu à Québec, que les historiens ne le citent pas et l'original en est aujourd'hui encadré et placé dans le Capitole de Harrisburg.

La guerre avait amené en 1690 l'amiral Phipps devant Québec et placé la colonie française à deux doigts de sa perte. D'un autre côté les traiteurs français gênaient beaucoup les établissements anglais du littoral des lacs, principalement dans l'Ohio où ils exerçaient une influence prépondérante sur les tribus sauvages et où ils accaparaient le trafic des pelleteries. Profitant de ce que la guerre leur donnait quasi carte-blanche, nos traiteurs ne se faisaient pas faute de méconnaître nos propres lois sur la traite, de molester les Anglais et de ruiner par la force et la ruse leur commerce et leurs tentatives d'établissement dans ces contrées.

Au nombre des Canadiens qui s'étaient compromis en méprisant les lois sur les coureurs de bois et qui n'osaient

retourner en Canada, il y avait Pierre, Michel et Louis Bisaillon, Martin Chartier, Jacques Le Tort et sa femme Anne Le Tort,—tous assez attentifs à se ménager par intérêt les bonnes grâces des Anglais, mais cependant par instinct français, par état et par besoin, assez peu de leurs amis. Cette position délicate semblait plaire à des aventuriers qui, on le sait, risquaient leur peau à tout moment pour l'appât de quelque bénéfice. Il en résultait que ces coureurs de bois n'étaient réellement pas trop attachés à la couronne de France et encore moins à celle d'Angleterre. Placés hors la loi, ils tenaient à vivre ainsi: libres, avec la perspective de bâcler l'un de ces matins une affaire d'or avec les marchands anglais ou quelques contrebandiers français. Cet état de choses dont se plaignaient les gouverneurs de Québec, décida le roi de France à promulguer l'étrange édit par lequel il défend de faire passer en Canada de l'argent monnayé, parce que, dit-il, nos traiteurs s'en servent aussitôt pour trafiquer avec les Anglais chez qui le commerce est ouvert à toute nation. Il était donc ordonné de nous inonder de monnaie de carte qui n'avait de valeur qu'aux magasins du roi et chez les favoris qui jouissaient du monopole de la traite. Le remède était pire que le mal; il eut le double effet de ne point corriger les coureurs de bois et de conduire Louis XIV à faire banqueroute sur la place de Québec — ce qui n'a pas été remarqué en Europe, mais ce qui nous a fait perdre peu honnêtement plusieurs millions de francs.

Deux familles Bisaillon habitaient Laprairie près Montréal dans les quinze dernières années ou dix-septième siècle. Il y a apparence que les chefs de ces familles étaient parents de Pierre Bisaillon qui nous occupe, lequel était traiteur, interprète, homme d'aventures, enfin l'un de ces coureurs de bois dont Charlevoix a fort bien parlé.

Autour de Bisaillon on remarque de temps en temps d'autres Canadiens, mais il reste toujours la figure la plus en évidence, et comme l'âme de ce groupe qui, vers 1690, paraît avoir accepté l'offre que leur faisaient les compagnons de William Penn de s'établir à proximité de leurs établissements pour servir à la fois d'interprètes et d'intermédiaires entre eux et les tribus sauvages. Les Anglais ne pouvaient que très difficilement apprendre les langues indiennes. De plus, il leur paraissait impossible d'adopter comme le faisaient les Canadiens, les coutumes et l'existence de ces peuples. Aussi, rien n'égalait l'influence de nos compatriotes sur tous les Sauvages, moins les Iroquois liés depuis de longues années aux Hollandais et aux Anglais.

C'est sur le Susquehanna, à l'endroit le mieux choisi pour former un grand centre, que Pierre Bisaillon planta sa tente vers 1690. Nos voyageurs ont toujours eu la main heureuse dans la désignation du site des villes à naître. Celle-ci devait être la capitale d'un grand Etat.

Il y avait sept ou huit ans que William Penn avait obtenu cette contrée du roi d'Angleterre, Charles II, pour y procurer un asile à ses *Quakers*. On y voyait des Anglais, des Hollandais, des Norvégiens, des Suédois, des Flamands et des Allemands. Philadelphie était le siège du gouvernement. Penn était repassé en Europe, et le pays se gouvernait plus mal que bien. Les dissensions arrivèrent aux dernières limites, et par surcroit une invasion des Canadiens devenait imminente.

Guillaume d'Orange avait chassé Jacques II du trône d'Angleterre; les colons de la Pennsylvanie faisaient de la politique là-dessus. Pierre Bisaillon, qui n'était d'aucun parti, arriva, et, avec le coup d'oeil particulier aux gens de sa trempe, il choisit l'endroit du pays où les Sauvages pouvaient se concentrer le plus facilement: c'était indiquer un centre

pour l'avenir. Son objectif se bornait à la traite des pelleteries avec les Sauvages. Lorsque la tranquillité se rétablit, on accourut de toute part vers ce rendez-vous qu'habitait un interprète et un maître homme dans l'art de manier l'esprit des indigènes. C'est de l'apparition de ce Canadien sur le sol de la Pennsylvanie que date l'élan des "affaires" dans toute la contrée.

La Pennsylvanie forme un carré long sur les faces duquel se trouvent l'Etat de New-York, un débouché au lac Erié, une pointe de l'Ohio et de la Virginie, et tout le Maryland, ce qui couvre trois faces. Du côté de la mer, il y a l'Etat de Delaware, sur une presqu'île, et c'est dans la baie de Chesapeake placée entre le Delaware, le Maryland et la Pennsylvanie que se décharge le fleuve Susquehanna dont les branches arrosent la majeure partie de ce dernier Etat. La capitale Harrisburg, dont Pierre Bisaillon fut le premier habitant, est située sur l'un des plus beaux endroits du fleuve. On y va de Montréal en deux jours par chemin de fer.

Le comté de Dauphin qui renferme Harrisburg, est plein de souvenirs français, car Swatara, Conewago, Paxton, Carlisle, LeTort's Spring et d'autres endroits ont eu pour premiers colons nos compatriotes. Le nom même de Dauphin est emprunté au malheureux fils de Louis XVI; voici comment: vers la fin du XVIIIe siècle, lorsque le township de Paxton ou Pextang fut transformé en comté, les Irlandais qui y dominaient voulurent qu'il fut nommé d'après le martyr du Temple. Cela n'étonne ni de la part des Irlandais ni de la part des Américains qui étaient encore sous le coup de la reconnaissance qu'ils devaient à la royauté française pour sa conduite durant la guerre de l'Indépendance.

On voit que si John Harris a eu le bonheur de laisser son nom à la ville principale, il ne reste pas moins dans ses lieux

une belle moisson de souvenirs pour les coeurs français.

Bisaillon, Dubois et Mme Le Tort furent un jour accusés par les traiteurs anglais, à qui ils faisaient concurrence, d'avoir formé avec les Indiens du territoire et les Français du Canada un complot tendant à détruire les postes anglais. On les arrêta. Bientôt après, Mme Le Tort fut libérée, mais Bisaillon et Dubois subirent un procès en règle. Néanmoins, ayant été confrontés avec les chefs sauvages que l'on soupçonnait de connivence, et rien ne transpirant du prétendu complot, on les relâcha sous la condition expresse de faire rapport au gouverneur anglais dès qu'ils auraient connaissance d'un mouvement hostile du côté des Français. Pour plus de sûreté on les surveilla et ils durent donner avis de tous leurs pas et démarches. C'était en 1693.

De 1686 à 1701, et même après cette dernière date, la Pennsylvanie fut en proie aux troubles politiques.

En 1701, Pierre Bisaillon et son frère Louis furent jetés en prison pour, dit l'acte d'accusation, "les empêcher de voyager et de trafiquer avec les Indiens dans l'état embarrassant des affaires actuelles." On ne sait ce que devint Louis, mais Pierre reparaît en 1703, avec une licence ou permis de traite obtenu moyennant un dépôt de cinq cents louis, garant de "sa fidélité à la province." A partir de cette époque, lui et sa femme paraissent avoir joui presque constamment de la confiance des Anglais et des Indiens jusqu'au temps où nous les perdons de vue, vers 1725.

En 1707, au moment où l'on craignait le plus de voir les Canadiens envahir les colonies anglaises, un acte d'accusation fut dressé contre "Michel (*a Swiss*), Pierre Bisaillon, Jacques Le Tort, Martin Chartier, le gantier français de Philadelphie, Frank, jeune homme du Canada, récemment arrivé ici, et un autre individu arrivant de la Virginie et qui

parle français—pour s'être établis et avoir construit pour eux des maisons sur les branches du Potomac, dans les limites du gouvernement de la Pennsylvanie, sous le prétexte de chercher des mines...," et d'avoir tenté de se rendre populaires chez les Indiens Conestogas.

On constata que Pierre Bisaillon était muni d'un titre de terre. Sa résidence était à trente-six milles de la rivière au-dessus de Conestogas, ce qui correspond à la crique de Paxton.

Le comté de Lancaster abonde en mines. On en connaît quelques-unes qui ont été ouvertes par des Canadiens dès l'époque où l'on voit Bisaillon habitant les lieux. Plus tard, les Anglais tirèrent partie de ces exploitations et de l'outillage qu'y avaient laissé nos gens.

Les Conestogas n'étaient pas nombreux, mais ils se donnaient de l'importance et occupaient les gouverneurs autant que des tribus considérables. Ils habitaient le voisinage où se trouve de nos jours la ville de Lancaster. A les en croire, ils étaient travaillés par les Français du Canada qui désiraient les détacher de l'Angleterre. Pierre Bisaillon, ses parents et amis étaient sans cesse en pourparlers avec eux et aussi les autorités pennsylvaniennes pour maintenir l'entente de part et d'autre. On voit qu'en 1707, le gouverneur Evans les visita avec un appareil soigné. Michel Bisaillon l'accompagnait. C'était probablement un frère de Pierre.

En route, ils rencontrèrent un traiteur ami du nom de Martin Chartier, déjà cité, habitant du voisinage. Les propriétaires de la Pennsylvanie se tenaient en garde contre les menées des émissaires français qui, sous les apparences de traiteurs, de mineurs et de gens disposés à devenir colons, rôdaient par le pays, et ils n'accordaient leur confiance qu'à ceux dont les antécédents étaient connus. C'est ce qui expli-

que pourquoi un traiteur français, du nom de Nicolas Godin, que le gouverneur Evans rencontra plus loin dans son excursion, assez près de la demeure de Pierre Bisaillon, fut, sur son ordre, capturé par Martin Chartier, attaché sur un cheval et conduit à la prison de Philadelphie.

Durant les conférences, où s'étaient réunis plusieurs peuples sauvages, Pierre Bisaillon servit d'interprète et fournit de son fond des renseignements précieux. Cela avait lieu quatre mois après l'acte d'accusation mentionné plus haut. On voit que Bisaillon et ses amis en étaient sortis revêtus de la confiance des autorités.

La femme de Pierre Bisaillon agissait aussi comme interprète entre les Sauvages et les blancs. On cite les égards que les gouverneurs témoignaient au couple français dont ils tiraient si fréquemment des services. Malgré cela, des gens jaloux et des concurrents malheureux continuaient à leur nuire. En 1709, un nouvel acte d'accusation est porté contre "Pierre Bisaillon et Jacques Le Tort, Français et catholiques romains trafiquant avec les Indiens à Conestogoe" pour avoir "dernièrement prononcé quelques paroles suspectes et commis certains écarts." On contraignit encore Bisaillon à faire une déclaration de bonne conduite future envers Sa Majesté la reine Anne. Il n'en demeura pas moins quelque temps en assez mauvaise odeur comme sujet britannique, et l'on voit que peu après ce renouvellement d'expression de fidélité, ayant fait savoir au gouverneur que les Indiens de Conestogoe désiraient le rencontrer pour resserrer les liens qui les unissaient, le gouverneur ne crut pas prudent d'accepter l'invitation avant de rendre son conseil responsable de la confiance que l'on placerait en Bisaillon si l'on accédait à la demande des chefs sauvages.

En 1711, voilà que Bisaillon retourne en prison. Simple

affaire d'ivrognerie et de conduite tapageuse, cette fois. On le laisse sortir sous sa propre caution de cinq cents louis et sur celle de deux amis qui s'engagent pour deux cent cinquante louis chacun, en attendant la session de la cour. Dans l'intervalle, l'accusé s'obligeait à ne point quitter Philadelphie. Par le chiffre des cautionnements auxquels Bisaillon était soumis on peut juger de l'importance que les Anglais attachaient à sa personne.

Rien n'indique qu'il dût souffrir préjudice de cette dernière aventure, car l'année suivante il adresse un mémoire au gouverneur concluant à qu'il lui soit accordé "la permission de traiter avec les Indiens comme ci-devant", ce qu'il obtint sur le champ.

C'est en 1714, finalement, qu'il reçut des Commissaires des terres, une patente "l'autorisant à s'établir à Pashtang sur la Susquehanna, et d'ériger en ce lieu les bâtiments nécessaires à son commerce et d'enclore et de mettre en état d'amélioration la quantité de terre qu'il jugera à propos d'exploiter, pourvu que les Sauvages y consentent." Ses amis de la forêt n'y mirent point d'obstacle, et voilà comment Pierre Bisaillon posséda enfin un droit de résidence incontestée à Paxton.

Six ans après, son ami Le Tort fondait Carlisle.

Dans le cours des longues difficultés qui régnèrent entre lord Baltimore (du Maryland) et les gouvernants de la Pennsylvanie, il est fait mention du rôle que jouaient certains Français qui tenaient pour le lord, en raison de ce qu'il était catholique.

Lorsque l'on écrira l'histoire de l'ingérence de l'élément canadien-français dans la formation des Etats de l'Est et du Sud-Est, je crois qu'il faudra commencer par le Maryland,

où la religion catholique devait avoir attiré nos gens en plus grand nombre que partout ailleurs.

En 1717, le nouveau gouverneur de la Pennsylvanie, sir William Penn, désireux de se concilier l'esprit des Sauvages, alla les visiter en conseil à Conestogoe.

Pierre Bisaillon prêta le serment d'interprète et remplit son devoir à la satisfaction générale. Trois ans plus tard, il est encore employé en cette qualité par le même gouverneur sur les bords de la Susquehanna. En 1721, un ordre de comparaître est expédié à "Peter Bisaillon qui demeure à trente-six milles à peu près plus haut que Conestogoe (Lancaster aujourd'hui) sur la Susquehanna, pour servir d'interprète". On infère de plusieurs renseignements de ce genre que Bisaillon avait fixé sa résidence près du débouché de la crique de Paxton, au bas de la ligne du terrain qui fut accordé en 1733 à Harris, c'est-à-dire là où se trouve de nos jours le laminoir de Paxton. Cela eut lieu à peu près dix-huit ans avant que les Anglais, Harris et Chambers eussent entrepris de s'établir dans les environs.

Vers 1723-25, les Français n'étant plus tolérés en ce lieu, Pierre et Richard Bisaillon, s'en allèrent du côté de l'Ohio. Chartier passa dans le comté de Washington, Pennsylvanie, et les Bisaillon se fixèrent plus tard non loin de lui. Pierre paraît avoir cherché à revoir la Susquehanna pour y traiter, mais à partir de ce moment sa trace se perd, ainsi que celle de sa famille.

C'est à Pierre Bisaillon, dit l'historien (1) auquel nous empruntons une partie de ces notes, que revient l'honneur d'avoir été le premier colon blanc à l'ouest de la crique Swatara ou des collines de Conewago, rive nord de la Susque-

1. A. Boyd Hamilton, de Harrisburg: Mémoire lu devant la Société Historique de Dauphin County, 1872.

hanna, comté de Dauphin. "Il résidait, de 1703 à 1725, dans ce que nous appelons le premier quartier de la ville; il y avait un magasin et une maison d'habitation." Les défrichements qu'il avait opérés se voyaient encore cinquante ans après son départ pour l'Ohio.

Jacques Le Tort, un Suisse français qui se retrouve souvent avec les Bisaillon de 1693 à 1720, était interprète et messager du gouvernement. En 1731, (ou même dès 1720, selon un manuscrit ancien), il fut le premier blanc qui pénétra dans la riche vallée de Cumberland, Pennsylvanie, pour s'y établir. Il érigea des bâtiments entourés d'une palissade, près des sources sulphureuses qui portent aujourd'hui son nom: *Letort's Springs.* En 1735, il était tout à fait installé et cela donna commencement à la ville de Carlisle, dont le terrain fut divisé en lots à bâtir en 1750. Le première habitation de Le Tort, à la tête des sources, avait été brûlée par les Indiens, mais il l'avait rétablie; lorsqu'il fallut délimiter la ville on eut à enclaver dedans ces constructions qui tenaient encore debout. Le Tort recevait du gouvernement douze louis sterling par année pour ses services.

La Pennsylvanie a d'autres souvenirs français:

Dans le comté de Monro on cite comme un des plus anciens habitants qui fut en évidence, Samuel Dupuis, marié à une Hollandaise.

Dans le comté de Bradford, près d'Athènes, on voit les restes d'anciennes fortifications françaises, qui datent du dix-septième siècle. Il y a le comté de Luzerne, nommé en 1786, d'après le ministre de France aux Etats-Unis.

A l'époque de la révolution française, une ville entière fut établie dans Bradford par des émigrés de France. On l'appelle l'Asile ou Frenchtown. Les noms de famille suivants s'y rencontrent en 1795: Talon de Noailles, chef

de l'entreprise; de Blacons, député du Dauphiné à l'Assemblée Constituante, époux de Mlle De Maulde; ils tenaient un magasin de mercerie et avaient pour associé Me Colin, abbé de Sévigny, archidiacre de Tours et "conseiller au grand conseil." M. de Montule, capitaine des gardes à cheval, dont la femme était une Française de San-Domingue; Madame de Sybert, cousine de Montule, aussi de San-Domingue où sa famille avait été puissamment riche. M. Becdelièvre, chanoine devenu marchand, qui avait pour associés les deux De la Rue dont l'un avait été "petit gens d'armes" et l'autre capitaine d'infanterie; ce dernier avait épousé une soeur de Mme de Sybert; Mlle de Bercy qui tenait une taverne à huit milles de l'Asile; M. Beaulieu, capitaine d'infanterie au service de la France, qui avait fait la guerre en Amérique sous Potasky, avait épousé une Anglaise et tenait une taverne; M. Buzard, planteur de San-Domingue; M. Dardelot, de Franche-Comté, capitaine d'infanterie, agriculteur; M. Petit-Thouars, officier de marine qui parti à la recherche de la Pérouse, avait été capturé par les Portugais, dépouillé de tout, et vivait sur une terre par lui défrichée; on connaît sa belle carrière maritime lorsqu'il fut retourné en France. M. Nores qui avait longtemps suivi du Petit-Thouars et qui entra ensuite dans les ordres religieux — était alors cultivateur à l'Asile. M. Renaud et sa famille, riche marchand de San-Domingue, rentier à l'Asile. M. Carles, chanoine, possédant quelque argent — fermier. M. Prévost, célèbre à Paris pour sa charité; ayant dépensé en travaux agricoles sur les rives de la Susquehanna, presque tout ce qui lui restait, il dut restreindre ses opérations, et il alla prendre une simple terre près de l'Asile qu'il cultiva de concert avec sa femme et sa soeur, Mme d'Autremont, veuve d'un sommelier de Paris et deux enfants de celle-ci dont un notaire et un horloger.

On se souvient du cri du poète à propos de ce *Champ d'Asile*:

"Etrangers, nous sommes Français:
Prenez pitié de notre gloire!

Hélas! nous n'avons fait que passer dans la Pennsylvanie... et ailleurs. Les premiers colons ou traiteurs canadiens ont été détruits ou chassés; le Champ d'Asile est habité par des familles qui appartiennent à d'autres races que la nôtre; — il ne reste de nous qu'un coup de plume jeté ça et là sur le papier et qui court grand risque d'être perdu en emportant la dernière trace de notre souvenir.

1874

LES NOTAIRES ADHEMAR

Au greffe du palais de justice de Montréal, le printemps dernier, nous avons causé de la famille des notaires Adhémar et, depuis, j'ai eu la curiosité de voir mes notes à ce sujet car, ramassant toujours, je ne me rappelle jamais de ce que j'ai une fois trouvé—seulement je sais où le prendre.

Disons tout d'abord qu'il y a eu, de 1685 à 1740 à peu près, des officiers d'épée dans le service du Canada qui portaient le nom d'Ahémar, accompagné de deux ou trois autres noms ou surnoms, (1) mais rien ne nous invite à supposer une parenté entre eux et les notaires qui nous occupent—excepté le nom, et il faut bien se souvenir que "Adhémar" était assez commun en France, il y a deux siècles.

Le premier qui vint en Canada se nommait Antoine (2), il était né en 1639 ou 1640, à Salvi, archidiocèse d'Alby, Haut-Languedoc, fils de Michel Adhémar et de Cécile Gache, selon le recensement de 1681 et le registre du Cap de la Madeleine du 20 janvier 1687.

Son nom ne figure pas aux recensements de 1666 et 1667, qui furent pris le printemps et l'été de chacune de ces deux années, et comme il s'est marié à Québec, le 10 octobre 1667, j'en conclus qu'il arriva de France vers l'automne de l'année en question.

---

1. Tanguay: *Dictionnaire* II, 6, Daniel: *Grandes Familles*, p. 258.

2. On dit qu'il appartenait à la maison très distinguée de Lantagnac, mais ceci doit être une erreur, car M. P.-G. Roy (*La famille Adhémar de Lantagnac*) ne mentionne même pas les Adhémar qui nous occupent ici.

Geneviève Sageot ou Pageot qu'il épousait, âgée alors de seize ans, était probablement du nombre des jeunes filles instruites et recommandées qui furent amenées de France par l'association des dames de Québec, sous les auspices du Conseil Souverain de la colonie, en 1666 et 1667. La connaissance entre les deux jeunes gens avait peut-être été commencée sur le vaisseau qui les conduisait à Québec. En tous cas, ils n'étaient pas du même "pays", puisque Geneviève Sageot venait de la paroisse de Saint-André-des-Arts, ville de Paris; son père était Antoine Sageot et sa mère Marguerite Ruffel.

Le greffe d'Antoine Adhémar est déposé à Montréal où décéda son auteur. Il débute en 1668. Jusqu'à 1674 il porte des dates de lieux variés comme Sainte-Anne de la Pérade, Batiscan, Champlain et Chambly, qui relevait alors du gouvernement des Trois-Rivières.

Le 4 février 1671 (3), Pierre Dupuis dit Lamontagne habitant de Saint-Louis (Chambly), est accusé d'avoir dit que le sieur de Chambly, commandant au fort Saint-Louis, lui avait fait injustice en lui défendant l'entrée du fort sur ce que le défunt Laramée aurait dit qu'il y avait des coquins qui seraient cause que le fort sauterait .... et Lamontagne a dit qu'il faut se faire justice soi-même .... que les Anglais avaient bien tué leur roi. Procès-verbal d'Antoine Adhémar, notaire à Sorel, du 17 novembre 1670. Dupuis sera marqué de la fleur de lys.

Le notaire instrumentait donc dans toute l'étendue de ce gouvernement. Si l'on ne trouve pas d'actes de lui, entre 1668 et 1674 dressés à Nicolet, Saint-François du Lac, Maskinongé, la Rivière du Loup et Yamachiche, c'est parce que ces seigneuries n'étaient pas encore établies. Gentilly, Bécancour, Nicolet et Saint-François ne possédaient en 1674

3. *Conseil souverain*, I, 644-45.

chacun que trois ou quatre colons. La ville des Trois-Rivières avait un parfait notaire dans la personne de Séverin Ameau.

En arrivant ici, Adhémar s'était donc marié et avait choisi pour y exercer sa profession cette partie de la côte nord du fleuve qui va des Grondines au Cap de la Madeleine. La côte sud entre Nicolet et Lotbinière était sans habitants. Je pense qu'il demeurait à Champlain. (4)

Son premier enfant connu se nommait Jeanne; d'après le recensement de 1681, elle serait née en 1674, sans indication de lieu. La raison pour laquelle j'ai publié les recensements nominaux de 1666, 1667, 1681 dans mon *Histoire des Canadiens-français,* est que l'heure était venue de mettre sous les yeux des intéressés l'un des prinipaux documents de nos annales historiques. Ces pièces seules valent le prix de la souscription au livre. On n'a pas paru le comprendre dans le temps, mais tout vient à point à qui sait attendre. Dans le cas qui nous occupe, la naissance d'un enfant se trouve constatée, sans que les registres des paroisses ne la mentionnent. Je pourrais citer mille exemples semblables.

Le 17 février 1674, Adhémar passe un acte pour accorder un différend survenu entre Joachim Germano et François Bansliard dit Lamontagne, habitant de la Rivière-du-Loup. Ce Bansliard c'est Bérillot, Bériau, Bayard, durant un siècle, de père en fils, et à présent Lamontagne.

Au Cap de la Madeleine, le 28 avril 1674 (5), Adhémar passe un contrat entre Jacques Aubuchon, habitant du lieu, et François Chorel, marchand de Champlain. Jean Cusson

4. C'est, d'après toute probabilité, Adhémar qui succéda dans Champlain à Guillaume de la Rue.

5. Il avait été nommé huissier le 3 novembre 1673. Par sa correspondance et celle de ses clients conservées au secrétariat de Québec, Adhémar semble avoir été un homme bien occupé de son temps.

était alors le notaire résidant du Cap de la Madeleine. Il faut croire que François Chorel avait amené de Champlain son propre notaire.

Le 12 août 1674, Adhémar écrit un bail à ferme pour Jean Gerlaise sieur de Saint-Amant, habitant de la rivière Manereuille. Le 15 juin 1675, il dresse l'engagement de Louis Baron, demeurant à la rivière Manereuille, qui sera employé par Jean Brast (Bérard). Le 15 juillet suivant, le même notaire fait le contrat de mariage entre Jean Laplanche, maître chirurgien, demeurant à la rivière Manereuille, et Judith Rigaud, veuve en secondes noces de Jean Thérien, demeurant à la dite rivière. Le 22 janvier 1676, le même notaire écrit le contrat de mariage entre Jacques Lessard sieur de la Bretonnière, commandant de la rivière Manereuille et y demeurant, avec Marie, fille de feu François Lemaître et de Judith Rigaud. Fait et passé à la dite rivière Manereuille.

Le 18 septembre 1677, Adhémar dresse l'inventaire des biens de feu Jean Briard (Bérard) dit La Reverda, de la rivière Manereuille et de sa veuve Charlotte Coy.

Manereuille qui était seigneur de la Rivière-du-Loup (en haut), retourna en France et sa seigneurie fut donnée à Jean Le Chasseur.

Mon ami, J.-O. Dion (6), qui sait mieux que personne l'histoire de Chambly, m'affirmait que cette paroisse relevait du gouvernement des Trois-Rivières, au cours des années 1666-1690 à peu près, et il ajoute que, de 1675 à 1682, il n'a pu constater les noms des commandants du fort Saint-Louis, ou Chambly. Il ne pouvait non plus dire à quel événement se rapporte une pièce de procédure criminelle que j'ai trouvée dans les archives des Trois-Rivières et dont voici la substance :

6. Ancien conservateur du vieux fort de Chambly. Il est mort en 1916.

Jean Duleau sieur de la Mothe, seigneur du fort Saint-Louis, s'étant vu mêlé à un conflit durant lequel il avait été tiré des coups de feu, abandonna la place. La justice fut saisie de l'affaire, aux mois d'août et septembre 1677; le juge ordinaire des Trois-Rivières, Gilles Boyvinet et Antoine Adhémar composaient le tribunal en cette occasion. Après une longue enquête, il ne resta qu'une feuille de papier couverte d'écriture, mais qui ne donne aucune conclusion et, chose curieuse, qui ne fait pas comprendre de quoi il s'agissait en fin de compte.

Les deux seuls forts appelés Saint-Louis étaient à cette époque celui de Québec et celui de Chambly. Les forts de l'Ouest qui ont porté ce nom furent construits après 1677.

Le sieur Jean Duleau de la Mothe est peut-être le même que le capitaine la Mothe, tué à Saint-François du Lac, l'automne de 1690 : en tous cas ce n'est pas le même que le capitaine Dominique de Lamothe sieur de Lucière et de Saint-Paul qui s'était fait concéder la terre de Lussodière près Saint-François du Lac.

Retournons au notaire Adhémar. Les registres de la paroisse de Champlain s'ouvrent le 1er octobre 1679; ceci explique pourquoi Jeanne Adhémar, née en 1674, ne figure pas dans les cahiers en question. M. Tanguay (7) fait naître Antoine à Montréal, tandis qu'il est clair que ses parents demeuraient à Champlain; de plus, la date de 1677 est visiblement empruntée au recensement de Champlain, comme on le verra bientôt.

Le quatrième baptême enregistré à Champlain est celui de Marie, "fille d'Antoine Adhémar de Saint-Martin, notaire

7. *Dictionnaire Généalogique*, I. Notons, en passant, que les volumes 1 et 11 de Tanguay ne correspondent pas et qu'ils contiennent au sujet d'Adhémar plusieurs erreurs très graves.

royal, et de Geneviève Pageot (8), le 29 octobre 1679. Parrain: Louis Leconte Dupré, marchand; marraine: Anne-Charlotte Chorel, fille de François Chorel de Saint-Romain, aussi marchand." Le curé était François Dupré.

Le surnom de Saint-Martin s'est conservé dans la famille Adhémar, comme celui de Saint-Romain dans la famille Chorel.

Le 11 septembre 1680, Adhémar formule un règlement de compte entre Joachim Germano de la Rivière-du-Loup et Jean Gerlaise dit Saint-Amant, du même lieu. En 1682, il écrit l'inventaire des biens de François Banliac dit Lamontagne dont la femme Marie Doyon venait de mourir.

D'après le recensement de la paroisse de Champlain, année 1681, Louis Leconte Dupré était né en 1654; il se maria vers 1683 et alla bientôt après s'établir à Montréal, où il a fait souche. Il devait être frère ou parent de M. Dupré, premier curé de Champlain (9). Celui-ci continua à exercer son ministère en ce lieu jusqu'au 4 mars 1687, au moins, puisque sa dernière signature est à cette date; il n'a donc pas été nommé curé de Québec en 1686, comme le dit M. Tanguay, s'il a été nommé en 1686, il n'a pris ses fonctions que vers l'été de 1687. J'ajouterai que, du 1er octobre 1679 au 4 mars 1687, M. Dupré est le seul prêtre mentionné au registre de Champlain. En 1687 il est remplacé par deux missionnaires: MM. Benoit Duplein et Thomas Morel.

Au recensement de 1681, paroisse de Champlain, nous lisons: "Antoine Adhémar, 42 ans; Geneviève Sageot, sa femme, 30 ans; enfants: Jeanne, 7 ans, Antoine 4, Marie 2."

---

8. Peut-être Sageot. Les lettres sont mal formées.

9. En 1679, et non pas 1684, comme dit M. Tanguay: *Répertoire du Clergé*, p. 54.

D'après l'ordre du recensement, Adhémar demeurait entre Dizy et Chorel ; il n'est pas fait mention s'il cultivait la terre ou s'il était homme de profession. Je vois au registre du Cap de la Madeleine, que le 20 janvier 1687, il déclare être âgé de quarante-sept ans.

Pour continuer de constater la résidence d'Adhémar à Champlain, disons que le 16 mars 1682, il y fait baptiser sa fille Marie-Geneviève, laquelle mourut le même jour. Le 18 mai suivant, à Champlain, il dresse, en qualité de notaire, une obligation par laquelle Louis Dandonneau reconnaît devoir à François Chorel la somme de cent livres payable en castor.

L'arrêt du Conseil Souverain de Québec, du 17 septembre 1681, concernant les monnaies et qui défend de trafiquer des pelleteries à New-York, Albany ou autres lieux étrangers, fut lu, publié et affiché aux Trois-Rivières par le greffier Séverin Ameau, le premier mars suivant, un dimanche, à l'issue de la grande messe, et le dimanche suivant en la paroisse de Champlain, par Adhémar, huissier (10). (*Edits et Ordonnances,* II, p. 96).

D'après M. Tanguay, une fille du nom de Cécile, serait née à Adhémar, en 1683, et aurait été baptisée à Montréal, mais je doute que ceci ait eut lieu à Montréal. Le même auteur fait inhumer Mme Adhémar à Champlain, le 30 août de cette année, ce qui est correct. Pour moi, il est visible que Adhémar demeurait à Champlain cette année, comme les années précédentes.

La mère étant décédée à Champlain dans le temps où sa fille venait au monde, il est impossible que cette fille soit

10. En 1681, Adhémar était aussi géolier aux Trois-Rivières. (*Jugements et Délibérations du Conseil Supérieur*, IV, p. 454.) Voir aussi III, p. 54, où il est nommé tuteur aux enfants de Jean Aubuchon.

née à Montréal alors que sa mère expirait à trente lieues de là—ce qui me rappelle la chanson:

Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille—

ce que je rendrai aussi par:

Où peut-on naître mieux qu'au sein de sa famille?

Le 20 août 1684, le grand voyageur Nicolas Perrot, qui demeurait à Bécancour, écrivait à "Monsieur de Saint-Martin", notaire royal et l'un de ses créanciers, au "Cap de la Madeleine," pour obtenir un sursis dans le règlement de leurs comptes. Adhémar se serait donc fixé au Cap de la Madeleine bientôt après le décès de sa première femme? C'est là qu'il épousa, en deuxième noce, le 20 janvier 1687, Michelle, fille de Jean Cusson, notaire royal (11). La mariée était âgée de vingt-deux ans. L'acte du registre du Cap de la Madeleine dit que Adhémar était âgé de quarante-sept ans, qu'il était natif de la paroisse Salvi, archidiocèse d'Alby. Le sieur Elie Bourbeau, procureur du roi, assiste au mariage, ainsi que Jacques Dugué, chirurgien. M. le curé Vachon officiait.

Le départ de notre personnage pour Montréal (12), eut lieu peu après ses secondes noces, car le 16 mars 1689, était

11. C'est à Jean Cusson qu'Adhémar laissa son greffe et ses minutes lorsqu'il vint s'établir à Montréal.

12. Au sujet de la date d'arrivée du notaire Adhémar à Montréal, M. E.-Z. Massicotte, archiviste du Palais de Justice, nous communique la note suivante: "Dès le 9 mai 1687, Antoine Adhémar était rendu à Montréal et y remplissait les fonctions de notaire et de greffier du tribunal seigneurial du lieu ainsi qu'on peut le constater par les actes de son étude et par les documents judiciaires."

Adhémar, on vient de le voir, était gendre du notaire Cusson du Cap de la Madeleine. Ne serait-ce pas à cause de cela que Jean Cusson vint demeurer à Montréal en 1700? Quoiqu'il en soit, Cusson survécut à son gendre et il alla mourir à Saint-Sulpice, au mois d'avril 1718, âgé de plus de 95 ans."

baptisé en cette ville son fils Jean-Baptiste qui, par la suite, lui succéda comme notaire. Nous voyons aussi que, en 1690, "Adhémar Saint-Martin" était greffier (13) du tribunal seigneurial de Montréal et qu'il fut complimenté sur la bonne manière qu'il avait adoptée pour tenir les registres, contrats et pièce de procédure, et les rendre consultables et accessibles aux parties intéressées.

Jeanne, sa fille, déjà mentionnée, se maria, à Montréal, le 18 avril 1690, avec Joseph Deniau. Elle est morte à Montréal, le 23 mai, 1743.

De 1667 à 1690, nous avons suivi Adhémar et nous croyons avoir constaté avec certitude les lieux de ses résidences successives. Son greffe durant cette période intéresse uniquement le district des Trois-Rivières. Il est déposé à Montréal et c'est là que nous devons aller le consulter: avis aux amateurs de l'histoire. (14)

Après 1689, Adhémar appartient uniquement à Montréal, où il mourut le 5 avril 1714. Son fils Jean-Baptiste (15 et 16)

---

13. En remplacement de Hilaire Bourgine, qui avait aussi exercé comme notaire à Montréal jusqu'en 1690. Le 12 mai 1687, Migeon de Bransac remettait à Antoine Adhémar les actes de Bénigne Basset.

14. Par un arrêt du conseil rendu en 1700, "Adhémar greffier de la juridiction de Montréal", reçoit l'ordre de s'amender et de suivre certains règlements, sous peine d'interdiction. Par une ordonnance de 1667, il était obligé de mettre dans les grosses et expéditions des sentences et autres actes en sa qualité de greffier, 22 lignes à la page contenant chacune 15 syllabes. Mais, il ne mettait d'ordinaire que 12 lignes à la page dont plusieurs ne contiennent que 3, 5 ou 6 syllabes. Adhémar suivit plus à la lettre cette ordonnance par après, puisqu'il n'y eut aucune suite à cette affaire.

15. Né à Montréal le 16 mars 1689, d'Antoine Adhémar et de Michelle Cusson, sa seconde épouse. Jean-Baptiste épousa en première noce, le 20 mai 1715, à Montréal, Catherine LePailleur. Celle-ci mourut sans lui laisser d'enfants; Jean-Baptiste se re-

marié à Catherine Moreau, devint le principal notaire de son temps à Montréal (17) ; il laissa un fils, Toussaint-Antoine,

---

maria le 7 janvier 1733, à Montréal, ave Catherine Moreau, déjà citée, dont il eut: Madeleine-Catherine, née à Montréal le 15 juillet 1734; J.-B.-Amable, né le 29 janv. 1736, marié le 31 mars 1761, à Marguerite Lemoine dit Despins; et Toussaint-Antoine, né le 10 sept. 1740, marié à Geneviève Blondeau. De ce mariage naquirent, à Détroit, sept enfants. Toussaint-Antoine était médecin. Nous le trouvons au poste des Miamis en 1773.

16. M. Joseph-Edmond Roy, de Lévis, a envoyé à M. Sulte après la publication de cet article le certificat suivant: "Je soussigné, prêtre du Séminaire de Saint-Sulpice, faisant fonctions curiales dans la paroisse de Villemarie, certifie que M. Adhémar, notaire royal à Montréal, est de bonne vie et moeurs et s'acquitte des devoirs d'un bon chrétien. Fait à Montréal ce 2 mars 1730. (Signé) Deat, prêtre".

17. Jean-Baptiste Adhémar fut nommé par l'intendant Bégon pour l'exercice de la profession dans toute l'étendue du gouvernement de Montréal. Sa commission, dit M. J.-E. Roy (*Histoire du Notariat au Canada*) est datée du 15 (?) mai 1714. Il a exercé à Montréal jusqu'au 26 novembre 1754, soit pendant quarante ans. Son greffe est, avec celui de son père, ajoute M. J.-E. Roy, le plus intéressant que renferme le Palais de Justice de la grande métropole commerciale du Canada.

Nous croyons à propos de donner ici l'information de vie et de moeurs qui fut faite à Montréal le 12 avril 1729, lors de la nomination du notaire J.-B. Adhémar à la charge d'huissier du Conseil Supérieur en remplacement de son beau-père, Michel LePailleur qui exerça la profession de notaire de 1703 à 1733.

"Information faite par nous, Pierre Raimbault, conseiller du roy et lieutenant général au siège de la juridiction royale de Montréal à la requeste de Me. Nicolas Auguste Chaumont notaire royalle procureur du roy commis en cette partie de vie et moeurs de Mr Jean Baptiste Adhémar notaire royalle de cette juridiction, en conséquence de l'arrest de nos seigneurs du conseil supérieur de Québec du vingt-huit mars dernier à laquelle information avons procédé, ainsy qu'il suit:

"Du mardy douzième avril mil sept vingt neuf deux heures de relevée en la chambre d'audiance. Est comparu sieur Ignace Gamelin agé de soixante et six ans ou environ, marchand bourgeois de cette ville y demeurant rue St-Paul, lequel a après serment fait de dire vérité qu'il nous a dit n'estre parent allié serviteur ny domestique des parties et nous a représenté l'exploit

né en 1740, qui fut député en Angleterre, l'année 1783, avec Jean-Guillaume Delisle et William Dummer Powell, pour demander une chambre d'assemblée et le maintien des lois civiles françaises. Sans obtenir tout ce qu'ils voulaient, ces trois hommes de mérite firent une excellente impression sur le ministère; leur démarche non seulement nous procura des avantages immédiats, mais elles ont dû encore se faire sentir dans la constitution de 1790. Ducalvet, qui était à Londres en 1784, écrivait que la mission des trois Montréalais n'avait guère paru réussir; il se trompait car les conditions qu'on leur avait accordées formaient un excellent point de départ pour obtenir ensuite des libertés plus grandes. (18)

---

d'assignafion a lui donné par l'huissier Marhand en date de ce jour pour venir déposer.

"Dépose qu'il ne connoist aucun deffault au dit Adhémar et le connoist pour un fort honneste homme, et de la religion catholique, apostolique et romaine, étant membre de la congrégation qui se tient chez les révérends pères jésuites, où il est fort assidu, qu'il est tout ce qu'il a dit savoir, lecture à luy faite de sa déposition a dit icelle contenir vérité y a persisté et n'a requis aucun salair.e Ainsy signé Gamelin P. Raimbault et Raimbault fils greffier avec paraphe. Est comparu sieur René de Couagne âgé de quarante deux ans marchand de cette ville y demeurant en sa maison scise rue St-Paul. Lequel après serment de dire vérité nous a dit n'estre parent, allié, serviteur ny domestique des parties, et nous a représenté l'exploit d'assignation a luy donné par l'huissier Marhand en datte de ce jour pour venir déposer.

"Déposé qu'il connoist le dit Adhémar pour un honneste homme, de la religion catholique apostolique et romaine et d'une honneste et bonn conversation et n'en peut dire autre chose.

"Lecture à luy faite de sa déposition a dit icelle contenir vérité y a persisté n'a requis salaire à signé René de Couagne." (*Greffe de Québec*).

18. De son côté le moine apostat Roubaud écrivait par après au sujet de Adhémar, fils: "Je dois en concluant vous faire observer justement ici que vous devez une bonne partie de vos succès au zèle et à la prudence de votre député M. Adhémar: il a fait tout ce qu'il était à la portée d'un particulier de faire. Je dois à la vérité de confesser ici, à la face du Canada, que M.

Messieurs Adhémar et Delisle avaient aussi été chargés par les autorités religieuses du Canada de faire des arrangements en Europe pour nous procurer soixante et quinze prêtres dont nos paroisses avaient un grand besoin; si je ne me trompe, ils n'eurent aucun succès de ce côté; les premiers grondements de la révolution française se faisaient entendre et toutes les préoccupations du clergé français se concentraient naturellement sur les choses locales.

Ces petites études d'histoire que j'éparpille depuis vingt ans dans les revues et les journaux formeraient un volume à mettre auprès du *Panthéon Canadien* de M. Bibaud. En les reproduisant sous cette forme, afin de les rendre consultables, elles corrigeraient une foule d'erreurs qui se sont introduites dans les livres de nos devanciers.

A mesure que nous ramenons sur un point de la carte, sur un événement distinct, ou sur un personnage quelconque, les notes de renseignements propres à y jeter de la lumière, nous nous apercevons avec surprise du nombre de fausses données dont se servent nos écrivains — et cela s'explique, après

---

Adhémar est un parfait honnête homme, droit, franc, d'une conversation aisée et aimable, d'un esprit plus éclairé que la profession de négociant ne semblerait d'abord l'annoncer; il est d'un zèle à tout sacrifier pour le Canada. Enfin, pour tout dire d'un mot, c'est un bon et vertueux Canadien." (Cité par M. J.-E. Roy, *Histoire du Notariat au Canada*, vol. I, p. 152).

Les entrevues de Adhémar, Delisle et Powell eurent lieu à Londres, de février à mars 1784. Le baron Francis Mazères, au nom du gouvernement, offrit d'accorder 1o *l'habeas corpus* sous la signature des magistrats et non du gouverneur; 2o d'accorder le jury à la demande des parties en cause, tel que cela avait eu lieu de 1764 à 1775; 3o de n'autoriser le renvoi d'un conseiller législatif que sur le vote des quatre-cinquièmes de ses collègues; 4o de décréter l'inamovibilité des juges sauf le consentement d'au moins douze conseillers législatifs; 5o que les juges seuls auraient droit de faire emprisonner les accusés pour quelque crime que ce soit. (*Histoire des Canadiens-français*, par M. B. Sulte, VII, p. 7).

rèflexion. M. Dollier de Casson dira, en 1658, que " le major Closse", commandait à Montréal; tous les historiens répèteront le terme "major", entraînant les lecteurs à penser que la garnison en valait la peine. Or, Lambert Closse était "sergent-major" tout au plus, puisqu'il n'avait guère sous ses ordres que de quinze à vingt hommes, de quoi former un corps de garde de trois sentinelles. M. Dollier de Casson écrit "major" pour parler comme tout le monde; c'est encore la pratique aujourd'hui. J'ai été sergent-major, et l'on me qualifiait toujours de "major" gros comme le bras. C'est appeler un vicaire "monseigneur."

Ces fautes sont tellement répandues que je gagne mon pari chaque fois que j'ouvre au hasard une page de l'un de nos auteurs: le petit malentendu y est! Remarquez bien que je corrige ce que je connais; si je savais tout, au lieu d'être borné comme nous le sommes, ah! quel épluchage s'en suivrait!

Il est donc très nécessaire de travailler la loupe à l'oeil et de vérifier les détails de l'histoire afin de nettoyer la place et de fournir à ceux qui nous lisent des renseignements précis, disant avec clarté ce qu'il faut dire.

Ne rencontre-t-on pas dans toutes nos vieilles archives (1675-1750) l'expression "soldat, ou officier, du détachement de la marine entretenu en ce pays"? Pas un auteur n'a manqué de nous faire croire que ces gens étaient des marins. C'étaient des troupes d'infanterie, mais soldées par le budget de la Marine, au lieu de celui de la Guerre.

Qu'on ne s'étonne donc pas si à propos du bon notaire Adhémar, je prends plaisir à relever cinq ou six incorrections imprimées dans des ouvrages qui font foi pour tout le monde.

Vous avez vu que la croyance générale donne à Montréal tout le greffe de ce fonctionnaire, tandis qu'il appartient par moitié au district des Trois-Rivières et forme partie des

matériaux de son histoire. De même, on a localisé la naissance de quelques enfants à Montréal au lieu de Champlain. Les registres de cette paroisse sont de cinq ans plus anciens qu'on ne le disait. Et ainsi de suite. Ah! que l'étude de l'histoire est difficile, et combien je suis éloigné de chercher querelle à ceux qui s'y méprennent!

Le Monde, Montréal, 16 nov., 1889.

(Cet article a été considérablement augmenté par l'auteur, en 1918).

TITRES DE NOBLESSE DE D'AMOURS

I

La famille d'Amours, dont une fille avait épousé Louis Théandre Chartier de Lotbinière en 1641, s'établit en Canada peu d'années après cette date et depuis, s'y est toujours maintenue.

Ses titres de noblesse, enregistrés au Conseil Supérieur de Québec, au mois d'octobre 1725, la font remonter à plusieurs siècles d'une manière certaine. On ne lira pas ce document sans y prendre intérêt.

II

Vu au conseil du roi les arrêts en icelui les 22 mars et 14 octobre 1666, lettres patentes expédiées aux sieurs conseillers généraux du conseil députés pour la recherche des usurpateurs des titres de noblesse et de la qualité d'écuyer et au sieur Foucault, procureur-général en la Commission, les 14 mars et 22 sept., et 14 oct. au dit an; autres lettres patentes et arrêts donnés pour l'exécution des déclarations des 8 février 1661, 22 juin et autres précédentes, les exploits de commandement faits les 6 avril et 17 juillet, à la requête du dit procureur-général, poursuite et diligence, Maître Jean Jean proc. fondé de procuration des commis préposés pour Sa Majesté pour l'exécution des arrêts, demandeur, d'une part;—

Et Gabriel d'Amours, conseiller et aumônier de Sa Majesté, demeurant rue des Carrés; Pierre d'Amours, capitaine

d'une compagnie dans le régiment de Poitou, demeurant susdite rue; autre Gabriel d'Amours, capitaine de cavalerie, demeurant aussi même rue des Carrés; et Augustin d'Amours, capitaine d'infanterie demeurant pareillement en la dite rue des Carrés, d'apporter ou envoyer dans huitaine au greffe de la commission les titres ou pièces en vertu desquels ils prennent la qualité d'Escuyer, avec leurs faits de généalogie, noms, surnoms, qualités, demeures et le blason de leurs armes, pour être employés dans le catalogue des nobles de cette ville de Paris, et à faute de satisfaire au dit commandement, ou quelques titres ne se trouvant pas suffisants, eux voir condamnés comme usurpateurs des dites qualités, en l'amende et autres peines portées par les déclarations et arrêts rendus pour raison donnée (?). Les inventaires de production des dits défenseurs, par lesquels ils auraient soutenu être d'extraction noble et comme tels devoir être inscrits dans le catalogue des nobles de cette ville de Paris pour être descendus de François d'Amours, escuyer, seigneur de Sérin, qui eût pour femme Gilette Hennequin, desquels seraient issus: Gabriel D'Amours premier du nom, escuyer, lequel épousa Delle Marguerite de Bideau, qui eurent pour fils Pierre d'Amours, escuyer, duquel et de Jeanne Le Prevost seraient descendus Gabriel et Louis d'Amours, écuyers, lequel Gabriel 2e épousa Marguerite Hodie, desquels sons issus autre Gabriel 3e du nom, qui épousa Delle Anne Daniau de St-Gilles, lesquels auraient eu pour fils, encore autre Gabriel 4e et Augustin d'Amours, écuyer, défendeur; et du dit Louis d'Amours et de la Delle Marie Regnault, sa femme, seraient issus Gabriel 5e du nom, et Pierre d'Amours, frères et aussi défendeurs; et pour le justifier, ils auraient rapporté sur le degré de François d'Amours, bis-aïeul, trois pièces:

La première — sont des lettres de provisions de Sa Ma-

jesté, en parchemin, expédiées en faveur du dit François d'Amours, Escuyer, de la charge de conseiller et maître d'hôtel de sa dite Majesté du 5 juillet 1489, au replis desquelles est l'acte de prestation de serment en latin, du 9 du dit mois de juillet ensuivant.

La deuxième est un contrat d'acquisition en parchemin, passé devant Demont et son compagnon, notaires au Chatelet de Paris, du 24 août 1493, fait au profit de noble homme François d'Amours, Escuyer, maître d'hôtel de Sa Majesté, des terres et héritages y contenus.

Et la troisième est une copie collationnée, en papier, du contrat de mariage passé devant Perrault et son compagnon, aussi notaires au dit Chatelet, entre icelui François d'Amour, Escuyer, Conseiller et maître d'hôtel de la dite Majesté, d'une part, et Delle Gilette Hennequin, d'autre, du 10 août 1496.

Sur le degré de Gabriel d'Amours, bisaïeul, rapporte quatre pièces:—

La première est un contrat de partage, en parchemin, passé devant Louvencours et Sarragui, notaires au Chatelet, le 13 mai 1553, entre Gabriel d'Amours, Escuyer, d'une part, et Jean du Biron, chevalier, seigneur de la Gastellinière, fondé de procuration de Melle Aune d'Amours, sa femme, enfant du dit défunt François d'Amours, vivant, escuyer, seigneur de Sérin et de défunte Gilette Hennequin, sa femme, leur père et mère, des biens et effets de la succession du dit défunt d'Amours.

La seconde est un acte, en parchemin, passé devant les mêmes notaires le dit jour et an de la déclaration faite par Arthur de Gidaine, Escuyer, sieur Duportavice, se faisant et portant fort de la dite Gilette Hennequin, sa femme, auparavant veuve du dit François d'Amours, vivant, Escuyer, au profit de Gabriel et Anne d'Amours.

La troisième est un autre contrat de mariage, en parchemin, passé devant Montigné & Maheu, notaires, le 14 juin 1561, entre le dit Gabriel d'Amours, seigneur de Servines en Anjou, d'une part, et Delle Marguerite de Bidau, fille de et héritière de maître Claude Bidau, vivant, secrétaire de Sa Majesté, et Melle Catherine sa femme, d'autre part.

La quatrième sont d'autres lettres de provisions de sa dite Majesté, en parchemin, du 25 août 1603, expédiées en faveur d'icelui Gabriel d'Amours de conseil honoraire au Grand Conseil.

La cinquième est une requête présentée par le dit Gabriel d'Amours au dit Grand Conseil aux fins qu'il lui fût permis de résigner son office en faveur de Pierre d'Amours son fils, au bas de laquelle sont les conclusions du procureur-général en icelui grand conseil.

Sur le degré de Pierre d'Amours, aïeul, rapporté sept pièces attachées ensembles:

La première est un contrat de mariage, en parchemin, passé devant Brigeron et le dit Maheu, notaires, le 13 juin 1561, entre maître Pierre d'Amours, lors, avocat en la cour du Parlement, fils aîné de messire Gabriel d'Amours et de la dite Delle Marguerite de Bidau, sa femme, ses père et mère, d'une part, et Delle Jeanne Le Prevost, fille de maître Jean Le Prevost conseiller au dit parlement et de Delle Anne Le Clerc, aussi ses père et mère d'autre part.

La deuxième est une procuration en parchemin passée devant Tures (?), notaire, le 24 juillet 1563, par le dit Gabriel d'Amours, sieur de Sérin, aux fins de résignation de son dit office de conseiller au Grand Conseil, en faveur du dit Pierre d'Amours, son fils.

La troisième sont des lettres de provisions obtenues de Sa dite Majesté expédiées le 26 août au dit an 1563, au

profit d'icelui Pierre d'Amours, d'icelle charge de conseiller au Grand Conseil, au replis desquelles est l'acte de prestation de serment et réception en icelui, du 7 mai 1564.

La quatrième sont d'autres lettres de provisions pareillement expédiées en faveur du dit Pierre d'Amours de l'office de conseiller en icelui parlement que naguère et alors exerçait le dit maître Jean Prevost de Malassire, de l'année 1568, au replis desquelles est aussi la prestation de serment par lui faite, et réception en icelui du 7 septembre au dit an 1568.

La cinquième est un brevet en parchemin, signé "Henri" du 1er avril 1594, expédié aussi en faveur du dit Pierre d'Amours, conseiller au parlement, de la charge de conseiller d'Etat, au bas duquel est l'acte de réception en icelui, du 2 des dits mois et an.

Le sixième sont deux patentes de la dite Majesté portant commission du 24 avril 1594 expédiées en faveur d'icelui maître Pierre d'Amours, pour exercer la surintendance de la justice et police en la ville de Troyes, signées "Henri", et plus bas "Potvie" (?).

La septième et dernière est un acte, en papier, du partage fait entre Pierre d'Amours, chevalier, seigneur du dit lieu de Sérin, conseiller de Sa dite Majesté en ses conseils d'Etat et Privé, d'une part; François d'Amours, escuyer, sieur de la Galaizière et consort des biens et effets demeurés après le décès de défunt Gabriel d'Amours, vivant escuyer, seigneur de Sérin et de Delle Marguerite de Bideau, leur père et mère, du 7 septembre 1600.

Sur le degré du dit Louis, père des dits Gabriel 5e et Pierre 2e du nom, rapportent deux pièces:—

La première est un contrat de mariage en parchemin, passé par devant Gerault et Lenoir, notaires, le 18 avril 1602,

entre noble homme messire Louis d'Amours, avocat en parlement, fils de défunt Pierre d'Amours, vivant chevalier sieur de Sérin, conseiller de Sa Majesté en tous ses Conseils d'Etat et Privés, et de Jeanne Le Prevost sa femme, ses père et mère, d'une part; et Delle Marie Regnaut, fille de maître (?) messire Robert Régnaut, conseiller en la cour des aides de Paris et de Delle Marguerite Bouchau, sa femme, aussi ses père et mère, d'autre part.

La deuxième est encore un contrat de partage, en parchemin, passé devant Herbin & Goullet, notaires, le 28 septembre 1617, entre messire Gabriel d'Amours, conseiller au dit parlement, d'une part; et messire Louis d'Amours, aussi conseiller au Chatelet, frères, enfants et héritiers de défunt messire Pierre d'Amours, vivant chevalier, seigneur du dit Sérin, conseiller d'Etat et Privé en tous ses conseils, et de dame Jeanne Le Prevost, sa femme, leur père et mère, des biens demeurés après leur décès.

Sur les degrés du dit Gabriel 5e et Pierre 2e, défendeurs, rapportent deux pièces:—

La première est un contrat de partage passé devant de Montheraut et Guyon, notaires au dit Chatelet, le 19 décembre 1631, entre messire Gabriel d'Amours, conseiller au parlement, d'une part; et messire Louis d'Amours, conseiller au Chatelet *ès* noms et concorde, d'autre part — légataires d'Elizabeth d'Amours, veuve de messire Michel de Lauzon.

La deuxième est une expédition, en papier, d'un contrat de partage passé devant Gaudion et Montheraut, notaires au dit Chatelet, du 9 janvier 1664, entre le dit Gabriel d'Amours, aumônier de Sa Majesté, tant pour lui que se faisant fort de Pierre d'Amours, chevalier, maréchal des camps et armées de Sa Majesté, de lui fondé de procuration, d'une part; et maître Charles Dusour, conseiller au dit Cha-

telet, tant en son nom que comme tuteur de Delle Anne Gabriel Dusour, fille de lui et de défunte Delle Renée d'Amours, sa femme et consort de tout ce qui leur était échu de la succession de feu dame Marie Regnaut, leur mère, au jour de son décès veuve du dit maître Louis d'Amours, vivant escuyer conseiller en icelui Chatelet.

Productions des dits Gabriel et Augustin d'Amours, écuyers aussi défendeurs, contenant deux pièces;

La première est le contrat de mariage en parchemin passé devant Le Normand et Despriés, notaires au dit Chatelet, le 4 novembre 1575, entre maître Gabriel d'Amours 2e du nom, conseiller en la dite cour de Parlement, fils de défunt messire Pierre d'Amours, seigneur de Sérin, conseiller de Sa Majesté en ses conseils d'Etat et Privés et de Delle Jeanne Le Prevost, ses père et mère, d'une part et Delle Marguerite Hodie, fille de maître François Hodie, corresteur en la chambre des comptes, et de Delle Marguerite Jousselin, aussi ses père et mère, d'autre part.

La deuxième est une expédition en papier d'un contrat passé devant Montheraut et Guyon, aussi notaires au dit Chatelet, le 10 mars 1631, fait entre messire Gabriel d'Amours, conseiller au parlement et grand-chambre d'icelui, et de dame Marguerite de Hodie que d'une part, et demoiselle Anne Daniau, fille de défunt messire Josiah Daniau, conseiller de Sa Majesté en ses Conseils d'Etat et Privé et de Delle Anne de Maupeou, lors sa veuve, ses père et mère, d'autre part.

Le troisième est un extrait tiré sur la grosse de l'inventaire fait après le décès du dit défunt messire Gabriel d'Amours, leur père, à la requête de la dite dame Anne d'Amours, lors sa veuve, passé devant Lebert et Guyon, notaires, le 3 mars 1661, tant pour la conservation de ses droits que pour ceux de Gabriel et Augustin d'Amours, écuyers,

enfants du dit défunt Gabriel d'Amours, vivant conseiller au parlement, et d'elle.

Addition de production des dits Gabriel et Augusttin d'Amours, défendeurs, contenant une seule pièce, qui sont des lettres de provisions expédiées en faveur de Gabriel d'Amours, leur père, du 13 février 1630, de l'office de conseiller au parlement après la résignation qui lui en avait été faite par Gabriel 2e du nom, son père, deux actes signifiés à iceux défendeurs, les 26 avril et 4 septembre derniers, à la requête du dit demandeur, par lesquels on a pris la communication de leurs dites productions, ils s'en seraient rapportés aux dits sieurs commissaires d'ordonner les conclusions du dit procureur-général.

Ouï le rapport du sieur Pomerau, commissaire, au député qui en a acommuniqué aux dits sieurs commissaires-généraux, et tout considéré, le Roi, en son Conseil, faisant droit sur l'instance, a maintenu et gardé, maintient et garde, les dits Gabriel, Pierre, autre Gabriel et Augustin d'Amours, leurs enfants, successeurs et postérité, nés et à naître en légitime mariage, en la qualité de nobles et écuyers, et a ordonné et ordonne qu'ils jouiront des privilèges, honneurs et exemptions, dont jouissent les dits gentilshommes de ce royaume, faisant Sa Majesté à toutes personnes de les y troubler, tant et si longuement qu'ils vivront noblement et ne feront acte de dérogeance, et que pour cet effet, les dits Gabriel, Pierre, autre Gabriel et Augustin d'Amours seront inscrits dans le catalogue des gentilshommes, qui sera arrêté au Conseil, et envoyé dans les bailliages et élections du dit royaume, en conséquence de l'arrêt du dit Conseil du 22 mars 1666, sans dépense.

Fait au Conseil d'Etat du roi tenu à Paris le 10 déc. 1668, collationnée, signé "Lefebvre" et ensuite est écrit "col-

lationné et vidué la présente expédition sur la grosse originale en parchemin, représentée par messire Joseph d'Amours, écuyer sieur de Fréneuse, demeurant en cette ville de la Rochelle, par nous Conseiller du roi, notaires et gardes-scel de Sa Majesté en la ville et gouverneur de la Rochelle, y demeurant, et à l'instant le tout restitué au dit Sr de Fréneuse, par nous, notaires, en la présente expédition contenant neuf feuillets, non compris le présent de nous paraphé — fait et passé à la Rochelle, étude de Garizeau, fils, avant midi, le 5 juin 1725, signé "d'Amours de Fréneuse", Brochard et Garizeau."

III

Si l'on me demande où j'ai trouvé la pièce en question, je ne puis répondre. Elle est copié de mon écriture, sans indication de source, et paraît remonter à plusieurs années. Telle je la retrouve, telle je la confie aux presses. En tout cas, elle est pour moi une copie d'un parchemin que j'ai considéré comme authentique, et non pas un texte emprunté à un livre: certaines corrections me disent que j'ai travaillé sur une ancienne pièce, difficile à lire. Par inadvertance, je n'ai pas fait de note indiquant ce que j'avais sous les yeux, comme la date et le lieu d'enregistrement, le nom du greffier, &c.

1892.

THE EARLY HISTORY OF THE MILITIA, 1636-1700.

When the first settlers left France for Quebec, in 1633, they were promised the protection of an armed force to repel attacks of the Indians, but it soon became evident that this part of the arrangements was to be a dead letter, because the King had delivered over the whole country into the hands of a syndicate of fur traders absolutely adverse to any plan of colonization. The direct result of this want of protection paralysed the immigrants at the outset, so much so that in 1641 only sixty-four families could be found in Canada. In the meantime the Iroquois had started their system of raids, and no one was safe in his own house except those living within the palisades of a fort. For twenty years this state of things continued, with a slow increase of the population until it reached two thousand souls, in 1660—men, women, children, traders, their servants and *coureurs de bois,* missionaries, nuns, the governor and his staff, all told. By that time some three hundred white men had been massacred by the Iroquois, and it was of daily occurrence to hear people talking of going back to France to escape the same fate.

Montreal was in its earliest days poor, miserable, worse even than Three Rivers and Quebec. The Fur Company kept a few soldiers to protect their stores, their number never exceeding sixty men in the best years, and half of them were paid and equipped by Queen Anne d'Autriche and other charitable persons of the Court.

It has been said that the Iroquois were irresistible: true, if we consider that there was not a single musket to oppose

their depredations. The Five Nations mustered about eight or nine hundred warriors at the most. It would have been an easy matter to send five hundred men into their country and destroy the evil at its root. The legend of the *heroic days of Canada* would not have existed in our annals, and the colony could boast of a fair development after thirty years of existence.

In 1647, M. de Montmagny, Governor-General, proposed the formation of a flying camp of fifty men to patrol Lake St. Peter during the fur trade season; this scheme was carried into action by M. d'Ailleboust in 1649-51 and then abandoned. The latter year the settlers were enrolled into militia squads in Quebec and Three Rivers. Montreal formed a similar organization in 1663.

The King had not yet contributed any share of the expenses concerning either the defence or the general administration of the colony. The fur traders after 1647 were slightly taxed for the maintenance of the flying camp above mentioned. Montreal lived entirely upon charity from a few individuals in France. The sixteen men who went to the Long Sault on the Ottawa with Dollard des Ormeaux (1660) and were killed there during the famous siege so often celebrated in prose and verse, belonged to a contingent sent from France by means of a subscription. They composed at that time the whole of the garrison of Montreal.

The actual settlers, the toilers of the soil, were no soldiers. They had come here to make a living under the protection of the military and the law. The fur merchants did not offer to enlist them and carry arms for the benefit of their trade, but they induced the young men to become *coureurs de bois* and paid them wages for that service, which soon proved detrimental to the welfare of the colony.

Here we may close the first period of the military history of Canada.

In 1663, the King resumed possession of the country, and two years later sent the regiment of Carignan, with instructions to subdue the Iroquois. This was done in 1666 at a great loss to the troops, because the campaign was conducted after the European style, consequently with all the disadvantage on the side of men who were thoroughly foreign in that class of warfare. Nevertheless, they terrified the Five Nations and gained a peace which lasted about twenty years.

It is a common saying that this regiment was disbanded here, and that the officers and soldiers settled on the lands. We must not forget that the King recalled them to France with a view to employing these veterans in the then coming war against Holland. In 1670 there was but one company left in Canada. That very year, though, other troops arrived, and some also in 1671. They garrisoned Quebec, Three Rivers, Sorel, Chambly, Montreal and Cataracoui in 1672. Their commandant was a captain in the infantry. The minister of war having refused to keep the control of such a small force, it was placed by Colbert in the budget of Marine and Colonies, and thus is explained the strange name by which they were known from 1673 until 1760: *"The Marine Detachment."* The historians have all been misled by these words; they infer that the men in question were selected from the fleet, and this is why so many French-Canadian families believe now that their ancestors had been taken from the sea to do service in Canada. This reminds me of another mistake concerning the officers of those successive detachments sent to Canada: they were as a rule—and all of them, we may conjecture—discharged from their respective regiments re-

maining in France and therefore ranked as *"officiers réformés,"* but the expression "reformed" was construed by some writers in the sense of "reformed religion," and they expressed their surprise at seeing that the heads of the detachments were invariably Protestant officers!

From 1673 to 1760 the so-called "marine detachment" never exceeded three hundred men, in so far as I can judge; sometimes less. Twenty or thirty men would be discharged yearly, and they were given land to settle upon as farmers. An equal number was sent from France to fill up the rank and file, probably taken from amongst soldiers of the regular army who had five or six years service already. Some French-Canadians also enlisted in the detahment; but the main number of those who did not wish to become farmers preferred to be *coureurs de bois.* The sons of the settlers, the *habitants,* were called *Canadiens,* whilst the men direct from France were *Français.*

There was very little inducement for a French officer of the army to choose Canada as a field for his activity, since he could not expect to get more than a captaincy notwithstanding the rough time he had to go through in this wild country. Therefore commissions were offered to the Canadians, and they accepted them readily. In this manner the "detachment" was soon officered by the natives, and they proved invaluable in the frequent wars we had with the Indians and the New England colonies.

The writers of the present day are inclined to place under the head of "French Officers" all those who took part in the wars of 1684-1760, but it would be an easy matter to show that more than half of them were French-Canadians.

It is a mistake, therefore, to think that Maricourt, Hertel, Rouville, Saint-Ours, Sainte-Hélène, Saint-Michel, Niverville,

Laperrière, Le Gardeur, La Vallière, Moras, Roquetaillade, Langlade, Marin, Lanaudière, Lotbinière, Manthet, Rigaud, Repentigny, Beaubassin, Saint-Luc, Deschaillon, La Gorgendière, Dubuisson, d'Autray, Portneuf, Menneval, Neuvillette, Langy, Villebon, Montigny, Marigny, Montbrun, Verchères, Labroquerie, Iberville, Vincennes, Beauvais, Montesson, Courtemanche, Bienville, and other leaders of military expeditions during the French regime had arrived from France with the troops; they were all born in Canada, and their wives and children were far from being wealthy, but that group formed what the English language calls the Gentlemen, the educated, the polished people, *les gentilshommes,* but not necessarily noblesse. Their first appearance in the field dates from 1684, with the exception of three or four who were old enough to enter the career in 1665. The sons of these are found afterwards in the same employment until 1760.

The mode of living adopted by all the officers in question was the same in each case. They depended: 1st, upon their pay when on active service; 2nd, some civil appointments in time of peace; 3rd, the revenue from a farm, which they owned as ordinary settlers; 4th, fur trading, by permission of the authorities. Most of them were the grantees of seignorial lands solely adorned with the primeval forest, and for want of funds to open up these concessions, they depended on the good will of the common settlers. The widows of these officers used to receive a pension in the shape of so many *congés* or privileges to trade fur; the *congés* were sold to merchants who had the means to equip canoes, which they sent at their own risk to the Great Lakes in order to obtain by an exchange of European goods the beaver and other skins suitable for the French market.

At the time of the conquest none of these families had much improved their situation. In fact, the wars had been so continued that they could hardly do anything else during three generations.

Lower Canada in those days presented also another aspect in a military point of view; it was the militia organized by the Count de Frontenac about 1673. Every man able to bear arms was enrolled, and a captain chosen amongst the habitants was at the head of each parish. The drill consisted mostly in shooting, because the success of a campaign in the wild forest of North America depended principally on the musketry. The men needed no training in regard to roaming in the bush, paddling canoes, camping or snowshoeing—this was a practice already acquired by the whole community. No wonder that they displayed a marked skill in all their expeditions if we compare this state of things with the lack of similar exercises on the part of the New England population.

The levy in case of war did not order out the total number of militia men of any parish (except from 1754 to 1760) but only those willing to join. The captains accompanied their men. Detachments were formed from them under the direction of the commanding officer, taken as a rule from the regular garrisons. Each district operated seperately; for instance, the men of Montreal with their blue capotes or great coats and their blue tuques or knitted worsted caps were known everywhere as Montrealers D'Ailleboust, or by the name of any other commander for the time being. Three Rivers wore the white capote and the white cap. Quebec indulged in red attire of the same description. Such was the kind of uniform the men provided for themselves at their own expense.

The captain, at home, fulfilled the position of bailiff,

carrier of governmental orders, &c. He was the first amongst the habitants. All the actual settlers were called habitants (inhabitants) to distinguish them from the other Frenchmen engaged in trade, military, civil service, &c. The militia received its orders direct from the Governor-General through the captains of the parishes.

Such was the military situation of Lower Canada when the war against the Iroquois broke out in 1684. Five hundred men arrived from France, making ten independent companies: a militia contingent added to the garrisons of the forts were called to the front. The Governor-General formed two or three small brigades of all these elements, continuing hostilities by marching to Lake Ontario. Peace was only restored seventeen years after, *i. e.*, in 1701. The historians have given us full details concerning that long series of operations. I am merely explaining here the organization of our forces at that time. There were no regiments, nor any officers above the rank of captain, though some of them acted as majors at the head of various detachments.

The struggle at first was confined to the shores of Lake Ontario, but in 1689 the Iroquois began their raids into Lower Canada, and on several occasions, until 1695, pushed as far as Lake St. Peter, afterwards keeping at a distance south and west of Montreal. The present State of Maine was attacked in 1690 by a party from Quebec; another one from Three Rivers made a point to New Hampshire; a third band left Montreal and went in the direction of Albany. The autumn of the same year Phipps bombarded Quebec without success. In the summer of 1691 Schuyler was repulsed at Laprairie. The French had to contend also with the western tribes in Indiana, Illinois and Wisconsin. These constant and varied expeditions served as a school for the young French-

Canadian officers; the martial spirit spread through the rural population; every man turned to be a soldier, in the American sense of the word, for the difference in this respect was necessarily great if compared with the European warfare. The little colony had taken a sort of fancy for distant and perilous enterprises. Fifty or sixty volunteers would run to James Bay and capture the English forts there; the posts in Newfoundland were carried by them amidst the winter snow. The whole white population of Lower Canada did not exceed fifteen thousand souls in 1698 when all these events were nearly over. The agricultural development was stopped and trade paralyzed, to the great disadvantage of the country.

A few months elapsed between the cessation of the hostilities and the beginning of another series of armed conflicts of a similar kind, which lasted to 1760, when it terminated by the conquest of Canada. The same system of attacks and defence prevailed as in the past; no regiment was sent from France, only one or two companies of troops here and there, thus concentrating upon the militia the onerous duty of sustaining the war and endorsing its consequence.

The borders from Dacotah to Pennsylvania, through New Hampshire to Maine, Acadia and the Gulf of St. Lawrence, were defended against the Indians and the English, until the Court of Versailles determined to send regular regiments (1754) in the hope of closing the contest. This happened, as we know, within the six following years—and there was an end to the Canadian militia. (1)

1. *Canadian Military Institute*, Annual report for 1896. Sketch delivered on November 16th, 1896.

CANADIAN MILITIA UNDER THE FRENCH REGIME.

It has been my good fortune on two occasions to speak in the Canadian Military Institute, in 1892 and 1896. On both of these occasions I have said something on this subject, but something only, Those were good beginnings, but I foresaw even then a good many difficulties which have since appeared. Where is the man who can tell you what kind of troops the French employed to come into possession of this colony? Nowadays they are very few. As a boy, I listened to the talk of the men of the old days, but, in the absence of any documents, of any existing written account, it is difficult to trace a coherent detailed story. There is no doubt that there were, at one time, papers which would have helped, but they are disappeared — no one can find a scrap of them, and as it is impossible, by written evidence, to throw any light upon this subject during the earliest time of Canada. I propose to proceed by a system of induction. Wherever I look, I find something — not much, it may be, but valuable if we follow it up. A little light was thrown on the subject by a find which explained that the secret of the French in Canada, when Canada was French, was having no Royal troops. That was an important point settled. In a speech I made in 1896 (1) I went into the theory of the very small beginnings of Colonies. Even from the moment

1. See *The Early History of Militia* (1636-1700), page 127.

of the nucleus of a Colony, the Colonists had to be military men. In the case of the earliest days of Canada, was it necessary or desirable that all these military men should be sent from France? No such thing — for as soon as a few scattered settlers grew into an appreciable gathered community, military service was exacted. Louis XIV was a stingy King, but, on account of the Indians here in those days, every settler had practically to be a military man.

Turning to a newer page of history, it was decided to send out against these Indians a regiment organized for the purpose—but it was hardly a regiment. A corps of 400 to 500 men divided in independent companies filled the purpose. This plan was concocted quietly. Its fulfilment was delayed until Frontenac arrived in Quebec. He found the King would not spend the money necessary for the adequate provision of troops, but he also found that the settlers had already shown battle. The King of France encouraged this combative spirit of those self-made militiamen as they least expensive way out of his difficulties in Canada, and explained to his Finance Minister that the keeping of Canada would not cost France much if the Canadian settlers raised a Militia, France sending guns, and the other necessaries for that service, on the condition that these implements of war should be paid for by the men who used them. And so it was done all the time after.

That is, if you like, amusing — and you must recognize the cleverness of that King. He overcame difficulties with those guns and with officers to keep the men who served those guns in the habit and practice of using them. These men, more very efficient in the kind of warfare common then in this country.

Frontenac used also his officers as bailiffs — combining the duties civil and military in a person partly military. That accounts for the immense importance which the Captains and Lieutenants always had under the French regime. They were in close communication with the Judges. They went into the work of shooting, shirmishing and scouting, and all the business of the forest in those days. Any man with a pair of snowshoes could hunt his living on his way. Therefore, the living was inexpensive. A certain number of armed men were necessary, not only to protect the people of the posts, but also the furs they secured by trapping.

This was Frontenac's plan. — He said: "I am going to enlist a certain number of volunteers. They will cost so much for pay, so much for food, so much for uniforms and accoutrements, and, for these expensives, I want no funds from the treasury", and without money he raised the first Canadian Militia, a body of crack Canadian Volunteers under regular discipline, and, for clearness of understanding, they were "Regular" Militia, while the previous body, which had been in existence for some time was called "Sedentary" Militia — a sort of active Home Guards, all being Canadian troops.

But Frontenac found it next to impossible to deal with the Indians with these troops. without providing them with efficient military leaders. We know that a company of 50 men need three officers — perhaps four. Officers came from France for the Canadian troops, but soon after this system turned to be all Canadian.

In country places nobody could be thought more of than the Captain or the Lieutenant. All functions were in their hands. In dealing with the Indians, military officers were used all the time. Owing to this system, these

officers were scattered through the country, so that when the least number on the warfooting should have been 500, it was often found that only 150 men were available, owing to the large number that were detached and scattered about the country for duties connected with Civil administration. Then when war came, as it sometimes did, suddenly, and these officers were recalled, there turned out to be a mass of officers to a small number of men but all the better.

If you consider properly the history of these old-time wars, it will astonish you to find that on the frontier, as far as Virginia, New England, or elsewhere, the number of combattants sent was so small. The reason for this is that for that kind of war no large body of fighters was either necessary or advisable. Flying groups of men, well officered (and this especially), could do marvels. Every officer was — had to be — a General himself, but a General strictly disciplined and under orders. These leaders were marvellous. They terrorized the foreign population — they were, in effect, in efficiency, ahead of the Regular Troops. They knew their business, and, what Louis XIV admired most was that it cost him nothing. The fur-traders gladly furnished the whole cost, or most part of it.

I have a letter addressed to a Captain of Militia by the Secretary of the Government explaining all about the guns for which the people had to pay. That, and an hundred other bits of information, are useful in re-recreating the methods of those days. The aim of the King seems to have been to avoid the expense of detaching the Royal troops for service in Canada, and to raise an inexpensive and, at the same time, efficient force either of Volunteers, or unpaid Canadians, and this plan was most successful. Every settler became a soldier. The Canadians, however,

seem to have taken advantage of the situatoin, for in a despatch from the King, a passage to the following effect occurs: — "I desire that a Register be established to show how many guns are issued to each man." Why? It was because, under the system then ruling, the men might took, with authority from the captain of Militia, what guns they needed for hunting, and pay for them so much a month. Therefore, as the men preferred hunting to soldiering, the King found they were using his guns for their own sport and support, rather than for his service. The thing was no joke, but it is amusing when you follow it.

So, you see, the militiamen acquired guns, primarly for hunting. He couldn't do it now. He may be clever, but it wouldn't look nice.

The whole system was as follows: Every man able to carry arms received a gun, paid for it by instalments, practised shooting at home constantly under the guidance of the captain or lieutenant of sedentary militia of his parish, and was allowed to use the firelock for hunting. When war came, the sedentary move with their own dress on. They received no pay.

Now let us see the Regular Militia kept, 1st, for the care of the forts and trading posts; 2nd, for war purposes. These, all Volunteers were paid, equipped, &c., by the King, and formed into detachments or companies absolutely independent from one another. They were in the hands of the department of Marine and Colonies, thus you find them styled MARINE and sometitmes COLONIAL troops, but they had nothing in common with the sea — to call them Colonials is far more correct.

From these were taken the officers who lead the Militia through war, and who educated every militiaman in time of

peace. The highest grade or rank was that of Captain — and the supreme honour the Cross of St-Louis.

In the days when the population of Canada came to be 60,000, there was such a Militia that Lower Canada was a barrack — a Military Camp of men able to do anything, but over-officered, and these officers, having not sufficient militaryduty, were often sent into the woods to act as interpreters in negociations with the Indians.

I think I have given an idea of the military organizatiion of the time which has been lost sight of, and is it not wonderful, when you examine that system, to find that it is almost exactly the same as that of our own days? The spirit of both is "Scouting". In the British Army we find the heavy cavalry, to some extent, superseded by the Mounted Infantry, sharp-shooters, men acting on their own initiative, men dispensed "à propos", men concentrated "à propos". That is the idea which stands now, but it is an idea not altogether new.

When Montcalm arrived, in 1756, he brought some detachments of regular troops with him; later on he said of the Canadian troops under his command: "They can't march and they can't drill — they can run through the bush, surprise the enemy, obtain enough to live on — but they are no soldiers." It is certainly a fact that the French officers were astonished, even stupefied, at these men, and disapprove of them, but the Government understood their good qualities and made light of the complaints of the officers of the Regular Army.

When the French troops were embarking from Canada for their return to France, the Sedentary Militia were marched into the Courthouse to be disbanded. The Commandant spoke to them in French. He said: "Messieurs,

you are going to be disbanded — sent home. Let each man take a ticket and attach it to his gun, so that if we want him to use it again, he will be able to find it." It is said that the men were crazy with joy at the prospect. Afterwards, on the first call, each one pickel up his gun again.

Whenever there was occasion to combine two or more Canadian Companies into a little Brigade, an officer of the Regular Militia was put in command. It was impossible to work after the manner of Regular regiments when the work was so detached. There could be no unity of warlike operations where the field was so extensive.

The Captain of Sedentary Militia was revered — even the Seigneur of the parish was in several cases subordinate to him. If the Seigneur had power here, so, also, the Captain had power there. The Militia dominated everything —was, indeed, the whole force. Everything was subordinate to militarism. There were no Royal troops, there was no regimental organization, but the whole of the affairs of the Colony were under Military Rule. The old soldiers of France could not, clever as they were, have done what these Canadians did, because the Canadians were accustomed to the work and the Frenchmen were not.

How was the French cadet appointed? Who wrote in his favor? I do not know — wasn't his appointment made in France? Some of those who obtained appointments had as much power as the C. P. R. has now. I cannot penetrate these mysteries. I must stop here.

There is something further. What they did, we can do again. Every man who is capable of bearing arms, should bear arms. We can form their excellence, we can put them into shape. They are again the men of Louis XIV, and, instead of the Colonists serving the King, it is the Govern-

ment who will pay the soldier, it is the country who will benefit by the Colonist.

Gentlemen, I pay you a compliment in exchange for the compliment you have paid me in listening to me. Gentlemen, I present arms. (2)

LIST OF OFFICERS

Officers of the Regular Militia (colonial troops) who attained the rank of captain or lieutenant, from 1670 to 1760, nearly all of Canadian berth:—

Adhémar
Aigremont
Ailleboust
Alogny
Alambert
Alançon
Alencour
Amariton
Argenteuil
Assigny
Aubertville
Aubery
Autray
Avesnes

Badelard
Bailleul
Bailly
Bailleville
Balansin
Baradet
Barrois
Barolon
Barrot
Basserode
Bassignac
Basson
Beaudicourt
Beaucour
Beauharnois
Beaujeu
Baugis
Baune
Bayne
Beaudoin
Beauchesnet
Beaubassin
Beauclair
Beaulac
Beaulieu
Beaumanoir
Beaumont
Beaurepos
Beauvais
Betauvilliers
Beauville
Beauvoir
Bécancour
Bégon
Beccard
Bélair
Belestre
Bellefond
Bellemont
Belcourt
Bellot
Bélugard
Benoit
Béranger
Bercy
Bermen
Bernetz
Berthier
Berthelot
Bernin
Bienville
Bissot
Bizard
Blaignac
Blainville
Blain
Blanchard
Bleau
Bleury
Boccage
Bonaventure
Bonne
Bonneau
Boisbriant
Boisneuf
Boiscarneau
Boshébert
Boissebray
Boissière
Bosson
Boucherville
Boucheterre
Boyne
Bouat
Bouillet
Boulasserie
Bourchemin

2. Read before the Canadian Military Institute, Toronto, 9th January, 1911.

Bourdin
Bouraillon
Bousquet
Bourgemont
Bragelone
Brasillon
Bréboeuf
Brentigny
Bricourt
Brillemont
Brouage
Brijeonnière
Brissac
Brussy
Budemont
Buron

Cabanac
Cadillac
Cairac
Calan
Cambray
Canterie
Caput
Carrerot
Carrières
Carpentier
Carqueville
Carufel
Casac
Catalogne
Cavagnal
Caumartin
Céloron
Chabert
Chacornacle
Chalut
Champigny
Chambeau
Chapt
Chartier
Chartrain
Chassignolles
Chaussegros
Chatelain
Chauvignerie
Chavoy
Clairambault
Clément
Clérin
Clermont
Clevin
Clinchamps
Contrecoeur
Cottentre
Couagne
Couillard
Coulombe
Coulon
Coulonge
Cournoyer
Courtemanche
Crisassy
Croisilles
Cuisy
Crusel

Dagneaux
Dallard
Dalmas
Daiquier
Damours
Dandonneau
Danneau
Danjeac
Darnaud
Daucourt
Dauger
Dauphin
De Bleau
Décombre
Decoux
Delavaux
Delaure
Deleau
Délineau
De Léry
Délisle
De Lorimier
De Mine
Denys de la Ronde
Dequindre
Derivau
Des Bergères
Deschambault
Deschevert
Descloches
Des Essarts
Desgagnes
Desgrès
Desjordys
Desmarets
Desmeloïses
Des Noyelles
Desnots
Desplaines
Despiet
Desportes
Domergue
Domicourt
Dontaille
Dorceval
Dorvilliers
Dosta
Dostancheau
Douglas
Douville
Drouet
Dubarry
Dubeau
Dubois
Dubouchel
Dubouquet
Duburon
Duchesnay
Duclos
Dufiguier
Dufros
Duluth
Dumesnil
Dupin
Duporteau
Duplessis
Durivault
Duvivier

Eriger
Epervenche
Estimauville
Eury

Feray
Ferrière
Figuère

Filleau
Fleutelot
Flour
Forfait
Foucault
Foucher
Fournier
Franquelin
FranZure
Frémilly
Frérot
Frezillière
Froger
Fronsac
Frontenay

Gaillard
Galifet
Gannes
Garande
Gaultier
Gemeraie
Gêne
Gérard
Germain
Godefroy
Goffreteau
Gonneville
Gorge
Gourville
Grandpré
Grandval
Grégoire
Groye
Guichard
Guillot
Guitton

Hallouin
Hastel
Hébecourt
Hénault
Herlèche
Hertel
Huard
Hingue

Intelle
Irnon

Jalot
Jarimeau
Jérémie
Joannes
Joibert
Joncaire
Jousselin
Jumonville
Juchereau

Labeaume
La Barre
La Boucheterie
La Broquerie
La Brosse
La Chaussaigne
La Corne
La Farelle
Lafresnière
Laforest
La Garde
Laguerre
La Guilloizerie
La Hontan
Lalanne
La Mollerie
La Morlière
La Motte
Langis
Laperelle
Laperrière
Laperrottière
Lapilette
Lapipardière
La Quêche
La Rigaudière
Larminat
La Renaudière
La Rochelle
La Vallière
Lécuyer
Le François
Le Gardeur
Le Grand
Le Gurche
Le Maire
Le Mettayer
Le Prevost

Lesaunier
Lespinasse
Lestang
Le Terrier
Levasseur
La Robeyre
Laroquette
Larue
Latouche
Laubanie
Lavallée
Lavaltrie
Lavaux
La Vérendrye
Leboeuf
Le Chasseur
Le Comte
Le Moine
Leschevin
Letenduère
Leverrier
L'Hermite
L'Hostellier
Liette
Lignery
Lintot
Lobinois
Loisellerie
Longueuil
Loppinot
Lusignan
Lynvilliers

Macary
Maisoncelle
Maizières
Maleray
Malespine
Maray
Marchand
Mareuil
Margane
Maricourt
Marigny
Marsac
Martigny
Massières
Maupeau

Menthet
Merville
Messein
Mollerie
Monbrunt
Mondion
Monic
Monrampont
Montalembert
Montbeillard
Montcharvaux
Montcourt
Montégron
Montesson
Montigny
Montizambert
Montortier
Morlière
Mouchy
Murat
Musseaux
Muy

Nevers
Niverville
Noray
Normanville
Noyan
Noyelles

Ormicourt
Osmont
Pacaud
Pastour
Payan
Peiras
Pérelle
Périgny
Philibert
Pilette
Plagnolles
Plantanet
Polemond
Pommeroy
Ponseau
Portaux
Portneuf
Pouligny
Pradal
Preau
Pressac
Prévost
Puigibaut

Quatrebarbe

Raineau
Ramesay
Rancogne
Rastel
Rambault
Raudot
Raymond
Réguard
Répentigny
Renou
Rémy
Rémigny
Richarville
Rigaud
Rigauville
Rioux
Rivon
Rivern
Robineau
Robutel
Rocbert
Roleyre
Rocheblave
Rochemont
Romprey
Roquemaure
Roquetaillade
Rouer
Rougemont
Roussel
Rouville
Rouvillière
Rupelle

Sabattier
Sabourin
Sabrevois
Salainville
Sacquepée
Sanguinet
Santilly
Salernois
Senneville
Senechal
Serancourt
Sermonville
Serigny
Sorbière
Sicard
Souger
Souvigny
Soulanges
Subercase
Surlaville
St. Aignan
St. André
St. Blain
St. Castin
St. Cirq
St. Flours
St. Felix
St. Georges
St. Hélène
St. Jean
St. Lambert
St. Luc
St. Marc
St. Martin
St. Merry
St. Michel
St. Ours
St. Pierre
St. Rome
St. Simon
St. Vilme
St. Vincent

Taillandier
Tarieu
Taschereau
Tast
Taycon
Taize
Terrier
Teinville
Testu
Thibaudière
Thiersaut

Thorillon
Thérond
Tilly
Tonnancour
Tonty
Tournay
Tourneuve
Trecesson
Triare
Triguer
Troyes

Vareil
Vaudry
Varennes
Vallon
Vaudreuil
Vasson
Varlet
Vasseur
Vallette
Vatteville
Veillcine
Verasson
Verchères
Vergor
Verteuil
Vermette
Vernay
Verneuil
Viabon
Vienne
Vieuxpont
Villars
Villebon
Villedonne
Villieu
Villemer
Villeroy
Villejoin
Villemonde
Vincennes
Vitré
Vivier
Vilant
Voyer

You

Zely

NOTE:—When Parkman says that the success of our Militia were due to the fact that they were officed by Frenchmen from the Regular Army, he is thouroughly mistaken. The officers were most Canadians, and that is the only reason why they succeeded so well against the Indians and also the British Troops.

TABLE DES ARTICLES

PAGES

Préface 7
Découverte de l'Amérique 13
Québec en 1629-1631 27
Beauport *versus* Québec 37
Compagnie dite des Habitants 44
Nicolas Perrot à Bécancour 50
Chouart et Radisson à Londres 64
Ce que nos ancêtres buvaient 70
Le système seigneurial 79
Ki8et et la Chaudièère-Noire 85
Pierre Bisaillon en Pennsylvanie 89
Les notaires Adhémar 104
Titres de noblesse de d'Amours 118
The early history of the Militia 127
Canadian Militia under the French Regime 135

Index Général

Abraham (plaines d'), ... 28
Acadie (côtes d'), ... 20
Acadiens, ... 76
Açores (îles), ... 21, 24
Açoriens (marins), ... 23
Adhémar (Antoine et sa famille), ... 57, 104-117
Algonquins, ... 85, 86
Ailleboust (M. d', — gouverneur), ... 40, 128
Alfonse V (roi du Portugal), ... 23
Allemands, ... 94
Allouez (Père), ... 52
Amazone (fleuve), ... 24
Ameau (Séverin), ... 60, 106, 110
Américains, ... 95
Amérique (découverte), ... 13-26
Amikoués (Sauvages), ... 51, 60
Anglais à Québec en 1629-31, ... 27-36
Anglais (marins), ... 23
Antilles (les), ... 23
Argent monnayé, ... 93, 110
Aristote, ... 17
Arseno (Michel), ... 63
Asie (l'), ... 26
Aubuchon (Jacques), ... 106, 110
Aussy (LeGrand d'), ... 71
Autray (Bourdon d'), ... 50
Autriche (reine Anne d'), ... 127

Bahamas (les), ... 21
Baltimore (lord), ... 99
Bansliard (François), ... 106, 109
Barbier, ... 50
Baron (Louis), ... 107

Beauce (province), ... 40, 41, 42, 44
Beauport, ... 28, 35, 37-43, 46
Beaupré (côte de), ... 40, 42
Beaudoin (Marie-Jeanne), ... 60
Beaudoin (René), ... 53, 60
Beauvois, ... 13, 16, 19
Bécancour (M. de, grand-voyer), ... 63
Bécancour (rivière), ... 55, 62, 63, 105
Bégon (intendant), ... 113
Belgique (la), ... 72
Bellinzani, ... 54
Bérard (Jean), ... 107
Berruyer, ... 44
Bestiaux, ... 29
Bibaud (François), ... 52
Bibaud (Michel), ... 52
Bière (boisson), ... 70-78
Bisaillon (Louis), ... 93, 96
Bisaillon (Michel), ... 93, 97
Bisaillon (Pierre), ... 89-103
Bisaillon (Richard), ... 100
Blondeau (Geneviève), ... 113
Bois (marchands de), ... 45
Boucher (Pierre), ... 48, 49, 75, 76, 82
Boucherville (seigneurie), ... 48, 82
Bouillon (breuvage), ... 74
Bourbeau (Elie), ... 111
Bourbeau (Jeanne), ... 55
Bourbeau (Pierre), ... 55, 63
Bourbon (Marie-Henriette de), ... 34
Bourgine (Hilaire), ... 112
Bourjolit (Anne), ... 55
Boyvinet (Gilles), ... 108
Brandan (saint), ... 13-26
Brasseries, ... 76
Brésil (le), ... 24

Brûlé (Etienne), ... 28, 30

Caën (sieur de), ... 30
Café, ... 77
Callières (M. de, — gouverneur), ... 62
Cambriens, ... 21
Canadiens (premiers), ... 28, 42, 43
Canardière (la), ... 41
Canaries (îles), ... 23, 26
Cap Breton, ... 32
Capitaine de la côte, ... 132
Cap Rouge, ... 46
Carignan (régiment de), ... 48, 129
Carlisle (ville), ... 95, 99, 101
Caron (abbé Ivanhoé), ... 79
Cartier (Jacques), ... 71, 74
Cartwright (sir George), ... 66
Castillon, ... 44
Catalogne (Gédéon de), ... 62
Cataracoui, ... 85, 129
Cathay (le), ... 23
Cauchois, ... 50
Cens et rentes, ... 83
Cent-Associés (Compagnie des), 29, 35, 40, 41-44, 46, 47, 79
Cervoise (breuvage), ... 70-78
Chambly (fort de), ... 105, 107, 129
Chambre d'assemblée, ... 114
Champ d'asile, ... 102
Champlain (registres de), ... 108
Champlain (Samuel), 27, 28, 29, 30, 32, 33, 34, 35, 36,
.. .. 38, 39, 41, 43
Champoux (Jean), ... 63
Charlemagne (empereur), ... 72
Charles I (d'Angleterre), ... 31, 32, 34, 66
Charles II (d'Angleterre), ... 64, 65, 66, 94
Charlevoix (Père), ... 31, 34, 35, 36, 50, 57, 61, 68, 88, 93
Chartier de Lotbinière, voir Lotbinière. .. ..

Chartier (Martin), ... 93, 96, 97
Chartres (diocèse de), ... 50
Châteauneuf (M. de, — ambassadeur), ... 32
Chaudière-Noire (chef sauvage), ... 85-88
Chaumont (Nicolas-Auguste), ... 113
Cheffault, ... 42, 44, 45, 46
Chefdeville dit Larose (Louis), ... 62
Chine (la), ... 23, 26
Chocolat (breuvage), ... 77
Chorel (Anne-Charlotte), ... 109
Chorel (François), ... 106, 107, 109, 110
Chouart (Médard), ... 64-69
Chousset (breuvage turc), ... 75
Cidre (breuvage), ... 72-78
Closse (Lambert), ... 116
Cocq (le), ... 30
Colbert, ... 54, 84, 129
Colomb (Christophe), ... 13-20
Colonisation, ... 33-37, 43, 48, 79-84
Colons (premiers), ... 42, 43
Condé (prince de) 38
Condla le Beau, ... 13
Conestogas (Sauvages), ... 97, 98, 100
Conewago, ... 95, 100
Congés, voir Traite. .. ..
Conn Cet Cathac, ... 14
Cordier (frère Barnabé), ... 88
Cordon (O'Elleagher), ... 15
Corneille (travailleur), ... 30
Cortez (soldats de Fernand), ... 77
Costumes militaires du temps des Français. 132
Couagne (René de), ... 114
Couillard (Guillaume), ... 28, 39
Courcelles (M. de, — gouverneur), ... 51, 52
Coureurs de bois, ... 51, 92, 127, 128, 130
Coy (Charlotte), ... 107

Cressé (rivière Nicolet), ... 56
Crevier (Jean), ... 55, 82, 83
Croisades (les), ... 22, 72
Croix chez les Sauvages, ... 20
Crowe (Beirne), ... 13
Cuculain (prince), ... 14
Cumberland (vallée de), ... 101
Cusson (Jean), ... 106, 111
Cusson (Michelle), ... 111, 112

Dablond (Père), ... 52
D'Amours (sa famille, ses titres), ... 118-126
Dandonneau (Louis), ... 110
Daniel (André), ... 32
Daniel (Charles), ... 32, 34
David (Michel), ... 53
Déat (prêtre), ... 113
Delisle (Jean-Guillaume), ... 114, 115
Deniau (Jean), ... 112
Denier de Saint-Pierre, ... 22
Denonville (M. de, — gouverneur), ... 58, 60
Desdames (Thierry), ... 28
Desportes (Hélène), ... 29
Desportes (Pierre), ... 29
Diaz (Barthélemy), ... 25, 26
Dion (J.-O.), ... 107
Dionne (Dr N.-E.), ... 66, 68
Dizy (Michel), ... 60, 110
Dollard des Ormeaux, ... 128
Dollier de Casson, ... 51, 116
Doyon (Marie), ... 109
Dreuillètes (Père), ... 52
Ducalvet (Pierre), ... 114
Duchesne (Adrien), ... 29
Dugué (Jacques), ... 111
Duleau (Jean), ... 108
Duluth, ... 50

Duplein (Benoit), ... 109
Dupré, voir Leconte. .. ..
Dupré (abbé François), ... 109
Dupuis (Pierre), ... 105
Dupuis (Samuel), ... 101
Durantaye (M. de la), ... 59, 61
Dutort (fief), ... 55, 63

Eau-de-vie, ... 76
Epices, ... 37
Eric le Rouge, ... 15, 21
Evans (gouverneur américain), ... 97, 98

Ferland (abbé) 46, 53
Filiastre (F. Luc), ... 55
Fingal (roi de Morven), ... 14
Flamands, ... 94
Floride, ... 21
Fontenay-Mareuil (M. de, — ambassadeur), ... 32
Forts de l'Ouest, ... 108
Fouquet, ... 44
Fourrures, voir Traite. .. ..
Froidemouche, ... 30
Frontenac (comte de), ... 54, 56, 61, 91, 92, 132, 137

Gaffarel (Paul), ... 13, 15, 18, 19, 25
Galinée (abbé de), ... 51
Gallois (les) 21
Gama (Vasco de), ... 25
Gamelin (Ignace), ... 113
Gaudais-Dupont (M. de), ... 48
Gaulois, ... 70
Gemeraie (M. de la), ... 85
Gentilly, ... 105
Gerloise (Jean), ... 107, 109
Germains (les), ... 70
Germano (Joachim), ... 106, 109
Giffard (Robert), ... 28, 40-43

Godefroy (Jean), ... 29
Godefroy (Jean-Paul), ... 28, 39, 46, 47
Godefroy (Marguerite), ... 87
Godefroy (Michel), ... 87
Godefroy (Thomas), ... 29
Godin (Nicolas), ... 98
Goulet (Marie), ... 58
Groënland, ... 21, 22, 23
Groseilliers (des), voir Chouart. .. ..
Gros-Jean, ... 30
Guerres, ... 57, 59
Guildive (breuvage), ... 76
Guillet (Pierre), ... 56

Habitants (Compagnie des), ...44-49
Habitants (ce terme), ... 46, 80-82, 133
Habeas Corpus, ... 115
Harris (John), ... 95, 100
Harrisse (Henry), ... 17, 23
Harrisburg (ville), ... 90, 95
Hébert (Guillemette), ... 28
Hébert (Louis), ... 29, 39, 74
Hellènes (les), ... 71
Henri IV (roi de France), ... 38, 77
Hertel (Jacques), ... 29
Hertel (Marguerite), ... 55
Hoin (André), ... 53
Hollandais, ... 64, 65, 93, 94
Hollande, ... 72
Hospitalières (religieuses), ... 45
Hubou (Guillaume), ... 29
Hudson (Compagnie de la Baie d'), ... 31, 38, 64-69
Illinois, ... 57, 133

Incarnation (Mère Marie de l'), ... 46, 47, 65, 66, 67
Indes (les), ... 25, 26
Irlandais, ... 13-26, 95

Iroquois, 43, 45, 47, 56, 57, 59, 65, 66, 85, 94, 127, 129, 133
Islandais, ... 18, 21, 22

James (Baie), ... 64, 134
Japon (le), ... 23, 26
Jarretière (Ordre de la), ... 67, 68
Jeannin (président), ... 37
Jésuites, ... 45, 50, 51
Juchereau (Jean), ... 40, 41, 42
Juchereau (Noël), ... 42, 44
Juges en 1784, situation, ... 115
Jury, ... 115

Kertk (frères), ... 27, 30, 31, 39, 68
Kiset (J.-B., chef sauvage), ... 85-88

Labadie (Jacques), ... 87
LaBarre (M. de, — gouverneur), ... 56, 57, 58, 92
Lacombe (Père), ... 87
LaForest, ... 50
La Gemeraie (M. de), ... 85
Lamothe (capitaine), ... 108
Lancaster (ville), ... 97, 100
Langlois, (Françoise), ... 29
Langlois (Marguerite), ... 28
Laplanche (Jean) 107
LaPotherie, ... 54, 59, 85
Laprairie, ... 93, 133
Larue (Guillaume), ... 106
LaSalle (Cavelier de), ... 51, 54, 57
Lauzon (Jean de), ... 32, 33, 34, 40, 44, 82
Laval (Mgr de), ... 48
LeBaillif, ... 30
LeChasseur (Jean), ... 107
LeClercq (Père), ... 20
LeCocq, ... 30
Leconte Dupré (Louis), ... 109
Lefebvre (Michel), ... 62

LeGardeur de Repentigny (Pierre), ... 44, 46
LeGardeur de Saint-Pierre, ... 29
LeGardeur de Tilly (Charles), ... 44, 47
LeJeune (Père Paul), ... 35, 36
Lemaître (François), ... 107
Lemaître (Marie), ... 107
Lemoine (Marguerite), ... 113
Leneuf du Hérisson (Michel), ... 44, 47, 48
Leneuf de la Poterie (Jacques), ... 44, 47, 48
LePailleur (Catherine), ... 112
LePailleur (Michel), ... 113
Lesage (Marguerite), ... 29
Lessard, (Jacques), ... 107
LeTac (Sixte, récollet), ... 55, 56
LeTardif (Olivier), voir Tardif. .. ..
Letort (Anne), ... 93, 96
Letort (Jacques), ... 93, 96, 98, 99, 101
Letort's Springs, ... 95, 101
Londres (incendie, peste) en 1666, ... 64-69
Long Sault, ... 128
Lotbinière (Louis de), ... 118
Louis XIII (roi de France), ... 31, 33, 34, 82
Louis XIV (roi de France), ... 81, 84, 93, 136, 138
Louvigny (M. LaPorte de), ... 61
Lussodière (terre de), ... 108
Luzerne, ... 101

Maine (état), ... 22, 133
Malte (chevaliers de), ... 35
Manereuille, ... 107
Marguerie (François), ... 29, 30
Marsolet (Nicolas), ... 28, 39
Marson (Ali), ... 15, 22
Martin (Abraham), ... 28
Maryland (état), ... 89, 99
Massachusetts (état), ... 22, 65
Massicotte (E.-Z.), ... 111

Maudoux (Abel), ... 87
Mazères (François), ... 115
Mezy (Saffray de), ... 48
Miamis (poste des), ... 113
Michillimakinac, ... 56, 57, 59, 60, 61
Migeon de Bransac, ... 112
Milice de la Sainte-Famille (à Montréal, 1663), ... 128
Milice du temps des Français. 127-146
Mines, ... 37, 97
Minnesota (état), ... 58
Mississipi, ... 58, 59, 60, 61, 64, 89
Monnaie, voir Argent. .. ..
Montcalm (marquis de), ... 140
Montmagny (M. de, — gouverneur), ... 40, 128
Montmorency (duc de), ... 38
Montréal, ... 46, 127
Monts (de), ... 38, 74
Moreau (Catherine), ... 113
Morel (Thomas), ... 109
Morel de la Durantaye, ... 59, 61
Moulin banal, ... 83

New-York (état), ... 65, 89
Niagara, ... 57
Nicolet (Jean), ... 29
Nicolet (rivière, ou Cressé), ... 56, 105
Nipissing (le), ... 29
Noblesse. 81-84
Normandie (province), ... 41, 42, 44, 72, 74, 89
Norvégiens. 21, 22, 94
Nouveau-Brunswick, ... 22
Nouvelle-Ecosse, ... 22
Nouvelle-France, ... 35, 37, 39
Noyon (Suzanne de), ... 56

O'Delany (Barry). 13-26
Officiers de la milice (liste des). 142
Ohio, ... 51, 92

Orénoque (fleuve) 15
Ossian, ... 14
Ottawa (rivière), ... 45, 51, 60
Outaouas (les), ... 54, 56, 57, 60

Paix, voir Traités. .. ..
Parkman (Francis). 116
Paxton, (ville), ... 95, 100
Pêcheries, ... 33
Pelleteries, voir Traite. .. ..
Penn (William), ... 91, 92, 94, 100
Pennsylvanie (la), ... 28, 89-103
Perche (province), ... 35, 40, 41, 42, 76
Perrot (Gilles), ... 50
Perrot (Nicolas) et sa famille, ... 50-63, 111
Philadelphie (ville), ... 94
Phipps (amiral), ... 92, 133
Piescaret (chef sauvage), ... 86
Pinson (Martin Alonzo) 24
Pinson (Vincente Yanez) 24
Pivert (Nicolas), ... 33
Polo (Marco), ... 23
Pommes (fruits), ... 39, 73, 74, 75
Population de 1608 à 1631, ... 27
Population en 1636, ... 35, 36, 46
Population en 1665, ... 76
Portneuf (seigneurie), ... 48
Port-Royal, ... 34
Portugais (marins), ... 23, 26
Potomac (le), ... 22, 97
Powell (W. Dummer), ... 114, 115
Prairie du Chien. 59
Probus (empereur), ... 70, 71
Puans (baie des), ... 57

Québec en 1608. 34
Québec en 1629-31, ... 27-36

Québec en 1634, ... 37-43
Raclos (Collette), ... 53
Raclos (Françoise), ...
Raclos (Madeleine), ... 53
Raclos (Marie), ... 53, 60
Radisson (Pierre-Esprit), ... 31, 64-69
Rafn (Carl-Christian), ... 16
Raimbault (Pierre), ... 113, 114
Rasle (Père), ... 62
Raudot (Ordonnance de, père) 62
Raye (Pierre), ... 30
Régime féodal (le), ... 80
Rhum (boisson), ... 76
Richelieu (cardinal de), ... 31, 33, 34, 36, 48, 79
Rigaud (Judith), ... 107
Rivière du Loup, ... 61, 107
Robineau (François), ... 55
Robineau de Bécancour (René), ... 46, 47
Rollet (Marie), ... 29
Rosé. 42, 44, 45, 46
Roubaud, ... 114
Roy (J.-E.), ... 113, 115
Roy (Pierre-Georges), ... 42, 104

Sagard (Frère), ... 35, 36
Sagas du Nord, ... 18
Sageot (Geneviève), ... 105, 109, 110
Saguenay (le), ... 45
Saint-François-du-Lac, (seigneurie), ... 55, 82, 83, 84, 105
Saint-Laurent (fleuve), ... 16, 20, 22, 38
Saint-Louis (fort) 105, 107, 108
Saint-Lusson (M. de), ... 51
Saint-Maurice (le), ... 45
Saint-Michel (rivière), ... 55
Saint-Nicolas (fort), ... 59, 60
Sainte-Marie (saut), ... 51, 52, 61

San Salvador (île), ... 24, 26
Sauvaget (Jeanne), ... 55
Scandinaves, ... 15, 17, 18, 20, 24
Schuyler, ... 133
Scull (G. D.), ... 66
Seigneuries, ... 79-84
Sept-Cités (les), ... 23
Sioux (les), ... 58, 59, 60, 61
Sorel, ... 129
Suédois, ... 94
Suez (isthme de), ... 25
Sulpiciens, ... 51
Supérieur (lac), ... 28, 64, 66
Susquehanna (rivière), ... 94-102
Swatara (ville), ... 95, 100

Tacite, ... 70
Tailhan, ... 59
Talon (intendant), ... 51, 76, 84
Tanguay (Mgr C.), ... 58, 60, 104, 108, 109, 116
Tardif (Olivier Le), ... 28, 39
Taunton (le), ... 22
Terre Neuve 16
Thé (breuvage) 77
Thérien (Jean), ... 101
Tonty, ... 50
Toscanelli (Paulo), ... 15, 18, 19, 21, 23, 24
Tourmente (cap), ... 29
Traite des pelleteries, 21, 22, 23, 30-36, 38, 39, 44-49, 51,
.. .. 67, 91, 110, 128, 131, 132
Traité de 1629, ... 32
Traité de 1701, ... 62, 86
Trois-Rivières, ... 27, 46, 47, 48, 49, 55, 106, 128, 129
Troupes "de la marine" 116, 129, 130, 139
Troupes en Canada, ... 43, 45, 48, 127, 129
Troupes royales, ... 135-140
Troyens (les), ... 71

Ursulines (religieuses), ... 45, 86

Vachon (curé), ... 111
Varennes (René Gauthier de). 48
Ventadour (duc de), ... 38
Verte (baie), ... 56, 57, 58, 59, 60, 61
Vices-rois. 38
Vignes sauvages 70, 71
Villiers (M de), ... 58
Vins, ... 70-78
Virginie (état). 22

Windish (Ernest). 13
Wisconsin (état), ... 29, 50, 51, 57, 60, 133
Wynkyn de Worde, ... 14

VOLUME 2

Mélanges Historiques

Études éparses et inédites

DE

BENJAMIN SULTE

Compilées, annotées et publiées par

GÉRARD MALCHELOSSE

G. Ducharme, libraire-éditeur
36a, rue Notre-Dame, Ouest
MONTREAL

1919

La Cie d'Imprimerie Godin, Ltee,

198 Notre-Dame Est

MONTREAL.

MÉLANGES HISTORIQUES

(Droits réservés, Canada, 1919).

VOLUME 2

MÉLANGES HISTORIQUES

Études éparses et inédites

DE

BENJAMIN SULTE

Compilées, annotées et publiées par

GÉRARD MALCHELOSSE

— o —

G. DUCHARME, libraire-éditeur,
36a, rue Notre-Dame, Ouest
MONTREAL

1919

31434B
4
4

LA FORMATION DES GRANDS LACS

Je viens de lire le gros volume d'Elisée Reclus, intitulé *l'Amérique du Nord* (1), et je ne puis m'empêcher de vous signaler les faits que j'ai observés dans ce magnifique travail où la géographie, la cosmographie, la topographie tiennent toute la place. Nos contrées y sont décrites, expliquées et mises au jour sous des aspects nouveaux que nous ne devons pas négliger de connaître, quand ce ne serait que par curiosité.

Le globe terrestre fut, à l'origine, une masse couverte par les eaux. Lorsque les feux intérieurs soulevèrent les montagnes et certains plateaux de terrains au-dessus du niveau de cette mer universelle, montagnes et coteaux apparurent comme autant d'îles perdues dans ces vastes espaces. Plus tard, les soulèvements se répétèrent et, de place en place, les hauteurs finirent par se rapprocher, se joindre, se souder ça et là, de manière à former des chaînes d'éminences, des montagnes, puis des continents, mais les eaux dominaient encore dans une proportion quintuple à la surface de toute la sphère. L'aspect général était celui de larges flaques d'eau entrecoupées de pics et de plaines sèches. Petit à petit, les exhaussements ne cessant de se produire, les terres devinrent nombreuses au soleil et habitables. L'innombrable quantité

1. Cet ouvrage fait partie de l'oeuvre magistrale d'Elisée Reclus, *la Nouvelle Géographie Universelle*, publiée en plusieurs volumes, de 1875 à 1891. C'est la description d'ensemble la mieux équilibrée et la plus littéraire que l'on possède de tous les pays du monde. Les derniers volumes surtout, consacrés à l'Amérique du Nord et à l'Asie russe, sont les mieux documentés de la collection.

de lacs qui constellaient la boule ou globe terrestre se mirent à couler dans le sens de pentes à mesure que les secousses des feux volcaniques créaient des inégalités, des bas-fonds et des élévations tout autour de leurs rives(2). De ces mouvements sont nés les fleuves et les rivières. Dans certaines parties du monde ces transformations se sont produites, sinon avec rapidité, du moins plus vite que les autres. Il y a trois mille ans que les derniers vestiges de l'époque lacustre sont disparus de la France, tandis que tout le nord du Canada en est encore couvert aujourd'hui, sans compter les lacs Supérieur, Michigan, Huron, Erié, Ontario, Champlain, Saint-François et Saint-Pierre, qui représentent toujours les âges primitifs, et auxquels il faudra des milliers d'années pour s'assécher de manière à creuser le fleuve Saint-Laurent jusqu'à ses sources.

Citons M. Reclus: "Il faut remarquer que la partie boréale de l'Amérique du Nord qui s'est débarrassée des glaces est encore dans la période lacustre qui suivit les âges glaciaires. Ces lacs ont déjà notablement diminué, mais en plusieurs districts, leurs bizarres labyrinthes occupent encore plus de la moitié du territoire; les rivières n'ont point régularisé leurs cours comme celles de la zone tempérée en Europe et en Amérique, mais, comme les courants scandinaves et finlandais, ce sont des enchaînements de lacs irréguliers, unis les uns aux autres par des échelons de rapides, des sauts, des cataractes, des chaudières. A cet égard, le Canada est la région la plus curieuse du monde entier; même ses plus grands fleuves, encore jeunes dans l'histoire de la Terre, sont interrompus par de formidables chutes."

---

2. Ils y perdirent leurs eaux salées qui, bientôt, furent remplacées par celles de la pluie; voilà comment du lac Supérieur et de ses frères ne coulent que des eaux douces.

Le Saint-Laurent est un estuaire ou golfe depuis Gaspé jusqu'à Québec, où finit l'océan. De Québec à Montréal, c'est un fleuve proprement dit, sauf que l'évasement du lac Saint-Pierre indique qu'il n'est pas sorti de la période de sa formation. Le savant géographe Elisée Reclus nous disait qu'il faudra des milliers et des milliers d'années pour voir disparaître les grands lacs et supprimer les chutes, les cascades, de façon à faire remonter le fleuve jusqu'à Duluth. Nous avons le temps de nous y préparer.

Avant donc que les rivages des lacs canadiens empiètent aussi copieusement sur les eaux qui les baignent, nous aurons le loisir de les peupler, tels qu'ils sont, et d'y créer des républiques, des royaumes, des empires, à côté desquels les pays d'Europe ne sont que de simples duchés. Il n'y a pas un continent qui puisse nous montrer cette merveille d'une navigation océanique pénétrant en plein dans son centre, et le moment n'est pas éloigné où les canaux supprimeront tous les obstacles qui s'opposent au passage des plus grands navires de Chicago et Duluth jusqu'à l'Atlantique.

Le bassin des grands lacs n'est autre chose que le Saint-Laurent, ligne de division entre les Etats-Unis et le Canada. La sortie, le canal d'écoulement qui va à la mer, est à la fois une chaîne de lacs, de cascades, un bout de fleuve et un estuaire, celui-ci décoré du nom de golfe. L'affluent que l'on considère comme la source du système, parce qu'il se trouve dans l'axe géographique du bassin, c'est la rivière Saint-Louis, qui coule dans le Minnesota. Une partie des rivages du lac Supérieur et son île principale, sont territoires minnesotiens. Tout le lac Michigan et le double versant des terres qui l'encerclent appartiennent aux Etats-Unis. La moitié des lacs Huron, Sainte-Claire, Erié, Ontario sont également propriété des Etats-Unis. La ligne de partage

politique se continue en descendant le cours des eaux jusqu'à Saint-Régis où les deux côtés du Saint-Laurent sont attribués au Canada; cependant, un tributaire considérable, la rivière Richelieu, vient du lac Champlain en territoire new-yorkais. Le bassin du Saint-Laurent étant de près de 400,000 lieues carrées, le Canada en possède un peu moins que la moitié et cela dans la portion d'aval principalement, tandis que les Etats-Unis ont leur plus grande étendue dans la partie d'amont.

Le projet de canaliser l'Ottawa est aussi ancien que la découverte du pays, seulement, il fallait attendre que la colonisation eût marché. Nous pouvons même aller en arrière bien plus loin que tout cela, puisque autrefois, le lac Huron se déchargeait moitié par l'Ottawa, moitié par le Détroit comme aujourd'hui. Le mot "autrefois" signifie à peu près trente mille ans. La région du Nipissing ayant subi un jour la secousse du feu central, les terres se sont un peu soulevées, de sorte que l'ancien niveau a été changé au détriment de l'Ottawa qui n'a plus charroyé les eaux du lac Huron (3).

En attendant que nous allions de nouveau dérober à "la mer douce des Hurons" un volume d'eau suffisant pour faire flotter des transatlantiques sous les murs de la capitale du Canada, il ne serait pas hors de propos de consulter notre histoire et de remettre au jour ce qu'elle nous enseigne sur les premiers temps de l'apparition des Français dans le Haut-Canada.

Dès l'époque de Champlain, 1615-1630, "les pays d'en haut" formaient une colonie distincte pour les fins des missions; c'était la base d'opération des découvertes lointai-

3. Le projet du canal de la baie Georgienne consiste donc à rétablir l'ancien état des choses. Sur l'Ottawa il y a un étranglement, et c'est l'endroit où sont les villes de Hull et Ottawa.

nes; on espérait que l'humble cultivateur civilisé s'en emparerait bientôt et que le commerce de Centre-Amérique s'y concentrerait. Un rêve en ce temps-là; deux siècles se sont écoulés avant sa réalisation.

De 1630 à 1830, les Européens ont formé des groupes sur le Saint-Laurent et dans l'est des Etats-Unis. Jusqu'à présent, nous avons entrepris d'envelopper les grands lacs de nos établissements tant du côté du Canada que du côté des Etats-Unis.

Un jour prochain, l'Amérique du nord tournera autour de ces océans d'eau douce, mais, de plus, la navigation encerclera la province d'Ontario qui a déjà la forme d'une île puisque en partant de Montréal, remontant l'Ottawa, enfilant le lac Nipissing, on vogue sur le lac Huron pour se rendre à la rivière Sainte-Claire ou passage du Détroit; de là suivre les lacs Erié, Ontario, le Saint-Laurent, le lac Saint-François, puis la descente jusqu'au lac Saint-Louis. Champlain a remarqué l'aspect géographique de cette terre plate qui était le Haut-Canada et il note que les eaux en font presque le tour. Le canal de l'Ottawa complètera la circulation et mettra Montréal en rapport direct avec Chicago.

1904.

LES ROCHELAIS ET LE CANADA

M. Emile Garnault, ancien secrétaire archiviste de la chambre de commerce de la Rochelle, a publié une brochure de soixante-dix pages concernant les rapports qui existaient au temps jadis entre cette ville et le Canada. C'est un bon travail, imprimé fort à propos dans le temps puisque l'on organisait une ligne de vapeurs océaniques destinée à relier par le commerce le fleuve Saint-Laurent avec la Rochelle (1).

Dans une série de trois volumes traitant du commerce de la Rochelle au XVIIIe siècle, M. Garnault avait déjà touché ce sujet, mais cette fois, il s'arrête sur le Canada uniquement et invoque la reprise de nos anciennes relations, comme oeuvre à la fois profitable et patriotique. Il a des pages émues en parlant de nous ; on sent le coeur d'un brave homme qui s'est donné la peine d'étudier notre histoire et qui la considère comme formant partie de celle de la France.

Au point où en est le Canada, cherchant à étendre son commerce au delà des mers, l'inspiration qui fait agir M.

---

1. *Les Rochelais et le Canada*, La Rochelle, 1893, in-8. — Les tableaux que l'auteur a dressés nous montrent que nous achetions peu de marchandises en France, il y a vingt-cinq ans environ, ce qui n'empêchait pas les Anglais de nous en vendre et de nous les apporter à pleins bâtiments. Il s'agissait donc de faire en droiture ce qui s'exécutait par des détours.

Grâce aux documents mis au jour par M. Garnault, M. Sulte a fait ressortir dans sa brochure publiée par la Société Royale du Canada, en 1906, *le Commerce de France avec le Canada avant* 1760, l'attitude prise par les armateurs et les manufacturiers de France en 1761, lorsque la question de céder notre pays à l'Angleterre se présenta comme un moyen de rétablir la paix avec cette puissance.

Garnault peut produire des résultats avantageux, même grandioses. Il serait curieux que le livre de F.-X. Garneau, qui nous a révélés à la France, fut suivi des ouvrages d'Emile Garnault qui nous fait connaître à l'importante ville commerciale dont il était un des principaux fonctionnaires. J'ajoute que, originaire du Poitou, M. Garnault doit être de la même famille que notre historien Garneau.

Ce n'est pas ici le lieu de signaler quelques appréciations tant soit peu erronées échappées à la plume de l'auteur—elles sont sans importance pour le moment. L'ensemble de la brochure se soutient parfaitement et l'on voit se dérouler les opérations du commerce rochelais avec le Canada dans une suite très claire de documents et d'argumentations.

Que l'on me permette de raconter à ma manière ce que j'ai appris sur ces relations anciennes en feuilletant les dépôts d'archives du Canada et les livres d'histoire.

Le lecteur européen a son interprétation propre du mot "colonie" et j'oserais dire que le Français est, plus que tout autre, éloigné du sens réel que nous prêtons à ce terme. Aujourd'hui encore, la France gouverne ses domaines d'outre-mer d'après un système suranné qui est le même que le pitoyable état de choses dont le Canada souffrit durant la période appelée "régime français" et qui est prolongée quelque peu sous les Anglais. Comment pouvons-nous, dans ces conditions, faire entendre la vérité à des oreilles faussées ou sourdes? Le peuple anglais, je ne dis pas l'Angleterre, est une fabrique de colonies. Son procédé est admirable: on laisse d'abord les colons s'établir sur un coin neuf du globe, plus tard on les range sous la férule d'une administration qui relève de Downing Street—c'est l'ancien régime. Ensuite, à mesure que l'opinion publique se forme dans la nouvelle

population, le gouvernement lui cède ses prérogatives si bien que, finalement, la colonie est une puissance indépendante alliée à la Grande-Bretagne: le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande.

Ce n'est pas l'Angleterre qui offre à ses colonies les libertés dont je parle ici; les colonies les demandent, les exigent, parfois les armes à la main, l'Angleterre les leur concède, l'une après l'autre, de manière que la transformation s'opère de gré à gré, le père résistant à l'enfant juste assez pour voir jusqu'où vont les forces de son rejeton. Le lien entre la maison paternelle et les fils embarqués dans les entreprises coloniales ne se rompt pas—il constitue au contraire une vigoureuse alliance commerciale — oui, commerciale avant tout, car Albion règne, par le trafic avec ses nationaux, sur tous les points du globe.

En France, si vous parlez de rendre indépendantes, de laisser se gouverner seules les colonies, on vous objecte que le gouvernement de la métropole ne pourra plus les exploiter! Mais c'est parce que ces colonies ne seront plus exploitées qu'elles agrandiront l'empire de la France dans le monde!

Les lignes qui suivent renferment un précis de notre histoire au point de vue du commerce, objectif qui est celui de M. Garnault; j'ai bien peur qu'il ne se trouve pas un Français pour y croire.

De 1534 à 1632, il n'y eut aucune population blanche stable sur les bords du Saint-Laurent. La famille Hébert établie à Québec en 1617 ne constitue pas une colonie.

Le commerce qui se faisait avec le Canada ne devrait pas être regardé comme un échange de produits car rien de tel n'existait. Jusqu'à l'année 1600, à peu près, les Malouins exploitèrent seuls les eaux du grand fleuve et les forêts de ses rives. Le poisson et les pelleteries étaient chargés sur les

navires de la Bretagne; les Sauvages se contentaient de céder les fourrures précieuses contre des brimborions indignes d'entrer en ligne de compte dans un commerce régulier.

Sous Champlain, de 1600 à 1632, il y eut plus d'une phase en ce genre d'opérations, mais c'était toujours blanc bonnet. On tira plus de morues et de castors du Canada. Les Bretons disparurent. La côte normande, de Dieppe à Cherbourg, fournit tous les navires, sauf quelques-uns, ici et là, équipés à la Rochelle.

La compagnie des Cent-Associés, formée en 1627, est toute du nord de la France. La Rochelle et le midi s'effacent absolument.

Parmi les hommes qui, de 1608 à 1631, figurent à titre d'engagés ou d'employés sur le fleuve, il n'y a que des Normands, pas un seul Breton—deux ou trois autres paraissent être venus de la Saintonge.

C'est vers 1633 que les premières familles françaises s'établirent à Québec. Je dis familles, parce que c'était des jeunes ménages pour la plupart. Sans exception, ils étaient cultivateurs et possédaient des métiers accessoires. Ils venaient du Perche et de la Normandie: Mortagne, Tourouvre, Bayeux, Caen, Rouen. Petit à petit, durant les années qui suivirent, leurs parents et amis vinrent les rejoindre, et des cultures s'établirent autour du poste de Québec, à Beauport, Château-Richer, l'île d'Orléans, la pointe Lévis, le Cap Rouge, la banlieue de Québec. Un groupe de la même provenance commença en 1634, à habiter les Trois-Rivières, trente lieues au-dessus de Québec.

Les navires de Normandie arrivaient au mois de juin, apportant quelques émigrants avec leurs ustensiles de travail, leurs meubles, etc., et s'en retournaient chargés de pelleteries. Je ne saurais qualifier de commerce ces sortes d'opérations,

car la petite colonie y était complètement étrangère.

Le sol du Canada est très riche; ceux qui, les premiers, y mirent la charrue étaient gens de la campagne, n'ayant jamais vécu dans les villes; de plus, ils étaient maçons, charpentiers, menuisiers, charrons, couvreurs, tisserands, cordiers, cordonniers, tailleurs d'habits, forgerons, tanneurs, comme nos archives le prouvent, et ils se passaient des marchandises de l'Europe dans la proportion de huit ou neuf sur dix. Le commerce d'échange avec une telle population ne pouvait pas se chiffrer bien haut. En 1640, nous ne dépassions guère deux cents âmes. Il n'y a pas de quoi tant parler de l'importance du Canada à cette époque—mais par exemple, si l'on fait allusion à la valeur des pelleteries que les marchands obtenaient des Sauvages, c'est différent. Il ne faut pas confondre.

En 1642, commence le petit établissement des Manceaux et des Angevins à Montréal qui prit vingt ans à devenir quelque chose.

La colonie canadienne était fondée, si d'ont veut; cependant, de 1650 à 1660, il était fortement question, chaque année, de repasser en France, à cause de la négligence des autorités et de la guerre des Iroquois.

En tout ce qui concernait les colons stables, l'administration était piètre, vilaine, inique. Jamais on ne le dira trop. Le Canada végétait parce que le monopole commercial écrasait tout, parce que les émigrants ne se recrutaient que par eux-mêmes—et par surcroit nous avions la guerre sauvage en permanence. Ce furent pour nous les temps héroïques.

En 1662, la population blanche fixée sur les terres et dans les trois villes de Québec, Trois-Rivières, Montréal, ne dépassait pas deux mille quatre cents âmes. Songez que nous voilà rendus au delà de la moitié du XVIIe siècle et que la

plupart du temps, on parle du Canada comme ayant été fondé un siècle auparavant. Il résulte de cette fausse impression un grossissement trompeur, et l'on se dit que "notre empire d'Amérique" devait avoir atteint les proportions d'une Nouvelle-France au moment où expirait Mazarin. Hélas! ce n'était qu'un petit canton martyr.

Le Perche, la Normandie, la Beauce, l'Anjou, la Picardie, nommés ici par leur ordre d'importance, avaient fourni tous les colons. Rien n'était venu du sud de la Loire, sauf huit ou dix Saintongeois ou Rochelais. Tout le trafic se faisait avec le nord de la France, mais pas avec la Bretagne.

Je sais bien que la Rochelle armait des vaisseaux de pêche qui allaient aux îles de la Madeleine, au Cap-Breton, en Acadie; mais le Canada, qui commençait alors à Tadoussac pour finir à Beauharnois, n'entre pour rien dans les rapports de cette nature.

Louis XIV réunit, en 1663, les rênes de l'administration de notre colonie dans sa main, aidé de Colbert qui, décidément, nous donna la vie, car l'existence de notre peuple, depuis 1632 jusqu'à 1662, est comme un cauchemar durant lequel on souffre sans savoir si l'on est éveillé, plongé dans le sommeil ou mort tout à fait.

Sous le nouveau régime, on recruta dans le Poitou et toute la région de la Rochelle. Nous vîmes des bâtiments nolisés dans cette dernière ville (2).

J'observe que les Normands et les Percherons étaient venus mariés. En 1663, ils formaient les sept dixièmes de

2. Il ne vint pas quinze ménages de la Bretagne, en dépit de certains historiens qui persistent à dire que nous descendons de Bretons. (Voir: *les Bretons en Canada*, par B. Sulte, M.S.R. du Canada, 1910).

la population. Les Angevins et les Manceaux, localisés à Montréal, étaient venus sans femmes.

Les arrivages de la Rochelle, Saintonge, Aunis, Angoumois et du Poitou débutent en 1662 par une cinquantaine de personnes et se poursuivent, jusque vers 1690, par petites escouades. La masse de ces émigrants n'était pas mariée—ils épousèrent des filles du Perche et de la Normandie—ce qui fait que leur influence n'a pas affecté le type canadien, déjà formé.

Les familles venues entre 1632 et1662 s'étaient développées, et elles avaient une seule et même manière de cultiver la terre. Or, les émigrants des Charentes et de la Saintonge ne représentaient qu'un peu plus du nombre d'individus mâles correspondant aux filles à marier, aussi ont-ils été littéralement absorbés par les anciennes familles.

L'ordonnance de 1663 exigeait que tout nouveau venu fit un apprentissage de trois années chez un *habitant* ou colon établi avant que de recevoir une terre pour la cultiver à son compte. De là vient l'uniformité étonnante de nos procédés agricoles—lesquels aussi sont identiques à ceux du Perche.

Pour retourner au commerce, je dirai que, de 1663 à 1715, il s'est fait un peu avec toutes les côtes de France—la Rochelle ayant sa part, sans toutefois tenir le premier rang. Et ce commerce n'était pas ce que l'on imagine. En 1669, l'intendant Talon écrivait que les Canadiens s'habillaient de pied en cap et se munissaient de leur nécessaire sans avoir recours à l'industrie française. Vous voyez ce que peuvent faire des cultivateurs qui produisent du blé, du foin, du seigle, de l'avoine, des légumes, des animaux et qui exercent tous les métiers usuels: ils sont indépendants des villes, du commerce, des fluctuations de l'argent. Qu'est-ce que la France devait bien nous vendre? Les archives du temps le font

voir: du vin pour les fonctionnaires, les officiers des troupes, le clergé, quelques bourgeois; des haches, des fusils, des couteaux, des aiguilles pour tout le monde, mais, comparés aux pelleteries, ces articles ne valaient pas grande chose. La traite des fourrures n'étant pas le fait des colons, il est essentiel de bien saisir ce que l'on entend par le mot commerce. Nos blés, etc., expédiés aux Antilles, devaient être autrement supérieurs en monnaie que les autres articles échangés avec la France—pelleteries à part,—et comme nous construisions alors des navires, il est assez probable que ceux de la Rochelle ou de Rouen ne s'employaient pas au transport des îles—ce devaient être les nôtres plutôt.

Si, avant 1662, le Canada avait été indignement gouverné, il en fut autrement de 1663 à 1673. Ces dix années, oeuvre de Colbert et de Talon, les seules durant lesquelles la France prit le Canada au sérieux, nous amenèrent à un total de population de sept mille âmes, anciens et nouveaux colons compris. Dix années sur deux siècles et davantage! Vous ne ferez jamais croire cela aux lecteurs français, tant on a enraciné chez eux une légende propre à caresser leur orgueil national.

Le nord de la France ne nous envoya que peu de colons après 1675; les contingents de 1680 à 1700 me paraissent surtout recrutés dans les Charentes, la Gironde, la Saintonge et la Rochelle. Nous étions dix mille âmes en 1683, dix-huit mille en 1713. On peut affirmer qu'il n'est venu personne après cette date—sauf des cas très isolés.

J'ai dit ailleurs que les castors du Canada ont contribué à bâtir les palais de Versailles; voici comment je m'explique. Les marchands français étaient "des Français de France" demeurant en France et, par le moyen de leurs navires, exploitant les fourrures du Canada; ils versaient au roi des

sommes d'argent pour conserver ce monopole. Jamais il n'est venu à la pensée de ces marchands d'aider en quoi que ce fut la colonisation; ils restèrent toujours Français, c'est-à-dire étrangers à notre pays d'adoption de ce côté-ci de la mer. Si l'habitant, mû par un esprit remarquable d'économie et une initiative que peu de paysans possèdent, ne s'était pas adonné, en de certains moments, à la recherche des fourrures pour les vendre aux commis des marchands ou n'avait pas loué ses bras aux agents de ces commis pour courir les bois avec eux, pas un rouge liard du produit de la traite ne serait resté entre ses mains. Ces légers bénéfices représentent notre part dans un commerce très étendu et, si minces qu'ils soient, nous ne les devons que très indirectement aux marchands de France. Plus que cela, si les habitants n'avaient pas voulu se mêler de la production des fourrures, ce commerce eut été paralysé.

Les Canadiens n'ont jamais compté parmi eux une classe riche; les personnes qui tenaient la bourse étaient des "Français de France"; nous n'étions sur un pied d'égalité ni avec les financiers ni avec les administrateurs de la chose publique. Nos seigneurs n'avaient pas le sou et vivaient de leurs modiques emplois dans le gouvernement.

Le roi ne gardait pas tout l'argent qu'il recevait des entrepreneurs de la traite, car il lui fallait payer les salaires des employés civils, militaires du Canada— mais on ne saura jamais dans quelle proportion ce partage avait lieu. Tous les salaires étaient au plus bas de l'échelle du temps—c'est pourquoi l'on permettait aux pauvres fonctionnaires de spéculer sur leurs charges, à commencer par le gouverneur général et en descendant jusqu'aux simples gardes-magasins.

Le commerce de la Rochelle ne s'accentue chez nous qu'après la banqueroute survenue à la mort de Louis XIV

(1715). La colonie, toujours mal gouvernée, s'était améliorée néanmoins, et offrait des ressources à l'esprit d'entreprise. Jusque vers 1755, les Rochelais surent en tirer parti. Non pas que les échanges fussent égaux de part et d'autres, mais enfin, il y avait de quoi alimenter certaines opérations et c'est au cours de ces quarante années que nous avons eu des rapports suivis avec la Rochelle (3).

Si je rencontre bien la pensée de M. Garnault, il infère du mouvement en question que nombre de familles de la Rochelle s'établirent alors au Canada. Telle n'est point ma croyance. Je me propose d'examiner un jour ce sujet, car les pièces ne manquent pas pour l'étudier, et je serais grandement surpris d'avoir à me réfuter moi-même sur ce point.

En 1760, nous étions soixante mille âmes; les colonies anglaises en avaient trente fois plus; l'armée qui nous envahit comptait soixante mille soldats dans ses rangs.

La France a constamment eu le tort de ne pas nous envoyer des colons, de centraliser à outrance son administration et de nous tenir sous le joug des monopoles qui n'ont profité qu'aux agioteurs. Le seul mot "commerce avec la

3. Dans la correspondance échangée entre les ministres et le gouvernement du Canada, vers 1718, nous remarquons que les fusils et les munitions que l'on procurait aux Sauvages, venaient de la Rochelle ou d'une petite ville avoisinante ayant la Rochelle pour port de mer.

Lorsqu'il fut question d'abandonner le Canada à l'Angleterre, la chambre de commerce de la Rochelle écrivit, le 10 novembre 1761, aux différentes chambres commerciales des grands ports de mer français, leur demandant d'intervenir auprès du gouvernement pour tâcher de conserver le Canada. Cette démarche démontre que la Rochelle, plus que toute autre, comprenait l'importance de notre pays et les funestes conséquences qui suivraient son abandon. L'auteur de ce mémoire était J.-B. Gustumeau, alors directeur de la chambre de commerce de la Rochelle. Hélas! peu de représentations commerciales furent disposées à répondre favorablement à cet appel.

France" suffit pour réveiller chez nous des souvenirs pénibles.

Aujourd'hui encore, les journaux et les revues nous font voir que les Français cherchent avant tout à exploiter leurs colonies — je dis exploiter dans le sens rapace et égoïste du mot. Autrefois, la France agissait de manière à tenir le Canada en tutelle et s'arrangeait pour le perdre à la première occasion. Les Canadiens réparaient ses fautes et maintenaient leur position en Amérique. L'Angleterre y allait aveuglement, mais ne gênait pas trop ses colons.

Sur divers détails, on peut soutenir que les deux couronnes ont eu, alternativement, l'honneur de bonnes conceptions et le désavantage de faux calculs extraordinaires. A tout prendre, l'Angleterre soignait ses intérêts mieux que sa rivale—le résultat l'a démontré car tout n'est pas hasard ou accident, et la guerre qui nous a séparés de la France pouvait tourner à notre bénéfice en Amérique si le Canada eut été autre chose qu'une petite colonie pauvre à côté de vastes colonies riches.

Il est assez curieux de voir que la France, qui avait si intelligemment commencé ses colonies (sur le papier) les ait perdues par inertie et par l'application de fausses doctrines administratives, tandis que l'Angleterre, incapable de rien comprendre aux débuts des entreprises de ses nationaux, finit par en saisir les conséquences—et saisir aussi les possessions françaises.

Les Anglais fondaient des colonies. Plus tard le gouvernement venait à leur aide. Les Français ne fondaient rien. Alors leur gouvernement inventait des fondations quelconques et les tenait dans l'état d'enfance.

Centralisation, ah! que tu es française! Ne voir partout, toujours, en haut, en bas, alentour, que le gouvernement, le

gouvernement et encore le gouvernement, c'est l'histoire du Canada avant 1763.

Malgré la France, le Canada français a pu subsister. Malgré l'Angleterre, il a continué de vivre.

Sous une forme qui paraîtra hardie ou paradoxale, je dirai que si les colons qui s'étaient choisis eux-mêmes pour venir au Canada cultiver la terre et vivre à leur mode n'eussent pas été affligés d'un gouvernement écraseur et irréfléchi, leur recrutement eut pu se quintupler, car le pays était invitant; nous n'aurions pas épousé les querelles des rois; les colonies anglaises se seraient bien gardées de sortir de chez elles; nous aurions conservé toutes nos découvertes—et nous aurions eu un grand commerce avec la Rochelle ainsi que tous les ports de France. Mais non! il fallait nous livrer sans défense aux Iroquois, nous enrégimenter pour faire des razzias chez les Anglais, nous priver du droit naturel du commerce et des industries. A la fin, c'en était trop, aussi le traité de 1763 est-il le couronnement de cette inqualifiable série de bévues administratives.

Notre rôle consistait en ceci: 1° payer un impôt du sang hors de toute proportion: 2° payer les banqueroutes de Louis XIV et de Louis XV. Du commerce, jamais! Cela n'était pas fait pour nous.

Personne, je crois, n'a écrit cette observation que, au lendemain de la conquête, les Canadiens se voyant seuls—les Français venaient de partir—ils acceptèrent bénévolement le nouveau régime. Ils se sentaient débarrassés (4).

Oui, ces sortes de choses se sont vues dans le monde. Les soldats irlandais sont la force principale de l'armée anglaise, mais qui déteste l'Angleterre plus qu'un Irlandais?

4. Voir *le Pays laurentien*, 1e année (1916), page 232, un article de M. Sulte, sur ce sujet.

Nous de mêmes—nos miliciens faisaient des merveilles sous les drapeaux de la France, mais comme peuple, ils étaient dégoûtés d'une administration sans équilibre et toute arbitraire. A la conquête, ils donnèrent une main fraternelle au vainqueur.

Sous le régime français, il n'y avait au Canada qu'un homme digne de ce nom: c'était l'habitant, le cultivateur, trop fier pour se laisser appeler paysan. C'est dans la tête de cet homme-là que nous avons trouvé le moyen de nous maintenir, alors que la situation semblait perdue avec toutes nos espérances.

A l'heure actuelle, nous ne pesons guère, comme valeur commerciale, mais il y a la population de langue anglaise plus nombreuse et plus riche, qui forme la base de tout dans la confédération. Nous sommes libres de nos agissements, personne ne peut nous commander l'abstention. Soyez certains, pourtant, que les armateurs, les industriels, les commerçants anglais mettront des bâtons dans les roues du commerce français que l'on projette—parce qu'ils ne veulent pas de concurrents. Leur habileté en ce genre de stratégie est extrême; nous en avons vu des preuves répétées. Alors, garde à vous!

Que la Rochelle ouvre des correspondances avec le Canada français pour commercer, puisqu'il est le premier sur sa route, et si la prudence inspire ses actions, il sera possible de réussir, de faire de l'inédit. Autrefois nous étions sous le régime du bon plaisir, ce qui n'est pas un plaisir du tout; avec la liberté, peut-être parviendra-t-on à de meilleurs résultats. Parlant par comparaison, je dirai que de tout temps, le Saint-Laurent a été un lieu de naufrages. Lorsque les navires de la Rochelle entreront dans le port de Québec, ils n'y rencontreront plus les "fermiers" de 1730, mais bien plutôt

des *business men* plus dangereux pour le commerce français que les tempêtes du golfe et les rapineries de l'ancien régime (5).

NOTE.—(En écrivant cet article je me souvenais de la tentative faite huit années auparavant pour établir une ligne de bâteaux à vapeur entre la France et le Canada. Mes lecteurs de 1893 ont dû y penser comme moi car mes allusions étaient alors comprises—l'affaire avait été pitoyable, pour les causes que j'indiquais sans trop les préciser).

---

5. Cet article, écrit le 31 août 1893, était alors très-à-propos. Maintenant que notre commerce avec la France a pris des proportions considérables, il n'a plus la même portée, mais nous le publions quand même sous sa forme originale.

Pour complément au livre déjà cité de M. Garnault, les intéressés pourront lire du même auteur, *le Commerce rochelais au dix-huitième siècle*, publié à la Rochelle, in-8, XX-352 pages.

JEAN VERRAZANO.

Les amateurs de l'histoire du Canada savent que tout le monde n'est pas d'accord sur les voyages et découvertes de Verrazano, non plus que sur l'origine du nom de "Nouvelle-France" appliqué à cette partie de l'Amérique du Nord que nous habitons; bien plus, on a fait de Verrazano un corsaire croisé d'un pirate, qui aurait terminé son existence au bout d'une corde, avec l'aide des autorités judiciaires.

Ces trois points viennent d'être (1899) élucidés et réglés à jamais par M. Gabriel Gravier, de Rouen, membre correspondant de la Société Royale du Canada, qui imprime une étude à ce sujet dans le bulletin de *la Société Normande de Géographie.* Celle-ci est une publication de grande valeur scientifique, déjà âgée de vingt-deux ans, éditée avec un goût et un art tout français. M. Gravier en est le fondateur.

Les Canadiens aimeront à connaître ce que le savant auteur expose aujourd'hui à l'examen du public lettré, vu que sa démonstration se rapporte directement à cette Nouvelle-France, dont nous sommes le sang, la moëlle et les os.

J'analyse et copie souvent les textes de M. Gravier:—

Giovanni da Verrazano était né vers 1485, à Val di Greve, près de Florence, d'une famille déjà distinguée et qui s'est éteinte en 1819, à Florence, dans la personne du chevalier Andrea da Verrazano.

Il dut entrer jeune au service des armateurs de Dieppe, puisque Desmarquets, dans ses *Mémoires Chronologiques* (1),

1. Jean-Antoine Desmarquets, *Mémoires Chronologiques pour servir à l'Histoire de Dieppe.* Dieppe, Honfleur, Saint-Malo et la Rochelle étaient à cette époque les plus grands ports de France.

lui fait faire, en 1508, le voyage de Terreneuve avec Thomas Aubert, qui remonta le Saint-Laurent quatre-vingts lieues et mena en France un Sauvage de ces régions (2). Néanmoins, Jean Denis, de Honfleur, qui dressa la carte de Terreneuve et des environs, en 1506 (3), avait connu le golfe avant Aubert. Ni l'un ni l'autre ne soupçonnaient l'existence du fleuve car partout ils trouvèrent l'eau saumâtre et, en fait de courant, ne purent distinguer que celui de la marée.

Jean Vérassen, comme l'appelle Desmarquets, séjourna ensuite au Caire et en Syrie. Lorsque, en 1522, on apprit le succès du voyage de Magellan (4), notre Florentin se dit qu'il devait y avoir, au nord comme au sud, un détroit mettant en

2. Le R. P. Biard, dans sa *Relation de la Nouvelle France*, etc., in-12, 16 pages, publiée en 1616, dit que Thomas Aubert, pilote dieppois, avait amené en France un Sauvage qu'il fit voir "avec admiration et applaudissement à toute la France". Verrazano, d'après quelques écrivains, commandait un des deux vaisseaux de Thomas Aubert; celui-ci était à l'emploi de Jean Ango.

3. La carte attribuée à Jean Denis, de Honfleur, est une des plus anciennes que l'on connaisse. Elle a été reproduite sur feuille, en 1608, d'après la copie originale faite par Denis sur une écorce de bois de bouleau; elle mesure vingt-cinq centimètres dans les deux sens. Harrisse dit que les légendes y sont de date plus récente mais, néanmoins, demeurent apocryphes.

4. Fernand de Magellan, navigateur portugais, né à Porto (?) vers 1470. Entré au service de Charles-Quint en 1512, il lui exposa son projet de chercher au sud de l'Amérique un passage vers l'ouest. Parti d'Espagne en 1519 avec cinq vaisseaux, Magellan longea la côte de l'Amérique du Sud et, après avoir évité une révolte d'une partie de son équipage, il pénétra dans le détroit auquel il donna son nom. Il passa ainsi dans l'océan Pacifique qu'il traversa en diagonale et aborda aux Iles Philippines le 15 mars 1521, après quatre mois de navigation. Magellan périt durant une guerre qu'il faisait contre une peuplade voisine de celle du roi de Zébu, en 1521. Son lieutenant, Sébastien del Cano, ramena le reste de son équipage sur *le Vittoria*. C'est le premier voyage connu autour du globe.

communication l'Atlantique avec la mer du Cathay (la Chine) et il s'adressa à François Ier dans ces termes, d'après le texte de Ramusio: "Discorso sopra la terra forma." "Je pense bien trouver l'obstacle des terres nouvelles, mais je pense arriver à quelque passage qui m'ouvrira l'océan à l'extrémité de l'Asie."

Dans ses lettres des 27 mars et 28 avril 1523, Jean de Silveira, ambassadeur du Portugal auprès du roi de France, écrit à son souverain que "Maître Jean Verrazano va en découverte vers le Cathay, mais on ignore la date de son départ à cause de différends, je crois, entre lui et ses hommes."

Vers le même temps, Jean III, roi de Portugal, fut informé par des Portugais qui trafiquaient en France, qu'un "certain Jean Verrazano, florentin de nation, s'offrait au roi François pour découvrir en Orient (par la voie de l'Occident) des royaumes que les Portugais n'ont pas vus et, que dans les ports de Normandie, des navires se préparent, avec l'appui ouvert des amiraux des côtes de France et l'appui dissimulé du roi François pour aller occuper la terre de Sainte-Croix, appelée Brésil." Ceci est tiré de la *Chronique,* de Francisco d'Andrada. D'ailleurs, M. Gravier cite copieusement ses autorités et j'y réfère le lecteur.

Le 8 juillet 1524, Verrazano écrit à François Ier qu'il a quitté Dieppe en 1523 pour le voyage de découverte qu'il lui avait commandé; qu'une tempête l'a séparé de deux de ses navires (5); qu'il s'est réfugié, avec les deux autres, pour les réparer, dans un port de Bretagne; qu'il est définitivement parti le 17 janvier 1524 avec un seul vaisseau, le *Dauphin* (6),

5. Le sort de ces deux navires n'a pas été connu. (Ferland, *Cours d'histoire du Canada*).

6. Le *Dauphin* portait cinquante hommes et avait des munitions pour huit ou dix mois. Il mit pied en Amérique après cinquante jours de navigation. (Ferland, *Cours d'histoire du Canada*).

d'un rocher désert voisin de l'île de Madère. Il raconte son voyage (7).

Ramusio explique que "l'an 1524, un grand capitaine du roi très chrétien François, nommé Giovanni (Jean) de Verrazzano, florentin, a navigué le long de toute la côte jusqu'à la Floride."

Le 24 août 1524, Fernando Carlé, de Florence, se trouvait à Lyon où François Ier était attendu. Il informa son père, comme d'une nouvelle qui devait intéresser tout Florence, du retour à Dieppe (8) de Giovanni Verrazano que tous connaissaient et joignit à sa lettre copie de la communication du découvreur du 8 du mois précédent. Ces lettres, prêtées, copiées, recopiées, traduites, ont eu une grande circulation. Dès 1556, Ramusio les imprimait. M. Ferland en a copié les parties importantes.

Jean Ribaut n'avait qu'une vingtaine d'années en 1524 (9) ;

---

7. Le manuscrit du voyage de Verrazano paraît avoir été conservé par l'historien anglais Hakluyt. La première édition italienne connue date de 1563 ; il en fut imprimé une autre en 1769 ; la version anglaise parut en 1582. Une narration peu intéressante se trouve dans le troisième volume de J.-B. Ramusio, *Recueil des Navigations et Voyages* (en italien), Venise, 1550, et traduit en français, en 1566, par le professeur J. Temporal.

La plupart des auteurs s'accordent à placer le voyage de Verrazano en 1524. Le Père Charlevoix dans son *Histoire de la Nouvelle-France*, mentionne ce voyage en 1523 et un second en 1524 ; ceci est certainement une erreur car les documents authentiques prouvent tout le contraire.

8. Dieppe, à cette époque, comptait les plus riches armateurs de l'Europe et les meilleurs pilotes qui illustrèrent la France aux XVe et XVIe siècles.

9. D'après l'*Encyclopédie universelle* de Pierre Larousse, il paraîtrait plus certain que Ribaut naquit vers 1520, donc la date ci-haut indiquée ne serait pas juste. Ce calviniste dieppois, pour ménager un refuge aux coreligionnaires de Coligny, fut chargé de chercher en Amérique un lieu propre à établir une

à Dieppe il vit le départ ainsi que le retour de Verrazano. Plus tard, il écrivait: "La terre qui est vers le pôle arctique ou septentrion est nommé la Nouvelle-France, pour autant que l'an mil cinq cent vingt-quatre, Jean Verrazano, florentin, fut envoyé par le roi François premier et par madame la régente, sa mère, aux terres neuves, auxquelles il prit terre et découvrit toute la côte qui est depuis le tropique du Cancer, à savoir depuis le vingt-huitième degré jusqu'au cinquantième (de la Floride à Terreneuve) — et encore plus devers le nord. Il planta en ce pays les enseignes et armoiries du roi de France, de sorte que les Espagnols mêmes, qui y furent depuis, ont nommé ce pays terre Francesque" (10).

Ramusio explique comment Verrazano vit le Labrador, la contrée des morues (Cap-Breton) et la Nouvelle-France, laquelle va de la Nouvelle-Ecosse à la Floride.

Jean Parmentier (11), capitaine au service de Jean Ango

---

colonie protestante. Parti de Havre-de-Grâce le 18 février 1562, avec deux navires, Ribaut choisit la Caroline où il construisit le Fort-Charles, en l'honneur de Charles IX. René de Goulaine de Laudonnière, gentilhomme du Poitou, l'accompagnait. De retour en France (à Dieppe), le 20 juillet 1563, il repartit en 1565; mais à peine débarqué, il fut assailli par les Espagnols de Ménendez; ses hommes furent pendus "non comme Français, mais comme hérétiques". Ribaut, lui, fut poignardé.

10. Les historiens anciens écrivent *francesque*, *françoise* ou *francis;* d'autres, *franciscane* ou *franciscaine.*

11. Les frères Jean et Raoul Parmentier furent deux des plus célèbres pilotes de Jean Ango. Le premier naquit vers 1494 et l'autre en 1498 ou 1499. Un autre frère, remarque Crignon, aurait aussi été pilote. Ces trois navigateurs appartenaient à une famille bourgeoise de Dieppe; ils avaient de l'instruction, beaucoup de science astronomique, géographique et cosmographique. En 1520 et 1529, ils firent deux voyages à Sumatra et, à leur retour, produisirent plusieurs cartes d'une grande utilité à plusieurs points de vue. A bord de leurs navires (1529), *le Sacre* et *la Pensée*, étaient le poète Pierre Crignon et Pierre Mauclerc, astrologue; plusieurs savants de Dieppe étaient aussi de l'expédition.

(12), dit, dans la relation de son voyage à Sumatra, en 1529: "En allant au delà (au sud) du cap des Bretons se trouve une terre contigüe dont la côte s'étend à l'ouest et un quart sud-ouest jusqu'à la Floride, sur une longueur d'environ 500 lieues. Cette côte fut découverte, il y a cinq ans, par messire Giovanni Verrazano, au nom du roi François et de madame la régente et la contrée est appelée Franciscane, même par les Portugais."

En 1526, Verrazano était à Rouen avec son frère Jérôme et tous deux dressaient une carte sur laquelle on lit: "Nova Gallia" pour titre, suivi de la légende: "Verrazano sua Gallia Nova quale discopri 5 anni fa Giovanni di Verrazano fiorentino per ordine e commendamento del Christianissimo Re di Francia." La carte ne parut qu'en 1529, c'est pourquoi elle porte "5 anni" (13).

Parmi les noms de lieux on relève ceux de "Dieppa, Lungavilla, Normanvilla, Sangermano, Angolesme, Vendomo,

12. Jean Ango, sieur de la Rivière, né vers 1485, appartenait à une famille de marchands; dès l'époque des découvertes, il envoya annuellement de quinze à vingt vaisseaux aux Indes et en Afrique. Il devint le plus riche marchand de l'Europe. Il fut nommé gouverneur de Dieppe par François Ier qu'il avait reçu avec une magnificence éclatante durant un séjour du roi en Normandie. Les Portugais ayant pris un de ses vaisseaux en pleine paix, Ango arma pour son propre compte dix-sept navires contre le port de Lisbonne, répandit la terreur sur les côtes du Portugal et obligea le roi de ce pays à faire des excuses à François Ier, et à payer une indemnité aux armateurs de Dieppe. Celui qui dirigea cette guerre "privée" avec une audace insurpassable fut Johanes Florin dont il est parlé plus loin. Jean Ango fournit des armements contre l'Angleterre, fit des prêts considérables au roi François Ier, et mourut presque ruiné, en 1551, après avoir dépensé près de quarante millions pour l'Etat. Il avait été nommé, en 1508, amiral de France.

13. Cette carte disparut vers le milieu du XVIe siècle mais fut retrouvée à Rome, en 1852, par un nommé Thomassy, numismate.

Navarra, C. de San Luis, Orlean, Bonivetto, C. de Bretton, Loisa", qui marquent un attachement à Dieppe, au petit pays de Longueville, près cette ville, à la province de Normandie, à Saint-Germain, résidence du roi, aux provinces ou pays d'Angoulême, Vendômois, Navarre, Orléans, transportés ainsi dans cette Nouvelle-France. Les caps Saint-Louis et Breton s'accordent avec le sentiment français. L'amiral Bonnivet (14), le chef de Verrazano, a aussi sa part, de même que Louise de Savoie, mère de François Ier.

En 1525, à la fin de septembre, "messire Jehan de Verrazano" eut un procès à Dieppe, mais on ne dit pas s'il était alors dans cette ville. Un peu plus tard, en 1526 (?) Verrazano fait un arrangement avec Philippe de Chabot (15), amiral de France et de Bretagne, Guillaume Prudhomme, général de Normandie, Pierre d'Espinolles, Jean Ango et Jacques Boursier, pour envoyer aux Indes deux gallions appartenant à l'amiral et une nef de Jean Ango sous le commandement de Verrazano. Le 11 mai 1526, "noble homme Jehan Verrassenne, capitaine des navires équipés pour un voyage aux Indes", nomme pour son procureur Jérôme de Verrassenne "son frère et héritier", avec Ianobis de Rousselay, l'un des associés en ce voyage. Cette pièce est signée: "Janus Verrazanus."

Le lendemain, il donne une procuration à Adam Godefroy, bourgeois de Rouen.

---

14. Guillaume Gouffier, seigneur de Bonnivet, né en 1488, tué le 24 février, 1525, à la bataille de Pavie dans laquelle François Ier fut fait prisonnier; la captivité de ce prince dura jusqu'en 1526, ce qui empêcha Verrazano de s'occuper de ses découvertes en Amérique.

15. Seigneur de Brion, comte de Charny, marquis de Mirebeau; compagnon d'enfance de François Ier, l'amitié du prince lui valut de grands honneurs à la cour. Philippe de Chabot était très porté pour Verrazano.

Le 24 décembre 1527, Silveira (16), ambassadeur du Portugal, écrivait à son souverain que Verrazano devait partir en février ou mars, avec cinq navires dont il était l'amiral, pour une rivière du Brésil où se trouve un fort—probablement un fort portugais.

André Thevet dit que "Jehan Verazze" partit de Dieppe le 17 mars 1528, par l'ordre de François Ier, qu'il parcourut toute la côte de la Floride et qu'il fut tué par les Sauvages de cette contrée. Thevet écrivait en 1550 (17).

Que disent nos historiens sur Verrazano? Je ne citerai que les trois derniers:

Garneau parle du voyage de 1523-24 et d'un autre dans lequel le navigateur serait allé vers le 34e degré de latitude.

Ferland donne beaucoup de détails et s'accorde en tout avec M. Gravier, sauf qu'il mentionne la fin tragique du découvreur en disant qu'elle dut arriver longtemps après 1524.

Faillon place en 1520 le voyage de 1524, cite la lettre du 8 juillet 1524, et c'est tout. Mais, dans les Notes, à la fin de son premier volume, il incline à croire que le Père Pierre Biard, écrivant en 1611, avait raison de penser que le nom de Nouvelle-France venait de Verrazano (18).

Les connaissances géographiques résultant des explorations de Verrazano peuvent se résumer comme suit:

---

16. On compte sept ou huit ambassadeurs dans cette famille Silveira.

17. *Les Singularités de la France antarctique* et la *Cosmographie universelle.* André Thevet, natif d'Angoulême, qui fut l'historiographe du roi de France à partir de 1559, fut un historien peu consciencieux. Cependant, ses livres contiennent une foule de renseignements précieux sur les premières découvertes en Amérique. Il écrivit son premier volume en 1558 et non en 1550 tel que ci-haut indiqué.

18. Le dictionnaire Larousse attribue à Verrazano la dénomination de "Nouvelle-France".

De la Floride au Maine, il ne se rencontre pas de fleuve assez considérable pour indiquer une grande profondeur de terre. Donc, à cent lieues de l'océan, il doit y avoir des montagnes ou autres élévations naturelles d'où partent, pour se diriger à l'ouest et tomber dans le Pacifique des cours d'eau plus ou moins longs. Ces derniers n'existent peut-être pas, car les Sauvages font comprendre que, au-delà de l'endroit d'où sortent les rivières qui débouchent à l'Atlantique, règne une sorte de mer qui pourrait bien être une vaste baie du Pacifique. Ce sont nos grands lacs.

Verrazano croyait, comme Colomb, que les terres de l'Amérique du Nord n'étaient qu'une mince lisière séparant les deux océans. Dans leurs calculs, ces deux hommes omettaient à peu près le tiers du volume du globe.

Cartier, en 1534 et 1535, cherchait tout bonnement la "mer de Verrazano." Sa découverte commença le jour où il s'aperçut qu'il entrait dans un fleuve dont le débit indiquait l'existence d'un vaste continent. L'été de 1536, il annonça au monde européen le renversement de la théorie de Verrazano et l'étonnante nouvelle que la terre se continuait sans fin à l'ouest du Saint-Laurent. Deux cents huit ans plus tard, La Vérendrye revenait des Montagnes-Rocheuses dévoilant enfin le "mystère des terres neuves."

Je ne sais si aucun écrivain du Canada fait mention de Verrazano pirate. Il nous reste à voir cette accusation.

En 1875, M. Henry Murphy, de New-York, a publié contre Verrazano (19) un livre qui fit beaucoup de bruit. Il

19. Henry Cruse Murphy, journaliste de talent, historien d'occasion, né à Brooklyn, N.-Y. le 15 juillet 1810, mort le 1er décembre 1882. Avocat, ministre (1857-61) ; il a écrit : ***Henry Hudson in Holland*** (1859), *Anthology of the New Netherlands*, (1865), *the Voyage of Verrazano* (1875), etc., où la vérité historique n'y est jamais poussée plus loin que la légende.

prétend qu'à l'époque des voyages dont il est parlé ci-dessus, Verrazano piratait sous le nom de Giovanni Florin, autour des côtes d'Espagne et du Portugal, et il produit naturellement une foule de "preuves" dont la principale est celle-ci:

"La verdad es, que en este tiempo, infestaba neustros mares, Juan Florentin pirata Frances. (Gonzalez Barcia, ouvrage sur la Floride qui parut en 1728).

Ce qui veut dire: "La vérité est qu'en ce temps-là nos mers étaient infestées par Jean Florentin, pirate français."

M. Murphy a lu: "Jean Verrazano, Florentin, pirate français." Cependant, Barcia parle de Verrazano séparément de cet homme, qu'il mentionne une seule fois en passant, comme on vient de le voir.

M. Gravier répond de la manière suivante:

En 1523, Giovanni Florin a capturé un navire portugais qui revenait des Indes avec un chargement évalué à 180,000 ducats.

En mars 1524, Johanes Florin, capitaine d'une flotte de Jean Ango (20), s'est emparé, sur la route des Canaries, d'un navire chargé de diverses marchandises et appartenant à Vincente Fernando.

En août, même année, Johanes Florin, capitaine d'une flotte d'Ango, capture et pille, au cap Saint-Vincent, à la côte d'Afrique, plusieurs navires appartenant à Fernando Vallascie.

En septembre, même année, Johanes Florin, capitaine d'une flotte d'Ango, pille et coule à fond, aux îles du cap Vert, près la côte d'Afrique, un navire commandé par Johanes Viegas.

Au mois d'avril 1525, Johanes Florin, commandant une

20. Le même Ango que plus haut parlé.

flotte d'Ango, capture un navire qui faisait route pour San Lucar de Barrameroute pour les Canaries.

En août, même année, Johanes Florin pille un navire portugais, entre Faro et Tavira, port de l'Algrave, région du Portugal.

En 1526, Johanes Florin est sur les côtes du Portugal. Au mois d'avril, il y capture, à vingt lieues de Tavira, un navire portugais. En mai, il s'empare d'un vaisseau qui faisait route pour les Canaries.

En 1526, Johanes Florin, capitaine, prend un navire qui faisait route pour les Flandres. Au mois de septembre, il en prend un autre qui se rendait à Lisbonne.

En septembre ou octobre, même année, Juan Florin est capturé par des gens du golfe de Biscaye, conduit à Cadix, puis à Madrid, ensuite à Colmenar de Arenas près de Tolède où il est exécuté en novembre sur un ordre signé de Charles-Quint, à Lerma, le 13 octobre 1527.

Ainsi donc, ce Jean Florin piratait pour le compte de Jean Ango, lequel avait, de son chef, déclaré la guerre au roi de Portugal, ce qui est une curiosité de la manière d'agir de cette époque. La guerre entre la France et l'Espagne justifiait, d'autre part, le même Ango de piller et rançonner les Espagnols.

L'alibi de notre Jean Verrazano est complet. On ne saurait lui imputer les actes de Florin, car nous avons vu plus haut ce qu'il faisait et où il était en 1523-27. De plus, il partit de Dieppe quatre mois après la pendaison de Florin

en Espagne, se dirigeant vers la Floride et le Brésil où il trouva la mort comme on sait (21).

1899.

21. L'encyclopédie américaine de MacCracken rapporte que Verrazano fut pris et exécuté comme pirate français à Pico (île portugaise des Açores), en novembre 1527, sous l'accusation d'avoir capturé, en 1523, un navire contenant pour $1,500,000 de valeur en or, envoyé par Fernand Cortez à Charles-Quint.

L'écrivain R. Purchas, un Anglais, écrit que dès le printemps de 1521, le cardinal Wolsey appuyé par Henri VIII, désirait équiper cinq vaisseaux pour un voyage en Amérique; il avait essayé d'obtenir le concours des commerçants et des armateurs de Londres, mais cette expédition fut retardée jusqu'en 1527. Au printemps de cette année-là, des vaisseaux furent équipés sous le commandement de John Rut, pour aller à la recherche d'un passage vers l'ouest par le détroit de Davis. Il est dit qu'au cours de ce voyage, le capitaine John Rut perdit son pilote, un Italien, qui fut tué dans une escarmouche avec des Indiens. Biddle, dans sa biographie de Cabot, mentionne ce fait et il ajoute "que Verrazano fut pris, tué et mangé par les Sauvages, sur les côtes du Brésil, en présence de ses compagnons restés sur le navire". Alors, les naturels de ce pays devaient être les Caraïbes? L'écrivain Asher, dans son travail sur Henry Hudson, partage cette opinion; nous n'y trouvons à redire que ceci: John Rut ne voyageait probablement pas pour le compte de l'Angleterre en 1528. Nous l'avons vu, en 1527, au service de Wolsey, mais il paraîtrait plus acceptable qu'il aurait été engagé comme chef ou commandant de l'expédition de Verrazano qui partit de Dieppe le 17 mars 1528. A l'appui de cette assertion, M. Margry (*les Pilotes de Jean Ango*, dans *les Navigations françaises*) ajoute que John Rut, sous pavillon anglais, en 1527-8, voyageait pour le compte d'Ango.

LE SIEGE DU LONG-SAUT (1)

I

Le poste de Québec était fondé depuis quarante-cinq ans; il y avait dix-neuf ans que Trois-Rivières possédait des habitants stables; douze ans que Montréal vivait dans les murs de son fort — et cette colonie, qui eût dû compter deux ou trois mille hommes en état de la faire respecter, en 1653, était si faible qu'elle regardait comme son unique salut une centaine d'hommes nouvellement engagés pour partager ses travaux, sa destinée, et au besoin ses périls.

Aucun seigneur jusque-là n'avait amené un pareil noyau de population; en outre, la situation de Montréal, presque au bord du pays des Iroquois, plus périlleuse pour elle-même, créait un poste avancé et menaçant qui assurait plus de tranquillité aux établissements inférieurs du fleuve: ce n'est donc point sans raison que l'abbé Faillon dit que cette oeuvre toute chrétienne et dévouée fut alors le bouclier et peut-être le salut de la colonie canadienne. Montréal sauva la colonie en 1653 et en 1660.

Les annalistes et les historiens qualifient de soldats les hommes arrivés à Montréal en 1653. C'étaient tout bonnement des engagés et des gens de métiers qui, à l'heure de

1. L'objet de cet article consiste à donner les traits saillants du tableau que présentait le Canada durant la période des "temps héroïques" — par conséquent M. Sulte a laissé nécessairement dans l'ombre une foule de détails appartenant à la grande histoire. Les choses essentielles y étant exposées, cela suffit pour nous indiquer et nous faire comprendre les faits dominants.

l'épreuve, ont su se transformer et manier les armes avec bravoure.

Déterminés à se jouer des Français comme ils se jouaient des Hurons, les Iroquois feignaient de désirer des missionnaires. On se laissa prendre à ce piège plus que grossier. La Relation de 1654 dit: "L'entreprise d'aller, dès le printemps prochain, porter une mission dans le coeur des nations iroquoises nous oblige à demander à votre Révérence le secours de six de nos Pères, car nous sommes trop peu. M. de Lauzon, notre gouverneur, fait état d'y envoyer un nombre de Français choisis, pour y commencer une nouvelle habitation."

La paix désirée fut conclue. Les massacres ne cessèrent pas, cependant. L'année 1654, la guerre régnait dans toute son horreur. En 1655 de même. Et pas de troupes! Le Père Le Mercier écrivait: "Depuis la destruction du pays des Hurons, les Iroquois ont toujours avancé leurs conquêtes et se sont rendus si redoutables en ce pays que tout plie sous leurs armes. Ils ont encore la force en main, et il ne tenait qu'à eux de massacrer le reste de la colonie française, ne trouvant presque point de résistance, ni du côté des Français ni du côté des Sauvages non confédérés."

C'est à peine si les Français de tout rang, âge et sexe dépassaient un millier d'âmes — soit deux cents hommes en état de porter les armes — et ces hommes n'étaient pas ici pour la guerre. Montréal, placé à la frontière, intimidait seul les maraudeurs; aussi voyons-nous que, l'automne de 1655, on convint en ce lieu d'une suspension d'hostilités, en retour de sept ou huit chefs iroquois capturés que M. de Maisonneuve consentit à rendre. Par malheur, les Hurons de l'île d'Orléans avaient donné des espérances aux Iroquois, leurs frères par la langue, par le sang et par les coutumes, et

la belle saison de 1656 était à peine commencée que les bandes de massacreurs reparurent sur les bords du fleuve.

Les Hurons qui se sentaient disposés à suivre les Iroquois étaient retenus par le voisinage des Français et par la désapprobation de ceux de leurs compatriotes qui étaient moins portés à se joindre aux vainqueurs. Il n'en est pas moins vrai que la cause iroquoise gagnait du terrain à l'île d'Orléans, par suite de l'audace des entreprises de cette nation et du peu de ressources que possédait la colonie française. Résolus de frapper un coup décisif, les maraudeurs visaient surtout à intimider les Hurons — et il faut avouer qu'ils avaient carte blanche pour cela. De temps en temps, la décharge d'un fusil abattait une personne à l'orée d'un bois ; un canot était poursuivi et coulé par des gens placés en embuscade ; le feu prenait aux alentours des cabanes de Sauvages : le plan d'action des Iroquois était complet.

La situation devint tellement critique que le sentiment de la défense n'exista plus. C'est alors que les Iroquois firent irruption dans l'île d'Orléans, massacrèrent ceux qui leur résistèrent et repartirent en bel ordre, emmenant une foule de prisonniers. Les soixante-quinze ou quatre-vingts Canadiens et Français qui demeuraient à Québec eurent le loisir de se porter au bord de l'eau et de voir défiler les ennemis brandissant les chevelures qu'ils venaient de lever, et faisant crier de douleur les prisonniers en leur arrachant les ongles et leur brûlant les chairs avec des allumettes à leur mode.

Le gouverneur général (M. de Lauzon) abandonna le pays, l'automne de 1656, pour retourner en France, soit qu'il fût rappelé, soit que le découragement l'eût décidé à s'éloigner des lieux où sa présence évoquait trop de souvenirs pénibles.

Le sieur de Charny, son fils, âgé de vingt ans, prit la charge de gouverneur général en attendant qu'un successeur

fût nommé. Cet enfant devint, encore plus que son père, le jouet des Cinq-Nations. Les délégués se présentèrent à lui, en 1657, et lui intimèrent l'ordre de leur livrer les derniers Hurons. Cela se passait à Québec, en présence de toutes les autorités de la colonie — et personne n'osa répondre à d'aussi humiliantes propositions ! Comme pour mettre le comble à ce déplorable état de choses, on consentit à envoyer un certain nombre de Français former un établissement au milieu du pays des Iroquois. C'était non seulement subir l'insolence des ennemis, mais entrer dans leurs vues et leur obéir à la lettre. Les Jésuites y voyaient la cause de la religion à servir, et les amis du gouverneur s'imaginaient que la bonne entente allait désormais régner entre les Français et toutes les nations : double erreur dont il est étrange qu'on ne se soit pas aperçu, car les Iroquois n'en étaient pas à leurs premières fourberies ! Le capitaine Dupuis, qui commandait la petite garnison de Québec, partit en 1656 avec cinquante-cinq hommes pour aller créer cette colonie à Onnontagué, côté est du lac Ontario.

II

Il ne restait plus d'espoir à la colonie en dehors de Montréal. Ce petit poste devenait le boulevard de tout le pays. La milice des Trois-Rivières était à peine suffisante pour garder les abords du village. Les habitants trop dispersés autour de Québec, soit à l'île d'Orléans, soit à la côte de Beaupré, soit aux environs de Sillery, se trouvaient dans l'impossibilité de se défendre malgré leur nombre, tandis qu'à Montréal, outre l'avantage du groupement, on avait eu à la tête du poste, depuis plusieurs années, un homme d'énergie qui était en même temps un militaire redouté des Iroquois. Cependant, la situation menaçant de se compliquer

davantage, M. de Maisonneuve était passé en France, l'automne de 1656, dans l'espoir d'obtenir des secours, et le sort de la colonie entière dépendait de nouveau du succès de ce personnage dévoué.

Notons en passant que sur les soixante et dix premiers hommes établis à Montréal il y en eut trente de tués par les Iroquois. Aux Trois-Rivières la proportion est à peu près semblable.

On était au fort des embarras causés par les insistances des Iroquois à amener le reste des Hurons dans leur pays, où était, depuis un an, un groupe d'une cinquantaine de Français. Les délégués prononçaient des discours en présence de M. Charles de Lauzon, gouverneur, dans lesquels ils protestaient de leur amitié inaltérable; et, comme ils n'obtenaient pas ce qu'ils demandaient, ils passaient aux menaces, puis aux supplications. Au milieu de ces pourparlers, chaque jour apportait la nouvelle de quelque meurtre commis sur des Sauvages des environs de Québec ou des colons isolés. Les orateurs iroquois excusaient leurs gens en les qualifiant de "folles jeunesses" et reprenaient leurs harangues insolentes. M. de Lauzon endurait tout. Enfin, la plupart des Hurons partirent (2) avec les délégués; d'autres furent massacrés sous les yeux des missionnaires qui les conduisaient—présage de ce qui se préparait dans les cantons. Les Iroquois triomphaient en tous sens.

M. d'Argenson était vainement attendu. Au mois d'août, on apprit qu'il ne viendrait pas cette année. M. de Lauzon, impatient de quitter le fardeau des affaires publiques, confia la direction du pays à M. Louis d'Ailleboust, et s'embarqua pour la France le 18 septembre 1657.

2. En juillet 1657.

Ceux qui étaient allés, en 1656, établir un poste chez les Iroquois n'avaient pas tardé à voir qu'ils étaient dupes de la perfidie de cette nation. C'est comme par miracle qu'ils en réchappèrent. Tout le temps de leur séjour en ces endroits fut employé en pures négociations, alors que l'on croyait leurs travaux sur la voie du progrès. Pour nous servir d'une expression caractéristique, disons que les Iroquois leur vendaient du plomb. On les amusait avec de belles paroles, tandis que des bandes de maraudeurs continuaient de ravager nos établissements le long du fleuve, entre Montréal et Québec. M. d'Argenson venait d'arriver de France en 1658; il allait se mettre à table lorsque le cri de guerre retentit. C'était la coutume journalière. Les habitants couraient aux armes entre chaque repas. Le gouverneur voulut avoir le dernier mot avec les assassins qui infestaient la campagne. Il paya de sa personne, faillit être tué par excès de bravoure, parcourut le fleuve, haut et bas, mais sans rien gagner, et se lassa. La partie n'était point égale. S'arrêtait-il dans les habitations françaises, on lui apprenait que de nouveau massacres venaient d'être commis et que les auteurs de ces forfaits rôdaient aux environs. Alors, bouillant d'ardeur et du noble désir de protéger ses gens, il remontait en chaloupe, battait les grèves, essuyait quelques coups de feu, apercevait l'ennemi qui fuyait à travers les bois ou sur ses légers canots d'écorce, et s'en retournait désespéré. Si une flottille de traite se montrait quelque part, les Iroquois tombaient dessus et la pillaient. Les Sauvages alliés avaient pris l'habitude de ne plus se rendre au Saint-Laurent. Ils rencontraient les Français dans les territoires du nord, entre l'Ottawa et le Saguenay. Vaine retraite! Les Iroquois les y atteignirent. Des combats sanglants résultaient de ces surprises. La dévastation s'éten-

dit à cinquante lieues au nord et à l'est des Trois-Rivières. Le dernier espoir de la traite de ce côté s'anéantissait. Un désastre était suivi d'un autre.

Des chasseurs qui venaient de la rivière Ottawa, rapportèrent, en avril 1660, que trois cents Iroquois se trouvaient réunis quelque part entre Hull et le lac des Chênes, ce qui dénotait leur intention de porter un coup sur Montréal, car si leur habitude, depuis sept ou huit ans, était de faire la chasse d'hiver dans ces territoires, jamais leurs bandes ne dépassaient vingt ou trente hommes qui se tenaient indépendantes les unes des autres.. La concentration indiquait un plan de guerre.

En effet, Montréal était l'objectif de ces Sauvages. Ils devaient se rencontrer avec cinq cents autres qui descendaient par la rivière Richelieu.

Quarante Hurons, partis de Québec, au mois d'avril, pour chercher l'ennemi, furent rejoints par six Algonquins en passant aux Trois-Rivières. Les Hurons étaient commandés par Kanontaga, les Algonquins par Mitiwemeg, deux chefs de renom. Leur projet était de faire des coups isolés, dresser des embuscades — la petite guerre — mais, rendus à Montréal ils s'unirent avec Adam Dollard des Ormeaux qui organisait une expédition composée de seize Français, la plupart jeunes gens arrivés de France, comme lui, assez récemment. Dollard avait conçu l'idée incroyable d'arrêter, avec si peu de force, l'armée iroquoise (3). C'était une âme chevaleresque mue par le désir de s'illustrer, et douée d'un fort prestige puisqu'il entraîna ses compagnons malgré Le Moine, Closse, Belestre et

3. Il a paru, en français, dans le *Canadian Antiquarian* de 1912, p. 45, et de 1913, p. 1, deux études très documentées sur Dollard et ses compagnons et dont l'auteur est M. E.-Z. Massicotte, archiviste du palais de justice de Montréal. On y trouve quantité de renseignements inédits sur les héros du Long-Saut.

d'autres, hommes d'expérience, qui offraient de partir avec eux s'ils voulaient attendre que les Iroquois se fussent rapprochés de l'île de Montréal.

La petite troupe, remplie de courage et de l'esprit de sacrifice, entra dans l'Ottawa, et le 1er mai elle mettait pied à terre à Carillon, au bas du Long-Saut. Quelques heures plus tard, les trois cents Iroquois apparurent ; alors Dollard se retrancha dans une méchante palissade, entre la rivière et un coteau, où il engagea une lutte héroïque prolongée qui a eu un immense retentissement dans notre histoire. Lorsque les Iroquois virent la résistance de cette poignée de braves, ils envoyèrent des messagers avertir, au lac Saint-Pierre, les cinq cents autres guerriers (4). Une fois tous réunis autour du fort débraillé où Dollard tenait toujours bon, les assauts devinrent furieux, mais enfin, vers le vingt mai, les Hurons se rendirent et firent connaître à l'ennemi qu'il ne restait plus que huit Français debout. La cause était perdue, et de nouvelles attaques eurent lieu avec l'enthousiasme d'une victoire certaine. Kanontaga, Mitiwemeg, trois Algonquins et quatre Hurons préférèrent s'ensevelir dans la défaite plutôt que de se fier aux Iroquois. Par une brèche ouverte dans la palissade, les Iroquois fusillèrent les survivants, tandis que Dollard, placé sur un monceau de cadavres, déchargeait ses pistolets dans la masse des ennemis et, avant de succomber à son tour, leur lançait un baril de poudre enflammé. Ce spectacle effrayant impressionna les Sauvages qui venaient d'employer huit cents hommes pendant deux semaines pour se rendre maîtres d'un réduit sans importance.

4. Ceci occupa près d'une semaine.

La Mère de l'Incarnation écrivait de Québec le 25 juin suivant: "L'on avait conjecturé que l'issue de cette affaire serait telle qu'elle est arrivée, savoir que nos dix-sept Français et nos bons Sauvages seraient les victimes qui sauveraient tout le pays, car il est certain que, sans cette rencontre, nous étions perdus sans ressource, parce que personne n'était sur ses gardes, ni même en soupçon que les ennemis dussent venir. Ils devaient néanmoins être ici à la Pentecôte (16 mai), auquel temps les hommes étant à la campagne, ils nous eussent trouvés sans force et sans défense; ils eussent tué, pillé et enlevé hommes, femmes et enfants, et quoiqu'ils n'eussent pu rien faire à nos maisons de pierre, venant fondre néanmoins avec impétuosité, ils eussent jeté la crainte et la frayeur partout. On tient pour certain qu'ils reviendront à l'automne, ou au printemps de l'année prochaine, c'est pourquoi on se fortifie dans Québec. Et pour le dehors, M. le gouverneur (d'Argenson) a puissamment travaillé à faire des réduits aux villages fermés, où il oblige chacun de bâtir une maison pour sa famille et contribuer à faire des granges communes pour assurer les moissons, faute de quoi il fera mettre le feu dans les maisons de ceux qui ne voudront pas obéir. C'est une sage police et nécessaire pour le temps, autrement les particuliers se mettent en danger de périr avec leurs familles. De la sorte, il se trouvera neuf ou dix réduits bien peuplés et capables de se défendre. Ce qui est à craindre, c'est la famine, car si l'ennemi vient à l'automne, il ravagera les moissons; s'il vient au printemps, il empêchera les semences".

Parmi les curiosités que renferme cette lettre il y a: "personne n'était sur ses gardes", tandis que, depuis plus de vingt ans, la situation était la même, soit un état perpétuel d'alarmes. Dans tous les écrits des religieuses et des pères

jésuites la même sorte d'indifférence règne; on dirait le fatalisme musulman qui accepte comme naturels tous les maux dont il souffre et dont il serait possible néanmoins de se débarrasser.

L'acte de Dollard des Ormeaux eut ceci de particulier qu'il se termina, il est vrai par une défaite, mais qui inspira aux vainqueurs un profond découragement. Au lieu de poursuivre la fortune, les Iroquois se retirèrent comme au lendemain d'un désastre.

Tout est merveilleux dans ce fait d'armes; le grand nombre des Iroquois, le peu de Français, la tactique de Dollard qui transporte les opérations à plusieurs lieues de Montréal, l'héroïsme extraordinaire de ses hommes, le désarroi qu'il produit dans l'armée ennemie et, par suite, l'abandon du plan le plus formidable que les Sauvages aient jamais conçu pour anéantir la colonie française, car leur intention était de faire un balayage général jusqu'en bas de Québec.

III

Voyant que les tribus du haut de l'Ottawa ne pouvaient plus se trouver aux rendez-vous indiqués sur le Saint-Maurice, par crainte des Iroquois, on songea au Saguenay et aux peuples qui avoisinaient la baie d'Hudson. Dans ce but, au printemps de 1661, deux expéditions partirent simultanément des Trois-Rivières et de Québec. L'une, commandée par Leneuf de la Vallière, fils de Jacques Leneuf de la Poterie, des Trois-Rivières, remonta le Saguenay; elle paraît avoir rebroussé chemin au lac Saint-Jean, à cause des Iroquois qui s'étaient répandus tout à coup dans la contrée. L'autre, conduite par Jacques Godefroy de Vieux-Pont, né en Canada, fils de Jean-Godefroy de Lintot, prit la direction du Saint-Maurice; elle

comptait trente Attikamègues et se dirigeait en traite vers le lac Necouba. Cette troupe fut rencontrée par quatre-vingts Iroquois qui les attaquèrent; la lutte dura deux jours. Les Attikamègues, d'ordinaire si timides, se défendirent avec une valeur inaccoutumée, mais ils furent écrasés sous le nombre. Pas un seul ne voulut se rendre, préférant recevoir la mort dans le combat que de périr sur le bûcher. Les femmes ne le cédèrent point aux hommes en courage et en intrépidité; se voyant perdues, elles cherchèrent partout l'occasion de se faire tuer plutôt que de tomber vivantes aux mains d'un ennemi féroce. Godefroy fut admirable de sang-froid et d'audace; sa vue soutenait le coeur de ses compagnons; au milieu du feu continuel que les Iroquois dirigeaient sur lui, il se prodiguait avec une telle ardeur qu'on aurait pu le croire invulnérable. Enfin, ne pouvant tenir tête à tant d'ennemis, les Attikamègues plièrent. Godefroy, couvert de blessures, dont plusieurs étaient mortelles, s'affaissa dans une mare de sang, se traîna vers un groupe de mourants et rendit le dernier soupir. Un survivant, le seul, fut capturé, mais il s'évada et parvint aux Trois-Rivières vers le 25 juin. Vingt-quatre Iroquois périrent dans ce combat. L'armée dont ils faisaient partie se composait de trois cents guerriers qui allaient attaquer les Sauvages de Tadoussac. Les chemins étaient coupés partout.

Comme ces nouvelles se répandaient à Québec, un nouveau désastre était survenu le 22 juin. M. Jean de Lauzon, fils, sénéchal de la Nouvelle-France, en fut la principale victime. Les Iroquois avaient enlevé ou tué vingt-trois personnes à Montréal, dans le commencement de l'été. Une autre bande avait assommé tous ceux qui étaient aux environs de Tadoussac. A la côte de Beaupré, huit habitants venaient d'être massacrés. On donna avis à Québec que sept

autres avaient péri de la même manière à l'île d'Orléans. M. de Lauzon, se jetant dans une chaloupe avec sept hommes, longeait la côte sud de l'île lorsque arrivé à la rivière Maheu, il mit pied à terre et voulut savoir ce qui se passait dans la maison de René Maheu. Cette maison était pleine d'Iroquois. M. de Lauzon et ceux qui l'accompagnaient soutinrent une lutte acharnée; mais ils succombèrent, à l'exception de l'un d'entre eux qui fut pris, ayant eu les bras hachés en morceaux avant que de tomber aux mains des ennemis.

Les chroniques du temps nous racontent bien d'autres épisodes de ces jours lamentables. C'était pourtant au lendemain du fameux siège du Long-Saut qui, en 1660, avait sauvé la colonie; mais un échec, même considérable, ne suffisait point à arrêter les Iroquois: ils savaient que la France ne nous fournissait point de troupes. "La guerre des Iroquois, disent les *Relations des Jésuites,* traverse toute nos joies...il n'y a rien de si aisé à ces barbares que de mettre toutes nos habitations à feu et à sang, à la réserve de Québec, qui est en état de défense, mais qui, toutefois, ne serait plus qu'une prison où l'on mourrait de faim, si la campagne était ruinée... C'est une espèce de miracle que les Iroquois, pouvant si aisément nous détruire, ne l'aient pas encore fait, ou plutôt c'est une providence de Dieu qui, jusqu'à maintenant, les a aveuglés et a rompu les desseins qu'ils ont formés de nous faire cette sorte de guerre...Ils ont fait des coups de coeur et se sont signalés, en certaines rencontres, autant qu'on pourrait l'espérer des plus braves guerriers d'Europe. Pour être sauvages, ils ne laissent pas de savoir fort bien la guerre, mais d'ordinaire celle des Parthes qui donnèrent autrefois tant de peines aux Romains. Ce qui est plus étonnant, c'est qu'ils dominent à cinq cents lieues à la ronde, étant néanmoins en

fort petit nombre, car des cinq nations dont l'Iroquois est composé, l'Agnieronnon ne compte pas plus de cinq cents hommes portant armes, dans trois ou quatre méchants villages... Il est hors de doute que si les Agnieronnons étaient défaits par les Français, les autres nations iroquoises seraient heureuses d'entrer en composition avec nous."

Le Haut-Canada, le Michigan oriental, les lacs Ontario, Erié, Huron, la baie Georgienne, le lac Nipissing, la rivière Ottawa étaient aux Iroquois, et leurs bandes chassaient les Eriés de l'Ohio, les Illinois de Chicago et les Outaouas de la baie Verte (5).

1906.

5. M. Sulte a fait sur le siège du Long-Saut un autre article tout-à-fait concentré sur certains détails de cet épisode historique, tandis que le présent travail encadre les événements de sept années qui ont abouti au siège en question. Les deux se complètent et forment un ensemble. Voir: *Pages d'histoire du Canada*, Montréal, 1891, page 257.

PREMIERES CONNAISSANCES DU MISSISSIPI

Ce fleuve a été découvert au moins six fois, par sections, commençant à la partie basse, ensuite le milieu, après cela les sources et, enfin, l'embouchure.

En 1519, vingt-sept ans après l'arrivée de Colomb dans les Antilles, on ne comprenait pas encore ce que pouvaient être les territoires situés entre la Floride et le fond du golfe du Mexique. Etait-ce un continent? Les navigateurs n'ayant pas aperçu les bouches du Mississipi, ne soupçonnaient l'existence d'aucun cours d'eau digne d'attention et n'étaient pas loin de croire que la lisière nord du grand golfe constituait une île.

Alonzo de Pineda qui, comme tous les Espagnols, cherchait des métaux précieux, explora le golfe de la Floride en 1517, la même année où Cortez entrait au Mexique. On dit que Pineda eut connaissance d'une rivière importante, la Mobile ou le Mississipi probablement. Il a dû passer devant les deux puisqu'il s'est rendu jusqu'à la Vera Cruz où était Cortez.

Un autre Espagnol qui pourrait bien avoir vu le delta du Mississipi, c'est Cabeza de Vaca (1), parti en 1528 de la côte

1. Cabeza de Vaca, (Alvar Nunez), né en 1507, mort vers 1564. Sous-chef de l'expédition de Pamphile de Narvaez, en Floride, en 1528, il ramena les rescapés à l'embouchure du Mississipi, où il fut retenu captif durant huit années, dit-on, chez les Sauvages. En 1536, il réussit à s'échapper avec les trois seuls survivants de la troupe de Narvaez, et se réfugia dans une colonie espagnole du Mexique (?). De retour en

ouest de la Floride pour explorer le littoral nord du golfe du Mexique et qui traversa le Texas pour aboutir au golfe de Californie.

Pineda et Vaca faisaient exactement comme les navigateurs normands qui, de 1504 à 1534, passaient devant les bouches du Saint-Laurent mais ne s'en doutaient point ou ne s'en occupaient guère.

Hernandez de Soto (2), compagnon de Pizarre au Pérou (1531), se mit en quête de mines d'or et d'argent, l'été de 1539, avec une escorte de mille hommes qu'il assembla à la baie du Saint-Esprit, côte occidentale de la Floride, d'où il gagna au nord jusqu'à la baie des Apalaches, puis il entra dans les terres, suivit la direction de l'ouest en passant au pied des hauteurs infléchissant à la fin quelque peu au nord et traversa la rivière Tombigbee près de sa jonction avec l'Alabama. Ensuite, marchant au nord-ouest, il aperçut le

---

Espagne, en 1539, il fut nommé gouverneur du Paraguay et fut chargé d'un voyage d'exploration pour achever la reconnaissance de cette contrée et des territoires de la Plata. Il souleva contre lui les colons espagnols par sa mauvaise administration. Bien qu'il écrivit pour se justifier une relation de son voyage qui parut à Valladolid en 1555, il fut expatrié en Afrique pour huit ans.

2. Hernendez de Soto naquit à Barcaroto (Estrémadure) vers 1496 ou 1499. Compagnon de Pedrarias Davila, gouverneur de Darien, en 1519, il épousa la fille de celui-ci; l'empereur le nomma alors gouverneur de Cuba. De Soto servit dans une expédition au Nicaragua, en 1527, puis accompagna de Pizarre au Pérou en 1532, et forma le dessein de conquérir la Floride. Parti de San Lucar (Espagne), en avril 1538, il aborda la Floride à la baie Saint-Esprit le 30 mai suivant et s'y trouva en butte aux hostilités des Indiens, que Narvaez avait précédemment exaspérés par sa cruauté; néanmoins, il poursuivit ses explorations du pays et fut enlevé par la fièvre sur les bords du Mississipi. Son corps, enveloppé dans un drap, fut glissé durant la nuit dans les eaux du grand fleuve qu'il avait découvert.

Mississipi, le 8 mai 1541, vers le 33e de latitude, là-même où Jolliet, en 1673, rebroussa chemin pour remonter ce fleuve. Passant sur l'autre rive, Soto parcourait l'Etat actuel de l'Arkansas, très dépité de ne rencontrer aucune richesse et comparant, sans doute, les indigènes dans leur situation d'hommes primitifs avec les peuples civilisés qu'il avait vus au Pérou. Au printemps de 1542, il descendit droit au sud et atteignit la rivière Rouge du Sud qui se jette au Mississipi vers le 31e degré. C'est là qu'il mourut, le 21 mai 1542.

Son lieutenant, Louis de Moscoso, prit la direction de l'ouest dans l'espérance d'arriver au Mexique, mais, empêché par les montagnes, il retourna au Mississipi, d'où il se rendit à la mer ou golfe du Mexique, longea le rivage de celui-ci et parvint à se rendre à la rivière Panuco sur la côte du fond du golfe où il retrouva ses compatriotes. Sa troupe était réduite à trois cent onze hommes.

La science géographique ne retira rien de cette expédition pourtant si remarquable. Il ne faudrait pas dire que les Espagnols en gardèrent le secret, car s'ils n'en parlaient point c'est uniquement faute d'y avoir découvert des trésors. Cependant, on a dû savoir en Espagne et dans les Antilles que le fleuve sans nom étant énorme, annonçait un continent nouveau. Bah! ce n'était pas le Pérou (3).

Qui se serait imaginé qu'un jour ce continent serait à peu près connu et que, très loin au nord, il y aurait des gens assez hardis pour aller, non pas au nombre de mille, mais par deux ou trois personnes seulement, visiter les sources du fleuve mystérieux, l'explorer, descendre jusqu'à son milieu, plus loin encore, aux Arkansas et enfin à la mer.

---

3. La relation des aventures de De Soto a été écrite par un Portugais qui avait accompagné l'infortuné découvreur. Ce récit parut en 1562, à Elvas.

Le dernier voyage de Cartier au Canada eut lieu l'année même où Soto expirait sur les bords de la rivière Rouge du Sud. Lui aussi cherchait des mines. Il ne vit qu'une forêt sans fin et quelques Sauvages. Ce n'était ni le Pérou ni le Mexique.

Le temps se passa..... Vers 1631, Champlain ayant à demander la continuation de son salaire, toucha le sujet des découvertes, disant que "les peuples du pays lui ont assuré qu'il y a un grand lac comme d'une mer qui se décharge du côté des mers du Sud."

L'allusion doit se rapporter au Mississipi, car dès 1603 Champlain savait assez bien ce que sont nos grands lacs et en 1624 il connaissait l'existence du lac Supérieur. Je suppose que les Sauvages, les Cheveux-Relevés par exemple, en communication constante avec la baie Verte et le lac Michigan, ont pu lui parler d'une certaine étendue d'eau, lac ou rivière, qui va tomber au golfe du Mexique ou mer du sud.

Dans cette conviction, Champlain à peine rétabli à Québec (1633) envoya Jean Nicolet à la baie Verte (4) pour

4. Baie des Puants, Grande-Baie, Green Bay ou baie Verte, le Père Allouez la nomme baie Saint-François-Xavier, en 1670; elle est située en haut du lac Michigan. Les Puants étaient appelés Winipegoueks.

De 1660 à 1760, les Français qui fréquentaient le lac Michigan connaissaient la "Grande-Baie", située du côté ouest de cette nappe d'eau et appelée aussi "Baie des Puants", par un malentendu étrange. Le plus communément, ils disaient "La Baie" tout court, comme les habitants du district des Trois-Rivières disent "La Baie" pour signifier la baie de Lefebvre ou du Febvre selon l'ancienne manière de parler. Après 1760, les Anglais, nouveaux venus, prononçaient "Grand Bay," naturellement, et quelques-uns "Green Bay", comme on entend tous les jours Greenville pour Grenville.

Bientôt les Canadiens se mirent à confondre ces deux noms et traduisirent "Green Bay" par "Baie Verte". Telle est, à notre sens, l'étymologie de ce nom. (*Bulletin des Recherches historiques*, 1897, page 31).

trouver la porte des contrées inconnues. Outre la merveille, pour un homme seul, de traverser tant de tribus et peuplades souvent en guerre les unes avec les autres, cet explorateur accomplit une véritable découverte. L'été de 1634, il était à l'endroit où les eaux se partagent pour aller aux grands lacs à l'est, ou au Mississipi à l'ouest. Il comprit très bien sa position géographique puisqu'il observe que les indigènes, indiquant le coude de la rivière Wisconsin, lui dirent qu'en trois journées de canot on descend à la mer par cette voie. Or, la mer, dans la bouche de Nicolet, est simplement la traduction du terme algonquin *kitsigoumi*: "les grandes eaux". Tous les Sauvages l'employaient pour désigner un grand lac, une grande rivière. Le lac Supérieur était ainsi qualifié. L'Ohio pareillement. Il est visible que Nicolet étant arrêté entre la rivière aux Renards, qui se verse à la baie Verte, et la rivière Wisconsin, a voulu savoir où allait cette dernière et on lui a mentionné le Mississipi qui n'est pas loin de là, de sorte qu'il a cru au voisinage du Pacifique et non pas l'existence d'un fleuve.

En 1640, il y avait à Québec un Anglais qui pensait arriver au Pacifique par le Saguenay et le Père Paul Le Jeune disait que ce projet ne valait rien, mais, ajoute-t-il, nous avons de grandes probabilités qu'on peut descendre par le second lac des Hurons dans cette mer qu'il (l'Anglais) cherchait. "Le sieur Nicolet, qui a le plus avant pénétré dans ces pays"... et il raconte ce que Nicolet avait expliqué, comme ci-dessus.

Le second lac des Hurons c'est le Michigan. Une fois à Chicago, il est aisé de suivre la rivière des Illinois jusqu'au Mississipi. Nicolet avait pu entendre parler de cette rivière. Le second lac des Hurons était un terme appliqué aussi à la

baie Verte et l'on sait que Nicolet avait vu de ses yeux la contrée qui est au-delà.

De 1636 à 1650 et après, la guerre des Iroquois dévasta d'un bout à l'autre la province d'Ontario actuelle, y compris la vallée de l'Ottawa. Dans ce vaste pays dépeuplé, ni Français ni Sauvages n'osaient reparaître lorsque, l'été de 1654, on vit arriver à Montréal cent vingt hommes, Outaouas et Hurons, partis de la baie Verte avec un chargement de pelleteries qu'ils voulaient échanger contre des objets de fabrique européenne.

En route, les Iroquois les avaient attaqués, mais ils s'étaient trouvés incapables de vaincre les voyageurs, et treize prisonniers étaient tombés aux mains de ceux-ci. C'est le début de la célèbre traite dite des Outaouas parce que les Outaouas en furent toujours les promoteurs et les chefs.

Jean de Lauzon, gouverneur général, envoya deux coureurs de bois avec ces Sauvages qui repartirent le 6 août bien déterminés à refaire cette longue course de chez eux à Montréal dès la première occasion.

Il n'y a pas d'apparence que les deux Français aient dépassé la baie Verte où ils se procuraient autant de fourrures qu'ils pouvaient en emporter. Ils n'étaient que des hommes à gage pour cet objet; Jean de Lauzon en faisait son affaire personnelle et jamais on ne pourrait lui supposer des plans de découverte qui seraient en désaccord avec tout ce que nous connaissons de ses vues étroites autant qu'égoïstes. Quelques écrivains ont voulu que ces deux serviteurs fussent Chouart et Radisson, sans se demander si leur caractère autorise cette supposition. Comprend-on qu'ils se soient tout bonnement prêtés à cette humble besogne, eux les indépendants, les projeteurs de tant d'entreprises manquées et les instigateurs de tant d'autres qui ont réussi? Certes! ils en auraient parlé

dans les nombreux écrits où ils revendiquent l'honneur d'avoir été les premiers en divers pays sauvages.

L'été 1656, les hommes de Jean de Lauzon étant de retour avec beaucoup de pelleteries, ce gouverneur ne tarda pas à retourner en France. Le 24 septembre suivant, la Mère Marie de l'Incarnation écrivait que les deux hommes en question avaient entendu parler d'une rivière comparable au Saint-Laurent.

La grande caravane de 1656 avec laquelle étaient revenus les hommes de Jean de Lauzon fit comprendre aux Iroquois que les peuples de la baie Verte, et les Illinois par le moyen de ces derniers, fournissaient des pelleteries aux Français. De suite la guerre fut portée dans ces régions et elle eut pour résultat de faire partir les Illinois des environs de Chicago (5) qui gagnèrent l'ouest, franchirent le Mississipi et se fixèrent dans l'Iowa.

Les Outaouas et les Hurons réfugiés à la baie Verte depuis 1650, se voyant relancés par les Iroquois, partirent presque tous. Deux bandes principales allèrent, l'une au lac Supérieur, l'autre par la rivière Wisconsin au Mississipi où ils s'établirent sur l'île Pelée.

Voici donc deux découvertes du grand fleuve accomplies en même temps par des nations sauvages en fuite. Nous avons droit de supposer que la nouvelle ne tarda point à se répandre dans le Bas-Canada, car le voyage annuel à Montréal se continua par les Outaouas et les Hurons du lac Supérieur

5. Sauf une tribu : les Oumamis. Les Illinois comprenaient cinq tribus : les Péorias, les Kaskaskias, les Cahokias, les Tamaroas et les Michegamias. L'assassinat de Pontiac par un Sauvage kaskaskia, en 1765, donna lieu à une guerre de destruction. Très peu d'Illinois échappèrent aux tribus des grands lacs qui les poursuivaient encore en 1790.

aussi bien que par les gens de la baie Verte et des environs. Tout cela est connu.

A leurs propres frais et en dépit de beaucoup d'opposition, Chouart et Radisson étaient rendus dans le voisinage de Chicago, où ils trafiquaient en 1659. De là, Radisson partit seul, arriva au Mississipi, visita l'île Pelée, d'où les Outaouas et les Hurons venaient de décamper pour se rendre au lac Supérieur, puis, traversant le fleuve, il vit les Illinois dans l'Iowa. Son itinéraire est difficile à retracer, mais il paraît avoir remonté jusqu'à Saint-Paul et être descendu jusqu'à la rivière Illinois.

Si les circonstances du temps ne l'avaient pas empêché de faire connaître sa découverte plus ouvertement qu'il ne l'a fait, nous n'aurions pas attendu jusqu'à présent pour en tenir compte, néanmoins, il y en a dit assez à son retour dans le Bas-Canada pour laisser sa marque dans l'histoire telle qu'on l'écrivait alors. Il ne donne aucun nom au Mississipi mais l'appelle "la grande rivière". Il mentionne la "branche ouest" qui est le Missouri. Quant au fleuve même il pense qu'il se dirige vers le Mexique.

La *Relation* de 1660 dit que nos deux voyageurs "firent heureusement rencontre d'une belle rivière, grande, large, profonde et comparable, disent-ils, à notre Saint-Laurent. Ils trouvèrent sur ses rives la grande nation des Alicks (Illinois) qui les reçut très bien. Elle est composée de soixante bourgades." Notons que c'était dans l'Iowa et non pas à Chicago ou à Milwaukee, comme on le croit généralement. Parlant des Sauvages de la région de Chicago, Radisson ne mentionne point les Illinois, pour la bonne raison qu'ils n'étaient plus là.

Comme Chouart et Radisson ne pensaient nullement aux mines d'or mais plutôt à la belle fourrure, il leur fut expliqué

que le lac Supérieur était ce qui leur convenait et ils s'y rendirent. Tout d'abord, ils y rencontrèrent des Canadiens qui faisaient, comme eux, la traite pour leur compte, et qui, sans s'occuper de découverte, devaient avoir entendu parler du grand fleuve.

A cinquante lieues, ouest du lac Supérieur, ils hivernèrent chez les Sioux et firent des courses en divers endroits, traversant peut-être le Mississipi, mais dans cette région ce n'est presque rien, on y remarque plutôt les mille petits lacs dont tout le pays est constellé.

La *Relation* de 1662, parlant d'une nation sauvage placée au sud du lac Supérieur dit que ses bourgades sont situées "le long d'un beau fleuve qui les porte jusqu'au grand lac (la mer) où ils ont commerce avec les Européens (Espagnols?). Cette mer est sans doute ou la baie du Saint-Esprit dans le golfe du Mexique, ou la côte de Floride, ou la mer Vermeille (golfe de Californie) dans la grande mer du Sud, (le Pacifique)." Ces renseignements venaient du fond du lac Supérieur.

En 1665 et 1666, le Père Allouez, qui était dans le voisinage de la ville actuelle de Duluth, écrivait que les Sioux demeuraient à l'ouest "vers la grande rivière nommé Messipi, à quarante ou cinquante lieues d'ici." C'est la première apparition du nom de ce fleuve (6).

En 1667, la *Relation* insère un renseignement venu de Chagouamigon, rive sud-ouest du lac Supérieur: "les Illinouëc (Illinois) demeurant à plus de soixante lieues d'ici, du côté du midi (dans l'Iowa) au-delà d'une grande rivière qui se décharge, autant que je puis conjecturer, en la mer, vers la Virginie." Plus loin on lit: "Les Sioux habitent

6. *Relations des Jésuites*, 1667, p. 4, 23.

vers la grande rivière nommée Messipi à quarante ou cinquante lieues d'ici."

Le fait qu'un grand fleuve coulait dans la direction du nord au sud à une certaine distance dans l'ouest était connu de tout le monde de Québec à Montréal lorsque LaSalle conçut le projet d'y arriver en passant par le pays des Iroquois, d'où il pouvait se rendre à l'Ohio et descendre cette rivière jusqu'au Mississipi, car on supposait avec raison que c'était là la marche de l'Ohio. L'été de 1669, il partit de Montréal dans ce but, mais ne sortit point du lac Ontario et retourna passer l'hiver à Montréal.

De la baie Verte, en 1669, on apprenait que, à une courte distance de là, "se trouve une grande rivière large d'une lieue et davantage qui, venant du nord, coule vers le sud, et si loin que les Sauvages qui ont navigué sur cette rivière, après quantité de journées de navigation, n'en ont point trouvé l'embouchure, qui ne peut être que vers la mer de la Floride ou celle de la Californie." On se préparait à y envoyer des missionnaires. La *Relation* ajoute que le Pacifique est à deux cents lieues au couchant du lac Supérieur.

Revenant aux Illinois, la *Relation* de 1670 dit que pour aller de chez eux (l'Iowa) au lac Supérieur "ils passent une grande rivière qui a quasi une lieue de large. Elle va du nord au sud et si loin... qu'on n'a pas encore entendu parler de la sortie. Il est difficile que cette grande rivière se décharge dans la Virginie. Nous croyons plutôt qu'elle a son embouchure dans la Californie."

Parlant des Oumamis, tribu illinoise restée sur la rivière aux Renards et aussi bien sur le haut de la rivière Wisconsin, le Père Allouez disait, en 1670: "Leur rivière conduit dans la grande rivière Messi-Sipi; il n'y a que six jours de navi-

gation." Ces Oumamis occupaient à peu près les lieux où Nicolet s'était arrêté en 1634.

Le gouverneur de Courcelles voulait étendre les courses des Français à la recherche des pelleteries jusqu'au delà de la baie Verte et prendre possession du Mississipi en passant par la rivière des Illinois. Dans cette vue, il projetait la construction d'un fort à Cataracoui, espérant diriger la traite par la ligne des grands lacs. Dans sa lettre du 10 novembre, 1670, Talon dit que pour trouver l'ouverture du Mexique, il a envoyé, avec le concours de M. de Courcelles, le sieur de LaSalle "qui a bien de la chaleur pour ses entreprises." Il ne reste aucun écrit connu relativement à ce voyage, qui probablement n'eut pas lieu.

A la même date, Frontenac écrit à Colbert disant que, selon les apparences, le Mississipi débouche dans le Pacifique, quelque part en Californie. La certitude où l'on était en 1670 que les Iroquois ne recommenceraient point leurs courses, par crainte des Français, induisit les Illinois à retourner dans leur ancien pays de Chicago. La *Relation* de 1671, page 47, parle des Illinois comme habitant encore l'Iowa. Il est possible que le départ de ces Sauvages se soit effectué au cours des années 1670-72. Les missionnaires n'étaient pas allés jusqu'à l'Iowa.

La prise de possession des contrées de l'Ouest eut lieu au saut Sainte-Marie, dans une cérémonie où se trouvaient représentées plusieurs nations, au printemps de 1671 (7).

La *Relation* de 1671, page 24, observe que, étant à Chagouamigon, "c'est vers le midi que coule la grande rivière appelée Mississipi, laquelle ne peut avoir sa décharge que dans la mer de la Floride (golfe du Mexique) à plus de quatre

7. Voir *Mélanges historiques*, Vol. I, page 52.

cents lieues d'ici." On parlait du Mississipi dans tout le Bas-Canada. Je note que Nicolas Perrot se servait, en 1717, du terme "rivière de la Louisiane" pour désigner le Mississipi.

Talon désirait savoir où aboutirait le grand fleuve. Il engagea Frontenac à s'en occuper. Comme Jolliet partait de nouveau pour continuer la traite des fourrures qu'il faisait au lac Supérieur depuis 1669, il l'engagea à profiter de son séjour dans ces régions pour pousser son voyage jusqu'au Mississipi et le descendre assez loin pour acquérir la certitude de sa direction finale. Jolliet passa l'hiver au lac Supérieur et, le 17 mai 1673, il se mettait en route vers le fleuve, qu'il reconnut jusqu'aux Arkansas à sept cents milles du golfe. Rendu là, le doute n'était plus possible. Comme l'avait pensé Radisson, les eaux allaient au golfe du Mexique. Jolliet retourna à Québec avec cette nouvelle, qui fut bien accueillie, mais le roi n'en fit aucun cas et dit que la Nouvelle-France possédait déjà assez de territoires pour ses besoins.

Le Père Hennepin, en 1682, partit des environs de Chicago, suivit la rivière Illinois, remonta quelque peu le Mississipi, fut enlevé par les Sioux et conduit aux sources du fleuve où il rencontra Duluth qui lui fit rendre la liberté et l'amena au saut Sainte-Marie.

Lorsque LaSalle eut opéré sa descente du Mississipi jusqu'au delta, en 1682, la découverte du fleuve restait encore incomplète. Il s'agissait d'y arriver par mer et c'est ce que le persévérant explorateur tenta deux ans plus tard, mais sans y parvenir. D'Iberville, en 1699, résolut le problème.

1914.

LA FAMILLE DE BILLY

J'ai feuilleté avec plaisir un volume élégamment imprimé, portant à la première page: "Inventaire des Titres de la Maison de Billy, par le vicomte Oscar de Poli, président du Conseil Héraldique de France," Paris, 1894 (1).

L'auteur a déjà publié divers ouvrages de ce genre où il excelle, comme l'atteste sa renommée très répandue en Europe. Cette fois, il introduit la note canadienne dans sa nouvelle étude; c'est pourquoi nous allons le suivre et faire des commentaires sur quelques points restés obscurs ou indéterminés.

Voyons d'abord les origines de la famille en question. M. de Poli fixe au XIe siècle l'existence du premier seigneur de Billy, d'après Hozier qui a trouvé dans un document de 1080 "le Seigneur de Billy-sur-Ourcq, chevalier." En 1203, il y avait Nivelon de Billy, probablement du même estoc, car il habitait la même localité. En 1129 l'endroit se nomme "Billi super Urcum fluvium". C'est aujourd'hui la commune du canton d'Oulchy-le-Château, arrondissement de Soissons, un peu au nord-est de Paris. La rivière de l'Ourcq entre à Paris par le canal dit de l'Ourcq et se jette dans la Seine presque au coeur de la ville.

Le volume que j'ai sous les yeux renferme plus de douze cents notices indiquant des pièces et des sources à consulter pour l'explication des faits mentionnés par l'auteur. On y

1. Oscar de Poli, né en 1838. Zouave pontifical, il prit part à la guerre de 1870; conférencier royaliste et auteur de nombreux ouvrages dont dix ou douze romans d'aventures.

rencontre des passages comme celui-ci: "Le 22 juillet 1329— Jean de Billy, écuyer, et Marie, sa femme, donnent à Saint-Crépin des terres sises à Billy-sur-Ourcq et Giromesnil, jouxte Mgr Aymond de Billy, chevalier, et reçoivent en échange des héritages sises audit Billy, mouvans à Mgr Simon de Billy, chevalier, qui furent à feu Jean de Billy, chevalier".

Jean de Billy, écuyer, pris à Harfleur (Normandie) par les Anglais, prêta serment de fidélité au roi d'Angleterre, en 1423, et entra au service du duc de Bedford, généralissime de l'armée anglaise combattant en France. Les Français encore peu ou point imbus de l'idée de patriotisme, étaient divisés en cinq ou six partis militaires ou politiques, sous différents princes, Bourguignons, Anglais, Français, Bretons, Gascons, qui guerroyaient les uns contre les autres, et, à vrai dire, il n'y avait de France que Paris avec le territoire environnant, cette place alors au pouvoir des Anglais. Charles VII était un roi sans royaume et presque sans troupes.

Le 12 septembre 1429, trois ou quatre jours après que Jeanne d'Arc, blessée à l'assaut de la porte Saint-Honoré, eût abandonné temporairement le siège de Paris, Bedford distribua des récompenses à ses officiers et l'une d'elles échut à Jean de Billy. La confusion des choses du temps explique l'attitude des personnages qui jouaient un rôle sur cette grande scène de discorde qui durait depuis un siècle et se termina par le triomphe de Charles VII. Alors seulement commença l'unité de la France et la transformation de ses habitants en "Français".

Au XVIe siècle, une branche de la famille de Billy portait le nom de Courville, d'après une terre probablement, puisque c'était la coutume de donner aux fils de cadets le nom d'une propriété dont ils se trouvaient possesseurs par droit d'héri-

tage ou autrement. Un texte de l'époque dit: "Louis de Billy, baron de Courville." Nous retrouverons des Billy de Courville à Gentilly, en Canada, cent et quelques années plus tard.

Le 3 février 1632, à Paris, fut passé l'acte de fiançailles de François de Billy, de la paroisse de Sommereux, diocèse d'Amiens, avec demoiselle Hélène Guibert. Sommereux n'est pas très éloigné de Billy-sur-l'Ourcq (2).

A Sommereux, le 1er décembre 1638, fut baptisée Anne Perodo; parrain: François de Billy. C'est le même qui vient d'être mentionné. Il était seigneur de Béhercourt. Dans les années qui suivent, on retrouve sa trace à plus d'une reprise. Il y a aussi dans les archives consultées par M. Poli et d'où il a tiré les notes précédentes, diverses mentions de la famille de la Marche qu'il ne faut pas oublier, car ce nom reparaîtra dans le présent article.

M. de Poli n'hésite pas à adopter Sommereux comme le berceau de Jean-François de Billy, qui vint en Canada avec sa femme Catherine-Marguerite de la Marche, si toutefois leur mariage a eu lieu en France selon que je le crois.

Le recensement de 1681 donne à Jean-François trente-deux ans, ce qui le fait naître en 1649. Mgr Tanguay n'avait que cette seule pièce pour se guider sur ce point, aussi met-il "1649" à la page 52 du premier volume de son dictionnaire. Par le même moyen, il place la naissance de la femme à 1652, ce qui s'accorde assez bien avec l'acte de sépulture de cette dernière qui lui donne "environ quatre-vingts ans" le 11 avril 1731.

Dans une lettre adressée à M. de Poli, Mgr. Tanguay déclare que Jean-François était né à Paris, qu'il passa dans

2. L'imposant château de cette ancienne seigneurie est maintenant en ruines. Louis Grégoire prétend qu'il avait appartenu aux Montmorency.

la Nouvelle-France en 1673 et s'y maria l'année suivante. C'est dommage que ces trois assertions ne soient pas appuyées d'aucune preuve. A la page 281 du tome II du dictionnaire, Mgr Tanguay place le mariage en 1672 sans dire où il fut célébré. De plus, il met "De la Mare" et "Delamare", au lieu de "De la Marche". Il est évident que toute cette partie de son travail est à refaire, et c'est ce que je vais tenter.

La démonstration de M. de Poli tend à choisir Sommereux comme berceau de Jean-François et de sa femme. Pour ce qui est du mariage, je le reporte à 1671, en France.

La première fois que nous voyons ce ménage en Canada, c'est par l'acte de baptême de François, au registre de la paroisse de Champlain, le 17 octobre 1679, alors qu'il comptait trois autres enfants nés en 1672, 1675, 1677 (d'après le recensement de 1681, mais non inscrits en Canada à l'occasion de leurs naissances). Il ne s'agit pas, on le voit, d'un seul baptême que le prêtre aurait oublié de consigner dans ses registres, mais de trois omissions de ce genre concernant les mêmes père et mère. J'en infère que ce ménage est venu en 1678 ou 1679 et non auparavant.

Où s'établit-il? J'opine pour Gentilly, de préférence à Champlain. Les terres de Gentilly avaient été concédées en deux fiefs, l'année 1647, à Pierre Lefebvre, mon ancêtre maternel, et à Nicolas Marsolet, l'interprète bien connu. Lefebvre vendit à Michel Pelletier, sieur de la Prade, en 1669. Pelletier était alors marié à la veuve de Jean Poisson; il s'établit sur le fief en 1670 ou 1671. Cette dernière année, Marsolet vendit à Pelletier qui se trouva propriétaire de toute la seigneurie. Bon nombre des terres faisant face au fleuve étaient occupées en 1676.

Rectifions encore une erreur du dictionnaire Tanguay. A la page 492 du tome I, il est dit que Jean Poisson fut sei-

gneur de Gentilly, ce qui est incorrect, et il n'y a rien pour indiquer son décès, bien que la date en soit connue dans l'histoire. Cet homme était arrivé de France avec sa femme, Jacqueline Chambois ou Chamois, en 1639 ou peu après, et s'était fixé aux Trois-Rivières, où il fut tué par les Iroquois en 1652. Trois ans plus tard, la veuve épousait Michel Pelletier, sieur de la Prade, lequel mourut en 1707 et laissa tous ses biens à François âgé alors de cinquante-huit ans, fils de Jean Poisson et de Jacqueline Chamois.

Je viens de dire que, en 1676, le front de la seigneurie était déjà occupé par des colons. Les prêtres des Trois-Rivières desservaient cette paroisse en germe. Le 12 octobre 1679, on ouvrit dans l'église de Champlain un registre appelé "Batiscan et Champlain". C'est là que fut inscrit, cinq jours plus tard, le baptême de François, fils de Jean-François de Billy et de Catherine-Marguerite de la Marche, mais cela n'implique nullement Champlain comme lieu de résidence de la famille Billy, puisque Gentilly venait d'être compris dans la nouvelle paroisse de Batiscan-Champlain, desservie par un prêtre français du nom de François Dupré qui allait en mission à Gentilly et à Batiscan, baptisait les enfants puis retournait chez lui à Champlain où il consignait ces faits dans le registre. Mgr Tanguay, en disant que Jean-François de Billy fut baptisé à Champlain donne à croire que la famille résidait en ce lieu, mais il n'y a rien dans le registre pour soutenir cette prétention. Je dois aussi avertir le lecteur que M. François Dupré ne fut pas "premier curé de la paroisse de Champlain en 1684", comme le dit le *Répertoire du clergé canadien*, de Mgr Tanguay, puisque dès 1679, il

commençait ses fonctions curiales dans cette paroisse, où il resta jusqu'à 1685 (3).

Le recensement de la seigneurie de "La Prade", (ne pas confondre avec Sainte-Anne de la Pérade.) en 1681, nous montre: "Jean de Billy, 32 ans, Catherine Lamarche, 29 ans, sa femme; enfants: Michel, 9 ans, Marie, 6 ans, Thérèse, 4 ans, François, 2 ans. Deux bêtes à cornes. Douze arpents de terre en valeur."

Comment supposer que cette famille demeurait ou avait demeuré à Champlain depuis son apparition parmi nous, dix-huit ou vingt mois avant la date du recensement? Billy était le troisième des habitants de Gentilly par l'étendue de terre défrichée et le nombre des bestiaux.

Levrard ou Saint-Pierre-les-Becquets n'avait encore aucun colon. A la rivière Bécancour, on comptait quinze habitants ayant chacun de cinq à vingt arpents de terre en valeur.

Les trois enfants: Michel, Marie, Thérèse, que le recensement de 1681 fait naître en 1672, 1675, 1677, ne sont mentionnés nullement aux registres du Canada, qui renferment les actes de baptême; ils ont dû venir au monde en France et, en ce cas, la famille n'a émigré qu'en 1678 ou 1679 et s'est tout de suite établie à La Prade, appelée plus tard Gentilly.. Le recensement de Champlain, comme aussi de la côte du nord, depuis Trois-Rivières jusqu'à Québec, en 1681, ne contient ni le nom de Billy ni celui de Courville.

Jacqueline, Guillaume et Marie-Renée, dont les actes de baptême sont inscrits en 1684, 1687, 1692 à Champlain, ne pouvaient figurer au registre de Gentilly puisqu'il n'en existait pas à cette époque. Pour la même cause, Marie et

3. L'abbé J.-B.-A. Allaire (*Dictionnaire biographique du clergé canadien-français*) rectifie, lui aussi, cette erreur.

Thérèse ont eu leurs mariages enregistrés à Champlain en 1688 et 1696.

Le 27 avril 1705, Michel, fils de Jean-François de Billy et de Catherine-Marguerite de la Marche, épouse Anne-Céleste Dizy (4), de la paroisse de Champlain, et le registre les qualifie tous deux "d'habitants de cette paroisse... demeurant à Champlain." De fait, le marié était de la paroisse de Champlain, vu que Gentilly formait la région sud de cette paroisse, mais j'ai peine à croire qu'il demeurait au nord.

Notons que Michel Pelletier, sieur de la Prade, seigneur de Gentilly, fut inhumé à Champlain le 4 mai 1707, parce qu'il était bien et dûment paroissien de Champlain, comme tous ses censitaires.

Par devant Daniel Normandin, notaire à Champlain, le 15 juillet 1707, François Poisson, nouveau seigneur de Gentilly, concède à Jean Pepin et à Michel de Billy, beaux-frères, une terre de six arpents. Il est dit dans l'acte que Michel de Billy demeure à Champlain. Est-ce là simple formule ou réalité? Il est possible que Michel eut sa résidence à Champlain, à cause de sa femme, mais je ne vois pas que la famille de son père fut ailleurs qu'à Gentilly.

La carte cadastrale de 1709 ne montre pas de terre sous le nom de Billy à la côte nord. Par contre, il y en a deux marquées "Billy" à Gentilly.

Jean-François de Billy fut inhumé à Champlain le 1er février 1716, quelques jours avant l'ouverture du registre de la paroisse de Bécancour. Le 20 de ce mois de février est

4. Veuve de François Aubuchon; elle décéda le 17 mai 1718. Michel de Billy épouse en secondes noces, le 14 juillet 1719, à Sainte-Anne de la Pérade, Marguerite-Renée Breillac dit Laroche, et, en troisièmes noces, le 1er mars 1729, Marie-Jeanne Rouillard.

inscrit à Champlain, le baptême de Joseph, fils de Jean-François de Billy dit Courville et de Marguerite Vien. Ce Jean-François était fils de Jean-François qui venait de mourir. Le surnom de Courville qui figure ici, appliqué pour la première fois en Canada à la famille de Billy, était d'ancienne date chez les Billy de France. Il y avait aussi à Québec depuis 1654 au moins, une famille Cadieux dit Courville, totalement étrangère aux Billy. A Québec, un autre Billy dit Léveillé, était venu du Poitou vers 1712, peut-être avant 1700.

Les actes de baptême, mariage et sépulture des Billy de Gentilly, continuent à prendre place au registre de Champlain jusque vers la fin du siècle, sauf que, en 1740, une branche (5) commença à se faire enregistrer à Bécancour. Le nom de Courville est parfois seul mentionné. Dans un acte du notaire Trottain, en 1718, il est dit que Michel de Billy demeure à Gentilly.

Catherine-Marguerite de la Marche, veuve de Jean-François de Billy, fut inhumée à Champlain en 1731. Dans l'aveu et dénombrement du fief de Gentilly, en 1731, il y a deux censitaires répondant aux noms de Jean et Michel Billy.

Le registre de Saint-Pierre-les-Becquets fut ouvert en 1735; celui de Gentilly en 1784, seulement. Il y avait donc cent cinq ou cent six ans que la famille Billy était obligée de dresser ses actes religieux dans un autre endroit que celui de sa résidence.

En 1781, dans la seigneurie de Champlain, on rencontra trois propriétaires de terrains portant les noms de Jean, René et un autre Jean Bailli. C'est plutôt Billy, car Bailli est inconnu dans l'histoire du district des Trois-Rivières.

---

5. Celle de Joseph, fils de Jean-Baptiste; aussi son frère François.

La lignée que je vais indiquer en quelques mots a toujours vécu à Gentilly, d'après ma conviction: Michel, né en 1672, eut un fils appelé aussi Michel, né en 1726, lequel épousa Charlotte Perrot dit Turbal et en eut un fils, Michel, né le 24 mars 1747. Ce troisième Michel marié à Marie-Louise Duclos dit Carignan, fut le père d'Antoine, qui naquit le 5 septembre 1780. Du mariage de ce dernier avec Angèle Auger, le 8 janvier 1805, est né Salomon, le 16 février 1807, et le fils de celui-ci, né en 1834, fut l'honorable Louis-Adolphe de Billy, ancien juge de la Cour Supérieure de la province de Québec.

Les recherches de M. Oscar de Poli ne parviennent pas à relier d'une manière indiscutable les Billy de l'Ourcq aux Billy du Canada, mais elles donnent lieu à des présomptions assez plausibles, par exemple les noms de Billy, Courville, De la Marche, qui se rencontrent à Gentilly. La particule nobiliaire, parfois accolée au nom de la famille canadienne dans nos archives est digne de remarque. A tout prendre Jean-François de Billy devait être un cadet peu avantagé sous le rapport de la fortune, qui voulut se créer une existence en Canada au lieu de végéter dans son pays natal. C'est l'histoire de bien des braves gens auxquels nous devons l'établissement et le maintien de cette colonie car elle est fille des "habitants" et ne doit à peu près rien aux maîtres de la France. J'éprouve autant de plaisir à retracer les origines des hommes de cette classe que d'autres comme M. Oscar de Poli, qui nagent dans les parchemins armoriés et remettent au jour des titres pompeux ensevelis sous la poussière du temps. Grâce aux travaux de Mgr Tanguay, chacun de nous possède la connaissance de sa généalogie et peut remonter à deux cents ans pour le moins, tout ainsi que la noblesse d'autrefois, car il était rare de

voir une famille de premier rang qui fut en état de prouver sept ou huit générations de sa lignée directe. Etudier nos origines, c'est faire oeuvre nationale sans caresser aucunement le sot orgueil des individus. Celui qui remonte la chaîne de ses ancêtres retrempe à la fois son courage et son patriotisme; il lui semble qu'il a sa place dans les annales du passé; un souvenir agréable se mêle à ses méditations et, fier de tout cela, il lutte avec plus de vigueur contre les embarras de la vie. Conservons la mémoire de ceux qui ont fait pour nous plus que nous n'accomplirons peut-être pour la postérité. Un bon fils n'oublie jamais ses parents et les nôtres valent toute notre considération; c'est pourquoi il y a double motif à parler d'eux.

Plus on étudiera ce qui concerne en particulier une famille d'habitant—n'importe laquelle—plus on comprendra notre histoire. C'est la connaissance des miettes qui nous manque pour juger les choses et les voir. Les écrivains de France et d'Angleterre sont aujourd'hui largement adonnés à ces "minuties" dont l'étude fait surgir mille révélations dont la "grande histoire" n'a pas daigné nous entretenir.

1896.

POMPE A FEU AUX TROIS-RIVIERES

Dernièrement, aux Trois-Rivières, je me suis égaré dans la salle des archives de la municipalité. Il y avait une semaine toute entière que personne ne m'avait coudoyé sur les trottoirs et, comme l'on ignorait très généralement ce que j'étais devenu, l'émoi était grand — je vous prie de le croire — parmi les six mille habitants de toutes tailles qui composent ma ville natale. Seule ma famille, qui me faisait passer clandestinement mes rations de solide et de liquide, persistait à ne pas vouloir s'alarmer, ce qui fut cause que lors de ma rentrée en plein air, il n'y eut probablement aucune démonstration publique à mon sujet, du moins je m'en rapporte aux journaux de la localité qui sont restés sourds-muets sur ce point.

La chose, pourtant, en eut valu la peine. N'importe! mon sort est celui de plus d'un découvreur, et cette pensée m'a suffi. Je vais analyser un petit vieux cahier, jauni, racorni, tombant en loques, mais parfaitement rédigé, que j'ai exhumé de dessous un amas de paperasses indescriptibles.. Depuis si longtemps qu'il était ainsi relégué aux limbes de ce monde, personne autre que M. le secrétaire Frigon, gardien des archives, n'a dû le voir, et encore moins le lire. Il est donc nouveau à force de vieillesse. Ah! par exemple, si vous vous attendez à des révélations extraordinaires, vous n'y êtes plus, lecteurs. "Le *vieux* peut quelquefois n'être pas vraisemblable," cependant vous n'y trouverez rien qui soit de nature à vous causer des émotions bien vives. Mon récit brillera surtout par la naïveté du sujet et la vérité de l'ensemble historique.

Si vous n'avez pas toujours habité les grandes villes, où la science moderne met aux mains du premier venu, pour ainsi dire, le puissant secours des aqueducs, vous avez pu assister à l'une de ces scènes d'épouvante, aux épisodes navrants, que présentent les incendies dans les gros villages et dans les petites villes.

Le tocsin, qui ne s'était pas fait entendre depuis des mois, parfois depuis des années, le tocsin tinte lugubrement au milieu de la nuit ses appels précipités; quelques voix épeurées s'élèvent de place en place, elles crient *au feu!* comme elles crieraient l'arrivée de l'ange exterminateur; éveillé en sursaut, l'habitant, glacé de surprise, aperçoit un coin de firmament rougi par la flamme du malheur qui frappe un de ses amis. En dix minutes, toute la population est sur pied, assez inutilement, hélas! car, le plus souvent, il n'existe aucun moyen de contrôler la marche du fléau. Le curé accourt, exhorte les travailleurs et paye de sa personne; les femmes prient et recueillent leurs malheureuses compagnes privées soudain de leur foyer; on vide les maisons avoisinantes, puis, sauf quelques seaux d'eau jetés par le désespoir sur l'inexorable brasier, le reste est abandonné à la volonté de Dieu. Lambeau par lambeau, tison par tison, disparaît tout ce qui se trouve à portée de la flamme. La ruine s'installe ainsi dans tout un quartier, sous les yeux mêmes des pauvres victimes, incapables de s'en défendre et condamnées à voir périr le fruit de bien des travaux, l'objet de bien des espérances. Sur les cendres fumantes de leurs logis, vous les voyez errer durant plusieurs jours, sans but, sans courage et comme anéanties en elles-mêmes. Elles sont offertes en spectacle à la population qui plaint leur misère en songeant que d'un moment à l'autre la Providence peut en ordonner pareillement de chacun de nous.

Peu à peu la plaie se cicatrise. La charité s'adjuge une large part des consolations nécessaires. L'indifférence, un instant supplantée, reprend son empire universel. Le souvenir des souffrances d'autrui s'efface vite du coeur de l'homme; chacun se contente de son lot et sait le trouver bien autrement digne de pitié que celui de son voisin. Du sinistre qui a mis au jour tant de sympathies, il ne reste qu'un chapitre succinct, destiné à aller grossir le livre des légendes écrites dans la mémoire des vieillards du canton.

Il naît de ces catastrophes, qui passent sans laisser de traces durables chez le peuple affairé des centres populeux, une spécialité d'illustrations que l'on serait tenté de mettre en ligne avec les fameux volatiles du Capitole romain (1). Ignorées du moment qu'elles ne s'attachent pas à des oies, ces réputations appartiennent à ceux qui ont eu la fortune de figurer, fut-ce à titre de sonneur de cloches, dans les incendies mémorables du hameau. J'ai connu un *ancien,* choyé, estimé et vénéré à l'égal d'une relique vivante, parce qu'il avait vu poindre la première bouffée de flammèches à travers

1. Le Capitole était une citadelle érigée sur le mont Tarpéien, l'une des sept collines de Rome. C'était le centre de la vie religieuse des Romains et le lieu de réunion des assemblées politiques. Lors de la prise de Rome par les Gaulois, le Capitole, où s'étaient enfermés le sénat, les magistrats, les religieux et près d'un millier des personnes les plus en vue de la ville, fut assiégé durant sept mois. Les Gaulois faillirent s'en rendre maîtres par une attaque audacieuse. Par une nuit obscure, ils montèrent jusqu'aux pieds des ramparts; ils atteignaient les créneaux quand, tout-à-coup, des oies qui se trouvaient dans la forteresse investie, réveillèrent par leurs cris, les assiégés sans défiance, ce qui leur permit de repousser cet assaut.

On rappelle les oies du Capitole à propos des personnes qui contribuent d'une façon indirecte ou inattendue à quelque action importante. Ce fait historique se prête aussi aux allusions plaisantes.

la toiture du couvent des Ursulines des Trois-Rivières, en l'an 1806 (2). Hâtons-nous de dire que sa gloire fut, dans la suite, balancée par celle du porteur d'eau qui en avait versé les premières gouttes sur les poutres enflammées. Exemple frappant, si vous voulez, du peu de fonds que l'on doit faire sur la faveur publique.

* * *

Aux deux-tiers du dix-huitième siècle, lorsque la ville des Trois-Rivières renfermait à peine cinq cents habitants groupés sur le terrain qui commence à l'église paroissiale pour se terminer au couvent des Ursulines, la principale préoccupation intérieure des citoyens zélés consistait à découvrir un préservatif contre les incendies, et partant mettre leurs résidences et leurs familles à l'abri d'un visiteur si redoutable. Aujourd'hui, nous ririons bien des tourments de ces braves gens, nous, enfants gâtés d'un siècle éclairé au gaz et au pétrole, servis par des prévôts d'incendie, des pompes à vapeur, des aqueducs, des compagnies d'assurances, et que sais-je encore! Il n'en pouvait pas être ainsi autrefois, bien que le courage et l'initiative ne manquassent point à nos pères. C'est en se pénétrant d'abord de l'esprit, des moeurs et des besoins du temps que l'on en vient à suivre avec intérêt les détails infiniment petits d'une organisation humble autant que dévouée: celle des compagnies du feu. Nous ne nous sommes pas trouvés tout à coup, un beau matin, pourvus du confort et de la sécurité qui règnent parmi nous. Les choses ont toujours un commencement. Il fut un temps assez rapproché de nous où le nom d'une compagnie de pompiers était parfaitement inconnu. Lorsqu'après un incendie le peuple demandait à

2. Brûlé le 2 octobre 1806. Le feu avait pris naissance dans le clocher vers les sept heures et demie du soir.

ses magistrats ou à ses capitaines de milice quel moyen employer pour en prévenir le retour ou en empêcher les effets, ceux à qui il s'adressait n'étaient pas dans un mince embarras, veuillez le croire. Les combinaisons les mieux réussies de cette époque nous feraient rire, tant elle revêtent sous notre nouveau soleil un aspect primitif et comique tout à la fois. C'étaient pourtant là de grands efforts, comme ceux de tout art qui pose ses jalons.

* * *

Dans l'ordre chronologique, la démarche la plus marquante, l'action la plus décisive qui indique un point de départ dans ce sens, aux Trois-Rivières, remonte jusqu'au gouvernement de Josué-Maurice Dubois-Berthelot de Beaucourt, en 1733 (3).

Il y a apparence que le mal était parvenu à un degré aussi alarmant que dans la ville d'Ottawa au milieu du dix-neuvième siècle, si l'on en juge par la défense qui fut proclamée, aux applaudissements des citoyens de toutes nuances et qualités, assemblés devant l'Hôtel du Gouverneur, de couvrir de chaume les toîts des édifices élevés dans l'enceinte de la ville, de ranger le bois de corde le long des clôtures et maisons, etc.

Pendant plusieurs lustres, une si bonne loi fit les délices de ses auteurs : ce n'est qu'à la reprise des incendies qu'on s'aperçut que le fin mot de l'affaire n'avait pas encore été prononcé. Pareil mécompte est ordinaire de nos jours où les entreprises nouvelles sont poussées avec la confiance aveugle de l'infaillibilité.

Qu'allons-nous devenir, se dirent nos grands-grands-pères, puisqu'il ne suffit pas de supprimer les toits de paille

3. Gouverneur des Trois-Rivières du 15 octobre 1730 à 1733.

et d'abattre les cheminées "à quatre bâtons"! Quatre longues et fortes perches plantées en carré, rejointes entre elles par des réseaux de harts et le tout enduit de terre glaise et de mortier formaient les cheminées des pauvres maisons. Quel expédient imaginer puisque l'art n'a plus rien à nous dire?

Ils en étaient là de cette terreur blanche lorsqu'apparut le juge Deschenaux. Le procès-verbal de la réunion qu'il convoqua dans le Palais de Justice, montre l'empressement avec lequel l'on se rendit à ses vues. Et pourtant, les projets de l'honorable juge n'avaient rien de neuf par eux-mêmes; ils consistaient simplement à former ou réformer la société dite *du feu.* Comment, par quoi, et sur quel principe? il n'en était pas question; cela resterait à la sagesse des gros bonnets du lieu. Ce semblant d'idée n'atteignait pas loin, mais il n'en fallut pas davantage pour attirer sur celui qui l'avait conçu les bénédictions de la foule et soixante-deux louis sonnants dans la bourse qu'il tenait ouverte.

Il est probable que M. Deschenaux (devenu président de la société) n'avait pas prévu ce succès d'argent; l'encaisse opérée, se présenta la question épineuse de savoir ce que deviendraient tant de si beaux louis. En effet, ce n'était pas une petite affaire. Comment s'y prend-on avec de l'argent, beaucoup d'argent, pour se préserver du feu? Je parie que plus d'un lecteur qui s'amuse des inquiétudes rétrospectives dont je l'entretiens, eût été fort empêché, il y a plus d'un siècle, de formuler sur le coup une opinion quelconque.

M. de Denonville, gouverneur général de la Nouvelle-France, parlant de la ville de Québec, avait jadis demandé au roi Louis XIV un certain nombre de ces modestes ustensiles que l'on est forcé de nommer des seaux de cuir, vu qu'ils ne sont pas faits d'une autre matière. Pendant les débats,

M. Deschenaux, éclairé par ce trait d'histoire et placé dans des circonstances analogues, n'hésita pas à se déclarer partisan des seaux de cuir. C'était justement l'idée que l'on cherchait! Il faut lire avec quelle ardeur le comité qui eut pour mission de la réaliser se voua au salut public, quelles tribulations inimaginables il supporta avant que de pouvoir présenter à la société le triomphant rapport par lequel il établissait qu'après trois mois de frais et de manœuvres multiples, il avait fait faire, à Québec, deux douzaines de seaux, arrivés la veille en bon ordre et condition!

Le président, M. le grand-vicaire Noiseux, le révérend M. Mountain, ministre du culte anglican, messieurs les chevaliers de Niverville et de Tonnancour, MM. J.-B. Badeaux (4), Robert Brydon, L. Le Proust, René Kimber, Modeste Pratte, J. Antrobus et Jean Doucet, notamment, assistaient à la séance. C'était la classe influente, l'aristocratie de l'intelligence et de la richesse.

Il n'y a pas de sot métier, il n'y a que de sottes gens. Si, en lisant l'histoire guerrière du Canada, l'on aime à rajuster jour par jour les traces des chefs que suivaient nos aïeux, je ne vois pas pourquoi notre admiration n'irait pas les relancer dans l'obscurité de la vie bourgeoise, où ils se retiraient modestement et surtout utilement, entre deux actions d'éclat. Leur existence n'a pas cessé de nous être consacrée. A cette époque, le peuple existait comme peuple, c'est-à-dire qu'il ne tentait pas de se gouverner, il en remettait le soin à ceux qui, au lendemain d'une victoire, savaient reprendre la tâche interrompue et se faire, au besoin, officier du guet, ou comme de Niverville et de Tonnancour, s'appliquer au maintien de simples compagnies de feu.

4. Qui nous a laissé un bon manuscrit des événements de 1775.

Rappelons-nous que la France elle-même, après trois siècles et plus d'administration prévôtale assidue, n'était guère plus avancée que nous en fait de précautions contre les incendies. Il est vrai qu'avant cette époque le grand roi Louis XIV, ayant eu une lueur de générosité singulière, avait acheté d'un Allemand, qui venait de les inventer, quelques engins destinés à lancer de l'eau sur les bâtiments embrasés; mais ce service qu'il réserva particulièrement aux palais royaux, n'était applicable aux propriétés du commun des mortels que moyennant rétribution de leur part. Le tarif en était placardé sur les murs de Paris. De sorte que la vieille organisation qui tirait son origine des ordonnances de 1371, était toujours en activité. Or, cette tant vieille institution se composait de quelques centaines de seaux de cuir, cordes, échelles, crochets et haches, déposés chez les échevins et les principaux bourgeois du quartier. Les Capucins guidaient ordinairement les hommes des corporations ouvrières, tels que charpentiers, maçons et couvreurs, obligés, de par la loi, de prêter secours en ces circonstances. Les Capucins étaient, en outre, chargés du soin des blessés ou des pauvres mis sur le pavé par l'incendie. Lorsque le désastre menaçait de s'étendre, les troupes étaient envoyées pour former une ceinture autour des travailleurs et éloigner les filous; mais les soldats mettaient rarement la main à l'oeuvre, comme cela se pratique en Espagne et en Russie. Revenons aux Trois-Rivières.

* * *

En plein élan d'enthousiasme, tandis que les votes de remerciements pleuvaient sur les heureux membres du comité, quelqu'un s'avisa de demander la charge de *garde-des-seaux* et, en cette qualité, de les transférer dans son domicile. Une prétention en attire une autre; au bout de dix minutes, cha-

cun s'en mêlant pour son compte, l'assemblée tournait au tumulte, faute d'arriver à une solution qui satisfît tout le monde. A la fin, M. Noiseux trancha la difficulté, en offrant... quoi? devinez... de déposer les seaux dans l'église! Qui fut dit fut fait, et sur le champ, la discorde s'éloigna sans tambour, ni trompette.

Le zèle des citoyens,activé par d'aussi florissants débuts, ne pouvait se ralentir. Durant les années qui suivirent il fit merveille. Le précieux dépôt s'augmentait comme par enchantement. Tantôt le juge y ajoutait deux crochets de fer, un autre donnait une échelle, M. Placy (5) offrait une hache, M. Noiseux, qui se prodiguait sans relâche pour la société du feu, prêtait en sus un terrain pour y bâtir une maison. Ce dernier projet remuait vivement les esprits et se préparait comme l'avant-coureur d'un autre projet devant lequel devait pâlir tout ce que l'ambition des plus fervents avait jamais pu exécuter jusque-là: on songeait à acheter une pompe! Depuis une année ou deux, les gazettes anglaises répandaient le bruit que des pompes perfectionnées récemment devenaient d'un usage général en Europe. En 1793, la France avait supprimé son tarif du service des incendies: les populations participaient aux bienfaits de cette découverte; les exigences, longtemps contenues, éclataient partout, elles eurent du retentissement jusqu'en Canada. Nos jeunes gens, novateurs par vocation, rêvaient donc d'emboîter le pas derrière les pompiers du vieux continent. Les vieillards, plus timides par habitude, se disaient: "Une pompe! c'est un beau projet. Qui sait par exemple quand nous pourrons l'avoir! Ce ne sera guère de notre temps... mais bah! ce sera pour nos fils; il faut penser un peu à ceux qui nous survivront. Tra-

5. Duguay dit Plassy et Duplaissy, forgeron, de famille ancienne aux Trois-Rivières.

vaillons en conséquence!" Et les souscriptions de recommencer de plus bel, tandis que la bâtisse s'élevait pour loger les appareils de tous genres dont l'église paroissiale était encombrée.

L'expérience est un grand maître. C'est en vertu de ses enseignements que l'on se décida plus tard à former deux compagnies, composées chacune de douze hommes, pour manier surtout les seaux de cuir que l'on ne pouvait trop confier à des mains habiles et fidèles. Quelques seaux étant venus à se détériorer, on préféra en faire venir d'outre-mer; ceux que l'on avait essayé de fabriquer à Québec coûtaient plus cher et valaient moins, ce qui indique à peu près l'état de nos industries en 1790.

D'autres améliorations se produisirent coup sur coup. En jetant un regard en arrière l'on pouvait alors constater avec orgueil les progrès accomplis après soixante ans de sollicitude et de travail constant. Une ordonnance concernant les porteurs d'eau mit le comble à l'efficacité de l'association. Je ne m'arrêterai cependant pas à vous relater les prouesses des charretiers de ce temps-là, car je sens qu'en "voilà-z-assez", comme dit la chanson de Malborough.

L'aurore d'un jour attendu avec impatience allait se dessiner dans le lointain. Les coeurs et les yeux tournés vers l'Angleterre attendaient de la compagnie *le Phoenix,* une réponse à la demande qui lui avait été faite d'une pompe. Des embarras imprévus surgissaient de partout; les courages commençaient à plier; dix-huit mois de négociations avaient énervé les plus tenaces, et, semblables à soeur Anne sur le haut des remparts, les Trifluviens consternés ne voyaient que la route poudroyant à l'horizon...

"Enfin! la *pompe* vint..."

Si vous me le permettez, je n'irai pas plus loin. Peindre la joie qui s'en suivit m'est tout-à-fait impossible, et, d'ailleurs, mon rôle ne saurait se prolonger au-delà : le vieux cahier finit et l'ère moderne commence. Nous sommes au 16 octobre 1797. La *Protection* (6) est sur la grève, entourée d'une centaine de bras robustes qui lui feraient rendre l'âme si elle en avait une. On puise en plein fleuve, les jets d'eau s'élancent dans les airs et retombent sur les groupes de curieux qu'ils tirent de leur extase sans plus de cérémonie. La pompe est ensuite promenée par les rues au milieu des vivats de la foule. J'abandonne le reste à votre imagination.

Juillet 1868.

6. Nom de la fameuse pompe.

UN INTENDANT DE LA NOUVELLE-FRANCE

— CHAMPIGNY —

Dans les manuscrits déposés depuis deux siècles au ministère de la marine, à Paris, et que l'on a copiés pour les archives d'Ottawa, je trouve continuellement des pièces qui répandent la lumière sur des points de l'histoire du Canada plus ou moins expliqués jusqu'à présent. Je n'ai encore parcouru que les premiers volumes arrivés entre nos mains. Quelle mine de renseignements ! Et dire que nous aurons plus de mille volumes de mille pages d'écriture chacun avant d'en voir la fin — soit un million de pages que nos historiens n'ont pas vues, sauf quelques fragments obtenus à grande peine par quelques-uns d'entre eux. Les jeunes gens auront de quoi étudier — j'envie d'avance leur plaisir.

En ouvrant l'année 1691, je tombe sur un mémoire de l'intendant Champigny (1) daté du 10 mai, à l'adresse du ministre Pontchartrain qui venait de prendre la place de Seignelay, décédé. Nous allons en voir des extraits qui feront comprendre la manière dont la colonie était administrée. Les pièces de ce genre étaient confidentielles, aussi n'espérions-nous pas les lire un jour comme le faisaient le roi et ses ministres il y a plus de deux cents ans.

1. Jean Bochart de Champigny fut nommé le 24 avril 1686, intendant de la Nouvelle-France, pour succéder à M. Jacques DeMeulles que l'on avait rappelé en France, sous l'accusation de faire la traite pour son propre compte. Champigny arriva à Québec au mois de juillet de la même année; il fut remplacé par M. François de Beauharnois, le 1er avril 1702.

I

La plus importante affaire et de laquelle dépend absolument le soutien, la conservation et l'agrandissement de la colonie est de faire déserter et mettre en valeur les terres concédées, depuis trente lieues au-dessous de Québec jusqu'à dix lieues au-dessus de Montréal, nord et sud, et à cet effet tenir exactement main à ce que l'on ne s'étende pas davantage, soit en paix, soit en guerre, et qu'il n'aille pas dans les pays éloignés un aussi grand nombre d'hommes comme par le passé: — en étant encore monté cent quarante-trois aux Otaoas en 1690, ce qui dénue le pays des principales forces et des gens qui travailleraient mieux à la terre. Il suffit qu'il y en ait tous les ans quatre-vingts qui aillent faire la traite aux Otaoas et Illinois, ce pouvant donner jusqu'à quarante congés pour y aller. M. le gouverneur se servirait de ces voyageurs pour porter ses ordres, afin d'éviter la grande dépense qu'on est obligé de faire en y envoyant exprès, qui d'ailleurs peut servir de prétexte pour exécuter d'autres desseins.

Il est bien fâcheux que la jeunesse canadienne qui est vigoureuse et de grande fatigue ne puisse presque rien goûter que ces sortes de voyages où ils vivent dans les bois comme des Sauvages et sont des deux et trois ans sans pratiquer aucun sacrement, vivant dans une oisiveté et le plus souvent dans une misère extraordinaire. Quand une fois ils sont accoutumés à cette vie ils ont peine à s'attacher à la culture des terres et ils demeurent dans une extrême pauvreté, faisant beaucoup de dépenses quand ils reviennent.

Nous voyons au contraire que ceux qui se sont attachés à faire valoir les terres sont riches ou tout au moins vivent très commodément, ayant leurs champs et pêche autour de leurs maisons et un nombre considérable de bestiaux,

ce que l'on verra décliner et diminuer à mesure que les Français qui se sont établis en ce pays manqueront, puisque ce sont eux principalement qui s'attachent à ces travaux, au lieu que la plus grande partie de leurs enfants sont continuellement dans des voyages, ce qu'il est de la dernière conséquence d'empêcher avec quelque sévérité.

Les deux méchantes récoltes faites en 1689 et 1690 ont beaucoup contribué à l'extrême misère où le Canada est réduit aujourd'hui, mais il est à propos de faire remarquer en même temps que cela provient aussi de la négligence d'une partie des habitants qui ne se sont embarrassés par le passé que de faire du blé pour leur subsistance et entretien. Deux méchantes récoltes, avec la consommation faite par les troupes les ont tellement dépouillés et dénués qu'ils ne s'en pourront relever qu'avec peine et du temps.

II

Il ne se peut rien de mieux pour la sureté des habitants et pour le bien général du pays que de le mettre en villages, comme on a fait au-dessus des Trois-Rivières, et de faire de grandes plaines aux environs pour empêcher les surprises et les approches des ennemis. Ils n'auront pas à la vérité tant de facilité à faire valoir leurs terres, à cause de l'éloignement, mais comme ils sont accoutumés d'avoir tous beaucoup de bestiaux, ils en tireront les secours et les soulagements nécessaires, et en cela ils ne seront que comme ceux qui habitent les villages en France (cependant ils pourront en temps de paix habiter sur leurs habitations). Le plus grand avantage que l'on tirera de cette réunion est que les habitants seront indispensablement obligés d'étendre leurs champs pour faire leurs grains dans la profondeur et par ce

moyen le pays s'augmentera et défrichera, sans s'écarter ni s'étendre comme on a toujours fait, et les habitants seront en état de se garder eux-mêmes, joint que les dîmes augmenteront et avec le temps les curés trouveront un revenu suffisant sans avoir besoin de la gratification que le roi leur accorde tous les ans pour partie de leur entretien, et les peuples assisteront plus aisément au service de Dieu et en seront mieux secourus.

III

Le principal soutien de tous les lieux du monde dépend d'avoir des places fortifiées où les peuples se puissent retirer avec sureté durant les guerres. Le Canada est ouvert de tous côtés, chaque maison est sur le bord du bois et par conséquent exposée aux incursions des ennemis sans aucun obstacle. Il est donc constant qu'il faut achever d'établir des villages fermés de bonnes palissades pour mettre les habitants en toute sureté contre les Sauvages, et fortifier d'une bonne muraille Québec et Villemarie, et particulièrement Québec à cause des descentes qu'on y peut faire par la mer, afin de s'y pouvoir réfugier en cas d'attaques des Européens et être en état de faire une vigoureuse défense, de simples clôtures de pieux comme celles qui y sont ne suffisant pas pour se défendre et n'étant d'aucune durée. L'intendant du dit pays, connaissant l'importance de cette fortification, a fait savoir à monseigneur le marquis de Seignelay, par ses lettres du mois de novembre 1690, les vues qu'il avait pour y parvenir sans qu'il en coûtât au roi; il n'y a qu'à employer les vingt-cinq congés qu'on a accoutumé de donner tous les ans pour aller traiter au pays des Otaoas qui produisent mille livres chacun, dont on gratifiait les habitants sans que Sa Majesté en retirât aucune chose; on ne peut pas en faire un meilleur usage pour le bien du

pays qu'en les employant à cette destination; on peut encore en donner quinze pour aller aux Illinois qui produiront aussi mille livres chacun, et, par ce moyen, on aurait, tous les ans, un fond de quarante mille livres par le moyen de ces congés, pourvu qu'on soit en paix et qu'on puisse envoyer chez ces nations.

IV

L'orgueil et l'oisiveté sont les principaux défauts des personnes établies en Canada et principalement des nobles et de ceux qui s'en qualifient sans l'être. Ces gens sont tous dans une extrême indigence et il est bien de conséquence de ne pas donner des lettres de noblesse à aucun, à moins qu'on ne veuille augmenter le nombre des gueux et rendre des gens à charge au pays. Sans la guerre, M. l'intendant aurait fait rechercher contre les prétendus nobles pour représenter leurs titres, mais il a cru qu'il était nécessaire d'attendre une autre occasion plus convenable. Les gens qui se présentent pour être anoblis sont: le sieur (Juchereau) de Saint-Denis qui a été blessé dans l'occasion des Anglais, dont le fils aîné est dans le service qui a été commandé à Michilimaquina sous le sieur de la Durantaye; le sieur (Aubert) Lachesnaye, gros marchand, établi depuis trente ans en ce pays, qui possède de grandes et belles terres; il a quantité d'enfants dont les aînés sont braves gens; le sieur Boucher qui a autrefois commandé aux Trois-Rivières et eu des lettres de noblesse de M. de Feuquière: il possède une belle terre et a plusieurs enfants dans le service, qui font leur devoir; le sieur Hertel qui a onze enfants presque tous au service et braves gens; son fils aîné a été estropié étant avec le père dans un parti qu'il commandait contre les Anglais.

V

Il y aura toujours des gens qui se présenteront pour obtenir des concessions dans les lieux éloignés et voisins des Sauvages, en vue seulement d'y aller traiter et même y porter de l'eau-de-vie, sans aucun dessein d'y faire des établissements, ce qui cause que la traite va à quelques-uns en particulier et les autres en sont exclus. C'est un abus qui ne se doit pas souffrir et il faut nécessairement faire défense de traiter de l'eau-de-vie aux Sauvages dans les lieux éloignés et d'y faire aucune traite de marchandises que le lieu ne soit habité, à quoi M. l'intendant tiendrait la main dès à présent pour l'empêcher, si ce n'était pas en quelque façon aller contre des permissions de Monsieur le gouverneur dont les particuliers ont soin de se précautionner. Il est bien plus à propos de donner des concessions dans les terres de ceux qui ne les font pas habiter afin qu'ils ne soient pas négligeants de les faire valoir, comme il arrive à la plus grande partie de ceux qui en ont.

VI

On trouve ici quantité de bois propres pour mâtures, bordages, planches de pin, membres et autres pièces pour la construction des vaisseaux dont M. l'intendant a envoyé des mémoires à monseigneur le marquis de Seignelay. Il serait nécessaire de les faire visiter et examiner et les deux billes de bois pour mâtures qui ont été chargées dans les deux vaisseaux, qui partent présentement pour France. Ce qu'il y a d'avantageux en cela c'est que les mâts ne reviendront pas à la moitié de ceux qu'on tire des monts pyrennées suivant le rapport qui en a été fait. Le sieur Hazeur (2), un

2. François Hazeur, en 1690, présentait à l'intendant Champigny un mémoire sur l'exploitation de forêts situées sur sa

des principaux marchands de ce pays et parfaitement honnête homme, a fait une dépense de cinquante mille livres pour des établissements de moulin à scie à la Mallebaye à vingt lieues au-dessous de Québec qui feront toutes sortes de beaux bordages, madriers et planches. Il a pris une habitation plus bas à la côte du sud pour y faire un établissement de pêche à l'exemple du sieur Riverin (3).

---

concession, à la Malbaie, qui fourniraient en abondance des mâtures et des bois de charpente pour la marine. En 1691, un chargement fut expédié en France, aux armateurs de la Rochelle; malheureusement la guerre entre la France et l'Angleterre fit doubler les taux d'assurances et de fret, ce qui paralysa ce commerce naissant.

3. Denis Riverin, ancien secrétaire de Duchesneau, avait fondé, à la fin du séjour de M. Denonville, une pêche sédentaire dans le bas du fleuve Saint-Laurent. En ce pays, disait-il, les pêcheries sont un vrai Pérou. M. de Meulles lui accordait tous ses encouragements pour la création de ce commerce. Riverin avait fait venir des harponniers de Bayonne pour former un personnel de pêcheurs de baleines. Il se montrait si satisfait de l'entreprise, que M. de Denonville en 1688, séduit par ces succès, écrivait aux ministres français l'avantage de substituer peu à peu les pêcheries à la traite qui devenait de moins en moins lucrative.

En 1686, (nous apprend un très intéressant mémoire de Riverin sur le commerce du Canada) un nommé Gabriel Gautier, concessionnaire d'une pêche sédentaire à Chadebouctou, en Acadie, obtenait de plus les îles de la Madeleine et du Cap-Breton pour y étendre ses pêcheries. M. de Denonville, sur les conseils de son intendant, sollicita à la cour quelques Basques pêcheurs experts, pour enseigner aux Canadiens la pêche de la baleine et de la morue. Le gouverneur ignorait-il qu'à cette époque les Acadiens étaient considérés comme d'excellents pêcheurs?

Vers 1693, Riverin, manquant de capitaux et, de plus, endetté, fut obligé de demander des congés de traite qu'il obtint de M. de Frontenac.

Riverin fut nommé conseiller au Conseil souverain, le 24 mars 1698, en remplacement de Mathieu Damours de Fréneuse. Il fut reçu le 6 octobre 1698.

VII

Les Français ont occupé pendant plusieurs années le fort Cataracouy à soixante lieues au-dessus de Montréal que M. le marquis de Denonville a été contraint de faire abandonner à la fin de l'année 1689, étant insoutenable en temps de guerre par la difficulté de le ravitailler. M. de Frontenac a toujours eu en vue de le rétablir parce que c'est son ouvrage et il persiste dans ce dessein, mais il n'y a nulle apparence d'y pouvoir réussir par toutes les difficultés qui s'y rencontrent. Tous les bâtiments sont péris et presque toutes les murailles ont sauté par les mines qui ont été faites en l'abandonnant, de sorte qu'il le faudra rétablir entièrement, ce qui ne se peut faire sans des dépenses incroyables. Et quand même ce fort serait rétabli, il faudrait autant d'appareils, de dépenses et d'hommes pour le munir des choses nécessaires que pour faire une campagne dans le pays des ennemis. D'ailleurs, ce fort, à justement parler, est une prison pour renfermer une garnison qui n'empêche pas les ennemis d'aller et venir, si ce n'est à la portée du fusil. Il faut donc conclure de là qu'il est très difficile de le rétablir, d'un très grand entretien et absolument inutile. On allèguera peut-être que c'est une retraite pour les Sauvages alliés des Français lorsqu'ils viennent en guerre contre les Iroquois, mais cette raison est détruite dès lors qu'on saura qu'ils attaquent toujours par surprise et qu'aussitôt qu'ils ont fait leur coup sur l'ennemi ils se retirent chez eux et les bois avec l'agilité de leurs jambes qui sont leurs plus sûres retraites. Ce qu'on peut faire dans ce poste est d'y traiter en temps de paix (4).

---

4. Voir *le Fort de Frontenac*, par B. Sulte, M. S. R. C. 1901, page 47.

VIII

Pour bien exécuter toutes les vues qu'on peut avoir pour le bien de la colonie, il est important que le gouverneur et l'intendant agissent en toutes choses de concert et d'intelligence, comme M. de Denonville et M. de Champigny ont toujours fait; qu'ils n'ont pour but que le bien du service du roi et celui du pays—et faire toutes choses dans cet esprit. Il n'en a pas été de même depuis le changement de gouverneur (automne de 1689). M de Frontenac a voulu tout faire par lui seul. Ayant appris à son arrivée en Canada que M. de Denonville avait donné ordre d'abandonner le fort de Cataracouy, il résolut d'y envoyer un détachement de quatre cents hommes pour le conserver et ravitailler, nonobstant la rigueur de la saison, l'impossibilité de faire ce voyage à cause de la difficulté des chemins et des glaces et l'assurance qui lui fut donnée par M. de Denonville et M. de Champigny que le fort serait abandonné et qu'il était insoutenable et impratiquable en temps de guerre. Il se trouva donc seul de son sentiment et, étant le maître de cette entreprise, il en ordonna l'exécution. On prépara en deux jours les canots, vivres et munitions nécessaires, l'on partit et, à la première journée, ils rencontrèrent la garnison qui descendait, après avoir fait sauter le fort, de sorte qu'il fallut relâcher, et une partie de ce qui avait été chargé dans les canots fut mouillé et rapporté au magasin en très méchant état, en sorte qu'il en a coûté au roi plus de cinq cents pistoles (au moins $1,000) et le voyage qu'il venait de faire de Québec à Montréal avait encore coûté plus de mille écus, ayant fait marcher avec lui un nombre considérable d'habitants et les principaux de Québec. A son retour de Montréal, il se brouilla avec M. de Denonville. Au commencement de l'année 1690, il fit une promotion d'officiers et les augmenta, contre le sentiment de M. l'inten-

dant, de supernuméraires, dont il demanda le fonds à M. l'intendant pour les faire subsister, ce que n'ayant pu ni du faire, M. de Frontenac résolut d'envoyer aux Otaoas des marchandises du magasin du roi pour employer le profit à leur entretenement. Ensuite, il fatigua le Conseil pendant trois mois pour délibérer sur la réception qui lui devait être faite la première fois et les jours ordinaires; on lui fit toutes sortes de propositions et d'en user à son égard comme on avait fait à l'égard de M. de Denonville, ce qu'il refusa. Après, on lui représenta de quelle manière le roi avait été reçu lorsqu'il fit son entrée au parlement et on lui proposa de le recevoir de même dont il ne parut pas content. Le Conseil s'assembla plusieurs fois et il y fut fait quatre ou cinq délibérations par lesquelles, pour le bien de la paix et en attendant que le roi l'eût réglé, il fut arrêté, pour le satisfaire, que quatre conseillers iraient le prendre chez lui, la première fois, et que deux l'iraient recevoir au haut de l'escalier quand il y viendrait les jours ordinaires. Il y vient très souvent; le capitaine de ses gardes arrive auparavant, entre dans la chambre et dit : "Monsieur le comte vient". Celui qui fait les fonctions du président dit aux parties de se retirer; le procès est interrompu. Il nomme deux conseillers qui vont le recevoir et l'accompagnent dans la chambre où il prend sa place; ensuite on fait rentrer les parties et on reprend le procès.

IX

Il veut marcher seul à la tête du Conseil, dans les processions et cérémonies, et s'oppose à ce que l'intendant prenne sa gauche, comme il a été réglé par le roi en 1685, ce qui a empêché le Conseil de marcher en corps avec lui depuis son arrivée, de quoi M. de Denonville n'a jamais de difficulté. Les prie-Dieu où M. l'intendant se mettait dans les églises et

qu'il avait trouvés en arrivant au Canada, n'ont pas paru depuis l'arrivée de M. de Frontenac; ceux où M. et Mme Denonville se mettaient ont été placés, depuis leur départ, au milieu des églises, et il n'y a eu qu'un banc dans la grande église qui a été conservé pour M. l'intendant.

X

M. de Frontenac règle pour le logement et subsistance du soldat chez les habitants; connaît de leurs démêlés et les règle; dit hautement qu'il n'y a que lui qui doive donner des ordres.

XI

Il envoya, au mois d'avril 1690 le sieur de Louvigny avec cent quarante-trois hommes à Michilimaquina, dépouillant ainsi le pays des meilleurs hommes contre l'intention du roi et la conservation de la colonie, pour relever le sieur Durantaye qui en avait le commandement avec commission du roi, qu'il ne croyait pas sans dévotion, et qui a servi fort utilement pendant plusieurs années, ayant seul empêché les Otaoas et les Illinois de faire la paix avec l'Iroquois sans la participation des Français. Le sieur de Louvigny et ce gros détachement partirent avec une quantité considérable de marchandises, sans que M. l'intendant en ait autrement été informé que le public ni des ordres qu'on y envoyait et sans signer ni viser aucun congé ni permission quoique ce soient les intentions du roi. M. de Frontenac commit le dit sieur de Louvigny pour faire la visite de ce que chacun portait, de quoi l'intendant étant averti et prévoyant les abus qui se pourraient commettre en cette rencontre, il se trouva indispensablement obligé d'envoyer ordre au sieur Gaillard, son subdélégué, de faire la dite visite, lequel ordre il fit voir auparavant à M. de Frontenac et, nonobstant l'exactitude que le dit sieur

Gaillard eut à faire la dite visite, il a été justifié depuis que le dit sieur de Louvigny en avait porté lui-même (des marchandises) pour quatre mille livres au par-delà sa déclaration, et les canots de ce détachement étaient si chargés qu'ils ont abandonné en chemin une partie des munitions du roi que M. de Frontenac leur avait fait prendre, tant pour faire présent aux Sauvages que pour traiter, afin d'avoir de quoi payer les officiers supernuméraires.

XII

Il vient de faire partir une chaloupe pour porter à Beaubassin, à l'Acadie, des munitions du roi qu'il envoya par le sieur Beaubassin, fils du capitaine (Michel Le Neuf de la Poterie) de ses gardes, pour faire des présents aux Sauvages de ces quartiers. Il envoye aussi deux canots commandés par le sieur de la Poterie, autre fils du capitaine de ses gardes, pour porter des munitions vers Pentagouet, aux Sauvages qui sont dans ce lieu-là. M. de Frontenac, en ces occasions d'envoyer des présents aux Sauvages, se contente d'en faire la demande à M. l'intendant et des choses nécessaires pour les porter, sans prendre des mesures avec lui pour veiller à ce que les dits présents soient donnés sans difficulté, de quoi l'intendant n'est nullement informé; et comme les dits présents se donnent de la main à la main, celui qui en est porteur de la part de M. de Frontenac est le maître d'en user comme il lui plaît et des pelleteries que les Sauvages peuvent donner réciproquement. Il serait nécessaire que l'on rendît compte à l'intendant de la distribution qui en est faite, en lui rapportant le certificat du missionnaire ou de quelqu'autre personne d'équité préposée pour y être présente, et que ceux qui se donnent dans les lieux où sont les gouverneur et intendant fussent délivrés en leur présence pour empêcher qu'il n'en soit rien détourné. Il serait aussi à propos de ne pas recevoir

de prix des Sauvages, parce qu'ils croyent les Français intéressés, et cela leur donne du mépris pour eux.

XIII

Dans toutes ces affaires M. l'intendant est calme. Il renonce aux honneurs et aux cérémonies. Il fait de son mieux les fonctions de son emploi. Souvent, il faut qu'il ferme les yeux pour le bien de la paix qu'il ne conserverait pas une heure s'il n'avait ces dispositions, et il n'apparaît pas entre M. de Frontenac et lui le moindre démêlé ni désunion.

NOTES

Ce mémoire renferme plusieurs autres choses comme les mines de fer des Trois-Rivières, le charbon du Cap-Breton, les pêcheries maritimes, la baie d'Hudson, la guerre des Iroquois, les hostilités des Anglais. Contentons-nous de ce qui précède et faisons là-dessus quelques commentaires:

I

La colonisation n'a guère occupé Louis XIII, Louis XIV ou Louis XV; tout se faisait en faveur du commerce des fourrures. Talon et Champigny, eux, faisaient de la terre la base de toutes les affaires. La jeunesse canadienne était entraînée dans les bois par les marchands, et le Conseil Souverain de Québec, notre parlement, était à peu près uniquement composé de gens du négoce qui achetaient les congés de traite, équipaient les canots et envoyaient les "voyageurs" dans l'Ouest. Il n'y avait pas de remède au mal, dans notre condition.

II

L'idée de mettre les cultivateurs en villages pour les soustraire aux coups des Iroquois était alors vieille de trente ans. Les Canadiens n'en voulaient pas. Ils avaient raison.

Le roi ne voulut jamais faire la dépense nécessaire pour étouffer les Iroquois et les obliger à rester chez eux. C'était, pourtant, le seul moyen d'en finir avec les horreurs de la situation.

III

Il est vrai de dire que, après 1687, on fit quelques villages dans le district de Montréal, parce que les habitants se voyaient massacrés sur leurs terres, mais ils n'y prirent jamais goût. Quant à fortifier Québec et Montréal, on peut affirmer que les meilleures murailles du pays c'étaient les habitants: en aidant la colonisation on eut épargné bien des dépenses et une longue série de catastrophes.

IV

Cette affaire de noblesse occupe continuellement les autorités de la colonie. C'était une classe qui vivait au dépens des colons. Nos écrivains en ont fait toute autre chose parce qu'ils avaient dans la tête le souvenir de leurs lectures concernant les grands seigneurs de France. Chez nous les pauvres étaient en haut de l'échelle avec des titres pompeux, tandis que le cultivateur sans gloriole ni vanité ne demandait rien—si ce n'est protection contre l'Iroquois. Les quatre hommes mentionnés par Champigny étaient du peuple; ils demandaient qu'on les anoblît; leur prière fut exaucée. Les Canadiens enrichis et qu'on a fait nobles ne doivent pas être confondus avec les nobles qui venaient "parfaitement ruinés", chercher du pain chez nous.

V

La défense de traiter dans les lieux éloignés des habitations a été renouvellée vingt fois en cinquante ans, ce qui prouve que les menaces n'ont eu aucun effet. Lorsqu'une loi est effective on ne la promulgue pas à tout instant au son

du tambour. On voit que Frontenac s'entendait avec les délinquants. Nous pourrions bien dire que tout le Conseil de Québec agissait de même, autrement il eut trouvé moyen d'enrayer au moins ces abus.

VI

Combien de fois n'a-t-on pas tenté d'ouvrir un commerce avec la France pour le produit de nos forêts—et toujours sans résultat (5).

VII

Le fort de Cataracoui n'avait été qu'un prétexte à spéculations privées aux frais de la colonie. L'intendant avait raison de ne pas vouloir le relever. Frontenac y voyait une bonne aubaine pour lui. Ce gouverneur mérite la gloire militaire dont on le couvre: pour le reste, il a fait plus de dégâts qu'on ne saurait dire.

VIII

Ce paragraphe pourra surprendre les admirateurs de Frontenac mais on rencontre dans les écritures du temps tout cela et plus encore (6). Nous ne sommes pas à bout de révélations.

IX

Lors de son premier gouvernement, Frontenac avait fait les cents coups, sans compter les coups de canne et les coups

5. Voir le chapitre: *les Rochelais et le Canada*, dans ce présent volume.

6. Dans son étude sur le *Comte de Frontenac* (Paris, 1895), Henri Lorin qui fut plutôt admirateur de Frontenac qu'historien consciencieux et impartial, porte sur Champigny nombre de critiques insidieuses et mal fondées. Lié avec le clergé, l'intendant soutint une politique toute d'opposition; il n'aimait pas Frontenac, soit (il n'était pas le seul), mais ses actions, sa correspondance et sa longue administration prouvent un tempérament supérieur, une conduite honnête et un dévouement désintéressé pour l'avenir du Canada.

de sabre. Les années ne l'avaient point adouci. Acariâtre et hautain, il fut toujours le même.

X

Remarquons que le pouvoir était partagé. La colonie avait deux têtes. L'intendant tenait en propre la justice, la police, les finances, le commerce. Frontenac méconnaissait sur tout cela les ordres du maître qui règnait à Versailles. De là s'explique le mémoire de Champigny.

XI

Enfin, nous savons ce que c'était que cette expédition de Louvigny à Michillimakinac en 1690. Perrot en parle au long sans nous rien dire des dessous de l'affaire. Louvigny fut nommé capitaine pour avoir bien fait ce que voulait Frontenac.

XII

Encore une affaire de traite. Les Le Neuf appartenaient à la vieille noblesse et ne firent que le commerce des pelleteries, pas trop de colonisation (7).

XIII

Champigny ferme les yeux, mais sa plume parle. Cependant, malgré sa bonne foi et son désintéressement, il n'a rien gagné auprès du roi. Ce qui me console, c'est que nous entrons à présent dans les secrets des dieux.

XIV

A la date où Champigny écrivait, nous étions, depuis sept ans, en guerre avec les Iroquois parce que les gens qui avaient le monopole de la traite s'étaient comportés en dominateurs vis-à-vis de ces Sauvages durant les années 1683-84. Le gouverneur La Barre, intéressé dans ce commerce d'une

7. Voir *Mélanges historiques*, Vol. I, page 48.

manière illicite, avait levé la milice pour combattre les Iroquois. Ainsi, les habitants faisaient, malgré eux, une guerre qui ne les regardait aucunement. Nous n'avions pas de troupes royales. La Barre retourna en France, fut remplacé par Denonville qui arriva avec deux ou trois compagnies recrutées dans les divers régiments du royaume, mit en branle presque toute la milice (8), et alla au lac Ontario se faire bafouer par les Iroquois. Le Bas-Canada devint en 1688-89, un champ de massacres. En 1690, la chicane entre Louis XIV et Guillaume III d'Angleterre nous mettait les colonies anglaises sur les bras et celles-ci s'entendaient avec les Iroquois, mais Frontenac arrivant, l'automne de 1689, et un contingent de troupes de France s'ajoutant à nos forces, la partie devint belle pour nous. Nous nous sommes battus pour les autres de 1684 à 1697, ce qui nous a valu la renommée de miliciens incomparables, mais la pauvre colonie tirait la langue tout le temps.

XV

Le projet de former des villages, refuges des gens de la campagne, naissait du danger de la guerre, mais pourquoi la guerre? Ce "jeu de princes" ne nous concernait point. Pourquoi nous obliger à soutenir, les armes à la main la rapacité des marchands privilégiés, ou la fantaisie atroce du souverain dans ses querelles d'Allemands contre ses voisins? La colonie des bords du Saint-Laurent était littéralement abandonnée à elle-même, puisqu'on ne lui fournissait plus de cultivateurs de France et qu'on lui interdissait le commerce, l'industrie et la moindre connaissance de son gouvernement. Le roi l'employait pour payer les pots cassés.

L'Echo de l'Ouest, Minnéapolis, 9, 16, 23 déc., 1904.

8. Nous étions onze mille âmes en comptant femmes et enfants.

LES CANADIENS AUX ILLINOIS AU XVIIIe SIECLE

Il s'agit de condenser en quelques pages la matière d'un très gros volume (1) bourré de faits, et qui nous donne un nouveau chapître sur l'histoire des Canadiens de l'Ouest, c'est-à-dire ceux de l'Illinois, à une époque déjà ancienne. C'est un travail élaboré, captivant, instructif et rempli de lumière, comme savent en écrire les véritables historiens. Il formera partie de nos archives nationales car son sujet nous concerne de près. Le lecteur pourra se convaincre, par l'analyse suivante, de la valeur qu'on doit lui attribuer. L'auteur est, avant tout, un disciple de la vérité: il ne la restreint ni ne l'exagère.

I

Sur la rive gauche du Mississipi qui forme le sud de l'Etat de l'Illinois, vis-à-vis l'embouchure du Missouri, l'on rencontre une contrée basse de trente lieues en longueur dont le sol est d'une grande fertilité. La largeur varie de trois à sept milles, donnant une bonne moyenne de cinq milles jusqu'aux élévations de terrain qui la bornent du côté de l'est. Un coup d'oeil sur la carte nous montre, du nord au sud, Cahokia, Prairie-du-Pont, Grand-Ruisseau, Bellefon-

1. *Illinois State Historical Library.* — Cahokia Records — by Clarence Walworth Alvord—819 pages, (1906). M. Sulte a fourni à l'auteur de ce travail un grand nombre de renseignements divers sur nos compatriotes. (Voir notre étude sur *Benjamin Sulte et son Oeuvre*, 1916).

taine, Saint-Philippe, Fort de Chartres, Prairie-du-Rocher et Kaskaskia, toutes localités établies "du temps des Français" et formant alors partie de la haute Louisiane.

L'origine, ou plutôt la date du commencement de cette colonie nous échappe, on ne saurait douter cependant que nous la devons aux coureurs de bois, mais ce ne fut pas, comme en d'autres endroits, un lieu de métissage: les femmes canadiennes paraissent s'y être rendues en même temps que les hommes. Je mettrais l'année 1720 pour ces débuts, d'après ce que nous connaissons de l'histoire du Mississipi. La Nouvelle-Orléans, qui venait d'être fondée par les Canadiens, rendait nécessaire la création de plusieurs établissements le long du fleuve pour se rapprocher du Canada. Nul poste n'était mieux choisi que le fort de Chartres pour cet objet, avec son territoire qui s'étend de Kaskaskia à Cahokia, comme on vient de le voir. Il est dit, en 1778, que l'église de Kaskaskia avait vu deux générations s'agenouiller au pied de ses autels. De 1730 à 1740 on mentionne des Canadiens qui émigrent aux Illinois. Lorsque l'administration française disparut, en 1760, il semble que les coureurs de bois, les "voyageurs", se concentrèrent dans le "pays-bas", si l'on en croit la légende qui veut voir en ce moment nombre de Canadiens se réfugiant aux Illinois. Assurément, ces gens ne sortaient pas de parmi nous; c'étaient plutôt ceux qui se trouvaient dispersés un peu partout sur les bords du Mississipi et que l'incertitude de l'avenir, sous un autre drapeau, portait à se grouper autour des villages déjà existants. Il n'y a rien pour nous faire croire que les habitants du Bas-Canada auraient eu l'idée de fuir le régime anglais dans leurs paroisses pour aller le rencontrer aux Illinois. L'arrivée de nouveaux colons dans le "pays bas", immédiatement après la cession à l'Angleterre, dénote une concentration des hommes

qui faisaient la traite pour le compte des compagnies françaises. C'était une heure de désarroi. Les chefs français abandonnaient la partie dans le sud, comme dans le nord, et les Canadiens restaient seuls pour se tirer d'affaire. Je n'accepte pas la légende qui fait partir nos habitants pour s'en aller aux Illinois en 1760, mais je l'interprète dans le sens ci-dessus. Les innombrables papiers de 1775 à 1790 que M. Alvord nous révèle font assez comprendre que l'occupation du "pays bas" remonte à la première moitié du XVIIIe siècle et que tout y était canadien.

Cependant, sur un point, c'était plutôt louisianais. Voici comment: en matière de loi, tout relevait de la Nouvelle-Orléans, mais la différence n'était pas grande, de sorte que l'on se retrouve facilement au milieu des actes des tribunaux et des notaires. A ce propos, disons qu'il se présente une double et curieuse observation dans l'écriture et la formule de ces pièces. L'orthographe est absolument fantaisiste, la plupart du temps elle ferait croire à l'ignorance presque absolue des auteurs, mais la rédaction est "en loi" et donne une excellente idée de l'intelligence de ceux qui écrivaient. En un mot, on croirait voir des grands seigneurs, avec tout leur manque d'étude, se transformant en praticiens de bon aloi.

II

C'est pendant la guerre de la révolution américaine que sont datées les plus anciennes pièces de ces archives. Il a dû en exister antérieurement et peut-être seront-elles découvertes un jour. Jusque-là (1778) il ne paraît nullement que les Canadiens aient pris contact avec les Anglais ou les Américains. Ils se gouvernaient, depuis 1760, en république libre et indépendante.

Vers 1778, le "pays bas" renfermait une population de mille âmes à peine, avec autant de nègres et de Sauvages domiciliés. Au nord, Cahokia avait trois cents blancs et quatre-vingts noirs. Quinze lieues au sud, Saint-Philippe, qui avait possédé douze familles, n'en avait plus que trois. Au fort Chartres, c'était à peu près pareil. Trois milles à l'est, sous les grands coteaux, la Prairie-du-Rocher avait une centaine de blancs et autant d'esclaves. Enfin, à l'extrémité sud, Kaskaskia montrait avec orgueil quatre-vingts maisons, cinq cents blancs, presque le même nombre de nègres. Auprès des villages en question étaient cabanés de quatre à cinq cents Kaskaskias, Péorias, Mitchigamies (2) et Cahokias, qui vivaient misérablemnet aux crochets des Canadiens.

A part le "pays bas", il existait dans la vallée du Wabash deux postes importants: Ouiatanon et Vincennes—ce dernier aussi peuplé que toute la région décrite ci-dessus. Par la Wabash passait le commerce qui se faisait avec le Canada. De plus petits établissements étaient dispersés de ci de là: sur la rivière Illinois, J.-B. Mailhet avait renouvelé à Péoria un ancien poste de traite; sur la rivière Saint-Joseph était le poste du même nom et un autre chez les Miamis sans compter les petits groupes de Canadiens mêlés aux Sauvages pour faire la traite.

Le côté ouest du Mississipi appartenait à l'Espagne en 1778. On y voyait les villages canadiens de Saint-Louis et de Sainte-Geneviève, plus prospères que ceux du "pays bas".

A travers les prairies, les bois et les rivières, les "voyageurs", bravant la fatigue et la faim, s'en allaient trafiquer dans toutes les directions, puis, à mesure qu'ils rentraient au foyer domestique, ou lorsque tous étaient à peu près réunis, suivant la saison, ils se donnaient du bon temps. Une fête

2. Ou Michegamias. Ajoutons aussi quelques Tamaroas.

n'attendait pas l'autre. La table, la danse, les jeux, les histoires à rire et à pleurer, tout marchait en branle parmi cette population insouciante, bruyante et joyeuse. Les premiers Anglais qui abordèrent leurs villages ne comprenant rien à la gaieté française, les prirent pour des lieux de débauche, de même qu'ils s'imaginèrent que la plupart des femmes des Canadiens étaient des Sauvagesses. Ceux qui ont approfondi le sujet, tant sous le rapport de la vie que menaient les colons que pour ce qui concerne les mariages—M. Alvord, par exemple—repoussent ces assertions faites à la légère et par suite de l'ignorance aussi bien que des préjugés de race. Le "voyageur" est un type spécial qui n'entre guère dans la mesure du citadin ou du campagnard. Les manifestations tapageuses de ces braves gens s'arrêtent à la surface: le fond n'est pas dangereux—il est plutôt aimable. "Ils avaient le respect des lois et de l'autorité constituée", dit M. Alvord, ce qui n'est plus du tout le caractère des hommes qui se répandirent dans l'Illinois après la guerre américaine. Les Canadiens, trop confiants dans la prétendue honnêteté de ces nouveaux colons, devinrent leurs victimes.

Grâce aux papiers qui composent le volume dont je parle nous pouvons reconstituer la vie sociale, les moeurs de ces Canadiens de l'Illinois si mal compris et peints en couleurs sombres par les écrivains des Etats-Unis Leurs grands défauts consistaient à aimer le plaisir et à dépenser leurs revenus, mais sans querelles, sans trigauderie. Quant à la politesse, ils y étaient dans leur élément naturel, si bien que les Yankees s'y trompèrent en les prenant pour des gens de bas étage—mais d'autres, comme le gouverneur Clark, s'aperçurent bien vite que c'était un peuple de gentilshommes.

Cette petite population était formée de trois ou quatre catégories sociales et au sommet on voyait Rastel de Roche-

blave, Boucher de Montbrun, J.-B. Barbau, les Beauvais, Charleville, Trottier, Saucier, Girardin, Viviat, Lacroix, Janis, Gratiot et Cerré, dont l'histoire est écrite en quelques mots par sir William Johnson qui les connaissait: "Par le caractère, les manières, l'habit, l'habileté, l'influence et la parole, ce sont des gentilshommes".

Je retourne au texte de M. Alvord: "ces familles (nommées ci-dessus) vivaient dans une élégance bien supérieure à celle des Américains établis en qualité de colons et les dépassaient en culture intellectuelle. Leurs maisons étaient commodes, elles jouissaient du confort et de l'aisance (3). Leur société était agréable, leur hospitalité proverbiale et leur politesse envers les étrangers inaltérable. Elle maintenaient une distinction avec les classes moins élevées et l'esprit démocratique qui régnait à la frontière américaine ne les avait pas envahies. Tout cela comportait une somme de bon ton et de raffinement sans ostentation qui manquait aux pionniers américains, lesquels menaient cependant une existence non moins romantique que les Canadiens, mais étaient plus entreprenants."

III

Les missionnaires avaient, dès le début, transporté la forme de la paroisse canadienne dans le "pays bas", ce qui n'a pas besoin d'autre explication. Comme au Canada, les habitants s'attachaient au curé et à l'église. En 1778, le curé de Kaskaskia était le célèbre abbé Pierre Gibault (4); il se

3. L'un des Beauvais possédait quatre-vingts esclaves.

4. Né à Montréal le 7 avril 1737, fils de Pierre Gibault (ou Gibaut) et de Marie-Joseph Saint-Jean, ordonné prêtre le 19 mars 1768. Missionnaire sur les bords du Mississipi de 1768 à 1789; il fut grand-vicaire de l'évêque de Québec de 1768 à 1777; curé de Kaskaskia (1768-78), de l'Immaculée-Conception

trouvait aux Illinois au moment critique que nous allons examiner, juste à point pour exercer une forte influence en faveur de la population canadienne.

Par le traité de Paris (1763) le territoire était passé à l'Angleterre. En 1765, on y envoya des troupes anglaises et, jusqu'à 1774, le commandant militaire y conduisit les affaires publiques. La révolution américaine amena (1776) la retraite de la force armée. Le chevalier Philippe de Rastel, sieur de Rocheblave, fut nommé agent britannique par le gouverneur du Canada, sir Guy Carleton, qui en fait de grands éloges. Il se trouvait à la tête de la milice et de la justice. Or, cette justice était en pleine fonction depuis des années, sans que nous sachions qui l'avait organisée. Elle n'était pas, ce que l'on pourrait croire, une pâle imitation des tribunaux du Canada, mais bien et dûment un outillage complet et régulièrement dirigé. Il y avait des juges à Cahokia, Saint-Philippe, la Prairie-du-Rocher et Kaskaskia, qui étaient en même temps officiers de milice. Un sergent et un notaire exerçaient à Cahokia et à Kaskaskia.

Les débouchés du commerce de fourrures, sous le régime

(1778-89) ; puis, retiré à New-Madrid, dans les possessions espagnoles du sud, il y mourut en 1804. En 1768 et 1775, il séjourna quelque temps à Michillimakinac ; dans la correspondance qu'il adressa de là à l'évêque de Québec, il est dit que ce poste avait été privé de missionnaire depuis nombre d'années et que les "voyageurs firent leur possible pour garder l'abbé Gibault."

L'abbé Gibault a été soupçonné de trahison et le gouvernement anglais le regardait d'un mauvais oeil. Il avait demandé au Congrès des Etats-Unis auquel il semblait être partisan, de le rendre propriétaire de l'immeuble dont le séminaire de Québec lui avait confié la garde. C'est à propos de cette étrange affaire qu'il eut des démêlés avec M. de la Valinière, curé de Kaskaskia, en 1785.

français, étaient le Canada et la Louisiane. En apprenant que le territoire de l'Illinois était cédé à l'Angleterre, les marchands des bords de l'Atlantique se lancèrent dans l'entreprise pour attirer ce trafic de leur côté par la Wabash et l'Ohio. En 1765, les soldats anglais étaient à peine entrés au fort de Chartres que les commerçants du fort Pitt (Pittsburg à présent) y arrivaient, entre autres George Morgan, de Philadelphie, William Murray et Thomas Bentley. Ils amenaient nombre d'employés de langue anglaise, les premiers aux Illinois. En 1768, George Morgan écrit qu'il y a soixante Anglais formés en une compagnie de milice. En 1769, l'Illinois fut placé sous la juridiction de la Pennsylvanie.

Mais les spéculateurs de terrain devaient aussi apparaître. Un édit de 1763 défendait de former des colonies vers l'Ouest. Cependant, en 1766, une compagnie représentée par George Morgan, commença à acheter des terres dans le "pays bas". Les intéressés étaient George Washington, Benjamin Franklin, William Franklin, lord Dunmore, sir William Johnson, Samuel Wharton, et autres. Le colonel Wilkins, commandant des troupes, signa les titres de ces achats. Bientôt, plusieurs compagnies du même genre se mirent à l'oeuvre et l'on ne parla plus que des terres de l'Ouest, mais, soudain, en 1774, le Bill de Québec, annexant l'Illinois au Canada, détruisit les espérances des spéculateurs. Ceux-ci se précipitèrent dans le mouvement politique contre la Grande-Bretagne et contribuèrent pour une bonne part à faire éclater la révolution.

Rocheblave avait devant lui une tâche difficile. Les autorités britanniques en le nommant à son poste, ne lui accordaient absolument aucun secours. Comment faire cesser la vente des boissons enivrantes aux Sauvages que Thomas

Bentley et quelques autres Américains pratiquaient en grand, et comment empêcher ces mêmes personnes de faire de la propagande révolutionnaire, surtout en voyant que les Espagnols de l'autre côté du Mississipi les soutenaient par tous les moyens à leur disposition? Il n'existait ni chambre d'assemblée ni conseil pour édicter des lois—en somme aucun gouvernement. Simple agent reconnu, mais sans l'exercice du pouvoir, Rocheblave lança un appel au peuple et, le 17 avril 1776, les habitants, à l'unanimité, s'engagèrent à ne plus vendre de boisson aux indigènes et à référer toute matière de dette aux tribunaux. Un seul Anglais, Daniel Murray signa avec les Canadiens. Bentley et les siens en conçurent une haine féroce contre Rocheblave. De ce moment, les agitateurs se promirent de mettre la main sur le commerce de l'Illinois et d'évincer les Canadiens de partout.

IV

Cette fois, c'est la Virginie qui entre en scène. Elle enrôle trois cents hommes, les place sous le capitaine George Rogers Clarke, et après une marche rapide, mystérieuse, adroitement exécutée, la troupe occupe Kaskaskia durant la nuit du 5 au 6 juillet 1778, arrête Rocheblave dans son lit, proclame l'alliance de Louis XVI avec le Congrès américain, fascine les Canadiens par de belles paroles, puis envoie des détachements jusqu'à Cahokia et se rend maîtresse du "pays bas" sans la moindre résistance.

Les cours de justice siégeaient encore au mois d'août, telles que constituées sous le régime anglais. En octobre, Clark les transforma pour les rattacher à la Virginie. Le major Joseph Bowman fut élu juge à Cahokia.

Au mois de décembre suivant, Hamilton, gouverneur

anglais du Détroit, enleva Vincennes dans l'Indiana, mais avant qu'il n'eut le temps de pénétrer dans l'Illinois, Clark, avec ce qui lui restait de sa "troupe déguenillée" et deux compagnies de Canadiens, le repoussa, mettant tout le nord-ouest en la possession des Américains. Un acte de la législature de la Virginie régla le gouvernement de l'Illinois. John Todd arriva dans le pays, en mai 1779, avec le titre de lieutenant-gouverneur. Il s'en suivit des élections pour renouveler le personnel des tribunaux. La Coutume de Paris resta en vigueur. Le procès par jury fut reconnu, ainsi que l'arrestation pour dette. En ce qui concernait les esclaves, rien n'était changé.

La guerre américaine se continuait. Clark ne recevait ni argent, ni provisions de bouche, ni équipement pour sa troupe. La population canadienne lui avait généreusement procuré le nécessaire, mais la patience s'épuisait ainsi que les ressources et l'on ne voyait pas venir le jour du remboursement. Vers la fin de 1779, plusieurs Canadiens, les plus à l'aise, émigrèrent du côté des Espagnols.

V

Bien des choses étaient déjà changées dans le "pays bas", tant sous le rapport du gouvernement que par suite de l'introduction de l'élément étranger: cependant le point tournant de l'histoire se place en 1779 avec le départ de Gabriel Cerré et de Charles Gratiot, véritables chefs des Canadiens, hommes de talents, qui s'en allèrent dégoutés de la situation faite à l'Illinois par les gens de l'Est.

Les nouveaux venus prenaient des terres dans cette région fertile. On pouvait prévoir le jour où les villages des Canadiens seraient isolés au milieu d'une population d'agriculteurs qui, par la langue, la religion, les coutumes, différait

absolument des anciens occupants du sol. De plus, Jean Girault, procureur de l'Etat, protestait avec vigueur contre la pratique admise de donner des lots à n'importe qui, parce qu'il s'en suivait ou que le colon n'avait rien de recommandable en lui-même, ou que toute l'affaire était une opération d'accapareurs de terres. Très peu de Canadiens profitèrent de l'occasion pour agrandir leurs domaines.

Richard Winston, intéressé dans le commerce de l'Illinois, fut commandant à Kaskaskia de 1779 à 1783 et maintint, ou plutôt intensifia, l'inimitié des étrangers envers les Canadiens.

VI

L'Espagne ayant déclaré la guerre à la Grande-Bretagne, on vit, durant l'année 1780, les Américains, les Canadiens et les Espagnols agir de concert sur les rives du Mississipi, dans une succession de marches et d'escarmouches provoquées par les Anglais et les Sauvages qui cherchaient à se rendre maîtres du fleuve. Clark n'eut pas été capable de résister aux Anglais sans l'aide des Canadiens. Les Américains se rapprochaient des Canadiens par crainte des Sauvages. Les Espagnols se tenaient avec les Américains et les Canadiens en haine des Anglais et des Sauvages.

Un officier du nom d'Augustin de la Balme et un agent français appelé Jean de Saint-Germain, envoyés par Washington et Lafayette pour rattacher les Canadiens à la cause américaine furent reçus dans le "pays bas" avec le plus grand enthousiasme. De la Balme parla aux Canadiens de leurs griefs contre les troupes de Virginie, du discrédit de la monnaie de carte et il les trompa en affirmant que le roi de France prenait leur cause en main. Quatre-vingts Canadiens de Cahokia, avec des Sauvages, marchèrent sous le drapeau français contre le poste anglais des Miamis qui fut

enlevé, mais un parti de Sauvages empêcha le Détroit d'être attaqué et De la Balme fut tué. Il avait envoyé Jean-Baptiste Hamelin dit Grondin avec un détachement de Cahokia contre le fort Saint-Joseph qui fut pris et saccagé, mais une bande de traiteurs anglais et de Sauvages défit les Canadiens et tua Hamelin. En apprenant cette nouvelle, vingt hommes de Cahokia se joignirent aux Espagnols avec des Sauvages et, le 1er janvier 1781, reprirent Saint-Joseph.

De la Balme avait donné du corps au mécontentement des Canadiens contre les Virginiens et semé dans leur esprit la fausse croyance que les Français prenaient fait et cause pour eux. Leur attitude jusque-là empreinte de patience et bornée à l'envoi de pétitions qui ne recevaient pas de réponse, changea tout à coup pour devenir hautaine et indépendante, mais les circonstances n'étaient pas changées, la politique des Virginiens non plus. Ajoutons que trois hommes néfastes: le capitaine Rogers, John Dodge, Thomas Bentley allaient mettre en jeu les machinations préparées par eux et d'autres pour s'emparer du commerce et des propriétés, même du gouvernement de la colonie. D'autre part, Richard McCarty, qui avait toujours été en faveur des militaires contre les Canadiens, s'entendit avec Winston pour conseiller à ceux-ci de ne plus fournir de provisions aux troupes, parce que tous deux se trouvaient mécontents des autorités de Virginie.

L'état de crise se prolongeait. Dodge et Bentley, qui inspiraient Rogers, menaçaient de faire appel à la législature de Virginie. Les Canadiens rédigèrent encore une pétition qui fut portée (en double) par McCarty et Pierre Prevost, après avoir été approuvée par Winston. *deputy country lieutenant*—mais on ne sut jamais ce que devint Prevost par la suite et McCarty fut tué en route par des Sauvages. Ses

papiers apprirent au commandant du Détroit la situation des esprits dans la colonie française de Cahokia, etc. Antoine Girardin, principal citoyen de Cahokia, écrivait que l'apparition d'un détachement de troupes britanniques dans son canton serait bien vue... mais le lendemain on apprit la défaite de Cornwallis et le triomphe de la révolution américaine.

Le calme régna parmi les Canadiens depuis ce moment et toute l'année 1782, mais les soldats commettaient des déprédations, leur commandant faisait des levées de grains, d'animaux, de farine. La disette s'en suivait. Au milieu de tout cela, les tribunaux siégeaient, faisaient leurs élections, tenaient la place d'un parlement, français de langue, français aussi de personnel. Un jour que Bentley se voyait repoussé de la cour parce qu'il était Anglais, il prit une grande résolution et rentra à l'audience accompagné de deux Américains, déclarant qu'il voulait prêter serment de fidélité au Congrès. On lui présenta la formule, en français, il la lut sans objecter à la langue puis, secouant la tête, il expliqua qu'il préférait s'entendre avec le gouvernement de Virginie, ce qu'il ne tarda pas à faire, mais la rebuffade qu'il reçut en cette occasion l'obligea à se cacher.

VII

Le 18 janvier 1783 eut lieu le licenciement des troupes. Clark ne partit qu'au mois de juillet. La paix étant signée entre les puissances l'Illinois était remis dans son état premier —sauf l'introduction des spéculateurs de tous les genres qui devaient s'y éterniser au détriment des Canadiens. L'anarchie allait changer de forme sous quelque rapport: les jours d'autrefois ne devaient pas revenir. L'amour du pouvoir, l'appas du lucre, l'ambition, les préjugés, le fanatisme se

groupaient en un parti politique pour absorber l'ensemble au bénéfice d'un petit nombre. Histoire de tous les temps. On vit surgir trois factions: celle des magistrats français qui détestaient les Américains et se regardaient comme les représentants du peuple; celle de Winston, ennemi des Virginiens et des Canadiens; celle de Dodge, adversaire de Winston et des Anglais. Winston détestait Dodge par-dessus tout et comptait quelques Canadiens parmi ses partisans. Todd avait été tué par les Sauvages. Rogers s'était éloigné. Dodge emprisonna Winston qui parvint à se libérer et retourna en Virginie au moment où la position de député lieutenant de comté se trouvait abolie, car à partir du 5 janvier 1782 l'Etat de Virginie la regarda comme caduque à cause de l'intervention du Congrès dans les affaires de l'Ouest. Néanmoins, Winston délégua ses pouvoirs, s'il en avait, à Jacques-Timothé Boucher de Montbrun qui se constitua dictateur, ou à peu près, et "régna" ainsi durant cinq années. Rocheblave était retourné au Canada.

Les Canadiens, ruinés par les exactions des militaires, réclamaient ce qui leur était dû. La procédure amena des délais et augmenta le doute sur la valeur réelle de ces comptes. Bentley et Dodge achetaient à vil prix. Lorsque, enfin, ces deux hommes furent payés, le gouvernement des Etats-Unis donna des terres aux Canadiens, sous forme de compensation, mais la misère était grande et les spéculateurs obtinrent possession pour un morceau de pain.

VIII

De pétitions en pétitions adressées au Congrès par les Canadiens, on en vint à décider la création d'un gouvernement temporaire, sous le contrôle de la Virginie—et le plan resta sur le papier. De leur côté, les Canadiens se mirent à

parler d'un Etat indépendant. Dodge était exécré, mais rien ne l'arrêtait. Il s'emparait des propriétés publiques, faisait la pluie et le beau temps. Montbrun gouvernait au moyen de compromis et se tenait en bons termes avec les Espagnols. Sans troupes, sans argent, privé d'une commission officielle, ayant de plus sur les bras un parti anglais nouvellement formé par les commerçants de Michillimakinac, il tenait la balance en ménageant Dodge. Il n'aurait pu le contenir sans craindre une révolte, car Dodge avait des amis influents et même des Canadiens pour le supporter. Le parti anglais vendait ses marchandises à meilleur compte que les autres traiteurs, tout en invitant les Canadiens à se prononcer pour leur drapeau national. Cette propagande, à la fois commerciale et politique, semait la discorde partout et ne faisait que rendre plus envenimées les passions, les colères et les disputes des années précédentes. La boisson coulait à flot, ce qui n'était pas pour apaiser les esprits. Dans ses adieux à Montbrun, Winston avait dit: "Je vous souhaite plus de succès que je n'en ai eu dans mes efforts pour amener la pacification". Ce en quoi le nouveau gouverneur réussit le mieux ce fut à restreindre les Sauvages qui maraudaient à travers les habitations, s'enivraient, pillaient, assassinaient et semaient la terreur dans le pays. Par les menaces, par les bonnes paroles et par les présents (de sa propre bourse), il gagna de les tenir à distance, tout en faisant le trafic ordinaire avec ses gens.

Il fallait bien céder à Dodge, puisque la colonie n'était plus sous le contrôle de la Virginie et pas encore absorbée par l'Union américaine. Alors, comme Montbrun signait des octrois de terre à ceux qui en demandaient, pouvait-il en refuser aux amis de son ennemi? Ces hommes profitaient de la situation anormale de la contrée. Il y a des signes indiquant que l'idée d'indépendance qui agita quelque temps les

Canadiens venait de Dodge, pour contrecarrer Montbrun. Un jour, voyant partir un homme chargé d'une pétition au Congrès pour demander l'indépendance, Dodge prophétisa que ce messager portait "son dernier fardeau"—en effet, il fut tué sur la route.

IX

L'abbé Gibault, partisan des Etats-Unis, s'était retiré à Vincennes. Un prêtre carme, Paul de Saint-Pierre, natif de Hollande ou d'Allemagne, venu avec l'armée de Rochambeau, devint curé de Cahokia de 1785 à 1789, et se tint en bons rapports avec M. Gibault. Durant l'été de 1786, l'abbé Pierre Huet de la Valinière arriva avec le titre de curé de Kaskaskia. C'était l'homme qu'il fallait pour mettre le feu aux poudres. Ardent pour la cause américaine, il avait été expulsé du Canada. Dodge était sa bête noire. Les Canadiens relevèrent le front et offrirent de la résistance au tyran. Juste à ce jour (14 août) Montbrun, on ne sait pourquoi, abandonna sa charge qu'il passa aux mains de J.-B. Barbau, un Français de la Nouvelle-Orléans.

Le colonel Clark n'avait pas laissé de mauvais souvenirs chez les Canadiens. Il commandait au Kentucky et conçut le dessein d'aller combattre les Sauvages de l'Indiana sans autre autorité que la sienne. Rendu à Vincennes, il envoya John Rice Jones à Kaskaskia acheter des provisions, lequel s'entendit dans ce but avec John Edgar, bon ami des Canadiens. Dodge invoqua l'illégalité de la démarche de Clark et fut assez puissant pour paralyser la mission de Jones. Alors Clark envoya des troupes qui se logèrent dans le fort dont Dodge avait fait son magasin sans droit aucun—et les provisions ne manquèrent pas. En se prêtant aux désirs de Clark, les Canadiens faisaient échec à Dodge. Celui-ci plia

bagage et passa aux Espagnols. C'était l'équivalent d'une révolution.

Le Congrès restait indécis à l'égard de l'Ouest. On ne voulut pas attendre davantage. Le cri public fut pour le rétablissement du régime de Todd: des cours de justice nommées par le peuple. Barbau approuva la mesure. Les Américains y furent admis; ils surent si bien manoeuvrer le vote que trois d'entre eux se trouvèrent élus: Henry Smith, John McElduff et Thomas Hughes. Ceci se passait à Kaskaskia. Les trois Canadiens nommés étaient Antoine Beauvais, François Corsé et J.-B. Beauvais. Smith eut la présidence. La cour s'ouvrit le 5 juin 1787, mais en l'absence des Canadiens, on remit les affaires à plus tard. Le 7 juillet, les juges canadiens protestèrent contre les juges américains parce que leur langue n'était pas française. Une entente intervint immédiatement. Les trois candidats qui, après les élus, avaient recueilli le plus de votes: Vital Beauvais, Nicolas Lachance et Louis Brazeau, furent adjoints au tribunal. Parmi les conciliateurs citons John Edgar.

Le 17 août suivant, le colonel Harmar, qui venait de rétablir les affaires à Vincennes et avait fait décamper Clark, entrait à Kaskaskia, accompagné d'un interprète du nom de Barthélémi Tardiveau, un Hollandais absolument étranger au pays mais très lié avec Dodge; aussi ce dernier reparut-il dans le fort où il donna un dîner au colonel en y invitant ses plus chauds amis. Harmar ne voyait que par les yeux de ces deux hommes, cependant après une entrevue avec le greffier Pierre Langlois—au cours de laquelle Dodge chercha à étrangler Langlois—il s'en alla disant: "C'est bon, suivez les conseils de vos magistrats", ne voulant pas s'introduire dans ce guêpier.

X

Parmi les nouvelles apportées par Harmar il y avait l'acte du Congrès répudiant les octrois de terres dont nous avons parlé. Tardiveau, jouant l'homme d'importance, se chargea de remettre les choses sur pied : cent trente Américains lui signèrent un titre de procureur à cette fin et aussi une cinquantaine de Canadiens. Le résultat fut ce que Pierre Langlois avait annoncé au départ de Tardiveau : le Congrès accorda les terres, mais vingt ans s'étaient écoulés lorsque parurent les lettres patentes et, dans l'intervalle, les spéculateurs avaient acheté pour une bagatelle les droits de chacun des pétitionnaires.

En somme, ceux qui venaient de l'est n'avaient qu'un but : s'enrichir par n'importe quel moyen. Ils retardaient ou accéléraient à leur gré la marche de l'administration, ou encore imposaient un mode de gouvernement local, ou même empêchaient la colonie d'avoir un gouvernement, selon les convenances des spéculateurs.

Les cours de justice constituaient une sorte de parlement ou de municipalité édictant les lois locales et, comme elles étaient issues du vote populaire, leurs éléments étaient surtout français. Par malheur, le génie du *self-government* était étranger à Kaskaskia. La désunion y prévalait plutôt. Les familles de marque n'étaient plus là pour empêcher les petites difficultés de devenir nuisibles. L'éducation de certains hommes qui voient les choses de haut et comprennent la nature humaine, manquait généralement. La pratique de la liberté n'est possible qu'avec le concours de trois ou quatre classes sociales. Si elle tombe entre les mains d'une seule catégorie, elle amène le désordre. C'est tout au plus si, en temps de paix, on peut en tirer quelque profit. Or, la situation n'était guère moins que difficile. L'autorité du gouver-

neur Barbau était "en l'air" plutôt que bien assise. Les Américains contestaient jusqu'à la légalité des cours. Le commerce était au plus fort, au plus rusé, au plus déterminé. Les Sauvages reprenaient leurs incursions, même on voyait Dodge à la tête d'une bande piller le village de Kaskaskia et mettre en danger la vie le John Rice Jones, de John Edgar et de la femme de celui-ci. Les Espagnols avaient leur part dans l'organisation de ces troubles, vu que les colons terrifiés traversaient le fleuve pour aller vivre sous leur drapeau. Des instructions du gouverneur de Saint-Louis ne laissent aucun doute à cet égard. Au milieu de ces tiraillements et de ces oppressions les plus pauvres courbaient la tête et se résignaient à leur sort, mais les hommes de meilleure trempe ou possédant du bien s'en allaient sous des cieux plus propices.

M. de la Valinière était devenu bientôt incommode par ses critiques journalières et ses prétentions à tout savoir. On peut dire de lui qu'il se levait avant le soleil afin d'être le premier à se créer des ennemis. Il passa aux Espagnols. Son successeur, M. Le Dru, le curé de Saint-Sulpice, puis M. Gibault en firent autant un peu plus tard. Ainsi, au cours des années 1787-1790, la classe aisée, instruite, entreprenante, disparut. Les Beauvais, les Lafont, les Cerré, les Corsé, les Morin, les Charleville, les Lasource, les Carbonneau, les Montbrun, les Langlois et les Levasseur avaient traversé le Mississipi.

Une pétition de ce temps s'exprime ainsi: "Nos chevaux, nos bestiaux et nos récoltes sont volés ou détruits sans que nous puissions nous y opposer. Nos demeures sont en ruine; les terres ne sont presque plus cultivées; les débiteurs s'enfuient, tout est dans la désolation. Nous vivons dans la crainte et ne voyons devant nous que misère et détresse ou, ce qui est très probable, la mort de la main des Sauvages.

Toutes ces infortunes proviennent du manque de gouvernement. Nous sommes un peuple abandonné à l'anarchie, à la confusion, au milieu des périls, sans savoir à qui nous appartenons. L'émigration est à l'ordre du jour pour trouver un refuge chez les Espagnols et bientôt tout ici sera désert."

M. Alvord ajoute: "L'histoire de Kaskaskia est celle des longues souffrances de la population française. Les tyrannies s'y succédaient. Après les troupes de Virginie qui avaient épuisé les ressources de ces gens, arriva Dodge, le terroriste, puis survinrent les Sauvages et les Espagnols. Cahokia était dans la même misère; toutefois son tribunal fonctionnait et la police, grâce à François Trottier, maintenait l'ordre, car étant capitaine de milice, il avait l'autorité militaire en main et savait l'exercer."

Cahokia au nord, Kaskaskia au sud, séparées par trente lieues de petits villages, de champs cultivés, de forêts, de prairies, formaient deux chefs-lieux assez dissemblables par les coutumes de leurs habitants en fait d'administration. Le gouverneur était considéré comme fonctionnaire de Kaskaskia Il est même douteux que ses pouvoirs s'étendissent au-delà, bien que Todd et Montbrun aient assumé à certains moments, le contrôle général du pays; mais leurs personnalités, jointes aux circonstances, ont pu rendre leurs actions acceptables. Les gens de Cahokia regardaient ceux de l'autre "capitale" comme dépourvus du sens politique ou administratif. Il est vrai de dire que l'influence américaine pesait davantage sur Kaskaskia, où s'accumulaient les conflits de tout genre. La cour de justice de Cahokia était plus régulière, plus indépendante, moins troublée. J.-B. Saucier, Pierre Godin, Charles Gratiot, Antoine Girardin, Michel Beaulieu, François Trottier, J.-B. Lacroix, Louis Chatel, Pierre Roy, J.-B. Dumay, Louis Pillet, Joseph Bissonnette, Charles Ducharme,

Philippe Engel, J.-B. Dubuque, François Saucier, François Lapensée, Henri Biron, Joseph Labuxière et Joseph Cécire formaient l'aristocratie intellectuelle de Cahokia. Ce dernier nom se prononçait Cahos, (Kahôs).

XI

Les Kaskaskiens (5) se plaignaient de la compagnie des marchands anglais de Michillimakinac qui avaient pénétré chez eux en 1783 et tenaient des magasins dans le village. C'étaient J.-B. Perrault représentant Marchesseau, de Montréal, James Grant, Meyer, Tabeau, Guillon, William Arundel, John Askins et autres qui monopolisaient le trafic des fourrures dans l'Illinois, avec la vente des boissons. Néanmoins, Cahokia ne s'en laissait pas imposer, et même, dans le soulèvement des Sauvages, son tribunal resta maître de la situation. William Arundel s'établit à Cahokia et fut le seul commerçant anglais de la place, car les trois autres, Thomas Grady, Philippe Engel et Isaac Levy étaient francisés, mariés à des Canadiennes. Les colons américains se groupaient au Grand-Ruisseau sous la juridiction de Cahokia.

Un agitateur du nom de James Piggott, prépara un plan pour la réunion de Grand-Ruisseau avec Bellefontaine en un nouveau district judiciaire. Bellefontaine comptait des Américains en bon nombre parmi ses citoyens, mais dépendait de Kaskaskia (6). L'élection eut lieu et Robert Watts remporta la palme, mais Piggott voulait tout conduire, de sorte que la zizanie s'en mêla, alors Watts mit l'affaire devant la cour de Cahokia et, de suite, un décret cassa la procédure des Américains. En vingt-quatre heures les chefs du mouvement furent incarcérés. Cet acte de vigueur eut un excellent résultat. La

5. Ne pas confondre avec les Sauvages kaskaskias.
6. Kaskaskia fut donc la première capitale de l'Illinois.

majorité des Américains des deux endroits se dit prête à entrer sous la juridiction de Cahokia, ce qui fut accepté. On élit donc un juge et un officier de milice dans chacune de ces localités, agrandissant ainsi la sphère d'action de Cahokia aux dépens de Kaskaskia—et ceci alla plus loin parce que les Américains de ce dernier village regardèrent bientôt la cour de Cahokia comme le siège de la vraie autorité.

N'est-il pas singulier de voir cette république minuscule passer par de si nombreux et de si pénibles événements alors qu'elle se trouvait formée à peu près malgré elle-même et demandait à cor et à cri d'être rangée sous un pavillon quelconque — français, anglais ou américain — dans l'espoir de jouir de la paix. Hélas! quand vint le jour de la délivrance, il éclaira le triomphe des usurpateurs et mit fin à cette Arcadie de 1760 dont nous avons retracé les transformations.

En même temps que le Congrès passait la loi des territoires (1788) le général Saint-Clair avait été nommé gouverneur. Il n'arriva que le 5 mars 1790. Le régime qu'il apportait modifia davantage l'ancien état des choses. Les Canadiens émigrèrent plus que jamais aux Espagnols. Le livre s'arrête ici (7).

XII

Il y aurait un article à faire sur les 300 pages de textes français que M. Alvord a insérées dans son oeuvre pour nous mettre à même de suivre la vie privée de la population. Ce sont, la plupart, des actes de la cour de justice. Une étude attentive en tirerait mille détails dont notre analyse n'a pu

7. Après avoir été regardé comme partie de la Virginie, l'Illinois, en 1787, fut compris dans les territoires du Nord-Ouest, et, en 1809, il devint le "territoire de l'Illinois", puis fut admis dans l'Union le 3 décembre, 1818. La présente constitution de l'Illinois a été ratifiée le 2 juillet, 1870.

donner qu'une idée imparfaite. J'y ai vu clairement le trafic des fourrures comme base de la colonie. Le système français n'allait pas plus loin. Au Canada et aux Illinois, l'agriculture se réduisait au jardinage avec un peu de blé, de maïs, d'avoine pour les besoins de la maison. Tout partait du commerce des peaux et tout y retournait. Il s'en suit que les habitants vivaient d'une seule et unique ressource que des étrangers adroits, sans scrupule, leur enlevaient miette à miette. Ajoutez à cette pénurie les déprédations des troupes, des nouveaux colons et des Sauvages—c'est plus qu'il n'en fallait pour anéantir une colonie de mille à douze cents âmes, en l'obligeant à se disperser pour trouver sa subsistance ailleurs.

Cette page d'histoire nous était inconnue. Elle ressemble à ce qui s'est passé dans l'Ouest, pendant et après la révolution américaine, mais elle est plus complète, en ce sens que les incidents s'y entassent comme dans une tragédie, où l'auteur concentre des scènes prises à distance les unes des autres et en forme un ensemble typique sur lequel nos regards s'arrêtent forcément.

1908.

FIRST PARLIAMENT OF UPPER CANADA (1)

The Quebec Act passed by the British parliament in 1774, came into force in May 1st, 1775. Under its provisions, the Province of Quebec extended to the Ohio and the Mississipi. The reasons for not calling an assembly elected by the people are not stated in the Act. A Legislative Council only was provided. Its members were to be appointed by the Crown from persons resident in the province. In number it was not to exceed twenty-three nor to be less than seventeen. Its powers of legislation were limited. To defray the expense of governing the colony, duties were imposed upon spirits and molasses imported into the province. License fees were also collected from persons keeping taverns and houses of public entertainment. No ordinance of the council touching religion was to be valid until assented to in England.

Owing to the invasion of the province by the Americans, it was not until the spring of 1777 that the council was able to proceed to the regular despatch of business. It has been truly said that it was composed of officials, seigneurs and the leading traders, and that the interests of other classes of the population were ignored. Upon the return of peace in 1783, the internal affairs of the province began to attract more attention, and a movement for a change in the constitution soon sprang up. Petitions were sent across the Atlantic, some for and some against such reorganization. By that time a large addition was made to the population of Canada by the influx of Loyalists from the revolted colonies to the

(1) Written in 1904 but unpublished.

south. The new settlers were in favour of a more popular form of government than that afforded by a Crown-appointed council. In the autumn of 1786, Carleton (now Lord Dorchester) assumed for a second time the position of Governor with instruction to report fully on the state of the province and to that end committees of inquiring were appointed.

At length, on the 4th March 1791, the King called attention to the state of Canada and the necessity of a new constitution for that colony. A few days afterwards, Pitt laid before the House a bill providing for a Legislative Assembly and he did his best to impress the members with the idea that it was an assimilation to the constitution of Great Britain, at least as near possible. The fact of granting an Elective Assembly (2) to a colony was in itself an uncommon concession, although Nova Scotia had enjoyed that blessing since 1758. The independence of the United States, our close neighbour, must have had something to do with the favor bestowed upon us.

By the Act of 1791 the council was dissolved and a parliament authorized for each of two provinces called Upper and Lower Canada. The new administration consisted of the Crown represented by a governor, an appointed legislative council, and an elective legislative assembly — with power to pass laws "for the peace, welfare, and good government" of each province.

The Crown would of course assent or not assent to all acts of the provincial legislature. The Legislative Council of Upper Canada was to consist of not less than seven members, each appointed by the Crown and to hold their seats

2. Such assemblies existed in Virginia, New York, Massachusetts, prior to the revolution.

for life. The Act indeed provided for the creation of hereditary titles in Canada, to which the right to a seat in the Legislative Council should be annexed, but this clause was allowed to remain a dead letter. In addition to the Legislative Council there was in each province an Executive Council to advise the governor in the conduct of public affairs. The Legislative Assembly of Upper Canada was to consist of not less than sixteen members. The electoral franchise was what was known in England as the forty shilling freehold for counties and the £5 freehold and £10 freehold for towns. Roughly speaking, these figures had reference to the annual rental or income of the property in respect of which the right to vote was claimed. No member of the Legislative Council and no clergyman was to be eligible to a seat in the assembly. The oaths required, as well from voters as from members in the council and assembly, contained nothing in the nature of a religious test to debar any citizen from voting at an election or from being elected.

These provincial legislative bodies were to meet at least once a year. Their legislative power over certain matters was restricted, not by way of absolute prohibition, but by requiring certain formalities to be observed. The granting of Crown lands was also restricted as these were relied on to provide a revenue, and in the interest of the Crown their too rapid sale was not considered desirable. The greater part indeed of all the revenues of the provinces continued to be collected and spent by the officials, under Acts of the British parliament, so that for many years the assemblies were able to exercise very little control over them — a defect in the system of colonial government which was remedied only after a long struggle.

Provision was made for the setting apart of a certain

portion of the Crown lands for the support of a protestant clergy. Out of this enactment grew, about thirty years later, the celebrated *Clergy Reserve* question, which for many years created intense political excitement. It was not finally set at rest until the year 1854 when the Canadian parliament made provision for the sale of the reserves, and, after setting aside a fund for those clergymen who had acquired vasted interests in the income arising from them, the balance was divided among the municipalities in proportion to population.

The charter of 1791 had many imperfections—for instance the whole patronage was in the hands of the governor (3) he had also the absolute control of all the monies; there was no such person as a minister, councillor or adviser to the Crown responsible to the Legislative Assembly, but in that House the people could at last express an opinion, expose the abuses of the administration and ask for reforms. It may not be useless here to examine the relative value of terms and expressions already embodied in this paper and which are the key note, so to say, of the whole bill referred to.

1.—The Executive Council, appointed by the Crown consequently choosen amongst the favorites, the partisans and office-holders. It is now more than fifty years since this Council was transformed into a Ministry or Cabinet whose members are selected by the legislature and made responsible to the people.

2.—The Legislative Council, appointed by the Crown. This corresponds to our Senate or Upper House. Now a days, the selection is made by the Cabinet and appointment is in the name of the Crown. The Province of Ontario has never had a Upper House since Confederation.

---

3. Same rule in England.

3.—The Legislative Assembly — the elected representatives of the people — or the Lower House. Gradually this body has absorbed nearly all the privileges of the Crown and has obtained the control of finance, public works, &c. The Ministry itself is no more than a permanent committee of the Legislature trusted with the carrying on of laws and measures edicted by parliament.

4.—The present position of the House of Commons and the Legislative Assemblies of the various provinces, is the result of long and persistent struggles of the community for the management of public affairs. It is a triumph of the democratic element. It savours strongly of republicanism and I must here observe that, whilst Great Britain and Canada enjoy such institution, although they are styled monarchial countries, the Republic of the United States (4) has vested into its president the sole power of selecting and appointing the ministers — an anomaly which is in direct opposition with the republican principle of a government by the people.

William Pitt on proposing the bill for Canada, said that the division into two governments would have the effect of leaving the French-Canadians alone by themselves and to give a home to the English speaking emigrants in a separate province. Was he afraid of the possibility of the new comers being absorbed by the French, or did he believed that the creation of a colony on the border of the United States might put a barrier to the eventual invasion by settlers from those parts? We cannot say, but it is sure enough that the two Canadian nationalities were kept isolated from one another for a long time.

---

4. Washington and his colleagues merely copied the administration of George III.

Mr. Adam Lymburner, a merchant of Quebec and agent for Canada, was heard before the House of Commons, on the 23rd March, against the bill. He said: "The new province will be entirely cut off from all communications with Great Britain... They cannot carry on any foreign commerce but by the intervention and assistance of the merchants of Quebec and Montreal; they will, therefore, have little reason to correspond with Great Britain, and few opportunities of mixing in the society of Britons. How far these circumstances may operate in gradually weakening their attachment to the kingdom I shall leave to the reflection of the honorable members... It may, perhaps, be said that Britain has been burthened already too long with the expenses of our civil government... but it has not been our fault. I might have been otherwise many years ago, if our petitions had been attended to... We consider it a duty we owed to the empire, to relieve Great Britain of that charge, but if the province is divided, it will most effectually destroy our hopes and good intentions in that respect... What the inhabitants of the province want is nothing more than the principles of the English constitution... and that may be granted without injury to any class of people in the province or the interests of Great Britain." I pass over a variety of other interesting matter in Mr. Lymburner's discourse.

Mr. Pitt stated in the debate that the population of Upper Canada amounted "to only ten thousand inhabitants" which is taken as correct, but he added that "the Lower Province is not more thant a hundred thousand" whilst the census of 1790 comprising both provinces has 224,466.

Numerous petitions were addressed to the Commons during the debate. The traders saw in the measure great impediments for commerce. It was pointed out also that the

custom duties would be paid in Quebec, thus depriving Upper Canada of that branch of revenue. Burke spoke in favour of the division into two provinces, alleging the incompatibility of two languages, habits, religions, &c. put together. Fox, his best friend until then, stood against the division, but asked that the legislative council be elected by the people. He said that the Canadians should feel that they were equally as well treated as the Americans. "They must remain loyal to Great Britain by their own will: we cannot keep them otherwise." Fox and Burke never were in good terms from that moment (5).

Lord Dorchester was in England. On the 18th November 1791 Lieut.-Governor Alured Clarke issued his proclamation from Quebec, fixing the boundary line between Upper and Lower Canada to take effect on the 26th of the next month. Lieut.-Colonel John Graves Simcoe arrived that autumn and spent the winter in Quebec. In the early summer he started westwards, and on July 8th reached Kingston. After the swearing in of the following members of his Executive Council he began formal deliberations: William Osgoode, James Baby, Peter Russell, Alexander Grant were consulted (6). Soon after seven members were called to the Legislative Council: Richard Duncan, William Robertson, Robert Hamilton, Richard Cartwright, Jr., John Munro, Alexander Grant and Peter Russell. The two last ones also belonged to the Executive Council, as noted above.

---

5. The quarrel aroused mainly by the Quiberon affair.

6. William Robertson, writes Mr. C. C. James, had been selected as a member, but he does not appear to have been sworn in or to have taken his seat. (*First Legislators of Upper Canada*, Tr. R. S. C., 1902; this first dealing with the origination of the Legislature has been followed by the *Second Legislature of Upper Canada*, 1796-1800, Tr. R.S.C., 1903).

Edward Burns was appointed Clerk of the Crown, Major Littlehales, Clerk of the Executive Council, William Jarvis, Secretary of the Council. During the same month of July, the Lieut.-Governor issued a proclamation dividing the province into nineteen counties (7).

The first session of the new legislature sat at Newark (now Niagara on the Lake) from 17th September to the 15th of the next month. The following list of its members has been prepared with a good deal of labor, and published by Dr. C. C. James in the volume of the Royal Society for 1902, accompanied by a biographical sketch for each member:

Glengarry, Hugh Macdonnell, John Macdonnell; Stormont, Jeremiah French; Dundas, Alexander Campbell; Grenville, Ephraim Jones; Leeds and Frontenac, John White; Addington and Ontario, Joshua Booth; Lennox, Hastings and Northumberland, Hazelton Spencer; Prince Edward and Adolphustown, Philip Dorland, replaced by Peter Vanalstine; Durham, York and 1st Lincoln, Nathaniel Pettit; 2nd Riding Lincoln, Benjamin Pawling; 3rd Lincoln, Isaac Swayzie; 4th Lincoln and Norfolk, Parshall Terry; Suffolk and Essex, Francis Baby; Kent, David William Smith and William Macomb.

John Macdonnell was the Speaker (8). Philip Dorland

---

7. Kent, Essex, Suffolk, Norfolk, Lincoln, York, Durham, Northumberland, Hastings, Prince Edward, Lennox, Addington, Ontario, Frontenac, Leeds, Grenville, Dundas, Stormont, Glengarry.

8. Neither he nor any member understood parliamentary debates. Knowing this, Lieut.-Governor Simcoe had appointed Mr. Baldwin as clerk of the House because he could, at least theoritically supply the required information and even put a hand to the helm. Contrary to this, in the Quebec Assembly, seven or eight French members, besides the English Clerk, were fully capable of conducting the business, and they, very

vacated his seat by refusing to take the oath prescribed by the Act, and a new writ was issued for the county to return another member. This matter came up for consideration immediately after Colonel Macdonnell had been elected Speaker. Dorland was one of the Loyalists who landed at Adolphustown at the end of the war. He belonged to a band of Quakers or Friends from Dutchess County, New York, many of whom had been fighters on the British side. In September 1792 when the election took place, Philip Dorland was the leading Quaker, and he beeing elected, started for Newark, but he objected to the oath, and his seat was declared vacant. When the people met once more to consider the situation they selected Major Peter Vanalstine who was the leader of the soldier settlers, and he appeared and took his seat at the second session which opened on the 31st May 1793.

There is a curious letter from Simcoe concerning John White the representative of Leeds and Frontenac which expresses clearly the sentiment of the population in regard to the new political life. It is as follows: "In my passage from Montreal to Kingston, I understand that the general spirit of the country was against the election of half-pay officers into the Assembly, and that the prejudice ran in favour of men of a lower order, who kept but one table, that is, who dined in common with their servants. It was by great good fortune that the temporary residence I made at Kingston created sufficient influence to enable us to bring the Attorney-General, M. White, into the House" (9).

---

soon, showed that they had taken care to study the matter long before the meeting of the first Legislature.

9. At the same time the habitants of Lower Canada voted, as a general rule, for educated men and also men of substance and well settled. Out of sixteen elected in Upper Canada, two only had enough of political or other education to be

The book and registers containing the records, producings, etc., of the first parliament cannot be found and were never seen after 1796. According to local tradition, Governor Simcoe sent them to England and the vessel was captured by the French (10). These documents were the property of the province; no one had the right to remove them from there. We are, therefore, without information concerning the various subjects dealt with by our early legislators, except a few details, such as the Dorland episode which have been handed down in a more or less state of accuracy.

1st session	17th September	to	15th October.	1792
2nd	"	31st May	"	9th July.	1793
3rd	"	2nd June	"	9th July.	1794
4th	"	6th July	"	10th August.	1795
5th	"	16th May	"	3rd June	1796

Colonel John Macdonnell (Speaker) and David William Smith were the only two members of this assembly who sat in the second one (1796) and Smith was elected Speaker. In 1800 the province was rearranged to provide for 19 members. In the county of Lincoln was Newark the capital of Upper Canada named after the town of Newark in Lincolnshire, East coast of England.

Let us see who were the members of the first Legislature named above:

---

of some use to themselves and to the community: John Macdonell and Francis Baby. These two, with Hugh Macdonell were the only Catholics in the House.

10. The Reports of the Bureau of Archives for the Province of Ontario (by Alexander Fraser) 1919-10, contain the proceedings of the Legislative Assembly of Upper Canada for the years 1792, 1793 and 1794 (partly), and of the Legislative Council for 1792, 1793 and 1794. There is no record available of the others sessions. See also the Report of the Dominion Archives for 1891, by Douglas Brymner.

In Glengarry, the people had sent two brothers. Alexander Macdonnell of Aberchalder, aide-de-camp to Prince Charles Stuart in 1745, became a captain in the celebrated body of Loyalists raised in New York by Sir John Johnson. Later on his sons John and Hugh settled along with other Scottish soldiers. In 1796 the Royal Canadian Volunteer Regiment of Foot was organized and John was appointed lieutenant-colonel of the 2nd battalion (11). It may be worth calling attention to the fact that the first Speaker of the first Legislature of Upper Canada was a Roman Catholic, for at that time such a selection could not have taken place in the Legislature of Nova Scotia. He died at Quebec and his remains were buried in that city.

His brother Hugh was lieutenant in the same Regiment as his father. When the Royal Canadian Volunteer Regiment was organized he commanded a company under his brother, then was appointed lieut.-colonel of the Glengarry Militia of which John was colonel. Governor Simcoe made him first adjutant-general of Militia in Upper Canada. In 1805 he was appointed assistant commissary-general at Gibraltar and from 1811 to 1820 consul-general at Algiers.

Lieutenant Jeremiah French had a large holding of land in Vermont when he enlisted in the corps of Sir John Johnson. He emigrated to Canada and drew lands in Cornwall and in Montague. His son Benjamin and Dr. Strachan were married to sisters. Jeremiah French died in 1805.

Alexander Campbell was present at the first and second sessions and then left the riding and moved to Montreal.

Ephraim Jones came from a family established at West-

11. This was the first corps raised in Upper Canada. The first battalion, adds Mr. James, was raised in Lower Canada under Lieut.-Colonel de Longueuil and Major Louis de Salaberry.

on, Mass., in 1666. He settled in Augusta township; was a member of the Land Board for Leeds and Grenville; had charge of the Government stores, and was known as "Commissary Jones". He married Miss Coursol, of Montreal, and left a large family.

John White came out from England in 1792, probably along with Simcoe, who appointed him Attorney-General. He was shot in a duel, as I will explain hereafter.

The ancestors of Joshua Booth were English and settled in Orange County, New York. At the outbreak of the Revolutionary War he served as a sergeant on the British side, and later on came to Ernestown. During the war of 1812 he took service as captain with his two sons. He died on the battle field, October 31st, 1813.

Hazleton Spencer was born at East Grenville, Rhode Island, on 29th August, 1757. He joined the Regiment of Sir John Johnson and became lieutenant in the 2nd battalion. Having settled on a tract of land in Fredericksburg, he was elected member for Lennox and when the Royal Canadian Volunteer Regiment was raised got appointed Major. From 1797 to 1803, he was commandant of the garrison at Kingston. He died in February 1813.

Major Peter Vanalstine, of Dutch ancestry, came from near Albany, New York, and spoke English with quite a foreign accent. After serving with the Hessian troops, he moved to the bay of Prince Edward where he had large holdings of land and started a mill there. He died at Adolphustown in 1811.

Nathaniel Pettit was from Pennsylvania. Part of the family estate was in New York. In Canada he owned the land on which Grimsby now stands. He was commonly known as Judge Pettit (12).

12. He was a bachelor.

Benjamin Pawling, a Welshman, from Pennsylvania, lost his property there because he refused to take up arms against the British and went to Nova Scotia, whence by walking and canoeing he reached Quebec. Here, with his brother Jesse, he enlisted and fought till peace was proclaimed. He was a captain in Butler's Rangers, and at the close of the war was advanced to be a colonel. The two brothers took land at Port Dalhousie. Benjamin was employed as a surveyor and got appointed on the land board of Nassau in 1788. Died in 1818.

Isaac Swayzie is styled "Pilot to the New York Army" in Lord Dorchester's list. He is referred to as a noted scout. His home was in Thorold and he held a position as a Magistrate of the district. The Swayzie "Pomme Grise" originated on his farm (13).

Parshall Terry was associated with Swayzie at a time for the supply of the fort at York (Toronto). He appears to have taken his residence there and to have conducted a milling business in the valley of the Don.

Francis Baby was the descendant of an officer of that name who settled in Lower Canada in 1670 (14).

David William Smith was the son of John Smith, major of the 5th Regiment, stationed at Detroit from 1790 to 1792, and held the rank of enseign in that corps. He was at the time of his election only 28 years of age. He studied law and was called to the Bar. His biography can be seen in the valuable paper of Dr. James which I simply quote here a portion (15).

---

13. The well-known apple.

14. Another M. Baby, named James, was of the Executive Council.

15. Mr. Wm. R. Riddell also gives a good biography of

William Macomb, of Irish descent, was perhaps the largest land owner at Detroit and a merchant highly respected. His family, like the Babys, is closely connected with the history of Detroit and Sandwich.

Besides the members of the Legislature, four officials deserve a mention in this paper: Littlehales, Small, Jarvis and Burns.

Brigade Major E. B. Littlehales was *aide-de-camp* and secretary to Governor Simcoe. The Duke of LaRochefoucault who visited Upper Canada at that time says: "I must make particular mention of the civility shewn us by Major Littlehales, adjutant and first secretary to the Governor, a well-bred, mild and amiable man, who has the charge of the whole correspondence of government, and acquits himself with special ability and application. He appears to possess the confidence of the country. This is not unfrequently the case with men in place and power: but his worth, politeness, prudence and judgment give this officer peculiar claims to the confidence and respect which he universally enjoys" (16). As a writer Major Littlehales is the author of an interesting journal of an exploring excursion from Niagara to Detroit in 1793. It is presumed that he left the country with general Simcoe as the *Oracle* (17) of Newark of Feb. 24 1798 states that Colonel Littlehales is in England. In 1801 he was appointed under-secretary for Ireland and he held this office

---

him in the Thirteenth Report of the Bureau of Archives of the Province of Ontario.

16. *La Rochefoucault-Liancourt's Travels in Canada* (1795), with annotations by Sir David William Smith, published in the Thirteenth Report of the Bureau of Archives of the Province of Ontario.

17. *The Upper Canada Gazette* or *American Oracle*, published from 18th April 1793 to 25 April 1807 (Fourth Report of the Bureau of Archives of the Province of Ontario, 1906).

for nineteen years. He was created a baronet in 1802. The park-lot he owned at York or Toronto became the property of Captain John Denison and from him descended to his heir Colonel George Taylor Denison of military and literary fame, president of the Royal Society of Canada in 1904 (18).

John Small, Clerk of the Crown, of the Executive Council, an Englishman, a perfect picture of a cheerful, benevolent minded man. His next neighbour in Toronto was John White, attorney-general of the province. There arose between them a difficulty, and in a duel, on the 3rd January 1800, White was killed. John Small afterwards lived in Toronto for many years and, in 1818, was still a pewholder in St. James Church of that place.

Of William Jarvis, secretary of the council and registrar for the province we know very little except that he was a man of great note in his day and that he serve under Governors Simcoe, Hunter and Gore. His cousin Stephen Jarvis was long the registrar of Upper Canada. They came from a family of very good standing in Connecticut. Both were officers in the Militia and both left for Canada as U. E. Loyalists.

David Burns, first clerk in the governor's office died in 1806. His administrator was Mr. Secretary Alexander Burns. One of them might have been the same as Edward Burns appointed clerk of the Crown in 1792.

We might see now what had become of Governor Simcoe after the close of the first session of the Legislature. The winter of 1792-93 was in Upper Canada a favorable one for explorers. Lake Erie was not frozen over, and there were very little ice on Lake Ontario. Governor Simcoe accompanied by Captain Fitzgerald, Lieutenant Smith of the 5th

18. In 1817, Littlehales assumed the name of Baker instead of Littlehales and became soon after Sir Edward Baker.

Regiment, M.P.P., Lieutenants Talbot, Grey and Givins, also Major Littlehales, started from Newark on the 4th February, arriving at Detroit on the 18th by a route which was 270 miles in length. The return began on the 23rd and was completed on the 10th of the following month.

It was in this expedition that the site of London, on the Thames, was first examined and judged to be "a situation eminently calculated for the metropolis of all Canada". The intention of the Governor was that the future capital should be named Georgina, in compliment to George III. We may believe, also, that the large subdivision of Lake Huron, known as Georgian Bay, had for its name a like loyal origin.

There was no printing establishment in the province. The first press probably came from Philadelphia during the winter of 1792-93 and Louis Roy, the printer, may have been from Quebec (19). On the 18th of April 1793 was issued at Newark the first number of the *Upper Canada Gazette* or *American Oracle,* which was transferred to Toronto in 1800.

The Governor left Newark on the 3rd May 1793 and on the 4th inspected the site where Toronto now stands. He directed Joseph Bouchette to survey the place and ordered the erection of several buildings (20). On the 13th May the Governor was back again in safety at Newark. The second

---

19. Louis Roy came from the printing office of John Neilson, Quebec. Soon after he enlarged his operations as a printer and no doubt that such an establishment was considered a wonderful institution in Little York, until the days when the place having prospered took the name of Toronto.

20. The Archives were transported from Newark to York in August 1793 just at the moment were a battery of artillery was firing a salute in honor of a supposed victory of the Duke of York — but it turned to be a defeat. On this occasion the place was named York officially and in the popular saying Little York.

session of the Legislature opened in that town on the 31st of same month and closed on the 9th of July.

The *Oracle* of the 6th June contains a very interesting article: "Tuesday last being the anniversary of His Majesty's birthday, His Excellency the Lieutenant-Governor had a Levee at Navy Hall. At one o'clock the troops in garrison and at Queenston fired three volleys; the field-pieces above Navy Hall, under the direction of the Royal Artillery, and the guns of the Garrison fired a Royal Salute. His Majesty's schooner, the *Onondago,* at anchor in the river, likewise fired a Royal Salute. In the evening His Excellency gave a Ball and elegant Supper in the Council Chamber, which was most numerously attended."

1904.

TABLE DES ARTICLES

	PAGES
La formation des grands lacs	7
Les Rochelais et le Canada	12
Jean Verrazano	26
Le siège du Long-Saut	38
Premières connaissances du Mississipi	51
La famille de Billy	63
Pompe à feu aux Trois-Rivières	73
Un intendant de la Nouvelle-France (Champigny)	84
Les Canadiens aux Illinois au XVIIIe siècle	101
First Parliament of Upper Canada	124

Index Général

Acadie (action de Frontenac, 1690) 90, 95
Addington (comté) 131
Adolphustown (comté) 131, 132
Ailleboust (Louis d') 42
Alabama (Etat) 52
Allouez (Père) 59, 60
Alvord (Clarence Walworth) 101-123
Américains (invasion des, 1775) 124
Amérique (premières connaissances) 34
Andrada (Francisco d') 28
Ango (Jean) 27-37
Angoumois (province) 18, 32
Anjou (province) 17
Antilles (les) 19, 51
Antrobus (John) 79
Argenson (M. d'—gouverneur) 42, 43, 46
Arkansas (Etat) 53, 62
Arundel (William) 121
Askins (John) 121
Assemblée législative de 1792 ... ... 125, 131, 132
Attikamègues (Sauvages) 48
Aubert (Charles, de LaChesnaye, anobli) 88, 97
Aubert (Thomas) 27
Aubuchon (François) 69
Auger (Angèle) 71

Baby (François) 131, 133, 136
Baby (James) 130, 136
Badeaux (J.-B.) 79
Baie-du-Febvre 54
Baldwin (greffier, 1792) 131
Barbau (J.-B.) 106, 116, 117, 119

Barcia (Gonzalez) 35
Batiscan (paroisse) 67
Beauce (province) 17
Beaucourt (Josué-Maurice Dubois-Berthelot de)... 77
Beauharnois (François, intendant) 84
Beaulieu (Michel) 120
Beauport (début de) 15
Beaupré (côte de, 1660, Iroquois) 41, 48
Beauvais (Antoine, J-B. et Vital)... ... ... 106, 117, 119
Bécancour (paroisse) 68, 69
Belestre (Pierre Picoté de) 44
Bellefontaine (localité illinoise) 111, 121
Bentley (Thomas)... ... ... 108, 109, 112, 113
Biard (Père Pierre) 27, 33
Billy dit Léveillé, dit Courville (famille) 63-72
Biron (Henri) 121
Bissonnette (Joseph) 120
Bois (marchands de) 77, 89, 98
Bonnivet (Guillaume Gouffier de) 32
Booth (Joshua) 131, 135
Boucher de Bontbrun (Jacques-Timothée)... 106, 114, 115, 120
Boucher (Pierre, anobli) 88, 97
Bouchette (Joseph) 139
Boursier (Jacques) 32
Bowman (Joseph) 109
Brazeau (Louis) 117
Brésil (ancien) 28, 33
Bretons dans le golfe au XVIe siècle 15, 17
Brydon (Robert) 79
Burke (Edmund) 130
Burns (Edward, David, Alexander) 131, 137, 138

Cahokia (localité illinoise) 101-123
Cahokias (tribu illinoise) 57, 104
Campbell (Alexander) 131, 134
Canada (cédé à l'Angleterre) 12, 21, 22, 23
Canada (haut, 1660, Iroquois) 50, 56
Canada (1792, séparé en deux provinces) ... 125, 128, 129, 130
Canadiens (aux Illinois, 1720-1800) 101-123

Canadiens (origine des) 16, 17, 18, 72
Cano (Sébastien del) 27
Cap-Breton 17, 30, 31, 32
Capitole de Rome 75
Cap-Rouge (début du) 15
Capucins (service des incendies) 80
Carlé (Fernando) 29
Carleton (Guy), voir Dorchester. ... ...
Caroline (Etat) 30
Cartier (Jacques) 34, 54
Cartwright (Richard) 130
Cataracoui... ... ... 61, 91, 92, 98
Cathay (chemin du) 28
Cécire (Joseph) 121
Cent-Associés (Compagnie des, fondation) 15
Cerré (Gabriel) 106, 110, 119
Chabot (Philippe de, amiral) 32
Chagouamigon (poste du lac Supérieur) 59, 61
Chambois (Jacqueline) 67
Champigny (Jean Bochart de) 84-100
Champlain (paroisse) 66-70
Champlain (Samuel, parle de découverte) 10, 11, 54
Charbon (1690, minérai) 96
Charentes (uays des Canadiens) 18, 19
Charlevoix (Père) et les découvertes 29
Chartres (fort aux Illinois) 102, 108
Château-Richer (début de) 15
Chatel (Louis) 120
Chicago (première mention du pays)... ... ... 55, 57, 58, 61
Chine (chemin de la) 28
Chouart (Médard, 1659, au Wisconsin) 56-62
Clark (Alured, lieut.-gouverneur) 130
Clark (George Rogers) 105, 109-117
Closse (Lambert) 44
Colbert 17, 19, 61
Colomb (Christophe) 34
Colonies (autonomes, françaises et anglaises) ... 14, 21, 22, 25
Colonies (leur commencement) 13, 14
Colonisation du Canada négligée... ... ... 85, 96, 97, 100

Colons (se recrutent d'eux-mêmes) 15, 19, 22, **23**
Commerce du Canada avec la Rochelle 12-25, 98
Commerce du Canada en 1792 129
Communes (Chambre des) 128
Congés, voir Traite. ... ...
Conseil de la colonie, 1690... ... ... 92, 93, 96
Conseil exécutif, 1792 126
Conseil législatif, 1774 125
Constitution d e 1791 128
Corsé (François) 117, 119
Cortez (Fernand) 37, 51
Courcelles (M. de,—gouverneur) 61
Coureurs de bois, 1690 ... ... 85, 102
Courville (famille), voir Billy ... ...
Coutume de Paris aux Illinois 110
Crignon (Pierre) 30

D'Amours (Mathieu) 90
Davila (Pedrarias) 52
DeMeulles (Jacques, intendant) 84, 89, 90
Denis (Jean) 27
Denison (John et George Taylor) 128, 138
Denonville (M. de, gouverneur) ... 78, 90, 91, 92, 93, 94, 100
Deschenaux (Pierre-Louis Brassard, juge) 78, 79
Desmarquets (Jean-Antoine) 26, 27
Détroit (attaqué, 1780) 112, 113
Dieppe (ville de Normandie) 26, 29, 30, 31, 33, 36, 37
Dizy (Anne-Céleste) 69
Dodge (John) 112-120
Dollard des Ormeaux, ... 44, 45, 46, 47
Dorchester (lord) 107, 125, 130, 136
Dorland (Philip) 131, 132, 133
Douanes entre haut et bas Canada, 1792, ... 130
Doucet (Jean) 79
Dubuque (J.-B.) 121
Ducharme (Charles) 120
Duclos dit Carignan (Marie-Louise) 71
Duguay dit Placy (Pierre) 81

Duluth (chez les Sioux en 1682) 62
Dumay (J.-B.) 120
Duncan (Richard) 130
Dundas (comté) 131
Dunmore (lord) 108
Dupré (François, curé) 67
Dupuis (capitaine aux Trois-Rivières) 41
Durham (comté) 131

Eau-de-vie (liqueur) 89
Edgar (John) 116, 117, 118, 119
Engel (Philippe) 121
Espagne (guerre contre l'Angleterre, 1785) 111
Espinolle (Pierre d') 32
Essex (comté) 131
Etats-Unis, comme république, ... 128

Feuquières (Jean de Pas, marquis de) 88
Finances du Canada, 1792, ... 127
Fitzgerald (capitaine) 138
Floride (premiers temps de la) 31, 33, 34, 51, 52
Florin (Jean, corsaire) 31, 35, 36
Fortifications militaires (projet de) en 1690, ... 87, 97
Fourrures, voir Traite ... ...
Fox (Charles James) 130
François 1er (roi de France) 28, 29, 30, 32, 33
Franklin (Benjamin et William) 108
French (Benjamin et Jeremiah) 131, 134
Frigon (J.-S.-A.) 73
Frontenac (comte de) 61, 90-100
Frontenac (comté) 131

Gaillard (Pierre de Rey) 94, 95
Garnault (Emile) 12-25
Garneau (F.-X., origine) 13
Gastumeau (J.-B.) 21
Gautier (Gabriel) 90

Gentilly (paroisse) 66-71
Georgienne (baie, 1660, les Iroquois, 1692, ce nom) ... 50, 139
Gibault (abbé Pierre) 106, 116, 119
Girardin (Antoine) 113, 120
Girault (Jean) 111
Gironde (région de France) 19
Givins (lieutenant) 139
Glengarry (comté) 131, 134
Godefroy (Adam) 32
Godefroy de Lintot (Jean) 47
Godefroy de Vieux-Pont (Jacques) 47, 48
Godin (Pierre) 120
Grady (Thomas) 121
Grand-Ruisseau (localité illinoise) 121
Grant (Alexander et James) 121, 130
Gratiot (Charles) 106, 110, 120
Gravier (Gabriel) 26-37
Grenville (comté) 131
Grey (lieutenant) 139
Grimsby (endroit du haut Canada) 135
Groseilliers (des), voir Chouart ... ...
Guerres (1690, 1785) 87, 91, 100, 111
Guillaume III (roi d'Angleterre), ... 103

Habitants 16, 18, 20, 24, 85
Hakluyt (Richard) 29
Hamelin dit Grondin (J.-B.) 112
Hamilton (Henri, gouverneur de Détroit) 109
Hamilton (Robert) 130
Harmar (colonel, aux Illinois) 117, 118
Hastings (comté) 131
Hazeur (François) 89, 90
Hennepin (Louis, récollet) 62
Henri VIII (roi d'Angleterre) 37
Hertel (François, anobli) 88, 97
Huet de la Valinière (abbé) 107, 116, 119
Hughes (Thomas) 117
Hurons (à l'île d'Orléans, Mississipi, lac Supérieur) 39-42, 56, 58

Illinois (Sauvages, chassés de Chicago, 1657), 50, 55, 57, 58, 61
Illinois (Canadiens fixés, 1720-1800) 101-123
Incarnation (Mère Marie de l') 46, 57
Incendies autrefois (en France et au Canada) ... 74, 80, 81
Intendants du Canada (fonctions, positions) 84, 92, 94, 95, 99
Iowa (1657, les Illinois) 57, 58, 60, 61
Irlandais (soldats anglais) 23
Iroquois 16, 39-50, 61, 100

James (Dr C. C.) 130, 134, 136
Jarvis (William et Stephen) 131, 137, 138
Johnson (Sir John) 134, 135
Johnson (Sir William) 106, 108
Jolliet (Louis, 1673, au Mississipi) 53, 62
Jones (John Rice et Ephraim) 116, 119, 131, 134
Juchereau de Saint-Denis (Nicolas, anobli) 88, 97

Kanontaga (chef huron, 1660) 44, 45
Kaskaskia (localité illinoise) 102-123
Kaskaskias (tribu illinoise) 57, 104
Kent (comté) 131
Kimber (René) 79

LaBalme (Augustin) 111, 112
LaBarre (M. de, — gouverneur) 99, 100
Labrador (premières connaissances) 30
Labuxière (Joseph) 121
Lachance (Nicolas) 117
Lacroix (J.-B.) 120
Lacs (Grands, — formation, mention) 7-11, 34
Lafayette et les Canadiens aux Illinois. 111
Lamarche (Catherine-Marguerite de) 65, 66, 67, 71
Langlois (Pierre) 117, 118, 119
Langues française et anglaise. 128
Lapensée (François) 121
LaRochefoucauld-Liancourt (duc de) 137
LaSalle (Cavelier de) 60, 61, 62
Laudonnière (René Goulaine de) 30

Lauzon (Charles, de Charny) 40, 42
Lauzon (Jean de, grand-sénéchal) 48, 49
Lauzon (Jean de, envoie deux hommes à la baie Verte; retourne en France) 39, 40, 56, 57
LeDru (abbé) 119
Leeds (comté) 131
Lefebvre (Pierre) 66
Législature de 1792 124
LeJeune (Père Paul) 55
Lemoine de Longueuil (Charles) 44
Lemoine d'Iberville (Pierre) 62
Leneuf de la Poterie (Jacques) 47, 95, 99
Leneuf de la Vallière (Michel) 47, 99
Lennox (comté) 131
LeProust (Louis-Joseph) 79
Levrard, voir Saint-Pierre-les-Becquets. ... ...
Levy (Isaac) 121
Lincoln (comté) 131
Littlehales (E. B. sir Baker) 131, 137, 138, 139
Long-Saut (siège du) 38-50
Longueuil (lieutenant-colonel) 134
Lorin (Henri) 98
Louis XIV et le Canada 17, 78, 80, 96, 100
Louvigny (M. LaPorte de) 94, 95, 99
Lymburner (Adam) 129

Macdonnell (John, Hugh, Alexander) 131, 132, 133, 134
Macomb (William) 131, 137
Magellan (Fernand) 27
Maheu (René) 49
Mailhet (J.-B.) 104
Maine (province) 34
Maisonneuve (Paul de, va en France) 39, 42
Malbaie (1690, scierie) 90
Margry (Pierre) 37
Marsolet (Nicolas) 66
Massicotte (E.-Z.) 44
Mauclerc (Pierre) 30

McCarty (Richard) 112
McElduff (John) 117
Miamis (fort Saint-Joseph) 104, 111, 112
Michigamias (tribu illinoise) 57, 104
Michigan (lac, 1615, 1660) 50, 54, 55
Michillimakinac (1775)... ... ... 88, 99, 107, 114, 115, 121
Milice, voir Troupes. ... ...
Mississipi (premières connaissances) 51-62
Mitiwemeg (chef algonquin, 1660) 44, 45
Monnaie de carte 111
Montréal (1642, situation, colons)... ... ... 16, 38, 39, 42
Montréal (Iroquois à, 1655, 1660) 39, 44
Montréal (traite des Outouas) 41, 56
Morel de la Durantaye (Olivier, dans l'Ouest) 88
Morgan (George) 108
Moscoso (Louis de) 53
Moulins à scier le bois (en 1660) 89
Mountain (Rév. Josaphat) 79
Munro (John) 130
Murphy (Henry Cruse) 34
Murray (David et William)... ... ... 108, 109

Narvaez (Pamphile de) 51
Newark (capitale du haut Canada, 1792), 131, 133, 137, 139, 140
Nicolet (Jean) 54, 55, 61
Nipissing (les Iroquois au lac, 1660) 50
Niverville(Joseph Boucher de) 79
Noblesse... ... ... 88, 97, 126
Noiseux (François, grand-vicaire) 79, 81
Norfolk (comté) 131
Normandie (province) 15, 16, 17, 18
Normandin (David) 69
Northumberland (comté) 131
Nouvelle-France (ce nom) 26, 30, 31, 33
Nouvelle-Orléans (fondée, 1717)... ... ... 102, 103

Ohio (rivière et territoire) 55, 60
Ontario (comté) 131
Oracle (1792, journal de Newark)... ... ... 137, 139, 140

Orléans (île, 1654-1660, les Iroquois)... ... ... 15, 40, 41, 49
Osgoode (William) 130
Ottawa (ce nom, canal projetté) 10, 11, 43, 45, 56, 77
Oumamis (tribu illinoise) 57, 60, 61
Outaouas ou Chevaux-Relevés (1656, au Mississipi; 1658, au lac Supérieur) 54, 56, 57, 58

Paix de 1670 et de 1783 ... ... 61, 124
Parlement de 1792 124
Parmentier (Jean et Raoul) 30
Pawling (Benjamin et Jesse) 131, 136
Pêcheries (en 1686) 90
Pelée (île du Mississipi) 57, 58
Pelletier de la Prade (Michel) 66, 67, 68, 69
Péoria (localité illinoise) 104
Péorias (tribu illinoise) 57, 104
Pepin (Jean) 69
Perche (province) 15, 17, 18
Perrault (J.-B.) 121
Perrot dit Turbal (Charlotte), ... 71
Pettit (Nathaniel) 131, 135
Philippines (îles) 27
Picardie (province) 17
Piggott (James) 121
Pillet (Louis) 120
Pineda (Alonzo de) 51, 52
Pitt (William) 125, 128, 129
Pittsburg (ville) 108
Pizarre (Francis) 52
Placy (Pierre) 81
Poisson (Jean et François) 66, 67, 69
Poitou (province) 13, 18
Poli (Oscar de) 63-72
Pommes grises de Grimsby 136
Pompes à incendie 72-83
Pontchartrain (ministre de Louis XIV) 84
Pontiac (chef outaoua) 57
Population du Canada 14, 16, 19, 21, 100, 129

Pratte (Modeste) 79
Prevost (Pierre) 112
Prince-Edward (comté) 131
Prud'homme (Guillaume) 32
Puants (baie des) voir baie Verte. ... ...

Québec en 1653, 1656, 1660, ... 38, 41, 46
Québec (acte de 1774) 108, 124

Radisson (Pierre-Esprit) dans l'Ouest 56-62
Ramusio (J.-B.) 28, 29, 30
Recensements de 1654, 1673, 1792, ... 19, 39, 129
Reclus (Elisée) 7-11
Récolte de 1689 (mauvaise) 86
Renards (rivière aux) 60
Rastel de Rocheblave (Philippe) 107, 108, 109, 114
Revenu du Canada, 1792, ... 127
Ribaut (Jean, à la Floride) 29, 30
Riverin (Denis) 90
Robertson (William) 130
Rocheblave, voir Rastel de Rocheblave. ... ...
Rochelais et le Canada, ... 12-25
Rogers (capitaine) 112, 114
Rouge (Rivière du Sud) 53
Rousselay (Jacques) 32
Roy (Louis) 139
Roy (Pierre) 120
Russell (Peter) 130
Rut (John) 37

Saguenay (rivière, 1661, les Iroquois) 47
Sainte-Anne de la Pérade (paroisse) 68
Saint-Clair (général américain) 122
Saint-Esprit (baie du) 52, 59
Saint-Joseph (fort des Miamis) 112
Saint-Laurent (origine, découverte) 7-11, 27, 34, 52
Sainte-Marie (prise de possession du Saut, 1671). 61
Saint-Maurice (1661, les Iroquois) 47

Saintonge (province) 15, 17, 18, 19
Saint-Pierre (abbé Paul de) 116
Saint-Pierre (lac, 1660, les Iroquois) 45
Saint-Pierre-les-Becquets ou Levrard (paroisse) 68, 70
Salaberry (major Louis) 134
Saucier (François et J.-B.) 120, 121
Seaux de cuir, ... 78, 80, 82
Seignelay (fils de Colbert, ministre) 84, 89
Seigneuries (1690, trop loin des centres) 89
Silveira (Jean de) 28, 32
Simcoe (John Graves) 130-135, 137-140
Sioux (visités, 1660, 1682) 59, 62
Smith (lieutenant) 138
Smith (Henry) 117
Smith (David William et John) 131, 133, 136, 137
Soto (Hernandez de, au Mississipi) 52, 53
Small (John) 137, 138
Spencer (Hazleton) 131, 135
Stormont (comté) 131
Suffolk (comté) 131
Supérieur (découverte du lac) 54-61
Swayzie (Isaac) 131, 136

Tadoussac (1661, les Iroquois à) 17, 48
Talbot (lieutenant) 139
Talon (intendant) 18, 19, 61, 62, 96
Tamaroas (tribu illinoise) 57, 104
Tanguay (Mgr C.) 65-71
Tardiveau (Barthélémy) 117, 118
Taxes en 1792, ... 124
Terreneuve (découverte) 27, 30
Terres de la Couronne (réserve du clergé protestant) 126, 127
Terry (Parshall) 131, 136
Texas (découverte) 52
Thevet (André) 33
Titres honorifiques, 1792, ... 126
Todd (John) 110, 114, 117, 120
Tonnancour (Godefroy de) 79

Toronto, (ville, commencement) 136, 139, 140
Traite des pelleteries (en 1640) 16, 20
Traite des pelleteries (en 1654-55, chez les Outaouas) 56, 57
Traite des pelleteries (en 1670, projet d'extension) 61
Traite des pelleteries (1690, Ouest et Acadie) 85-99
Trois-Rivières (1634, commencement) 15, 42
Trois-Rivières (1653, attaquée) 38, 41
Trois-Rivières (1690, mines de fer) 96
Trois-Rivières (1733, incendie) 77
Trois-Rivières (1770, recensement) 76
Trois-Rivières (1790, compagnie du feu) 73-83
Trois-Rivières (1806, incendie des Ursulines) 76
Trottier (François) 120
Troupes (1660, pas de soldats) 49
Troupes (1685, il arrive des compagnies) 100
Troupes (1690, promotions d'officiers) 92
Troupes (milice canadienne) 23, 24
Troupes (1792-96, milice du haut Canada) 134

Vaca (Cabeza de) 51, 52
Vanalstine (Peter) 131, 132, 135
Verrazano (Jean) 26-37
Verrazano (Jérôme, son frère) 21, 32
Versailles (palais) 19
Verte (baie, ce nom) 54
Verte (1634, Jean Nicolet à la baie) 54, 61
Verte (1654-56, Outaouas, Hurons, Iroquois) 56, 57
Verte (1660, Iroquois) 50
Villages (projet de) 86, 96, 100
Vincennes (poste aux Illinois) 104, 110, 116, 117
Virginie (Etat) 109-120

Washington (George) 108, 111
Watts (Robert) 121
Wharton (Samuel) 108
White (John) 131, 132, 135, 138
Wilkins (colonel) 108

Winston (Richard) 111, 112, 113, 114
Wisconsin (découverte) 54, 55, 56, 61
Wolsey (cardinal) 37

York (comté) 131
York, voir Toronto. ... ...
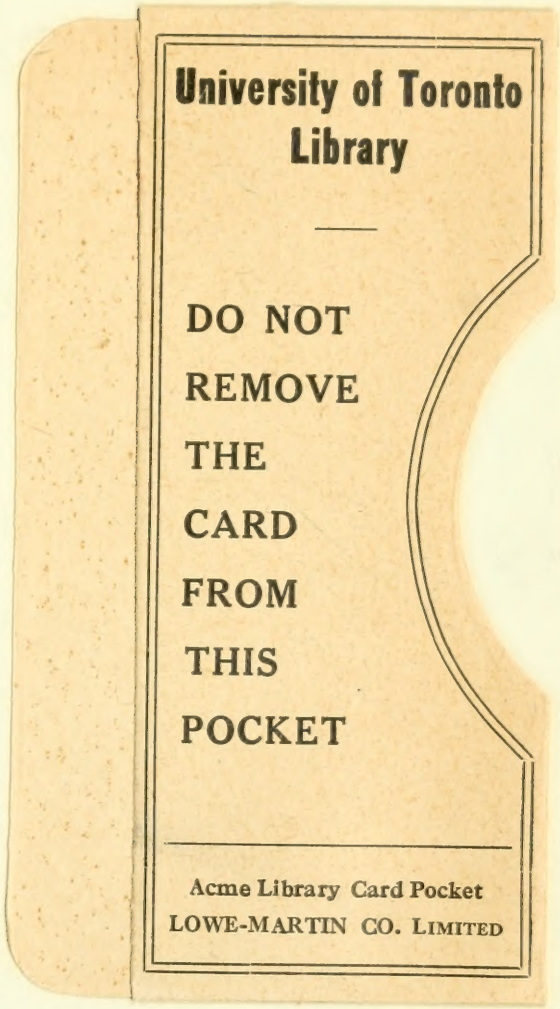
BINDING LIST APR 15 1935